LE DON EN CONFIANCE | REVUE DE PRESSE 2022-2023

le DON en CONFIANCE
Comité de la Charte

SOMMAIRE

JURIS ASSOCIATIONS (15 juillet 2023)	APPELÀ LAGÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : UN GUIDE POURGÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS	10
PARENTHESE (Juillet - aout 2023)	DON EN CONFIANCE : RENOUVELLEMENT DU LABEL POUR QUATRE ASSOCIATIONS	11
www.carenews.com (19 juin 2023)	L'édition 2022 du Rapport Annuel du Don en Confiance est en ligne	12
www.carenews.com (8 juin 2023)	Rencontre avec Camille Romain des Boscs, directrice générale de Vision du Monde | organisation labellisée "Don en Confiance"	13
www.carenews.com (24 mai 2023)	Consultation publique du Don en Confiance : amendements du référentiel portant sur les liens et conflits d'intérêts	15
LE FIGARO MAGAZINE HEBDO (Du 12 au 13 mai 2023)	OÙ VA LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS	17
LE NOUVEL ECONOMISTE (05 mai 2023)	Les associations à la conquête des moins de 35 ans	19
www.lenouveleconomiste.fr (4 mai 2023)	Les associations à la conquête des moins de 35 ans	27
www.fundraisers.fr (15 mars 2023)	La veille de l'AFF du 16 mars 2023	31
www.carenews.com (8 mars 2023)	Rencontre avec Anne Bideau, directrice générale de Plan International | organisation labellisée "Don en Confiance"	33
haiti24.net (8 mars 2023)	Les dons aux associations progressent en France malgré l'inflation	36
LE MONDE (09 mars 2023)	Les dons aux associations en hausse en 2022	38
www.lemonde.fr (8 mars 2023)	Les dons aux associations progressent en France malgré l'inflation	42
www.carenews.com (20 février 2023)	[Acteur de l'engagement] Patrick Jozon, président du Don en Confiance	45

www.carenews.com (17 février 2023)	Appels à don pour la Turquie et la Syrie : soyons vigilants !	47
www.la-croix.com (17 février 2023)	Aider la Turquie et la Syrie après le séisme	48
LA CROIX L'HEBDO (17 fevrier 2023)	Aider la Turquie et la Syrie après le séisme	50
www.carenews.com (16 février 2023)	Le Don en Confiance renouvelle le label de 3 associations et fondations	51
www.fundraisers.fr (16 février 2023)	La charte de déontologie du mécénat d’entreprise : un outil au service des mécènes et de l'intérêt général	53
www.la-croix.com (16 février 2023)	Aider la Turquie et la Syrie après le séisme	54
www.lejdd.fr (14 février 2023)	Séisme en Turquie et en Syrie : comment faire des dons en toute sécurité et éviter les arnaques	56
www.cosmopolitan.fr (13 février 2023)	4 initiatives pour venir en aide à la Turquie et à la Syrie	59
www.la-croix.com (9 février 2023)	Séisme en Turquie et en Syrie : comment peut-on aider les sinistrés ?	61
ACTIFS UN MEDIA DE L'AGEFI (Fevrier 2023)	Alléger ses impôts ponr la bonne cause	64
www.carenews.com (8 février 2023)	Comment faire un don pour aider la Turquie et la Syrie ?	66
www.bienpublic.com (8 février 2023)	Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir	67
www.estrepublicain.fr (8 février 2023)	Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir	69
www.dna.fr (8 février 2023)	Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie : comment ne pas se faire avoir	71
www.republicain-lorrain.fr (8 février 2023)	Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir	73

www.lejsl.com (8 février 2023)	Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie: comment ne pas se faire avoir	75
www.ledauphine.com (8 février 2023)	Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie : comment ne pas se faire avoir	77
www.leprogres.fr (8 février 2023)	Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie : comment ne pas se faire avoir	79
www.legavox.fr (4 février 2023)	DÉCOUVREZ LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE	81
www.legavox.fr (1 février 2023)	➡ Quels contrôles pour les associations recevant des dons ?	83
www.carenews.com (20 janvier 2023)	L'Hôpital Américain de Paris obtient le label "Don en Confiance"	87
www.carenews.com (19 janvier 2023)	Le Don en Confiance renouvelle la labellisation d'Habitat & Humanisme	89
www.carenews.com (18 janvier 2023)	Comment obtenir le label "Don en Confiance ?"	91
PARENTHESE (HORS-SERIE) (N 0 - 2023)	Trois bonnes raisons de faire don aux associations	92
PARENTHESE (HORS-SERIE) (N 0 - 2023)	Donner en toute confiance	94
www.rcf.fr (28 décembre 2022)	Édito de Nathalie Leenhardt - Les étrennes, l'occasion d'aider ceux qui en ont le plus besoin	95
www.leprogres.fr (24 décembre 2022)	Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?	97
www.carenews.com (22 décembre 2022)	Le modèle économique du Don en Confiance	99
www.parismatch.com (21 décembre 2022)	Dons et philanthropie : les pièges à éviter	100
www.carenews.com (21 décembre 2022)	Le fonctionnement de la commission d'agrément du Don en Confiance	102

www.carenews.com (20 décembre 2022)	Comment devenir bénévole au Don en Confiance ?	103
www.carenews.com (19 décembre 2022)	Les missions du contrôleur du Don en Confiance	104
www.carenews.com (19 décembre 2022)	La qualité des contrôles du Don en Confiance	105
www.carenews.com (16 décembre 2022)	Le Don en Confiance renouvelle la labellisation de 3 associations et fondations	106
JURIS ASSOCIATIONS (1er decembre 2022)	Charte de déontologie du mécénat d'entreprise : un outil au service des mécènes et de l'intérêt général	108
PARIS MATCH (Du 15 au 21 decembre 2022)	DONS ET PHILANTHROPIE - LES PIÈGES À ÉVITER	109
NOTRE TEMPS SUPPLEMENT (Janvier 2023)	Sans Titre	110
NOTRE TEMPS SUPPLEMENT (Janvier 2023)	DONNER À UNE ASSOCIATION - OUI, MAIS LAQUELLE?	113
www.estrepublicain.fr (3 décembre 2022)	Argent / Patrimoine Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?	116
www.carenews.com (29 novembre 2022)	Quel est le niveau de confiance des Français.es envers les associations et fondations en 2022 ?	119
www.lalsace.fr (26 novembre 2022)	Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?	122
www.republicain-lorrain.fr (26 novembre 2022)	Argent / Patrimoine Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?	124
www.carenews.com (24 novembre 2022)	La Fondation Le Refuge obtient le label "Don en Confiance"	126
www.carenews.com (25 novembre 2022)	Le Don en Confiance renouvelle le label de la Fondation Dauphine, l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs Pompiers de France, Vaincre la Mucoviscidose et de la Fondation de l'Avenir	128

www.lefigaro.fr (21 novembre 2022)	Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un don au profit d'une association	130
LE FIGARO (21 novembre 2022)	Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un don au profit d'une association	132
REPORTERS D'ESPOIRS (Automne - hiver 2022 - 2023)	Les nouveaux philanthropes	134
JURIS ASSOCIATIONS (1er novembre 2022)	DON EN CONFIANCE : UN CONTRÔLE À PART	136
PARENTHESE (Novembre - decembre 2022)	Don en confiance, le label de garantie	138
PARENTHESE (Novembre - decembre 2022)	SOMMAIRE	140
LE NOUVEL ECONOMISTE (28 octobre 2022)	D'après l'Observatoire du don en confiance, le manque de confiance est le premier frein au don, bien avant le manque d'argent	141
LE NOUVEL ECONOMISTE (28 octobre 2022)	Plus de digital pour plus de jeunes donateurs	142
www.lenouveleconomiste.fr (27 octobre 2022)	Plus de digital pour plus de jeunes donateurs	147
leparticulier.lefigaro.fr (25 octobre 2022)	Réduction d'impôts 2022 : comment donner en toute confiance à des associations labellisées	151
LE PARTICULIER (Novembre 2022)	Tout ce qu'il faut savoir avant de faire un don	155
www.carenews.com (18 octobre 2022)	Le mécénat d'entreprise se dote d'une charte de déontologie, une nécessité pour une meilleure responsabilisation de tous les acteurs !	159
www.carenews.com (18 octobre 2022)	Mécénat d'entreprise : lancement d'une nouvelle charte de déontologie pour accompagner les entreprises mécènes	163
ECORESEAU BUSINESS (Octobre - novembre 2022)	La générosité « à la française » : un phénomène en constante évolution	165

www.carenews.com (12 octobre 2022)	Le Don en Confiance cité par Manon Bril dans une vidéo sur sa chaîne Youtube "C'est une autre histoire"	173
FAMILLE CHRETIENNE (Du 08 au 14 octobre 2022)	Mode d'emploi du don chrétien	175
CONVERGENCE, LE MAGAZINE DU RESEAU SOLIDAIRE (Automne 2022)	L'association	178
CONVERGENCE, LE MAGAZINE DU RESEAU SOLIDAIRE (Automne 2022)	Évaluation et contrôle des actions conduites	179
JURIS ASSOCIATIONS (15 septembre 2022)	ENCOURAGER ET SÉCURISER LA GÉNÉROSITÉ	180
PARENTHESE (Septembre - octobre 2022)	Trois bonnes raisons de faire don aux associations	183
EXECUTIVES (1er septembre 2022)	DON EN CONFIANCE	185
LES ECHOS (23 aout 2022)	DON EN CONFIANCE	186
www.parents.fr (30 juin 2022)	Parrainer un enfant : plus qu'un don, un soutien	187
www.carenews.com (23 juin 2022)	Le Fonds de dotation Lucie Care épinglé par la Cour des comptes pour la non-conformité de ses dépenses	192
L'OPINION (23 juin 2022)	La philanthropie impliquée dans la lutte contre les inégalités	195
LA SEMAINE JURIDIQUE NOTARIALE ET IMMOBILIERE (17 juin 2022)	Signature d'un partenariat entre France Assureurs et France générosités	197
www.femmeactuelle.fr (20 juin 2022)	ONG : comment elles utilisent nos dons	199
www.patrimoine24.com (18 juin 2022)	Terre d'Epargne - Donner à des causes reconnues d'intérêt public en toute confiance	200
www.carenews.com (15 juin 2022)	L'édition 2021 du rapport annuel du Don en Confiance est parue !	202
www.carenews.com (14 juin 2022)	[HISTOIRE] La fiscalité du don, par Frédéric Pascal, cofondateur de La Fonda et ex-président du Comité de la Charte	204
www.carenews.com (14 juin 2022)	Rachel Guez, nouvelle directrice générale du Don en Confiance	209

www.lefigaro.fr (30 mai 2022)	Dons aux associations : les donateurs de plus en plus généreux, mais de plus en plus difficiles à convaincre	212
www.lefigaro.fr (13 mai 2022)	Impôt sur la fortune: il n'est pas trop tard pour réduire la facture	214
LA CROIX (09 mai 2022)	Des grands donateurs très convoités	216
BIEN DANS MA VIE (Juin 2022)	ARGENT - ONG, comment elles utilisent nos dons	220
LE REVENU PLACEMENTS (Mai 2022)	Donner sans se faire arnaquer	221
LE PARTICULIER (Mai 2022)	ALLÉGEZ VOTRE IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE	223
www.science-et-vie.com (12 avril 2022)	Guerre en Ukraine : à qui faire un don pour venir en aide aux Ukrainiens ?	224
www.arpp.org (7 avril 2022)	URGENCE UKRAINE : L'industrie de la communication se mobilise pour l'Ukraine	225
www.carenews.com (21 mars 2022)	Ukraine, 5 conseils pour faire un don en toute confiance	228
www.lavoixdunord.fr (21 mars 2022)	Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national	230
LA VOIX DU NORD (18 mars 2022)	Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national	232
NORD ECLAIR (18 mars 2022)	Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national	234
www.nordeclair.fr (17 mars 2022)	Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national	236
www.ladepeche.fr (7 mars 2022)	Guerre en Ukraine : les 5 conseils pour faire des dons en toute sécurité pour les Ukrainiens	238
www.carenews.com (11 mars 2022)	Dons à l'Ukraine, comment faire ?	240
HAUT ANJOU (11 mars 2022)	Ukraine : s'informer avant de faire un don sur Internet	244
LE PELERIN (10 mars 2022)	SOLIDARITÉ - Le circuit d'un don	245
www.sudouest.fr (8 mars 2022)	Guerre en Ukraine : « La solidarité des Français doit s'inscrire dans la durée »	247

leparticulier.lefigaro.fr (3 mars 2022)	5 organismes sûrs pour donner à l'Ukraine, tout en réduisant ses impôts en France	249
www.carenews.com (21 février 2022)	Elections présidentielles : des propositions pour l'intérêt général	252
www.carenews.com (1 février 2022)	Associations : Comment les mécènes peuvent-ils soutenir l'emploi associatif ?	254

Presse écrite FRA

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Bimensuelle**
Audience : **40000**
Sujet du média : **Droit**

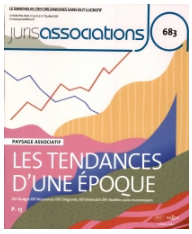

Edition : **15 juillet 2023 P.7**
Journalistes : **A.K.**
Nombre de mots : **142**

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : UN GUIDE POUR GÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Don en Confiance publie un guide sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts à destination des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Ce document pratique vise à attirer leur attention sur le risque de conflits d'intérêts, inhérent à toute organisation et correspondant à une préoccupation naturelle des citoyens donateurs. L'objectif est également de leur permettre de mettre en place un dispositif global en la matière en tenant compte des spécificités de la mission, des situations concrètes de travail et des intérêts concernés. Ce guide, issu des travaux réalisés par un groupe dédié constitué de représentants d'organisations et de bénévoles, est accessible à toute structure, labellisée Don en Confiance ou non. **A.K.**

[Le Don en Confiance, « Comment se prémunir et gérer les conflits d'intérêts ? », juin 2023]

26112 - CISION 1980045600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Parenthèse

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Bimestrielle**

Audience : **149800**

Sujet du média : **Education-Enseignement**

Edition : **Juillet - aout 2023 P.34**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **247**

Cahier solidarité

ACTUS SOLIDAIRES

DON EN CONFIANCE : RENOUVELLEMENT DU LABEL POUR QUATRE ASSOCIATIONS

Le Don en Confiance renouvelle le label de quatre associations et fondations : Action Enfance, ARSLA, ASMAE et France Alzheimer. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur. Créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires, le Don en Confiance est une association de droit privé, indépendante des pouvoirs publics. Son objectif : préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Depuis plus de 30 ans, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public. Le label édicte des règles déontologiques basées sur des principes de transparence, d'efficacité dans la gestion, de respect du donateur et de gestion désintéressée. Il sert à assurer aux donateurs que leur don sera bien utilisé. Les associations labélisées par Don en Confiance, porte son macaron.

L'inflation impacte même la générosité des Français

Les Français se montrent toujours généreux, mais l'inflation ne reste pas très loin. Les dons des Français aux associations caritatives ont progressé d'à peine 1 % en 2022, selon le dernier baromètre de France Générosités. Il s'agit de l'une des plus faibles augmentations depuis dix ans. « La faible progression de 1 % des dons ne compense donc pas l'effet de l'inflation sur les associations et les fondations qui subissent elles aussi de plein fouet les hausses des prix de l'énergie », s'inquiète France Générosités.

26112 - CISION 6433835600505

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

19 Juin 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **65**

www.carenews.com

Visualiser l'article

L'édition 2022 du Rapport Annuel du Don en Confiance est en ligne

"le Don en Confiance a vocation à nourrir la confiance des donateurs, à encourager la générosité et à renforcer les capacités d'action et d'innovation des #associations et fondations, par un contrôle permanent de leur fonctionnement, tout en s'inscrivant dans une démarche de progrès !" [...] Patrick Jozon, président du Don en Confiance.

26112 - CISION 369021766

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

8 Juin 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **677**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Rencontre avec Camille Romain des Boscs, directrice générale de Vision du Monde | organisation labellisée "Don en Confiance"

Camille Romain des Boscs - Directrice générale de Vision du Monde labellisée "Don en Confiance"

La crise de l'eau est là. Les ONG l'anticipaient depuis un moment mais les médias français l'abordent seulement aujourd'hui parce que nous sommes directement impactés. 2 milliards de personnes en 2023 sont exposées dans le monde à la pénurie d'eau potable et aux maladies hydriques afférentes [...] Maintenant qu'il y a prise de conscience, il ne faut pas se décourager, des solutions existent. Il est grand temps d'agir. Une première action consiste déjà à stopper notre surconsommation d'eau et ainsi préserver cette ressource en choisissant par exemple dans le secteur agricole des cultures moins gourmandes en eau ou en faisant davantage appel à l'agroforesterie, dans l'industrie minière en rationalisant l'utilisation de l'eau, optimisant ses coûts de traitement et valorisant les eaux perdues. Faire évoluer nos modèles pour avoir une consommation raisonnable est aujourd'hui nécessaire, vital même.

COMMENT INTERVENEZ-VOUS DANS LES RÉGIONS DU MONDE LES PLUS SENSIBLES POLITIQUEMENT PARLANT, QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS VOIRE DANGERS AUXQUELS VOUS DEVEZ FAIRE FACE ET COMMENT LES CONTOURNEZ-VOUS ?

Camille Romain des Boscs : Sachant que notre mission consiste à aider les enfants les plus vulnérables et que la vulnérabilité est liée à un mille-feuilles de difficultés, nous vivons la dangerosité en permanence. On estime que d'ici 2030, 80 % des personnes les plus pauvres au monde vivront dans des endroits extrêmement dangereux pour les enfants, c'est-à-dire des endroits où les enfants feront l'objet de violences physiques, sexuelles et/ou émotionnelles (zone de conflit, territoire menacé par le dérèglement climatique, exploitation sexuelle, travail forcé, châtiments corporels). Faire face au danger fait donc partie de notre ADN. Face à ce danger, notre mobilisation reste sans faille. Éthiopie, Ukraine, Afghanistan, République

26112 CHARTE - CISION 368953431

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Centre Africaine, République Démocratique du Congo... nous couvrons des pays en guerre intra ou extra étatique. Si nous avons la chance de bénéficier de la confiance des populations locales qui nous fournissent des informations essentielles permettant de limiter les risques malheureusement parfois il nous arrive de perdre des collaborateurs victimes de bombardement ou d'exécution.

Il faut savoir également que les ONG doivent en permanence trouver un juste équilibre entre celles qui agissent mais se taisent pour que les gouvernants des pays ciblés les laissent intervenir, et celles qui dénoncent via le plaidoyer mais n'accèdent plus aux territoires.

Dans un contexte complexe et dangereux, les ONG comme Vision du Monde doivent avoir le courage d'être auprès des plus vulnérables envers et contre tout. C'est leur leitmotiv.

PARLONS DU DON EN CONFIANCE, DE QUELLES MANIÈRES L'ASSOCIATION ENCOURAGE-T-ELLE SES ORGANISATIONS LABELLISÉES À ÉVOLUER ? QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRÔLEURS DU DON EN CONFIANCE APPORTE À VOTRE ORGANISATION ?

Camille Romain des Boscs : Le Don en Confiance encourage ses associations labellisées à s'inscrire dans un processus d'amélioration continu et de recommandations extrêmement sain. Les échanges réguliers, sans être intrusifs, permettent d'aborder certaines questions sous des angles nouveaux et la dernière revue nous a permis de clarifier des points précis. C'est un regard extérieur précieux, nourri de la connaissance des autres organisations et qui permet ainsi de trouver les meilleures solutions à des sujets donnés. Les échanges sont constructifs et efficaces, nous apprécions l'apport du Don en Confiance tant au niveau des équipes opérationnelles que du Conseil d'administration.

LE DON EN CONFIANCE PLACE LE DONATEUR AU CENTRE DE SA DÉMARCHE. EST-CE QUE VOTRE ORGANISATION S'EN SERT DE LEVIER, COMME D'UNE FIERTÉ ?

Camille Romain des Boscs : Absolument ! Nous sommes en effet très fiers d'avoir été labellisés. Nous avons le devoir moral d'utiliser au mieux les fonds qui nous sont confiés. Avec cette labellisation, nous garantissons à nos donateurs la destination et l'utilisation des fonds collectés. Ils savent en toute transparence que leur argent servira à la juste cause qu'ils ont choisi de défendre.

26112 CHARTE - CISION 368953431

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

24 Mai 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **416**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Consultation publique du Don en Confiance : amendements du référentiel portant sur les liens et conflits d'intérêts

Dans le cadre de l'enrichissement continu de son référentiel déontologique et conformément à sa procédure d'élaboration des textes déontologiques, le Don en Confiance ouvre une consultation publique sur le projet d'amendements du référentiel de déontologie portant sur les liens/conflits d'intérêts ; ce projet est issu des travaux menés pendant un an par un groupe composé de représentants d'organisations labellisées et de bénévoles du Don en Confiance.

Référentiel déontologique du **Don en Confiance**

Nous rappelons que les situations de conflit d'intérêts sont inhérentes à la vie de toute organisation. Pour y faire face, l'organisation ne peut se reposer uniquement sur une déclaration volontaire et spontanée des intéressés mais se doit d'élaborer des règles spécifiques pour les prévenir et les gérer, tenant compte de la réalité des missions exercées, des situations concrètes de travail et des intérêts en cause. Elle se doit de faire en sorte que le risque de conflit d'intérêts constitue une interrogation constante et générale pour toute personne qui y est confrontée. Car ce sujet fait partie aujourd'hui des préoccupations grandissantes des citoyens, autant dans la sphère privée que publique notamment lorsque leur argent est en jeu ; il rejoint donc naturellement les préoccupations des citoyens donateurs.

La question des conflits d'intérêts, de leur prévention et de leur traitement étant abordée de façon plus ou moins explicite à divers endroits du référentiel de déontologie, nous proposons donc différents amendements concernant les trois domaines gouvernance, gestion, communication.

Prise de contact

26112 CHARTE - CISION 368881779

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions et commentaires sur ce projet d'ici le 15 juin 2023 à Mathilde Cuchet-Chosseler : mcuchetchosseler@donenconfiance.org / 01 53 36 35 33, en utilisant le bordereau sur notre site web pour chaque proposition d'amendement.

En parallèle, des travaux sont consacrés à l'élaboration d'un guide pratique qui sera accessible à toute organisation, labellisée ou non. Ce guide sera publié concomitamment avec l'adoption des amendements proposés, à la suite de la séance du Conseil d'administration du 22 juin prochain.

Pour accéder au bordereau cliquez ici.

Le Don en Confiance

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis plus de 30 ans la mission de labellisation et de contrôle de ...

Tous les articles Le Don en Confiance

26112 CHARTE - CISION 368881779

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LE FIGARO MAGAZINE

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **1457000**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **Du 12 au 13 mai 2023**
P.130,132

Journalistes : **Guilherme Ringuenet**

Nombre de mots : **1247**

OÙ VA LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS

Les donateurs répondent présents chaque année, avec ou sans avantage fiscal à la clé. Ils bénéficient pourtant d'un encouragement tout particulier pour certaines causes.

Par Guilherme Ringuenet

Dans la nuit du 5 au 6 février, à 4 h 14 du matin, un violent séisme de magnitude 7,8 ravage le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, une région déjà fragilisée par la guerre. Les immeubles, certains de plus de 12 étages, s'effondrent ; des milliers de maisons sont détruites. Les survivants se retrouvent sans abri en plein hiver. L'émotion mondiale est à la mesure de la catastrophe qui fait plus de 45 000 morts et 100 000 blessés. L'Unicef estime que des millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire. Tandis que les premiers secours interviennent, démarre une autre course contre la montre. La Croix-Rouge, Médecins sans frontières, Oxfam, Handicap International, le Secours populaire, toutes les grandes organisations habituées à intervenir dans l'urgence lancent des appels aux dons. En parallèle, des initiatives locales comme l'association franco-turque d'Auxerre ou Emmaüs Rodez se joignent à la mobilisation. Dix jours après les tremblements de terre, la Fondation de France communique avoir récolté environ 4,2 millions d'euros. Catastrophes naturelles, famines, guerres… Chaque année, les donateurs répondent ainsi à l'urgence humanitaire, sans délaisser pour autant les autres causes qui leur sont chères. Selon le quatrième baromètre mesurant la générosité des Français présenté le 13 avril dernier par Ipsos pour les Apprentis d'Auteuil, la santé et la recherche, l'aide aux plus en difficulté et la défense des animaux forment le trio de tête des causes ainsi soutenues. Les donateurs en financent deux, en moyenne. Mais en 2023, ils prévoient de se montrer moins généreux qu'en 2022. Ils avaient donné en moyenne 333 € l'année passée, marquée par la mobilisation pour les victimes de la guerre en Ukraine. C'est l'autre enseignement du baromètre. Près de deux donateurs sur cinq affirment que la somme allouée à des œuvres caritatives sera moins élevée cette année. L'inflation, au plus haut depuis quarante ans, est la principale responsable de cette baisse annoncée.

AVANTAGES FISCAUX

Le baromètre rapporte également que le niveau de connaissance des différents dispositifs fiscaux *« se dégrade légèrement »*. Alors que ces incitations fiscales ont justement été renforcées pour soutenir la collecte de fonds au bénéfice de certaines associations, en ces temps difficiles. Vérifier que son don ouvre bien droit à réduction d'impôt est relativement simple : l'organisme, qui doit être d'intérêt général, remet au contributeur un reçu fiscal qui l'atteste. Ce document n'est pas à joindre à la déclaration de revenus, mais il doit être gardé →

26112 CHARTE - CISION 1814405600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

en cas de contrôle. S'y retrouver dans le taux de la réduction d'impôt et le plafond de versement y ouvrant droit s'avère plus complexe. Si le champ d'action des associations situées en France est d'assurer des repas gratuits, des soins médicaux ou bien encore l'aide au relogement, la réduction d'impôt Coluche atteint 75 % des versements, retenus dans la limite de 1 000 €. Cette limite, relevée depuis la crise du Covid, vaut pour les dons consentis en 2022 (à porter dans la déclaration de revenus à renseigner ce printemps) et pour ceux réalisés cette année, jusqu'au 31 décembre 2023. Pour les ménages imposables – qui sont les seuls avantagés par une réduction d'impôt –, donner 1 000 € équivaut à un effort réel de 250 € puisqu'ils paieront 750 € d'impôt en moins. Lorsque le montant donné dépasse 1 000 €, le taux de la réduction d'impôt retombe, comme pour les autres organismes d'intérêt général, à 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Au-delà, l'excédent est reportable les cinq années suivantes.

Les structures qui agissent et accompagnent dans le relogement les femmes victimes de violences conjugales bénéficient elles aussi du taux de 75 %, dans cette même limite de 1 000 €. *« Nous sommes ravis,* reconnaît Meryll Amsallem, porte-parole de la Fondation des Femmes. *Toutefois, nous souhaiterions que cette mesure qui a été reconduite pour 2023 soit pérennisée dans le temps. »* Si la responsable admet qu'il lui est difficile de quantifier l'impact du relèvement du taux sur les dons, elle remarque que, *« sur les dernières semaines de l'année 2022, nous avons vu une augmentation de 10 % par rapport à l'année d'avant. Il est clair que c'est lié à l'incitation fiscale. »* De son côté, Nadège Rodrigues, directrice études et communication chez France générosités, syndicat qui regroupe 138 associations et fondations faisant appel à la générosité du public, confirme que si *« la réduction ne motive pas le don chez les Français, elle joue un rôle de levier en augmentant le montant. »* Chaque année, avec l'argent récolté, la Fondation des Femmes lance deux appels à projet pour financer des actions portées par des associations locales qui œuvrent pour aider les femmes victimes. Plus largement, l'an dernier, une enveloppe de 675 000 € a été reversée à 22 projets associatifs tels que MaMaMa, qui aide les mères en situation de précarité en distribuant des colis alimentaires pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, ou encore les DesCodeuses, qui proposent à des femmes de se former à des métiers techniques.

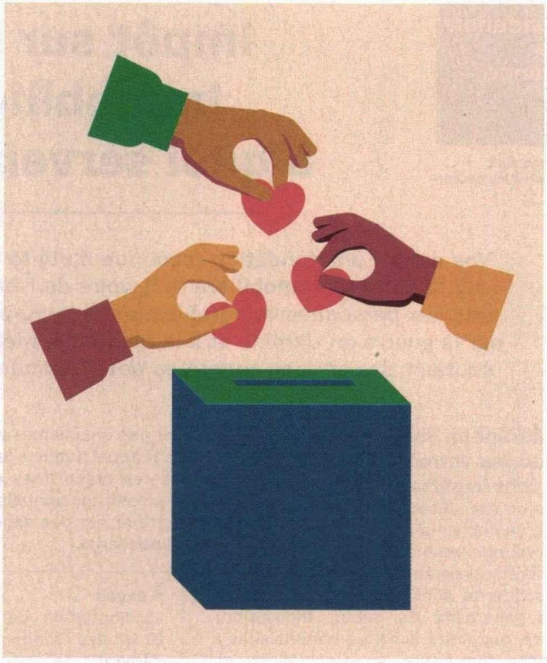

OBLIGATION DE TRANSPARENCE

« La traçabilité du don est une exigence des donateurs, remarque Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures de la fondation Don en Confiance qui labélise des organismes qui en font la demande. *Parmi nos principes figurent la transparence et l'efficacité dans la gestion, c'est-à-dire que nous vérifions la manière dont l'argent des donateurs a bien été affecté dans la réalisation des missions. »* Depuis 2009, la Cour des comptes réalise des contrôles d'organismes recevant des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt pour vérifier que l'argent reçu a été utilisé à bon escient. Dévoilé au début des années 1990, le scandale de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) a laissé des traces. Moins de 30 % de l'argent collecté allait à la recherche, selon un rapport de la Cour des comptes de 1996. *« Associations ou fondations, il est de leur intérêt d'expliquer à leurs donateurs comment leur don a été utile,* précise Mathilde Cuchet-Chosseler. *Les structures qui reçoivent annuellement plus de 153 000 € de dons et de subventions sont soumises à la publication des comptes. Si le donateur souhaite faire preuve de générosité envers un plus petit organisme, il peut vérifier sur le site internet de l'association comment l'argent est utilisé. »* ■

Guilherme Ringuenet

IL N'EST PAS TROP TARD POUR ALLÉGER SON IFI 2023

Les donateurs assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 75 % des sommes versées dans la limite de 50 000 €, ce qui correspond à un don de 66 667 €. Un avantage fiscal ouvert aux quelque 150 000 redevables de l'IFI. Pour eux, il est encore possible de diminuer l'impôt payé cette année avec des dons consentis jusqu'à la date limite de dépôt des déclarations de revenus, fin mai ou début juin, selon leur lieu de résidence. Attention, les organismes qui ouvrent droit à la réduction d'IFI ne sont pas les mêmes que ceux éligibles à celle de l'impôt sur le revenu. Et, bien sûr, un même versement ne peut pas bénéficier des deux avantages. Mais il est tout à fait possible de réaliser deux dons distincts ou d'annoter sur son reçu fiscal la part que l'on souhaite déduire au titre de chaque impôt. ***G. R.***

26112 CHARTE - CISION 1814405600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le nouvel Economiste

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **72562**

Sujet du média : **Economie-Services**

Edition : **05 mai 2023**

P.21-22,22-23,23

Journalistes : **Benoît Collet**

Nombre de mots : **2125**

Solidarité #générationZ

Les associations à la conquête des moins de 35 ans

Une nécessité vitale compte tenu de l'âge moyen actuel des donateurs : 70 ans

Pour trouver des jeunes donateurs, les associations parient sur les micro-dons, les cagnottes en ligne, et une plus grande proximité avec leurs publics. Elles doivent aussi publier des reports réguliers pour satisfaire le désir de transparence des moins de 35 ans, plus vigilants sur la traçabilité de leurs dons, ainsi que les contenus multimédias dont sont friands ces nouveaux donateurs. Heureusement, ils sont globalement plutôt généreux : leur effort de don est équivalent à celui de leurs aînés de plus de 65 ans.

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le nouvel Economiste

Les associations à la conquête des moins de 35 ans

Edition : **05 mai 2023 P.21-22,22-23,23**

Ces dix dernières années, en France, le montant des dons faits aux associations a été multiplié par deux. Rien qu'en 2020, les donations ont augmenté de 7 %, pour atteindre les 2,85 milliards d'euros. Les Français, de plus en plus généreux ? Les indicateurs semble-raient au beau fixe, si ce n'est que le monde associatif connaît un problème d'ampleur : le nombre de nouveaux donateurs a baissé de 9 % entre 2011 et 2021. Qui plus est, une bonne partie des fonds récoltés provient des retraités, avec un pic de générosité à 75 ans et un donateur médian de 62 ans.

Pour pérenniser leurs trajectoires financières, les organisations de solidarité sont confrontées au défi de trouver de nouveaux donateurs chez les jeunes de moins de 30 ans et les 35-55 ans, la classe d'âge la "moins généreuse", selon les statistiques compilées dans le 'Baromètre de la générosité', publié tous les ans par France générosités, un syndicat professionnel qui regroupe plus de 130 organisations d'intérêt général.

Des jeunes plutôt généreux

"Les donateurs les plus âgés sont très fidèles aux associations auxquelles ils donnent. Lorsqu'ils vont disparaître, la santé financière de nombreuses associations risque d'être mise à mal", pointe Nadège Rodrigues, directrice des études chez France générosités. On pourrait penser au premier abord que le remplacement d'une génération par une autre palliera mécaniquement ce problème, et même, cyniquement, que le vieillissement de la population française est une bonne chose pour le renouvellement des donateurs. Mais ce n'est pas si simple.

Les nouvelles générations ont une relation aux dons bien plus volatile, ils sont attachés à une cause plutôt qu'à une association en particulier

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

"L'économie comportementale nous apprend que les nouvelles générations ont une relation aux dons bien plus volatile, qu'ils sont attachés à une cause plutôt qu'à une association en particulier. Dès lors, le défi pour les organisations caritatives va être de réussir à les séduire", poursuit Nadège Rodrigues. Heureusement pour elle, l'économie sociale et solidaire (ESS) peut compter sur la générosité des moins de 30 ans. Leur patrimoine modeste moyen fait qu'ils donnent évidemment moins en valeur absolue que les plus de 70 ans mais leur "effort de don" (la part de leurs revenus qu'ils consacrent à la philanthropie) est quasiment équivalent à celui de leurs aînés (2,5 % contre 2,6 %).

"Lorsque les donateurs les plus âgés vont disparaître, la santé financière de nombreuses associations risque d'être mise à mal." Nadège Rodrigues, France générosités.

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

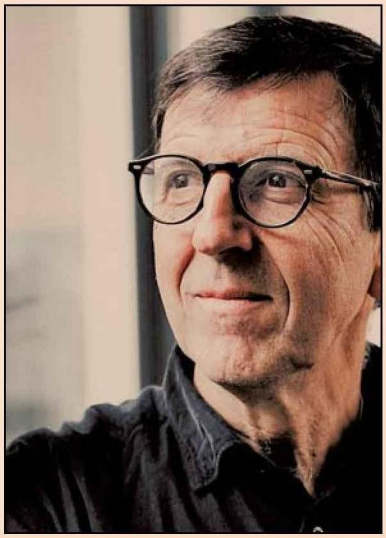

"Reconquérir des donateurs sur le terrain reste notre base de travail. Pour ce faire, nous formons beaucoup de bénévoles aux techniques commerciales." Benoît de Soos, Émergence Conseil.

Dons en ligne et cagnottes

Pour les convaincre, de nombreuses organisations continuent à s'accrocher à d'anciens modèles de recrutement parfois un peu datés, comme le publipostage ou les sollicitations par téléphone à partir de listes de numéros de téléphone fixe, un objet en voie de disparition chez les moins de 35 ans. À ce titre, le 'Baromètre de la confiance 2022', publié annuellement par Don en confiance, est parlant: 53 % des 18-24 ans ne s'estiment "pas du tout sollicités" par les associations et les fondations, en grande partie en raison de canaux de contact inadaptés aux plus jeunes. *"Même sur le web, les associations ont trop tendance à travailler leur cible affinitaire: les plus âgés"*, pointe Alexandre Ayad, directeur de GiveXpert, un éditeur de plateformes de dons pour des associations comme Habitat et humanisme, les Apprentis d'Auteuil ou encore la Fondation des hôpitaux. *"Pourtant des solutions simples à mettre en place existent pour séduire les plus jeunes, comme le prélèvement automatique en ligne: 10 euros par mois, c'est relativement indolore pour les finances d'un moins de 35 ans"*, poursuit le spécialiste. GiveXpert parie aussi sur le peer-to-peer, des cagnottes privées en ligne lancées sur les réseaux sociaux, à l'occasion d'un anniversaire par exemple. Au lieu de s'offrir un cadeau avec l'enveloppe, le bénéficiaire fait don de ses gains à l'association de son choix.

La rue, lieu de recrutement incontournable

"On constate un vrai retour sur investissement avec les campagnes numériques, tant en dons qu'en nouveaux sympathisants engendrés", constate quant à lui Benoît de Soos, directeur d'Émergence Conseil, une agence de

53 % des 18-24 ans ne s'estiment "pas du tout sollicités" par les associations et les fondations

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

communication qui accompagne de nombreux acteurs chrétiens de la solidarité, dont des dizaines de diocèses. *"Malgré tout, il ne s'agit pas de remplacer le print, mais d'aller vers des campagnes de fundraising à 360 degrés."*

Chaque année, Émergence Conseil consacre une bonne part de son budget à former les bénévoles aux méthodes de recrutement de donateurs dans la rue. Là aussi, la technologie s'invite. Depuis peu, GiveXpert teste dans la rue des bracelets connectés équipés de QR codes renvoyant à des formulaires de dons. Pour le moment, l'entreprise l'a expérimenté pendant la semaine des Jeux nationaux des transplantés et dialysés, en distribuant notamment des stickers connectés aux sportives, sportifs et bénévoles de l'événement, ainsi qu'à la Course du cœur, une compétition sportive visant à sensibiliser au don d'organes. Ces technologies constituent finalement le

Hello Asso : 15 millions d'euros pour booster les associations

Situé dans le top 50 des sites d'e-commerce les plus fréquentés en France, l'outil permet aux internautes de trouver des projets associatifs près de chez eux

Plateforme de référence en France dans le secteur de l'ESS, Hello Asso propose aux associations différents outils gratuits pour recevoir des dons, des formulaires de contact aux campagnes de collecte, en passant par les adhésions en ligne et les billetteries d'événements. L'entreprise solidaire d'utilité sociale, qui se finance habituellement grâce aux dons de ses utilisateurs, a annoncé en novembre dernier une levée de fonds de 15 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel, afin d'innover davantage sur les moyens de paiement en ligne et d'accompagner plus d'associations : 500 000 d'ici à 2025 contre 215 000 aujourd'hui.

En parallèle, Hello Asso souhaite aussi mieux faire connaître les campagnes de crowdfunding et d'appels aux dons auxquelles elle participe, notamment grâce à son moteur de recherche embarqué, lancé en 2021, qui référence les activités et les projets proposés par les associations. Situé dans le top 50 des sites d'e-commerce les plus fréquentés en France, l'outil permet aux internautes de trouver des projets associatifs près de chez eux, une offre intéressante pour les organisations qui cherchent à recruter de jeunes donateurs, volontiers demandeurs de proximité. En 2022, 300 000 personnes ont ainsi trouvé une activité grâce à ce moteur de recherche. Forte d'un important trafic, la plateforme constitue désormais un acteur incontournable du fundraising. En 2022, les associations y ont collecté plus de 300 millions d'euros, pour un total de 850 millions d'euros depuis la création d'Hello Asso, en 2009. ■

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

La cagnotte en ligne de l'Ukraine pour soutenir l'effort de guerre

Un peu moins d'un an après son lancement, le site web dédié a déjà permis de récolter 317 millions d'euros

Pour financer son armement, l'aide médicale et la reconstruction des infrastructures détruites par les bombardements et l'artillerie, l'Ukraine a lancé en mai 2022 United24, une campagne de financement participatif mondiale destinée à aider l'État ukrainien dans la guerre qui l'oppose à la Russie depuis maintenant plus d'un an. *"En un clic, vous pouvez donner des fonds pour aider nos défenseurs, sauver nos civils et reconstruire l'Ukraine"*, a déclaré Volodymyr Zelensky en anglais dans une vidéo publiée sur Twitter le 5 mai 2022, au moment du lancement de la campagne de crowdfunding.

Un peu moins d'un an après son inauguration, le site web dédié a déjà permis de récolter 317 millions d'euros, une enveloppe totale transférée à la Banque nationale d'Ukraine, puis aux ministères concernés. L'allocation des fonds fait l'objet de reportings réguliers, via la publication de posts sur la page de la plateforme et sur le site United24, afin que les donateurs puissent se rendre compte de la façon dont sont utilisés leurs dons.

Pour toucher le plus large public possible, la plateforme lancée par le gouvernement ukrainien s'appuie sur un réseau mondial d'ambassadeurs, dont le réalisateur Michel Hazanavicius pour la France, ainsi que sur des multinationales comme Deloitte, Balenciaga ou Uber. Depuis le début de la guerre, Volodymyr Zelensky a su faire des réseaux sociaux un solide levier de solidarité à sa cause. *"Ce n'est qu'ensemble que nous avons le pouvoir d'arrêter la guerre et de reconstruire ce que la Russie a détruit"*, expliquait-il encore au moment du lancement d'United24. ■

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

"Les plus jeunes sont surtout attachés à l'efficacité concrète de leurs dons. Ils demandent des comptes aux associations auxquelles ils donnent."
Mathilde Cuchet-Chosseler, Don en confiance.

prolongement du recrutement en face-à-face dans la rue, qui a longtemps permis aux associations de fidéliser les jeunes. *"Reconquérir des donateurs sur le terrain reste notre base de travail. Pour ce faire, nous formons beaucoup de bénévoles aux techniques commerciales. Il ne faut pas non plus penser que le digital sera la solution miracle"*, poursuit Benoît de Soos.

Se fondre dans les codes de la génération Z

Le constat n'empêche pas certains de pousser encore plus loin dans l'expérimentation technologique pour aller chercher les jeunes. En 2018, l'Unicef lançait une levée de fonds pour les victimes de la guerre civile syrienne en Ethereum, une monnaie virtuelle. Des centaines de gamers ont été invités à miner cette cryptomonnaie pendant quelques heures en faveur de l'association. Une façon pour les jeunes amateurs et amatrices de jeux vidéo de participer financièrement à l'action d'une ONG internationale sans débourser un sou. À travers eux, le monde de la philanthropie tente de s'approprier les codes de la génération Z et court après le succès du Z Event, un marathon de jeux vidéo en faveur d'associations choisies par les internautes. Les Restos du cœur organisent des tournois sur le jeu populaire 'Fortnite'.

Si les moins de 35 ans sont si difficiles à fidéliser, c'est aussi qu'ils font de moins en moins confiance aux institutions en général, qu'il s'agisse des partis politiques, des médias ou des associations

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Dans la veine lifestyle, le Secours populaire a réalisé une campagne de communication sur les réseaux sociaux avec l'influenceuse de téléréalité Alix DM. En 2019, la SPA travaillait avec Enjoy Phoenix, vidéaste mode et lifestyle, très connue sur Instagram, pour sensibiliser à l'abandon des animaux domestiques l'été. Mais, difficulté importante pour les associations, les réseaux deviennent parfois incontrôlables à cause de la volatilité des élans de générosité. Après l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, le gouvernement avait dû indiquer une liste d'associations agréées à qui donner, tant les cagnottes privées en ligne se multipliaient.

Reportings réguliers

Si les moins de 35 ans sont si difficiles à fidéliser, c'est aussi qu'ils font de moins en moins confiance aux institutions en général, qu'il s'agisse des partis politiques, des médias ou des associations. Pour prendre en compte ces changements culturels, les associations tentent de faire preuve de transparence, en communiquant sur les réseaux sociaux, en publiant des reportings réguliers, des photos ou des vidéos. *"Les plus jeunes sont surtout attachés à l'efficacité concrète de leurs dons. Ils veulent être assurés que leur argent sert vraiment la cause qui leur tient à cœur et vont demander des comptes aux associations auxquelles ils donnent"*, analyse Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures chez Don en confiance. Cet organisme à but non lucratif œuvre au développement d'une relation de confiance entre les associations et leurs donateurs, notamment via un label octroyé à une centaine d'associations. Don en confiance impose notamment aux organisations labellisées d'envoyer chaque année à leurs donateurs un "essentiel" par mail, résumant les actions de solidarité en cours sur le terrain. *"Les jeunes sont plus difficiles à fidéliser que leurs aînés mais plus faciles à recruter"*, conclut Mathilde Cuchet-Chosseler. ■

BENOÎT COLLET

Chiffres clés

133 €: montant moyen du don en ligne fait par les Français en 2022.

Source: France générosités, 'Baromètre de la générosité 2022'.

26112 CHARTE - CISION 2459005600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le nouvel Economiste.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **50538**
Sujet du média : **Economie - Services**

4 Mai 2023
Journalistes : **Benoît Collet**
Nombre de mots : **2008**

www.lenouveleconomiste.fr

Visualiser l'article

Les associations à la conquête des moins de 35 ans

Une nécessité vitale compte tenu de l'âge moyen actuel des donateurs : 70 ans

© Freepik

■ *Cet article en accès libre vous permet de découvrir la pertinence et l'utilité du Nouvel Economiste. Votre inscription à l'essai 24h gratuit vous permettra d'accéder à l'ensemble des articles du site.*

Pour trouver des jeunes donateurs, les associations parient sur les micro-dons, les cagnottes en ligne, et une plus grande proximité avec leurs publics. Elles doivent aussi publier des reports réguliers pour satisfaire le désir de transparence des moins de 35 ans, plus vigilants sur la traçabilité de leurs dons, ainsi que les contenus multimédias dont sont friands ces nouveaux donateurs. Heureusement, ils sont globalement plutôt généreux : leur effort de don est équivalent à celui de leurs aînés de plus de 65 ans.

Ces dix dernières années, en France, le montant des dons faits aux associations a été multiplié par deux. Rien qu'en 2020, les donations ont augmenté de 7%, pour atteindre les 2,85 milliards d'euros. Les Français, de plus en plus généreux ? Les indicateurs sembleraient au beau fixe, si ce n'est que le monde associatif connaît un problème d'ampleur : le nombre de nouveaux donateurs a baissé de 9% entre 2011 et 2021. Qui plus est, une bonne partie des fonds récoltés provient des retraités, avec un pic de générosité à 75 ans et un donateur médian de 62 ans.

Pour pérenniser leurs trajectoires financières, les organisations de solidarité sont confrontées au défi de trouver de nouveaux donateurs chez les jeunes de moins de 30 ans et les 35-55 ans, la classe d'âge la " moins généreuse, selon les statistiques compilées dans le 'Baromètre de la générosité', publié tous les ans par France générosités, un syndicat professionnel qui regroupe plus de 130 organisations d'intérêt général.

Des jeunes plutôt généreux

26112 CHARTE - CISION 368767375

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

" Les donateurs les plus âgés sont très fidèles aux associations auxquelles ils donnent. Lorsqu'ils vont disparaître, la santé financière de nombreuses associations risque d'être mise à mal, pointe Nadège Rodrigues, directrice des études chez France générosités. On pourrait penser au premier abord que le remplacement d'une génération par une autre palliera mécaniquement ce problème, et même, cyniquement, que le vieillissement de la population française est une bonne chose pour le renouvellement des donateurs. Mais ce n'est pas si simple.

" Les nouvelles générations ont une relation aux dons bien plus volatile, ils sont attachés à une cause plutôt qu'à une association en particulier

" L'économie comportementale nous apprend que les nouvelles générations ont une relation aux dons bien plus volatile, qu'ils sont attachés à une cause plutôt qu'à une association en particulier. Dès lors, le défi pour les organisations caritatives va être de réussir à les séduire, poursuit Nadège Rodrigues. Heureusement pour elle, l'économie sociale et solidaire (ESS) peut compter sur la générosité des moins de 30 ans. Leur patrimoine modeste moyen fait qu'ils donnent évidemment moins en valeur absolue que les plus de 70 ans mais leur " effort de don (la part de leurs revenus qu'ils consacrent à la philanthropie) est quasiment équivalent à celui de leurs aînés (2,5% contre 2,6%).

Dons en ligne et cagnottes

Pour les convaincre, de nombreuses organisations continuent à s'accrocher à d'anciens modèles de recrutement parfois un peu datés, comme le publipostage ou les sollicitations par téléphone à partir de listes de numéros de téléphone fixe, un objet en voie de disparition chez les moins de 35 ans. À ce titre, le 'Baromètre de la confiance 2022', publié annuellement par **Don en confiance**, est parlant : 53 % des 18-24 ans ne s'estiment " pas du tout sollicités par les associations et les fondations, en grande partie en raison de canaux de contact inadaptés aux plus jeunes. " Même sur le web, les associations ont trop tendance à travailler leur cible affinitaire : les plus âgés, pointe Alexandre Ayad, directeur de GiveXpert, un éditeur de plateformes de dons pour des associations comme Habitat et humanisme, les Apprentis d'Auteuil ou encore la Fondation des hôpitaux.

" 53 % des 18-24 ans ne s'estiment 'pas du tout sollicités' par les associations et les fondations

" Pourtant des solutions simples à mettre en place existent pour séduire les plus jeunes, comme le prélèvement automatique en ligne : 10 euros par mois, c'est relativement indolore pour les finances d'un moins de 35 ans, poursuit le spécialiste. GiveXpert parie aussi sur le peer-to-peer, des cagnottes privées en ligne lancées sur les réseaux sociaux, à l'occasion d'un anniversaire par exemple. Au lieu de s'offrir un cadeau avec l'enveloppe, le bénéficiaire fait don de ses gains à l'association de son choix.

La rue, lieu de recrutement incontournable

" On constate un vrai retour sur investissement avec les campagnes numériques, tant en dons qu'en nouveaux sympathisants engendrés, constate quant à lui Benoît de Soos, directeur d'Émergence Conseil, une agence de communication qui accompagne de nombreux acteurs chrétiens de la solidarité, dont des dizaines de diocèses. " Malgré tout, il ne s'agit pas de remplacer le print, mais d'aller vers des campagnes de fundraising à 360 degrés.

Chaque année, Émergence Conseil consacre une bonne part de son budget à former les bénévoles aux méthodes de recrutement de donateurs dans la rue. Là aussi, la technologie s'invite. Depuis peu, GiveXpert teste dans la rue des bracelets

26112 CHARTE - CISION 368767375
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

connectés équipés de QR codes renvoyant à des formulaires de dons. Pour le moment, l'entreprise l'a expérimenté pendant la semaine des Jeux nationaux des transplantés et dialysés, en distribuant notamment des stickers connectés aux sportives, sportifs et bénévoles de l'événement, ainsi qu'à la Course du coeur, une compétition sportive visant à sensibiliser au don d'organes. Ces technologies constituent finalement le prolongement du recrutement en face-à-face dans la rue, qui a longtemps permis aux associations de fidéliser les jeunes. " Reconquérir des donateurs sur le terrain reste notre base de travail. Pour ce faire, nous formons beaucoup de bénévoles aux techniques commerciales. Il ne faut pas non plus penser que le digital sera la solution miracle, poursuit Benoît de Soos.

Se fondre dans les codes de la génération Z

Le constat n'empêche pas certains de pousser encore plus loin dans l'expérimentation technologique pour aller chercher les jeunes. En 2018, l'Unicef lançait une levée de fonds pour les victimes de la guerre civile syrienne en Ethereum, une monnaie virtuelle. Des centaines de gamers ont été invités à miner cette cryptomonnaie pendant quelques heures en faveur de l'association. Une façon pour les jeunes amateurs et amatrices de jeux vidéo de participer financièrement à l'action d'une ONG internationale sans débourser un sou. À travers eux, le monde de la philanthropie tente de s'approprier les codes de la génération Z et court après le succès du Z Event, un marathon de jeux vidéo en faveur d'associations choisies par les internautes.

" Les réseaux deviennent parfois incontrôlables à cause de la volatilité des élans de générosité

Les Restos du coeur organisent des tournois sur le jeu populaire ‘Fortnite'. Dans la veine lifestyle, le Secours populaire a réalisé une campagne de communication sur les réseaux sociaux avec l'influenceuse de téléréalité Alix DM. En 2019, la SPA travaillait avec Enjoy Phoenix, vidéaste mode et lifestyle, très connue sur Instagram, pour sensibiliser à l'abandon des animaux domestiques l'été. Mais, difficulté importante pour les associations, les réseaux deviennent parfois incontrôlables à cause de la volatilité des élans de générosité. Après l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, le gouvernement avait dû indiquer une liste d'associations agréées à qui donner, tant les cagnottes privées en ligne se multipliaient.

Reportings réguliers

Si les moins de 35 ans sont si difficiles à fidéliser, c'est aussi qu'ils font de moins en moins confiance aux institutions en général, qu'il s'agisse des partis politiques, des médias ou des associations. Pour prendre en compte ces changements culturels, les associations tentent de faire preuve de transparence, en communiquant sur les réseaux sociaux, en publiant des reportings réguliers, des photos ou des vidéos. " Les plus jeunes sont surtout attachés à l'efficacité concrète de leurs dons. Ils veulent être assurés que leur argent sert vraiment la cause qui leur tient à coeur et vont demander des comptes aux associations auxquelles ils donnent, analyse Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures chez Don en confiance. Cet organisme à but non lucratif oeuvre au développement d'une relation de confiance entre les associations et leurs donateurs, notamment via un label octroyé à une centaine d'associations. Don en confiance impose notamment aux organisations labellisées d'envoyer chaque année à leurs donateurs un " essentiel par mail, résumant les actions de solidarité en cours sur le terrain. " Les jeunes sont plus difficiles à fidéliser que leurs aînés mais plus faciles à recruter, conclut Mathilde Cuchet-Chosseler.

Hello Asso : 15 millions d'euros pour booster les associations

Plateforme de référence en France dans le secteur de l'ESS, Hello Asso propose aux associations différents outils gratuits

26112 CHARTE - CISION 368767375
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

pour recevoir des dons, des formulaires de contact aux campagnes de collecte, en passant par les adhésions en ligne et les billetteries d'événements. L'entreprise solidaire d'utilité sociale, qui se finance habituellement grâce aux dons de ses utilisateurs, a annoncé en novembre dernier une levée de fonds de 15 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel, afin d'innover davantage sur les moyens de paiement en ligne et d'accompagner plus d'associations : 500 000 d'ici à 2025 contre 215 000 aujourd'hui.

En parallèle, Hello Asso souhaite aussi mieux faire connaître les campagnes de crowdfunding et d'appels aux dons auxquelles elle participe, notamment grâce à son moteur de recherche embarqué, lancé en 2021, qui référence les activités et les projets proposés par les associations. Situé dans le top 50 des sites d'e-commerce les plus fréquentés en France, l'outil permet aux internautes de trouver des projets associatifs près de chez eux, une offre intéressante pour les organisations qui cherchent à recruter de jeunes donateurs, volontiers demandeurs de proximité. En 2022, 300 000 personnes ont ainsi trouvé une activité grâce à ce moteur de recherche. Forte d'un important trafic, la plateforme constitue désormais un acteur incontournable du fundraising. En 2022, les associations y ont collecté plus de 300 millions d'euros, pour un total de 850 millions d'euros depuis la création d'Hello Asso, en 2009.

La cagnotte en ligne de l'Ukraine pour soutenir l'effort de guerre

Pour financer son armement, l'aide médicale et la reconstruction des infrastructures détruites par les bombardements et l'artillerie, l'Ukraine a lancé en mai 2022 United24, une campagne de financement participatif mondiale destinée à aider l'État ukrainien dans la guerre qui l'oppose à la Russie depuis maintenant plus d'un an. " En un clic, vous pouvez donner des fonds pour aider nos défenseurs, sauver nos civils et reconstruire l'Ukraine, a déclaré Volodymyr Zelensky en anglais dans une vidéo publiée sur Twitter le 5 mai 2022, au moment du lancement de la campagne de crowdfunding.

Un peu moins d'un an après son inauguration, le site web dédié a déjà permis de récolter 317 millions d'euros, une enveloppe totale transférée à la Banque nationale d'Ukraine, puis aux ministères concernés. L'allocation des fonds fait l'objet de reportings réguliers, via la publication de posts sur la page de la plateforme et sur le site United24, afin que les donateurs puissent se rendre compte de la façon dont sont utilisés leurs dons.

Pour toucher le plus large public possible, la plateforme lancée par le gouvernement ukrainien s'appuie sur un réseau mondial d'ambassadeurs, dont le réalisateur Michel Hazanavicius pour la France, ainsi que sur des multinationales comme Deloitte, Balenciaga ou Uber. Depuis le début de la guerre, Volodymyr Zelensky a su faire des réseaux sociaux un solide levier de solidarité à sa cause. " Ce n'est qu'ensemble que nous avons le pouvoir d'arrêter la guerre et de reconstruire ce que la Russie a détruit, expliquait-il encore au moment du lancement d'United24.

133 euros : montant moyen du don en ligne fait par les Français en 2022.

Source : France générosités, ‘Baromètre de la générosité 2022' .

26112 CHARTE - CISION 368767375

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

www.fundraisers.fr

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **13953**
Sujet du média : **Banques-Finance**

15 Mars 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1000**

Visualiser l'article

La veille de l'AFF du 16 mars 2023

Un Complément d'enquête... à charge . Le maga zine d'investigation de France 2 a diffusé, le 23 février, un reportage dénonçant l'opacité du fonctionnement du mécénat. En un peu plus de dix ans, le montant des dons déclarés aux services fiscaux par les entreprises a plus que doublé. Aujourd'hui, quasiment tous les groupes du CAC 40 ont leur fondation de mécénat. La générosité des employeurs ne seraient toutefois pas dénuée d'arrière-pensées, selon l'émission présentée par Tristan Waleckx.

Depuis la loi Aillagon en 2003, les sociétés ont en effet la possibilité de déduire 60% de leurs dons de leur déclaration d'impôts, dans une certaine limite. Complément d'enquête estime, par ailleurs, que le mécénat permettrait aux entreprises de *« s'immiscer dans les politiques publiques »* . Avant d'accepter de financer le nouveau centre de conférence de l'École polytechnique, LVMH s'est ainsi assuré de pouvoir y organiser des défilés une fois les travaux terminés. France 2 se demande aussi comment des photographies d'Ahae ont pu être exposées au Louvre et au Musée de Versailles alors que cet « artiste » est aujourd'hui connu pour être en réalité un homme d'affaires coréen qui blanchit de l'argent en France grâce à ces clichés. Deux exemples suffisent-ils toutefois à prouver que *« les bonnes oeuvres, ça rapporte »* , pour reprendre le titre de l'émission ? On peut en douter...

Moins nombreux mais plus élevés... La tendance semble se confirmer en 2022. Les associations et les structures d'intérêt général contactées par *Le Monde* ont constaté que le montant du don moyen avait encore progressé l'an dernier mais que le nombre de donateurs continuait lui de reculer. Médecins sans frontières, Secours populaire, France générosités et Don en confiance disent tous la même chose. La flambée des prix de l'énergie et l'inflation à deux chiffres sur les denrées alimentaires n'ont donc pas modifié cette tendance qui perturbe de plus en plus de fundraisers.

Des gares en manque de sous. Les 74 grandes halles voyageurs des gares françaises (GHV), qui couvrent pas moins de 425.000 m2, sont un véritable gouffre financier pour Gares & Connexions qui possède depuis 2020 les 3000 gares et haltes

26112 CHARTE - CISION 368518014

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

voyageurs du réseau ferré national. Leur entretien nécessite un budget annuel de 25 millions d'euros, selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des infrastructures (COI). Souvent attaquées par la corrosion, certaines de ces constructions représentent de véritables dangers pour le public mais leur rénovation est « *un devoir patrimonial* », pour David Valence le président du COI. Ce député des Vosges du parti Renaissance estime que le mécénat pourrait être encouragé pour financer les travaux nécessaires à la réfection de ces cathédrales de métal et de verre souvent plus que centenaires et pour beaucoup inscrites à l'inventaire des monuments historiques. A votre bon coeur, mesdames et messieurs les dirigeants d'entreprise...

La frontière devient de plus en plus floue et certains s'en inquiètent. Créé en septembre dernier, l'Observatoire *citoyen de la marchandisation des associations* (OCMA), qui regroupe une quinzaine d'associations et de réseaux ainsi qu'une dizaine de chercheuses/chercheurs, vient de publier son premier rapport intitulé « Marchandisation et financiarisation des associations ».

Selon cette étude que vous trouverez ici , l'arrivée dans les années 2010 de la notion d'investissement à impact social a transformé l'association en produit d'investissement financier. Les appels d'offre et les appels à projet qui se multiplient dans le monde de la générosité brideraient, selon ce document, l'initiative associative. L'entrée dans l'économie sociale et solidaire des entrepreneurs sociaux détournerait cette économie de sa capacité à porter une critique du système économique néolibéral basé sur la croissance qui nous mettrait en péril face aux enjeux écologiques et sociaux. Un point de vue engagé auquel on peut adhérer... ou pas.

Le verre est à moitié plein ou à demi vide ? C'est à vous de voir... En 2022, plus de 2,35 milliards d'euros ont été collectés par le crowdfunding, selon le dernier rapport annuel du cabinet Mazars et de l'association Financement Participatif France (FPF). Ce chiffre a bondi de 25% en douze mois. Pour mémoire, il atteignait à peine 402 millions en 2018 et 167 millions trois ans plus tôt. Les plateformes attirent, à elles seules, 66% des sommes versées, loin devant les conseillers en gestion de patrimoine (15%), les fonds d'investissement (8%), les Family Offices (5%) et les réseaux bancaires (5%). Les projets financés en 2022 sont, pour beaucoup, lancés par des particuliers (84.676) mais aussi par des acteurs de l'économie sociale et solidaire (23.837), des TPE/PME/ETI (5786) et des start-ups (3966). 61.891 dossiers ont une dimension sociale ou environnementale ce qui représente un volume de collecte de 552 millions d'euros. Ces chiffres encourageants cachent toutefois une réalité un peu moins rose. Car si les prêts rémunérés continuent d'attirer de plus en plus de capitaux (2,1 Mds€ en 2022 contre 1,58Md€ en 2021), les volumes de dons enregistrent leur seconde chute successive (106,7M€ contre 196,8 M€). La générosité doit aujourd'hui rapporter des intérêts...

Les bénévoles reviennent en masse. Après deux années compliquées durant lesquelles l'engagement bénévole avait chuté, le recul de la pandémie permet un retour progressif à la situation d'avant crise. Selon une enquête effectuée par l'Ifop et publiée par Recherches et Solidarités, 23% des Français ont donné en janvier 2023 une partie de leur temps à une association. Ce chiffre a bondi de 3 points en un an et il atteint presque le niveau enregistré en 2019 (24%) avant l'arrivée du Covid 19.

Le pourcentage d'hommes et de femmes bénévoles est redevenparfaitement égal (23%) alors que les associations comptaient moins de femmes dans leurs rangs entre 2010 et 2019 avant d'atteindre la parité en 2019. Durant la crise sanitaire, la proportion de femmes bénévoles avait reculé de 4 points. Cette étude confirme également l'engagement de plus en plus important des jeunes. Un quart des 15-34 ans donne aujourd'hui de leur temps à une association contre à peine 16% en 2022. La part des plus de 65 ans continue, elle, de chuter brutalement (de près de 40% en 2010 à 25% en 2023). Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien .

26112 CHARTE - CISION 368518014
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

8 Mars 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **824**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Rencontre avec Anne Bideau, directrice générale de Plan International | organisation labellisée "Don en Confiance"

En cette Journée internationale des droits des femmes, Anne Bideau, directrice générale de Plan international France, aborde le travail réalisé, ce qu'il reste encore à faire et avertit sur l'importance de rester mobilisés pour permettre l'accès des enfants à l'éducation. Elle évoque également ce que le Don en Confiance a apporté à son ONG. Rencontre avec une femme de conviction.

Anne Bideau - Directrice générale de Plan International labellisée "Don en Confiance"

Les droits sont encore trop menacés et bafoués dans beaucoup de pays. Quasiment tous en réalité même si les degrés sont différents au regard des violences sexistes et sexuelles que l'on constate sous nos climats. Notre réelle inquiétude se porte toutefois sur le recul des droits des filles dans le monde suite à la pandémie. Les indicateurs au niveau macro sont mauvais. Il y a encore dans le monde chaque année 12 millions de filles mariées de force. Cette violence immédiate extrêmement forte prive les intéressées d'un avenir et les contraint au renoncement. Les chiffres de l'excision également ainsi que ceux des grossesses précoces sont très inquiétants, d'autant que depuis l'épidémie l'accès aux services de santé a régressé. Il ne faut pas oublier que si pour nous aujourd'hui la crise de la Covid 19 semble gérable, beaucoup de pays n'ont pas eu la chance de bénéficier de la vaccination et d'un système de santé résilient, ou de filets de sécurité socio-économiques.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE PLAN INTERNATIONAL POUR AMÉLIORER LA CONDITION DES FEMMES ET QUELS SONT SELON

26112 CHARTE - CISION 368473809

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

VOUS
LES PRINCIPAUX LEVIERS INDIVIDUELS ET POLITIQUES POUR Y PARVENIR ?

Anne Bideau : Pour que les filles puissent accéder à leurs droits, il faut qu'elles soient en mesure de prendre des décisions. Pour prendre des décisions, il faut qu'elles comprennent les choix qui leur sont posés. Pour qu'elles comprennent les choix, il faut qu'elles apprennent. Le premier levier est donc sans aucun doute l'éducation, la formation professionnelle, l'insertion socio-économique des filles et des femmes qui doit être accompagné par un dialogue avec les communautés pour faire évoluer la situation sur l'égalité de genre. Faire changer le comportement et le regard portés sur les filles est un combat majeur pour Plan International.

Pour sensibiliser les pouvoirs publics nous faisons appel au plaidoyer. Sur le sujet, nous agissons en lien avec le réseau Plan International afin d'influencer les espaces de décisions internationaux tels que l'ONU, l'Union Européenne, le G7, le G20 ou encore les grandes conférences internationales. Nous partageons notre expérience et nos recommandations avec les décideur·euse·s politiques, en France, en Europe et à l'international, à travers la production et la diffusion de rapports ou de documents de positionnement, et l'organisation d'événements. Enfin, nous agissons avec des partenaires locaux pour amplifier notre action. Dans le cadre des programmes au sein des communautés, le plaidoyer va être moins institutionnel mais va se faire avec les décideur·euse·s (leaders communautaires, religieux ou encore autorités locales) pour rappeler la nécessité de faire respecter le droit, de le faire appliquer et décliner dans leur législation en instaurant des décrets d'application. Plan International accompagne et agit vraiment sur l'intégralité de la chaîne car nous sommes convaincus que sans cela rien ne peut marcher. A cet égard l'année dernière, sous notre influence et celles de nos partenaires les Philippines ont interdit le mariage des enfants. C'est une belle victoire.

De manière plus militante notre ONG se fait fort de faire connaître leurs droits aux filles afin qu'elles puissent elles-mêmes aller interpeller les décideur·euse·s localement et se battre pour engager les autres filles à faire bouger les lignes.

LA LABELLISATION DON EN CONFIANCE A-T-ELLE CONTRIBUÉ À AMÉLIORER LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

Anne Bideau : Il est difficile d'en mesurer l'impact mais nous sommes particulièrement sensibles à la confiance que nous accordent nos donateurs et donatrices et être labellisée est un gage de Confiance. Les contrôleurs du Don en confiance viennent avec leur expertise évaluer nos pratiques, regarder la manière dont nos flux financiers sont organisés assurant à notre ONG une crédibilité concrète auprès du public.

QUEL CHEMIN PARCOURU DEPUIS VOTRE LABELLISATION ?

Anne Bideau : Au-delà du contrôle, l'avantage des échanges avec le Don en Confiance consiste à nous interroger sur nos

26112 CHARTE - CISION 368473809

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

pratiques, à identifier des points de vigilance que nous n'aurions pas forcément pris en compte sans l'intervention de l'organisme. Cette démarche, fruit d'une volonté de la gouvernance, engagée en 2011, nous a permis au fil du temps de nous améliorer sur des sujets aussi variés que la communication financière, la gestion financière ou comptable, l'intérêt d'avoir des politiques de réserve... Être labellisée par le Don en Confiance est donc essentiel et fait aujourd'hui partie de notre ADN.

26112 CHARTE - CISION 368473809

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

Les dons aux associations progressent en France malgré l'inflation

visuel indisponible

« Pour Médecins sans frontières, 2022 a été une année de générosité d'une ampleur sans précédent, meilleure encore que 2020, quand la crise sanitaire avait suscité un élan exceptionnel, salue Anne-Lise Sirvain, directrice de la collecte des fonds privés au sein de l'association. *Et ces dernières semaines, les Français se mobilisent très fortement en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie, comme au début de la guerre en Ukraine l'an dernier. »*

Au Secours populaire aussi, l'année 2022 a été marquée par une progression des dons, notamment à la faveur des « opérations paquets cadeaux » des bénévoles, à la sortie de caisses de grands magasins, emballent les cadeaux en échange d'un don à l'association. Et cela devrait se prolonger, avec le bon démarrage, depuis janvier, de la campagne annuelle Don'actions. *« Beaucoup de gens donnent, même quelques euros »* , apprécie le secrétaire national de l'association, Thierry Robert.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de la collecte 2022 auprès des particuliers, mais un certain soulagement prévaut chez la dizaine d'associations, d'importance et de domaines variés, contactées par *Le Monde.* Les premiers échos au sein des réseaux France générosités et Don en confiance confirment ce sentiment. Pourtant, la flambée des prix de l'énergie et l'inflation à deux chiffres sur les produits alimentaires faisaient craindre une baisse des dons en novembre et décembre 2022, qui représentent 40 % du montant de la collecte annuelle une saisonnalité liée au fait qu'un versement, même le 31 décembre, ouvre droit à une réduction d'impôts, l'année suivante, de 66 % à 75 % du montant du don.

Au premier semestre 2022, pour les 57 organisations membres de France générosités, la collecte avait augmenté de 10,7 %

26112 CHARTE - CISION 368473803

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

par rapport à la même période en 2021, mais, en excluant les dons en faveur de l'Ukraine, la hausse ne dépassait pas 1,6 %, *« soit la plus faible progression depuis 2018 »* , indique Nadège Rodrigues, directrice des études et de la communication de l'organisation.

Plusieurs associations font état d'un sursaut des dons en fin d'année, y compris celles dont les donateurs s'étaient déjà beaucoup mobilisés en faveur de l'Ukraine : L'Ordre de Malte a reçu 10,3 millions d'euros au total (+ 16 %), dont une bonne partie affectable à ses activités hors urgence (solidarité, secourisme, handicap, vieillesse, hôpitaux à l'étranger...).

« Elan sur la précarité »

Les associations les plus anciennes et connues ne sont pas seules concernées. Fondée en 2014, Entourage crée des réseaux de soutien autour et avec les personnes en situation de grande exclusion. Si elle n'a pas renoué avec son record de fin 2020, *« où il y avait eu un élan sur la précarité »* , selon son fondateur, Jean-Marc Potdevin, la hausse atteint néanmoins 7 % par rapport à 2021.

article avec accès abonné:https://haiti24.net/les-dons-aux-associations-progressent-en-france-malgre-linflation/

26112 CHARTE - CISION 368473803
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le Monde

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **2872000**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **09 mars 2023 P.15**

Journalistes : **CLAIRE ANÉ**

Nombre de mots : **1693**

FRANCE

Les dons aux associations en hausse en 2022

Malgré l'inflation, la générosité des Français n'a pas faibli, même si le nombre de bienfaiteurs diminue

Lors de la collecte nationale des Restos du cœur, au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), le 3 mars. SERGE TENANI/HANS LUCAS VIA AFP

26112 CHARTE - CISION 7168864600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour Médecins sans frontières, 2022 a été une année de générosité d'une ampleur sans précédent, meilleure encore que 2020, quand la crise sanitaire avait suscité un élan exceptionnel, salue Anne-Lise Sirvain, directrice de la collecte des fonds privés au sein de l'association. *Et ces dernières semaines, les Français se mobilisent très fortement en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie, comme au début de la guerre en Ukraine l'an dernier.»*

Au Secours populaire aussi, l'année 2022 a été marquée par une progression des dons, notamment à la faveur des «opérations paquets cadeaux» – des bénévoles, à la sortie de caisses de grands magasins, emballent les cadeaux en échange d'un don à l'association. Et cela devrait se prolonger, avec le bon démarrage, depuis janvier, de la campagne annuelle Don'actions. *«Beaucoup de gens donnent, même quelques euros»*, apprécie le secrétaire national de l'association, Thierry Robert.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de la collecte 2022 auprès des particuliers, mais un certain soulagement prévaut chez la dizaine d'associations, d'importance et de domaines variés, contactées par *Le Monde*. Les premiers échos au sein des réseaux France générosités et Don en confiance confirment ce sentiment. Pourtant, la flambée des prix de l'énergie et l'inflation à deux chiffres sur les produits alimentaires faisaient craindre une baisse des dons en novembre et décembre 2022, qui représentent 40 % du montant de la collecte annuelle – une saisonnalité liée au fait qu'un versement, même le 31 décembre, ouvre droit à une réduction d'impôts, l'année suivante, de 66 % à 75 % du montant du don.

«Elan sur la précarité»

Au premier semestre 2022, pour les 57 organisations membres de France générosités, la collecte avait augmenté de 10,7 % par rapport à la même période en 2021, mais, en excluant les dons en faveur de l'Ukraine, la hausse ne dépassait pas 1,6 %, *«soit la plus faible progression depuis 2018»*, indique Nadège Rodrigues, directrice des études et de la communication de l'organisation.

Plusieurs associations font état d'un sursaut des dons en fin d'année, y compris celles dont les donateurs s'étaient déjà beaucoup mobilisés en faveur de l'Ukraine : l'Ordre de Malte a reçu 10,3 millions d'euros au total (+ 16 %), dont une bonne partie affectable à ses activités hors urgence (solidarité, secourisme, handicap, vieillesse, hôpitaux à l'étranger...).

Les associations les plus anciennes et connues ne sont pas les seu-

26112 CHARTE - CISION 7168864600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Plusieurs mouvements font état d'un sursaut en fin d'année : l'Ordre de Malte a ainsi reçu 10,3 millions d'euros au total, un bond de 16 %

les concernées. Fondée en 2014, Entourage crée des réseaux de soutien autour et avec les personnes en situation de grande exclusion. Si elle n'a pas renoué avec son record de fin 2020, *« où il y avait eu un élan sur la précarité »*, selon son fondateur, Jean-Marc Potdevin, la hausse atteint néanmoins 7 % par rapport à 2021.

Née en 2003, Terre de liens, qui rachète des terres agricoles pour les confier à des paysans s'installant en bio, a vu sa collecte augmenter de 50 % en 2021, puis à nouveau de 45 % en 2022. *« Nous avions une forte marge de progression du fait de notre notoriété assez faible et de l'absence de collecte de fin d'année avant 2020. Et il y a un engagement de plus en plus fort sur les questions de consommation locale »*, estime sa chargée de collecte, Clara Cohen. Acteur de premier plan de la protection de l'environnement, le Fonds mondial pour la nature – plus connu sous le sigle WWF – connaît une dynamique moins rapide depuis le Covid-19 (+ 3 % en 2022). *« Les dons semblent s'être réorientés vers les associations de solidarité »*, explique son directeur de la générosité publique, Benoit Duchier.

Concurrence accrue

Les dons des particuliers déclarés aux impôts ont beau avoir augmenté de 27,5 % entre 2013 et 2021, selon le réseau associatif Recherches et solidarités, les associations ne font pas assaut d'optimisme. Celle qui collecte le plus de dons, Les Restos du cœur, souligne que la hausse d'environ 5 % des dons enregistrée durant les douze derniers mois ne suffit pas face à la progression, bien plus forte, du nombre de personnes accueillies (+ 22 %) et à celle des dépenses, impactées par l'inflation.

« Le don moyen augmente, mais le nombre de donateurs diminue, note le président des Restos du cœur, Patrice Douret. *On voit l'impact du rehaussement à 1 000 euros du plafond de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts de 75 %. Il est donc vital de pérenniser ce plafond au-delà du 31 décembre 2023. »* Cette hausse du don moyen, assortie d'une baisse du nombre de donateurs, est largement constatée, et confirme une tendance à l'œuvre depuis des années.

Par ailleurs, la concurrence s'est accrue : de grandes institutions culturelles, telles que le Musée du Louvre ou l'Opéra de Paris, font désormais appel aux dons du public ; et des particuliers lancent des collectes hors du cadre associatif. Jusqu'en novembre 2022, le réseau social Facebook permettait de créer en quelques clics une cagnotte personnelle – en faveur de soi-même ou d'une autre personne.

Selon Les Restos du cœur, cette augmentation ne suffit pas face à celle, bien plus forte, du nombre de personnes accueillies

Site leader en France pour la constitution de cagnottes, Leetchi en propose une version solidaire – *des gens ont commencé à en lancer après les attentats de 2015 »*, explique la directrice générale, Alix Poulet. Elles ont permis de collecter un peu plus de 60 millions d'euros en 2022, moins qu'en 2020 (presque 70 millions), mais bien plus qu'en 2019 (42 millions). La moitié de leurs bénéficiaires sont des personnes physiques, qu'il s'agisse d'un proche dans une situation difficile, d'un sans-domicile-fixe ou d'un malade nécessitant des soins à l'étranger ou l'aménagement de son domicile. Suivent les animaux, et enfin, les associations.

Pour ces dernières, le défi consiste à enrôler plus de monde – *« 60 % des personnes aisées ne font pas de dons de leur vivant »*, souligne Sophie Rieunier, professeure en sciences économiques à l'université Gustave-Eiffel, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). Et à rajeunir les donateurs sans perdre ceux, majoritaires en nombre et en montants de dons, qui ont plus de 60 ans.

Le recrutement par courrier postal, bien qu'en baisse, reste ainsi le principal vecteur de dons, souvent agrémenté de *goodies*, comme des étiquettes au nom du

26112 CHARTE - CISION 7168864600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le défi consiste à enrôler plus de monde, à rajeunir les donateurs sans perdre ceux, majoritaires, qui ont plus de 60 ans

destinataire, un agenda… *« Les gens se déclarent défavorables à ces contre-dons anticipés*, indique Sophie Rieunier, *mais les associations qui font, en parallèle, des lettres de recrutement avec* goodies, *et d'autres sans, constatent que le taux de don est bien meilleur avec ! »*

Il importe, également, de s'adresser aux *« jeunes qui, avec les personnes âgées, sont ceux qui donnent le plus au regard de leurs revenus. Mais ils sont moins fidèles : ils donnent pour un projet donné, ils veulent voir les résultats et plus de transparence »*, explique Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures de Don en confiance. Les associations sont à la recherche de donateurs réguliers, par le biais du prélèvement automatique, et développent, dans ce but, le don en face-à-face, dans la rue, les centres commerciaux ou en porte-à-porte.

Collecte plus incarnée

« Il est peu apprécié du grand public mais représente des montants de plus en plus importants », souligne Sophie Rieunier. Au final, *« les coûts de recrutement sont très élevés*, reconnaît Karine Dalle, qui dirige la collecte au sein de l'Ordre de Malte. *Il y a quelques années, notre association avait décidé de ne plus y consacrer de ressources, mais l'effondrement des dons a été tel qu'on a fait machine arrière. »*

Les associations recourent aussi au microdon, par le biais de l'arrondi en caisse dans les magasins et le don sur salaire : il a doublé entre 2019 et 2022, pour atteindre 14,6 millions d'euros. Autre tendance récente, le don gratuit, qui ne coûte rien au donateur puisqu'il est effectué par une entreprise en contrepartie du visionnage d'une publicité, de l'utilisation d'un moteur de recherche (comme Lilo ou Ecosia), ou encore de la réalisation d'économies d'énergie (avec la plateforme Don de chaleur). Les associations s'appuient autant que possible sur leurs comités locaux, pour une collecte plus incarnée. Elles misent sur des événements locaux et nationaux, telles que les ventes aux enchères ou des courses solidaires, dans l'esprit du Téléthon, ou encore, chez Médecins sans frontières, des rencontres entre donateurs et acteurs de terrain.

Le succès de l'émission de France 2 « Aux arbres citoyens », qui a permis à France Nature Environnement de récolter, le 8 novembre 2022, 1,8 million d'euros de dons en faveur des forêts françaises, leur donne à penser. Et plus encore celui du « Z Event », marathon en ligne rassemblant des figures du jeu vidéo, qui a collecté près de 10,2 millions d'euros en septembre 2022.

Les associations essaient ainsi d'être plus présentes sur le Web, et sont de plus en plus nombreuses à proposer un outil permettant à tout un chacun d'organiser une collecte en ligne en leur faveur. Le succès tient, parfois, à peu de choses : au Secours populaire, lors des collectes de rue ou des opérations papier cadeau, en plus du traditionnel tronc où glisser de la monnaie, il est désormais possible de faire un don, même d'un euro, par carte bancaire ou par SMS. ■

CLAIRE ANÉ

26112 CHARTE - CISION 7168864600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le Monde.fr

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **18129402**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Mars 2023
Journalistes : **Claire Ané**
Nombre de mots : **1526**

www.lemonde.fr

Visualiser l'article

Les dons aux associations progressent en France malgré l'inflation

Le montant du don moyen augmente, mais le nombre de donateurs diminue, soulignent plusieurs associations.

« Pour Médecins sans frontières, 2022 a été une année de générosité d'une ampleur sans précédent, meilleure encore que 2020, quand la crise sanitaire avait suscité un élan exceptionnel, salue Anne-Lise Sirvain, directrice de la collecte des fonds privés au sein de l'association. *Et ces dernières semaines, les Français se mobilisent très fortement en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie, comme au début de la guerre en Ukraine l'an dernier. »*

Au Secours populaire aussi, l'année 2022 a été marquée par une progression des dons, notamment à la faveur des « opérations paquets cadeaux » des bénévoles, à la sortie de caisses de grands magasins, emballent les cadeaux en échange d'un don à l'association. Et cela devrait se prolonger, avec le bon démarrage, depuis janvier, de la campagne annuelle Don'actions. *« Beaucoup de gens donnent, même quelques euros »* , apprécie le secrétaire national de l'association, Thierry Robert.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de la collecte 2022 auprès des particuliers, mais un certain soulagement prévaut chez la dizaine d'associations, d'importance et de domaines variés, contactées par *Le Monde.* Les premiers échos au sein des réseaux France générosités et Don en confiance confirment ce sentiment. Pourtant, la flambée des prix de l'énergie et l'inflation à deux chiffres sur les produits alimentaires faisaient craindre une baisse des dons en novembre et décembre 2022, qui représentent 40 % du montant de la collecte annuelle une saisonnalité liée au fait qu'un versement, même le 31 décembre, ouvre droit à une réduction d'impôts, l'année suivante, de 66 % à 75 % du montant du don.

Au premier semestre 2022, pour les 57 organisations membres de France générosités, la collecte avait augmenté de 10,7 % par rapport à la même période en 2021, mais, en excluant les dons en faveur de l'Ukraine, la hausse ne dépassait pas 1,6 %, *« soit la plus faible progression depuis 2018 »* , indique Nadège Rodrigues, directrice des études et de la communication de l'organisation.

Plusieurs associations font état d'un sursaut des dons en fin d'année, y compris celles dont les donateurs s'étaient déjà beaucoup mobilisés en faveur de l'Ukraine : L'Ordre de Malte a reçu 10,3 millions d'euros au total (+ 16 %), dont une bonne partie affectable à ses activités hors urgence (solidarité, secourisme, handicap, vieillesse, hôpitaux à l'étranger...).

« Elan sur la précarité »

Les associations les plus anciennes et connues ne sont pas seules concernées. Fondée en 2014, Entourage crée des réseaux de soutien autour et avec les personnes en situation de grande exclusion. Si elle n'a pas renoué avec son record de fin 2020, *« où il y avait eu un élan sur la précarité »* , selon son fondateur, Jean-Marc Potdevin, la hausse atteint néanmoins 7 % par rapport à 2021.

Née en 2003, Terre de liens, qui rachète des terres agricoles pour les confier à des paysans s'installant en bio, a vu sa collecte augmenter de 50 % en 2021, puis à nouveau de 45 % en 2022. *« Nous avions une forte marge de progression du fait de notre notoriété assez faible et de l'absence de collecte de fin d'année avant 2020. Et il y a un engagement de plus en plus fort sur les questions de consommation locale »* , estime sa chargée de collecte, Clara Cohen. Acteur de premier plan de la protection de l'environnement, le Fonds mondial pour la nature plus connu sous le sigle WWF connaît une dynamique moins rapide depuis le Covid-19 (+ 3 % en 2022). *« Les dons semblent s'être réorientés vers les associations de solidarité »* , explique son directeur de la générosité publique, Benoit Duchier.

26112 CHARTE - CISION 368465430

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les dons des particuliers déclarés aux impôts ont beau avoir augmenté de 27,5 % entre 2013 et 2021, selon le réseau associatif Recherches et solidarités, les associations ne font pas assaut d'optimisme. Celle qui collecte le plus de dons, Les Restos du coeur, souligne que la hausse d'environ 5 % des dons enregistrée durant les douze derniers mois ne suffit pas face à la progression, bien plus forte, du nombre de personnes accueillies (+ 22 %) et à celle des dépenses, impactées par l'inflation.

« Le don moyen augmente, mais le nombre de donateurs diminue , note le président des Restos du coeur, Patrice Douret. *On voit l'impact du rehaussement à 1 000 euros du plafond de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts de 75 %. Il est donc vital de pérenniser ce plafond au-delà du 31 décembre 2023. »* Cette hausse du don moyen, assortie d'une baisse du nombre de donateurs, est largement constatée, et confirme une tendance à l'oeuvre depuis des années.

Enrôler plus de monde

Par ailleurs, la concurrence s'est accrue : de grandes institutions culturelles, telles que le Musée du Louvre ou l'Opéra de Paris, font désormais appel aux dons du public ; et des particuliers lancent des collectes hors du cadre associatif. Jusqu'en novembre 2022, le réseau social Facebook permettait de créer en quelques clics une cagnotte personnelle en faveur de soi-même ou d'une autre personne.

Site leader en France pour la constitution de cagnottes, Leetchi en propose une version solidaire *« des gens ont commencé à en lancer spontanément après les attentats de 2015 »* , explique la directrice générale, Alix Poulet. Elles ont permis de collecter un peu plus de 60 millions d'euros en 2022, moins qu'en 2020 (presque 70 millions), mais bien plus qu'en 2019 (42 millions). La moitié de leurs bénéficiaires sont des personnes physiques, qu'il s'agisse d'un proche dans une situation difficile, d'un sans-domicile-fixe ou d'un malade nécessitant des soins à l'étranger ou l'aménagement de son domicile. Suivent les animaux, et enfin, les associations.

Pour ces dernières, le défi consiste à enrôler plus de monde *« 60 % des personnes aisées ne font pas de dons de leur vivant »* , souligne Sophie Rieunier, professeure en sciences économiques à l'université Gustave-Eiffel, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). Et à rajeunir les donateurs sans perdre ceux, majoritaires en nombre et en montants de dons, qui ont plus de 60 ans.

Le recrutement par courrier postal, bien qu'en baisse, reste ainsi le principal vecteur de dons, souvent agrémenté de « goodies », comme des étiquettes au nom du destinataire, un agenda... *« Les gens se déclarent défavorables à ces contre-dons anticipés* , indique Sophie Rieunier, *mais les associations qui font, en parallèle, des lettres de recrutement avec goodies, et d'autres sans, constatent que le taux de don est bien meilleur avec ! »*

Collecte plus incarnée

Il importe, également, de s'adresser aux *« jeunes qui, avec les personnes âgées, sont ceux qui donnent le plus au regard de leurs revenus. Mais ils sont moins fidèles : ils donnent pour un projet donné, ils veulent voir les résultats et plus de transparence »* , explique Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures de Don en confiance. Les associations sont à la recherche de donateurs réguliers, par le biais du prélèvement automatique, et développent, dans ce but, le don en face-à-face, dans la rue, les centres commerciaux ou en porte-à-porte.

« Il est peu apprécié du grand public mais représente des montants de plus en plus importants » , souligne Sophie Rieunier.

26112 CHARTE - CISION 368465430

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Au final, *« les coûts de recrutement sont très élevés* , reconnaît Karine Dalle, qui dirige la collecte au sein de l'Ordre de Malte. *Il y a quelques années, notre association avait décidé de ne plus y consacrer de ressources, mais l'effondrement des dons a été tel qu'on a fait machine arrière. »*

Les associations recourent aussi au microdon, par le biais de l'arrondi en caisse dans les magasins et le don sur salaire : il a doublé entre 2019 et 2022, pour atteindre 14,6 millions d'euros. Autre tendance récente, le don gratuit, qui ne coûte rien au donateur puisqu'il est effectué par une entreprise en contrepartie du visionnage d'une publicité, de l'utilisation d'un moteur de recherche (comme Lilo ou Ecosia), ou encore de la réalisation d'économies d'énergie (avec la plate-forme Don de chaleur). Les associations s'appuient autant que possible sur leurs comités locaux, pour une collecte plus incarnée. Elles misent sur des événements locaux et nationaux, telles que les ventes aux enchères ou des courses solidaires, dans l'esprit du Téléthon, ou encore, chez Médecins sans frontières, des rencontres entre donateurs et acteurs de terrain.

Le succès de l'émission de France 2 « Aux arbres citoyens », qui a permis à France Nature Environnement de récolter, le 8 novembre 2022, 1,8 million d'euros de dons en faveur des forêts françaises, leur donne à penser. Et plus encore celui du « Z Event », marathon en ligne rassemblant des figures du jeu vidéo, qui a collecté près de 10,2 millions d'euros en septembre 2022.

Les associations essaient ainsi d'être plus présentes sur le Web, et sont de plus en plus nombreuses à proposer un outil permettant à tout un chacun d'organiser une collecte en ligne en leur faveur. Le succès tient, parfois, à peu de choses : au Secours populaire, lors des collectes de rue ou des opérations papiers cadeaux, en plus du traditionnel tronc où glisser de la monnaie, il est désormais possible de faire un don, même d'un euro, par carte bancaire ou par SMS.

26112 CHARTE - CISION 368465430

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

20 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **157**

www.carenews.com

Visualiser l'article

[Acteur de l'engagement] Patrick Jozon, président du Don en Confiance

Après plus de dix ans au sein du groupe industriel spécialiste du gaz Air Liquide, Patrick Jozon est élu président du Don en Confiance en 2021.

Crédits : LinkedIn Patrick JOZON.

PARCOURS PROFESSIONNEL :

• **Depuis juin 2021 : Président du Don en Confiance**

• 2016-2021 : Directeur de la compétitivité du groupe Air Liquide

• 2012-2016 : Directeur général chez Air Liquide Iberia

• 2006-2012 : Directeur général chez Air Liquide Italia

• 1995-2003 : Directeur général chez Air Liquide Canada. Il s'engage alors dans des campagnes de collectes pour Centraide, organisme qui recueille des fonds contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

FORMATION :

26112 CHARTE - CISION 368376461

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

- 1977-1978 : Master of Business Administration à Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 1975-1977 : Master à AgroParisTech

Mes engagements passés m'ont permis d'avoir une vision internationale du fonctionnement associatif et d'avoir de nombreux points de comparaison sur le fonctionnement du Don en Confiance et sur le rôle que je voudrais y jouer.

Patrick Jozon à l'occasion de son élection, en 2021

26112 CHARTE - CISION 368376461

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

17 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **105**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Appels à don pour la Turquie et la Syrie : soyons vigilants !

Comme à l'accoutumée en de pareilles circonstances, les Français se mobilisent pour venir en aide aux sinistrés du séisme qui a endeuillé la Turquie et la Syrie il y a dix jours et dont le nombre de victimes s'élève aujourd'hui à plus de 40 000.

Le Don en Confiance souhaite toutefois rappeler que de telles catastrophes, par l'émotion qu'elles suscitent, sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment *via* des cagnottes en ligne. Il convient donc d'observer la plus grande prudence au moment de faire preuve de générosité.

26112 CHARTE - CISION 368363598

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LA CROIX

www.la-croix.com

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **2258335**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

17 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **535**

Visualiser l'article

Aider la Turquie et la Syrie après le séisme

Des idées pour agir

Le séisme qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord syrien le 6 février, faisant déjà plus de 35 000 morts, est l'une des pires catastrophes survenues dans la région depuis un siècle. Après la recherche des survivants commence un long et délicat travail auprès des populations exposées au froid, aux pénuries et au risque épidémique, notamment de choléra. De nombreuses organisations humanitaires viennent en aide aux sinistrés : voici quelques repères pour les soutenir financièrement

SERTAC KAYAR/REUTERS

Organisations internationales et grandes ONG

Habituées à intervenir en urgence, les organisations internationales généralistes apportent leur soutien sur place.

La Croix-Rouge française (croix-rouge.fr) s'appuie notamment sur ses partenaires, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien, pour aider les populations meurtries.

Médecins du monde (medecinsdumonde.org) a dépêché ses équipes auprès des victimes, de même que Médecins sans frontières (msf.fr). L'Unicef (unicef.fr), de son côté, précise que chaque don financier, même modeste, est utile. « 5 € permettent de purifier 1 500 litres d'eau potable », explique l'ONG.

26112 CHARTE - CISION 368363586

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour sa part, le Secours populaire (secourspopulaire.fr) a débloqué rapidement 100 000 € pour « les familles qui ont tout perdu ». Ses fédérations locales vont par ailleurs organiser des collectes d'argent.

Le Secours catholique (secours-catholique.org) se mobilise avec les membres du réseau Caritas internationalis pour mettre en place une aide d'urgence aux populations (mise à l'abri, rations alimentaires, médicaments...). L'Œuvre d'Orient (oeuvre-orient.fr) a débloqué un fonds spécial pour soutenir les victimes du séisme. L'association a également livré plus de 5 000 couvertures à Alep, dans le nord-ouest de la Syrie. Un froid hivernal s'est abattu sur la région et complique les opérations humanitaires. Déjà sur les lieux grâce aux relais de World Vision International, Vision du monde (visiondumonde.fr) a profité de son ancrage local pour intervenir dès les premières heures. L'ONG continue d'acheminer, entre autres, de l'eau potable, du carburant et des chauffages d'appoint.

Les associations locales

Sur le terrain syrien depuis la guerre, l'association Mehad (mehad.fr), ex-UOSSM France, mène une action de long terme pour l'accès aux soins des populations locales. Cette catastrophe rend leur tâche encore plus difficile. Mehad prépare néanmoins une aide d'urgence. Avec 350 €, l'association assure par exemple pouvoir mettre

à l'abri une famille de quatre personnes. En première ligne dans les décombres, les Casques blancs de la protection civile syrienne constituent pour l'instant l'essentiel des effectifs de secours. Apparus en 2013 pendant la guerre civile, au centre d'un documentaire oscarisé en 2017, ces secouristes manquent cruellement de moyens.

Pour les soutenir : whitehelmets.org

Les conseils du « Don en confiance »

Les situations d'urgence et les drames humanitaires sont malheureusement propices aux arnaques. Le Don en confiance, organisme qui labellise les associations après un contrôle de leurs comptes, met en garde sur la nécessité, dans de telles circonstances, de s'informer avant de donner. L'organisation invite notamment à bien vérifier la transparence financière des associations avant de répondre à leurs sollicitations et à ne donner que sur des sites sécurisés.

26112 CHARTE - CISION 368363586
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LA CROIX L'HEBDO

Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **N.C.**

Sujet du média : **Social-Société**

Edition : **17 fevrier 2023 P.40**

Journalistes :

Nombre de mots : **504**

DES IDÉES POUR AGIR

Aider la Turquie et la Syrie après le séisme

Le séisme qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord syrien le 6 février, faisant déjà plus de 35 000 morts, est l'une des pires catastrophes survenues dans la région depuis un siècle. Après la recherche des survivants commence un long et délicat travail auprès des populations exposées au froid, aux pénuries et au risque épidémique, notamment de choléra. De nombreuses organisations humanitaires viennent en aide aux sinistrés : voici quelques repères pour les soutenir financièrement.

SERTAC KAYAR/REUTERS

Les conseils du « Don en confiance »

Les situations d'urgence et les drames humanitaires sont malheureusement propices aux arnaques. **Le Don en confiance,** organisme qui labellise les associations après un contrôle de leurs comptes, met en garde sur la nécessité, dans de telles circonstances, de s'informer avant de donner. L'organisation invite notamment à bien vérifier la transparence financière des associations avant de répondre à leurs sollicitations et à ne donner que sur des sites sécurisés. **Pour retrouver toutes les structures certifiées : donenconfiance.org Voir aussi la vidéo « Comment donner en confiance ? », sur la chaîne YouTube de l'organisation.**

Organisations internationales et grandes ONG

Habituées à intervenir en urgence, les organisations internationales généralistes apportent leur soutien sur place. **La Croix-Rouge française (croix-rouge.fr)** s'appuie notamment sur ses partenaires, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien, pour aider les populations meurtries. **Médecins du monde (medecinsdumonde.org)** a dépêché ses équipes auprès des victimes, de même que **Médecins sans frontières (msf.fr). L'Unicef (unicef.fr),** de son côté, précise que chaque don financier, même modeste, est utile. *« 5 € permettent de purifier 1500 litres d'eau potable »,* explique l'ONG. Pour sa part, **le Secours populaire (secourspopulaire.fr)** a débloqué rapidement 100 000 € pour *« les familles qui ont tout perdu ».* Ses fédérations locales vont par ailleurs organiser des collectes d'argent. **Le Secours catholique (secours-catholique.org)** se mobilise avec les membres du réseau Caritas internationalis pour mettre en place une aide d'urgence aux populations (mise à l'abri, rations alimentaires, médicaments...). **L'Œuvre d'Orient (oeuvre-orient.fr)** a débloqué un fonds spécial pour soutenir les victimes du séisme. L'association a également livré plus de 5 000 couvertures à Alep, dans le nord-ouest de la Syrie. Un froid hivernal s'est abattu sur la région et complique les opérations humanitaires. Déjà sur les lieux grâce aux relais de World Vision International, **Vision du monde (visiondumonde.fr)** a profité de son ancrage local pour intervenir dès les premières heures. L'ONG continue d'acheminer, entre autres, de l'eau potable, du carburant et des chauffages d'appoint.

Les associations locales

Sur le terrain syrien depuis la guerre, l'association **Mehad (mehad.fr),** ex-UOSSM France, mène une action de long terme pour l'accès aux soins des populations locales. Cette catastrophe rend leur tâche encore plus difficile. Mehad prépare néanmoins une aide d'urgence. Avec 350 €, l'association assure par exemple pouvoir mettre à l'abri une famille de quatre personnes.

En première ligne dans les décombres, **les Casques blancs** de la protection civile syrienne constituent pour l'instant l'essentiel des effectifs de secours. Apparus en 2013 pendant la guerre civile, au centre d'un documentaire oscarisé en 2017, ces secouristes manquent cruellement de moyens. **Pour les soutenir : whitehelmets.org**

Pages réalisées par Marine Lamoureux, avec Rémi Barbet, Jeanne Casez, Louis Faurent, Eve Guyot et Fanny Magdelaine

26112 CHARTE - CISION 2129754600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

www.carenews.com

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

16 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **268**

Visualiser l'article

Le Don en Confiance renouvelle le label de 3 associations et fondations

Félicitations aux 3 organisations pour le renouvellement du label "Don en Confiance" : Emmaüs Solidarité, L'Îlot et Solidarités International. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur.

LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL

Le renouvellement du label, en principe, tous les trois ans s'effectue dans les mêmes conditions que lors d'une candidature à l'obtention du label dont le processus est décrit ci-dessus, à l'exception des étapes de recevabilité et d'instruction.

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée . Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation.

Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles , sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées par le président du Don en confiance pour trois ans renouvelables une fois.

LA MISSION DU CONTRÔLEUR

Les contrôleurs sont responsables du contrôle qu'ils exercent, en toute objectivité et indépendance de jugement.

26112 CHARTE - CISION 368356118

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Ils ont pour missions de :

• vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie en identifiant et en qualifiant les écarts,

• produire des rapports permettant d'évaluer la conformité de l'organisation au regard de la Charte de déontologie .

Également, les contrôleurs accompagnent les organisations :

• dans la prise en compte des exigences déontologiques,

• dans l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,

• dans la mise en oeuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément ,

• en partageant les bonnes pratiques identifiées.

26112 CHARTE - CISION 368356118

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

www.fundraisers.fr

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **13953**
Sujet du média : **Banques-Finance**

16 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **563**

Visualiser l'article

La charte de déontologie du mécénat d'entreprise : un outil au service des mécènes et de l'intérêt général

Depuis l'adoption de la loi Aillagon en 2003, le mécénat d'entreprise n'a cessé de croître en France. Il est devenu un levier essentiel qui permet aux entreprises et associations d'apporter chaque jour et sur tout le territoire des réponses concrètes et innovantes face aux défis d'urgences sociale et environnementale.

La relation entre entreprises mécènes et associations est au coeur de l'efficacité des actions soutenues, et impose d'établir une confiance mutuelle. Transparence et équilibre des partenariats sont les conditions sine qua none de la réussite des projets. Aussi, la nécessité d'encadrer les pratiques pour promouvoir et accélérer le développement du mécénat constitue aujourd'hui une priorité.

C'est toute l'ambition de la démarche portée par la Coordination Générosités qui, le 18 octobre dernier, a publié la charte de déontologie du mécénat d'entreprise. Cette initiative inédite est portée par ses neuf organisations membres : Admical, Le Don en Confiance, le Centre Français des Fonds et Fondations, Les entreprises pour la Cité, France Générosités, l'IDAF, l'Association Française des Fundraisers, l'Institut IDEAS et le Mouvement associatif. Ces collectifs -qui oeuvrent d'un bout à l'autre de toute la chaîne de collecte- ont co-construit un cadre exigeant au service d'actions toujours plus efficaces sur le terrain, garant d'une utilisation exemplaire des dons.

Elaborée en concertation avec un grand nombre d'acteurs concernés -entreprises et fondations d'entreprises mécènes, porteurs de projet, institutions, collectifs associatifs, experts- cette charte de déontologie a valeur de référence et se veut en phase avec le quotidien opérationnel de chacun. En y adhérant de manière volontaire, toute entreprise mécène, -qui agit à titre individuel ou collectif- en régie directe ou indirecte- y trouvera un outil de sécurisation de ses opérations de mécénat.

Les principes édictés dans la charte ont retenu les niveaux d'exigence les plus élevés. Ils s'articulent autour de quatre principes fondamentaux : gestion désintéressée des opérations de mécénat, respect mutuel mécène-porteur de projet, gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat et communication transparente.

Ces principes sont autant d'objectifs à atteindre pour les mécènes. Et l'engagement de tous contribuera à faire vivre cette charte au quotidien, dans une démarche d'amélioration continue. La charte sera complétée par la publication de guides pratiques et de focus thématiques liés au mécénat en nature et de compétences notamment. A terme, les membres de la Coordination Générosités projettent de la traduire dans le cadre d'une démarche de labellisation.

Nos collectifs s'unissent autour de cette initiative pour faire progresser l'ensemble du secteur. La campagne de signature est lancée depuis janvier 2023. Toutes les entreprises mécènes qui souhaite rejoindre la démarche -petites et grandes- sont invitées à prendre attache avec le groupe de travail (deontologiemecenat@gmail.com), qui s'engage par ailleurs dans la production d'outils destinés à guider la mise en oeuvre opérationnelle de la charte.

Nous invitons toutes les entreprises mécènes à se saisir de cette charte !

*Créée en 2012, la Coordination Générosités réunit un ensemble d'organisations philanthropiques en un écosystème qui représente une composante essentielle de la société française. Chaque jour, elle oeuvre au service de la cohésion et de l'innovation sociale et environnementale, crée du lien, de l'activité et des richesses économiques et humaines.

26112 CHARTE - CISION 368356112

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LA CROIX

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **2258335**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

16 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **498**

www.la-croix.com

Visualiser l'article

Aider la Turquie et la Syrie après le séisme

Pratique

Le séisme qui a frappé le sud-est de la Turquie et le nord syrien le 6 février a déjà fait plus de 35 000 morts. De nombreuses organisations humanitaires viennent en aide aux sinistrés : voici quelques repères pour les soutenir financièrement.

Le Don en confiance, organisme qui labellise les associations après un contrôle de leurs comptes, met en garde sur la nécessité de s'informer avant de donner. Ici, un homme ayant perdu des proches devant un bâtiment effondré à Adiyaman en Turquie, le 11 février 2023.SERTAC KAYAR/REUTERS

Se fier au label « Don en confiance »

Les situations d'urgence et les drames humanitaires sont malheureusement propices aux arnaques. Le Don en confiance, organisme qui labellise les associations après un contrôle de leurs comptes, met en garde sur la nécessité, dans de telles circonstances, de s'informer avant de donner et à ne donner que sur des sites sécurisés.

Donner aux organisations internationales et grandes ONG

Habituées à intervenir en urgence, les organisations internationales généralistes apportent leur soutien sur place.

♦ La Croix-Rouge française s'appuie notamment sur ses partenaires, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien, pour aider les populations meurtries.

26112 CHARTE - CISION 368356105

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

♦ Médecins du monde a dépêché ses équipes auprès des victimes, de même que Médecins sans frontières .

♦ L' Unicef , précise que chaque don financier, même modeste, est utile. « *5 € permettent de purifier 1 500 litres d'eau potable* », explique l'ONG.

♦ Le Secours populaire a débloqué rapidement 100 000 € pour « *les familles qui ont tout perdu* ». Ses fédérations locales vont par ailleurs organiser des collectes d'argent.

♦ Le Secours catholique se mobilise avec les membres du réseau Caritas internationalis pour mettre en place une aide d'urgence aux populations (mise à l'abri, rations alimentaires, médicaments...).

♦ L' Œuvre d'Orient a débloqué un fonds spécial pour soutenir les victimes du séisme. L'association a également livré plus de 5 000 couvertures à Alep, dans le nord-ouest de la Syrie. Un froid hivernal s'est abattu sur la région et complique les opérations humanitaires.

♦ Déjà sur les lieux grâce aux relais de World Vision International, Vision du monde a profité de son ancrage local pour intervenir dès les premières heures. L'ONG continue d'acheminer, entre autres, de l'eau potable, du carburant et des chauffages d'appoint.

Penser aux associations locales

Sur le terrain syrien depuis la guerre, l'association Mehad , ex-UOSSM France, mène une action de long terme pour l'accès aux soins des populations locales. Cette catastrophe rend leur tâche encore plus difficile. Mehad prépare néanmoins une aide d'urgence. Avec 350 €, l'association assure par exemple pouvoir mettreà l'abri une famille de quatre personnes.

En première ligne dans les décombres, les Casques blancs de la protection civile syrienne constituent pour l'instant l'essentiel des effectifs de secours. Apparus en 2013 pendant la guerre civile, au centre d'un documentaire oscarisé en 2017, ces secouristes manquent cruellement de moyens.

26112 CHARTE - CISION 368356105
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le Journal du Dimanche

www.lejdd.fr

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **2402780**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

14 Fevrier 2023
Journalistes : **Gabrielle De Verchère**
Nombre de mots : **988**

Visualiser l'article

Séisme en Turquie et en Syrie : comment faire des dons en toute sécurité et éviter les arnaques

Alors que la Turquie et la Syrie ont besoin d'une aide internationale d'urgence pour faire face au séisme qui a fait des milliers de victimes, des escrocs profitent de la générosité de donateurs pour s'enrichir personnellement. Le JDD partage des astuces pour envoyer de l'argent en évitant les arnaques.

Les proches des victimes attendent de recevoir des nouvelles alors que le personnel mène des opérations de recherche et de sauvetage à Hatay, en Turquie Anadolu Agency via AFP / © Sergen Sezgin

Le besoin d'aide humanitaire est urgent en Turquie et en Syrie. Le bilan du violent séisme de magnitude 7,8 qui a frappé les deux pays le 6 février s'élève à 35 000 morts selon les derniers chiffres officiels et devrait encore augmenter dans les jours qui viennent. Face à cette catastrophe humanitaire, le monde entier se mobilise pour envoyer des moyens afin d'aider les secours à extirper les survivants des décombres. De multiples plateformes et cagnottes sont ouvertes sur les réseaux sociaux pour réunir des fonds. Malheureusement, des escrocs peu scrupuleux n'hésitent pas à profiter de la crise pour s'enrichir personnellement en prétextant récolter des fonds.

Par exemple, les intentions de la fondation Wladimir sont à première vue très louables. Lancée en 2022, pour aider les victimes de la guerre en Ukraine , cette « organisation caritative » réalise des appels *« pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie qui ont été durement touchées par le tremblement de terre en cours »*. Derrière cette façade se cachent en réalité des hackers qui ont pris le contrôle de la plateforme dans le but de voler des cryptomonnaies, révèle une enquête réalisée par Bitdefender. La plupart des e-mails malveillants proviendraient d'adresses IP localisées au Pakistan. Ce genre de

26112 CHARTE - CISION 368337410

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

pratique n'est malheureusement pas isolée. Sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes mal intentionnés partageant des RIB et des liens PayPal sont régulièrement dénoncées.

Le JDD fait le point sur les précautions à prendre afin de s'assurer que vos dons arriveront à bon port.

Privilégier des dons financiers

Pas facile de s'y retrouver quand les ONG demandent en priorité des dons financiers dans un contexte où les dons matériels mettent plusieurs jours, voire semaines à arriver. Cet argent, dépensé sur place, permet aux associations de réagir plus rapidement en fournissant en urgence du matériel pour les secours, des produits d'hygiène essentiels et d'acheter le nécessaire pour mettre à l'abri du froid les victimes.

Se renseigner en amont

Afin de ne pas se faire avoir, la fondation Don en Confiance partage quelques astuces pour faire envoyer de l'argent en sécurité. Premier réflexe : **se renseigner sur l'association** en consultant leur page Internet pour savoir qui dirige la structure, la cohérence des actions menées et son niveau de transparence sur l'utilisation des fonds. En cas de doute, ne pas hésiter à appeler l'association pour obtenir plus d'informations. Si les dons sont collectés sur Internet, inspectez la page pour **savoir à quel organisme bénéficie la cagnotte.** Dans la mesure du possible, passer par les sites officiels des organisations reconnues reste plus sûr.

Quelles associations cibler ?

Pour s'assurer que vos dons seront correctement dépensés, il est recommandé de les envoyer à **des associations d'aide humanitaire identifiées** déjà implantées sur place. En voici quelques exemples :

Le Secours populaire

Le Secours populaire, présent partout dans le monde, a lancé une campagne de collecte de dons qui a déjà permis de réunir 100 000 euros de fonds d'urgence destinés à venir en aide aux populations victimes du séisme. À l'aide de son partenaire libanais DPNA et de son réseau euroméditerranéen pour la solidarité, le Secours populaire distribue des kits alimentaires, sanitaires et d'hygiène et s'occupe de mettre à l'abri les victimes.

Les dons collectés remontent directement à son siège national avant d'être envoyé à son réseau sur place. L'argent collecté ne passe par des intermédiaires gouvernementaux ou politiques. Ce qui est un bon point dans la mesure où le régime de Damas est soupçonné de capter une partie des fonds.

Don en ligne pour le fonds d'urgence du Secours populaire.

Médecins sans frontières

Implantées depuis plusieurs années en Syrie, les équipes MSF viennent apporter un soutien aux structures de santé locales en envoyant du personnel qualifié et en réalisant des donations de kits d'urgence, de traumatologie, et de chirurgie. Les

26112 CHARTE - CISION 368337410

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

bénévoles travaillent dans des hôpitaux généralistes ou spécialisés gérés par l'association et ont mis en place des cliniques mobiles qui se rendent dans des camps de déplacés. L'association est notamment présente dans les villes d'Idlib et d'Alep où les bénévoles de MSF ont déjà reçu 3 465 blessés.

En Turquie, MSF, qui n'était pas présent dans la région avant le tremblement de terre, a mis en place des campagnes pour que les gens puissent donner leur sang. En partenariat avec le Croissant bleu international (IBC), les équipes d'urgence évaluent les besoins dans les zones les plus affectées du sud de la Turquie, Hatay, Gaziantep et Diyarbakir, et discutent avec les autorités pour mettre en place un cadre d'accompagnement approfondi.

Don en ligne pour Médecins sans frontières.

La Croix Rouge et le Croissant-Rouge

Côté Turquie, la Croix Rouge et le Croissant-Rouge turc qui disposent déjà d'un réseau implanté dans les zones sinistrées ont réagi très rapidement en lançant des opérations pour apporter de l'aide et des produits de première nécessité aux victimes.

En Syrie, le Croissant-Rouge syrien apporte une aide humanitaire dans les régions de Hama, Alep, Lattaquié et Tartous, où il a ouvert des abris d'urgence. Les équipes distribuent de la nourriture, de l'eau et du matériel d'abri aux personnes et s'occupent d'évacuer les blessés vers les hôpitaux.

Don en ligne pour la Croix-Rouge française.

26112 CHARTE - CISION 368337410

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

COSMOPOLITAN

www.cosmopolitan.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **4057219**
Sujet du média : **Lifestyle, Mode-Beauté-Bien être, Culture/Divertissement, Cinéma, Jeux vidéos**

13 Fevrier 2023
Journalistes : **Orphnide Jean Simon**
Nombre de mots : **456**

Visualiser l'article

4 initiatives pour venir en aide à la Turquie et à la Syrie

Les séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie ont été particulièrement meurtriers. Voici plusieurs initiatives pour venir en aide aux populations touchées par cette catastrophe.

Sommaire

- La Fondation de France
- Unicef France
- Le Secours populaire français
- Don en confiance

Le lundi 6 février 2023, le monde apprenait avec effroi le violent séisme de magnitude 7,6 qui a frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Ce séisme a été particulièrement meurtrier puisqu'on dénombre plus de 30 000 morts d'après les derniers chiffres de l' AFAD , l'organisme public de gestion des catastrophes turc. Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de sinistrés s'élève à 26 millions, dont environ 5 millions de personnes graves. Face à l'ampleur de la catastrophe, de nombreux pays, dont la France, ont apporté leur soutien ainsi que de l'aide humanitaire. Voici d'autres alternatives pour apporter votre aide.

La Fondation de France

Toujours en première ligne pour aider les populations défavorisées et sinistrées, la **Fondation de France** annonce avoir mobilisé 100 000 euros. Elle lance un **appel aux dons** afin de renforcer l'aide d'urgence dont ont grandement besoin les populations turques et syriennes. La Fondation de France va également déployer « des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes » et mènera dans un second temps « des actions de reconstruction durable ».

Unicef France

Ce mardi 7 février 2023, au micro de France Inter, Ann Avril, la directrice d' Unicef France, a appelé à la solidarité des Français. Celle-ci a indiqué qu'il était préférable de privilégier les dons d'argent plutôt que ceux matériels dont l'envoi serait " logistiquement difficile.. « 5 € permettent de purifier 1 500 litres d'eau potable, donc des petits dons peuvent beaucoup aider à fournir de l'eau potable aux enfants », a-t-elle rappelé. L' Unicef France a créé une page spéciale sur laquelle il est possible de faire directement des dons.

26112 CHARTE - CISION 368336701

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le Secours populaire français

Après avoir débloqué 100 000 euros pour venir en aide aux sinistrés du séisme, l'association a également lancé un appel à la solidarité et au soutien financier pour les victimes de cette catastrophe. Les dons peuvent être envoyés au Secours Populaire Français dans tous les départements.

Don en confiance

Par ailleurs, pour faire des dons en toute sécurité, l'organisme Don En Confiance labélise les associations après un contrôle de leur compte. Le but est que les donneurs puissent s'informer avant de faire leur donation. Les situations d'urgence « sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne (...). Il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés » , explique l'organisme dans un communiqué.

26112 CHARTE - CISION 368336701

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LA CROIX

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **2258335**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

7 Fevrier 2023
Journalistes : **Elie Guidi**
Nombre de mots : **1018**

www.la-croix.com

Visualiser l'article

Séisme en Turquie et en Syrie : comment peut-on aider les sinistrés ?

Les faits La solidarité s'organise après le tremblement de terre qui a secoué la Turquie et la Syrie voisine, le lundi 6 février. Les appels à la générosité, lancés par les grands organismes et associations d'aide humanitaire, se multiplient en France.

Des habitants cherchent des survivants sous les décombres de bâtiments effondrés à Kahramanmaras (Turquie), près de l'épicentre du séisme, le 7 février 2023.
ADEM ALTAN/AFP

Les associations s'activent pour venir en aide aux victimes. Alors que le bilan du séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie lundi 6 février ne cesse de s'alourdir, des appels à la générosité se multiplient en France. Voici quelques organismes et associations qui se mobilisent pour aider les populations touchées par la catastrophe.

► Secours catholique - Caritas France

Le Secours catholique se mobilise pour apporter une aide d'urgence aux populations touchées, et appelle aux dons pour venir en aide aux sinistrés. L'association coopère avec les membres du réseau Caritas internationalis en Syrie et en Turquie pour organiser un soutien aux populations et évaluer les besoins afin de mettre en place une aide de première urgence (mises à l'abri, rations alimentaires, médicaments...).

► La Fondation de France

La Fondation de France annonce avoir mobilisé 100 000 € et lance un appel aux dons pour renforcer son action et apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées.

26112 CHARTE - CISION 368323514

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

La Fondation de France va également déployer « des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes » et mènera dans un second temps « des actions de reconstruction durable ».

► L'Aide à l'Église en détresse

L'Aide à l'Église en détresse (AED) a déclenché une aide d'urgence en Syrie pour soutenir les sinistrés. « Ce fonds, qui s'ajoute aux 5,2 millions d'euros versés l'année précédente, permet d'aider dès à présent la population exsangue, laminée par des années de guerre (achat de couvertures, sacs de couchage, repas pour les sinistrés, lait pour les enfants...) », précise l'AED qui appelle également aux dons.

► L'Œuvre d'Orient

L'Œuvre d'Orient a débloqué un fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations les plus touchées par le séisme. L'association va également livrer plus de 5 000 couvertures à Alep, dans le nord-ouest de Syrie, alors que le froid hivernal pèse sur la région. Elle a lancé un appel aux dons pour soutenir les premiers secours et les victimes du séisme.

► Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR appelle également au soutien financier. Ses équipes interviennent dans la région pour venir en aide aux populations locales comme aux réfugiés de la guerre civile en Syrie afin de fournir une aide d'urgence (kits de cuisine, matelas, tentes). L'organisation onusienne alerte sur la situation des survivants en difficulté notamment en raison des conditions météorologiques extrêmes qui règnent actuellement dans la région.

► Secouristes sans frontières

L'ONG Secouristes sans frontières appelle aux dons afin de soutenir ses équipes médicales et de secours déployées en Turquie. Ceux-ci devraient notamment aider les sauveteurs locaux « souvent démunis de matériel de recherche sophistique », souligne l'organisation dans un communiqué.

► Le Secours populaire français

Le Secours populaire français annonce avoir débloqué 100 000 € en urgence « pour venir en aide aux enfants et aux familles qui ont tout perdu (abris, aide alimentaire, kits d'hygiène et de soins, etc.) ».

L'association caritative lance un appel à la solidarité et au soutien financier pour les victimes de cette catastrophe. Les fédérations locales de l'association caritative s'organisent pour des initiatives de collecte d'argent, dans la Sarthe ou encore en Ille-et-Vilaine. Les dons peuvent également être envoyés au Secours populaire français dans tous les départements.

► Unicef France

La directrice de l'Unicef France, Ann Avril, appelle elle aussi à la solidarité des Français. Au micro de France Inter ce mardi 7 février, la directrice de l'association d'aide à l'enfance a indiqué qu'il était préférable de favoriser les dons d'argent plutôt que les dons de matériel dont l'envoi serait « logistiquement difficile ». « 5 € permettent de purifier 1 500 litres d'eau potable, donc des petits dons peuvent beaucoup aider à fournir de l'eau potable aux enfants », a-t-elle souligné. L'Unicef France a également créé une page Internet dédiée à la collecte de dons.

► La Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française lance un appel aux dons pour venir en aide aux populations affectées. L'association précise que les fonds collectés seront utilisés par la Croix-Rouge française et ses partenaires, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien.

► Oxfam France

26112 CHARTE - CISION 368323514
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

L'ONG indique que ses équipes locales sont mobilisées pour évaluer les besoins et apporter une aide de première urgence, soulignant que les efforts seront concentrés sur l'accès à la nourriture, l'eau potable et l'assainissement, y compris avec des distributions de kits d'hygiène et d'abris temporaires. L'association invite le grand public à faire un don sur son site pour soutenir les populations sinistrées.

► Médecins sans frontières, Médecins du monde

Médecins sans frontières indique sur son site que ses équipes évaluent la situation et les besoins dans le nord de la Syrie et le sud de la Turquie, en lien avec des partenaires locaux afin d'étendre son soutien là où il est nécessaire.

Même mobilisation pour Médecins du monde, qui assure être « déjà auprès des victimes » grâce à ses équipes sur place.

Faire un don en toute sécurité

Le Don en confiance, organisme qui labélise les associations après un contrôle de leur compte, met en garde sur la nécessité de s'informer avant de donner. Les situations d'urgence « sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne », rappelle-t-il.

Le Don en confiance invite notamment à bien vérifier l'activité et la transparence financières des associations qui sollicitent avant de répondre aux sollicitations : « Chacun peut vouloir apporter son soutien à ces peuples en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés. »

26112 CHARTE - CISION 368323514
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

actifs

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Mensuelle**
Audience : **50000**
Sujet du média : **Banques-Finance**

Edition : **Fevrier 2023 P.29-30**
Journalistes : **FRÉDÉRIQUE PERROTIN-LAQUERRIERE**
Nombre de mots : **1016**

JURIDIQUE & FISCAL

Alléger ses impôts pour la bonne cause

Dons La générosité des Français permet de soutenir de nombreux projets d'intérêt général. Elle est encouragée par les pouvoirs publics via différents dispositifs fiscaux incitatifs.

ADOBE STOCK

PAR **FRÉDÉRIQUE PERROTIN-LAQUERRIÈRE**

Les Français sont solidaires et ils le montrent. D'après le Baromètre de la générosité publié en mai 2022 par France Générosité, après une année 2020 exceptionnelle, 2021 a été marquée par une augmentation de 4,5 % des dons. Par ailleurs, selon les chiffres du Baromètre Apprentis d'Auteuil 2022 réalisé entre mars et avril l'année dernière, un important effort a été consenti en direction de l'Ukraine. Ainsi, 46 % des Français et 73 % des hauts revenus ont réalisé – ou projettent de faire – un don pour les réfugiés ou victimes du conflit. « *Nos concitoyens montrent une fois de plus qu'ils sont au rendez-vous lorsqu'une crise survient* », souligne Stéphane Dauge, directeur communication et ressources d'Apprentis d'Auteuil.

Le rôle stratégique des dispositifs fiscaux

Les Français ont des habitudes de dons très ancrées et saisonnières, souligne le Baromètre 2022 de France Générosité : en 2021, 40 % des dons ont été effectués au dernier trimestre, dont la moitié sur le mois de décembre. « *Cela correspond généralement au souhait de pouvoir bénéficier du dispositif IR Don ou IFI* Don pour l'année fiscale qui s'achève au 31 décembre. Le dispositif IR offre une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable* », rappelle Stéphane Couchoux, avocat directeur associé au sein du cabinet Fidal.

NOTE
**Impôt sur la fortune immobilière.*

26112 CHARTE - CISION 3398354600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Sept donateurs sur dix savent que le plafond de taux de la réduction d'impôt sur le revenu de 75 %, notamment pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (repas, soins, logements), est passé de 552 euros à 1.000 euros depuis 2020. Et plus d'un tiers déclarent que cela a eu une incidence sur le montant de leurs dons.

Une demande de sécurité juridique

« Ce relèvement, qui a eu un impact crucial sur la générosité, a mis deux ans à s'installer. Ce qui illustre l'importance de préserver – dans les années à venir – une stabilité de la fiscalité sur les dons », conclut Stéphane Dauge. *« La loi de finances pour 2023 a reconduit ce plafond à 1.000 euros pour 2023 »*, précise Stéphane Couchoux. En matière d'IFI, les donateurs peuvent réduire leur impôt à hauteur de 75 % du montant de l'ensemble des dons effectués, dans la limite d'une réduction de 50.000 euros par an. S'il n'est pas possible d'utiliser l'intégralité des dons à la réduction IFI, le contribuable peut affecter la fraction non utilisée pour réduire son impôt sur le revenu. Si les deux réductions d'impôt ne sont pas pleinement cumulables, le contribuable peut décider de la part de ses dons qui sera affectée à l'IFI ou à l'impôt sur le revenu.

Et si je donne à l'étranger ?

« Les dons effectués à des organismes dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (Islande, Norvège ou Liechtenstein), ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale, peuvent être éligibles au dispositif IR Don comme au dispositif IFI Don dans la mesure où les organismes sans but lucratif (OSBL) concernés poursuivent des objectifs et présentent des caractéristiques similaires aux organismes situés en France », précise Stéphane Couchoux. Dans certains cas, les dons émis à ces OSBL ou à des OSBL ayant leur siège en France et menant des actions d'intérêt général hors d'Europe y sont éligibles. Enfin, en principe, les dons à un organisme dont le siège est situé hors des frontières de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen n'ouvrent pas droit à une déduction fiscale. *« Toutefois, une exception est prévue s'agissant des organisations internationales faisant appel à la générosité du public, auxquelles la France est partie dès lors qu'elle participe à l'élaboration de leurs programmes d'action et à leur gouvernance, comme l'ONU, l'Unesco, l'Unicef, etc. »*, explique l'avocat.

Davantage de contrôle

Depuis août 2021, les modalités de contrôle fiscal des associations bénéficiaires ou des donateurs ont été renforcées. Jusque-là, alors même que les dons effectués entraînent une dépense fiscale d'environ 1,5 milliard d'euros pour les particuliers, d'après les chiffres de la Cour des comptes, les contrôles étaient peu nombreux et peu approfondis. *« Pour la première fois, en 2022, les OSBL ont dû déclarer le montant total des dons perçus et les reçus fiscaux qu'ils ont émis. Si les particuliers n'ont pas à adresser les reçus fiscaux à l'administration fiscale pour justifier des réductions, ils doivent les conserver pour pouvoir les produire à la demande »*, précise l'avocat.

La plateforme Infodon.fr pour s'informer sur les causes à soutenir

Un total de 14 % des Français ne donne pas aux OSBL susceptibles de recevoir leurs dons, parce qu'ils ne savent pas à quelle cause ni à quel OSBL donner, d'après les données du dernier baromètre du Don en confiance. Pour répondre à cet enjeu de connaissance et d'information du grand public, France Générosités a lancé la plateforme Infodon.fr qui renseigne sur toutes les formes de générosité et met en relation les futurs donateurs et les associations et fondations qui recherchent des dons.

Les labels pour fiabiliser ses dons

Pour fiabiliser leurs dons, les donateurs peuvent aussi s'appuyer sur des labels qui garantissent la transparence et la traçabilité des flux financiers alloués aux causes de leur choix. Le plus connu, le label décerné par le Comité de la charte du don en confiance, a été créé en 1989. Près d'une centaine d'OSBL sont actuellement labellisés au terme d'un processus de sélection exigeant. Plus de 80 OSBL ont été labellisés Ideas depuis 2010, afin d'attester leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité des actions menées. Tous les OSBL ne cherchent pas à obtenir ces labels, soit parce que le processus de sélection est trop chronophage pour leurs équipes de bénévoles, soit parce qu'ils ne font que peu appel au financement du privé ou soit parce qu'ils se sont déjà dotés en interne de processus d'audit ad hoc.

26112 CHARTE - CISION 3398354600524
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **188**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Comment faire un don pour aider la Turquie et la Syrie ?

Le Don en Confiance propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance.

C'est la course contre la montre et le froid qui s'est poursuivie toute la nuit en Turquie et dans le nord de la Syrie pour extirper des survivants des violents séismes qui ont ravagé la région lundi, laissant plusieurs milliers de morts. Alors que l'aide internationale commence à affluer, des associations et fondations s'activent également pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles notamment labellisées « Don en Confiance » font d'ores et déjà appel aux dons en France pour aider ces populations. Chacun peut vouloir apporter son soutien à ces peuples en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés.

Pour s'assurer que le don arrive à destination, faites confiance aux professionnels de l'humanitaire et parmi eux les associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

26112 CHARTE - CISION 368313141

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LE BIEN PUBLIC

www.bienpublic.com

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **1098827**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **534**

Visualiser l'article

Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (**Cour des Comptes**, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Quelques associations labellisées

26112 CHARTE - CISION 368313130

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

- Action contre la Faim
- Care France
- Croix Rouge Française
- L'Œuvre d'Orient
- Médecins du Monde
- Ordre de Malte France
- OSE Œuvre de Secours aux Enfants
- Oxfam France
- Secours Islamique
- Secours Populaire
- Solidarités International
- UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

26112 CHARTE - CISION 368313130

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

L'EST Républicain

www.estrepublicain.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **1792089**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **534**

Visualiser l'article

Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (**Cour des Comptes**, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Quelques associations labellisées

26112 CHARTE - CISION 368313128

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

- Action contre la Faim
- Care France
- Croix Rouge Française
- L'Œuvre d'Orient
- Médecins du Monde
- Ordre de Malte France
- OSE Œuvre de Secours aux Enfants
- Oxfam France
- Secours Islamique
- Secours Populaire
- Solidarités International
- UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

26112 CHARTE - CISION 368313128

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

DNA DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

www.dna.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **1170848**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **472**

Visualiser l'article

Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie : comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

26112 CHARTE - CISION 368313122

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

26112 CHARTE - CISION 368313122

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le Républicain Lorrain

www.republicain-lorrain.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **1048634**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **534**

Visualiser l'article

Pourquoi c'est important. Dons aux victimes du séisme : comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

26112 CHARTE - CISION 368313121

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Quelques associations labellisées

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

- Action contre la Faim
- Care France
- Croix Rouge Française
- L'Œuvre d'Orient
- Médecins du Monde
- Ordre de Malte France
- OSE Œuvre de Secours aux Enfants
- Oxfam France
- Secours Islamique
- Secours Populaire
- Solidarités International
- UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :
Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).
Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.
Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

26112 CHARTE - CISION 368313121
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

lejournal DE SAÔNE-ET-LOIRE

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **964136**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **522**

www.lejsl.com

Visualiser l'article

Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie: comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

La rédaction

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Quelques associations labellisées

26112 CHARTE - CISION 368311261

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

Action contre la Faim
Care France
Croix Rouge Française
L'Œuvre d'Orient
Médecins du Monde
Ordre de Malte France
OSE Œuvre de Secours aux Enfants
Oxfam France
Secours Islamique
Secours Populaire
Solidarités International
UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

26112 CHARTE - CISION 368311261

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie□: comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

La rédaction

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques ! « L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée », met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Quelques associations labellisées

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie

CHARTE - CISION 368311140

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

(liste non exhaustive) :

Action contre la Faim
Care France
Croix Rouge Française
L'Œuvre d'Orient
Médecins du Monde
Ordre de Malte France
OSE Œuvre de Secours aux Enfants
Oxfam France
Secours Islamique
Secours Populaire
Solidarités International
UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. « Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix », conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

CHARTE - CISION 368311140
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LE PROGRÈS

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **3285613**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Fevrier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **534**

www.leprogres.fr

Visualiser l'article

Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie□: comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.

Photo Sipa/UPI/Newscom

Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques ! « L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée », met en garde l'organisme Don en confiance, qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique (Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

Ne pas hésiter à contacter l'association

Quelques associations labellisées

Voici quelques associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

CHARTE - CISION 368310575

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Action contre la Faim
Care France
Croix Rouge Française
L'Œuvre d'Orient
Médecins du Monde
Ordre de Malte France
OSE Œuvre de Secours aux Enfants
Oxfam France
Secours Islamique
Secours Populaire
Solidarités International

UNICEF

Méfiance sur les plateformes de financement participatif

Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. « Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix », conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.

CHARTE - CISION 368310575
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

DÉCOUVREZ LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Un rapport de l**a Cour des Comptes** de 2019 relevait certaines pratiques inadéquates dans les relations entre entreprises mécènes et associations.

Téléchargez le Guide pratique de l'association

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités.

C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel. Cette charte fixe aujourd'hui des grands principes.

Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples, et sera enrichie régulièrement avec l'ajout de nouveaux principes, portant notamment sur le mécénat en nature et de compétences.

Une démarche volontaire et exigeante

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités.

Selon Sylvain Breuzard, PDG de Norsys et Créateur du modèle de Permaentreprise, « Cette initiative collective rappelle qu'un don de confiance ne peut être qu'un don de conscience. Conscience que le monde associatif est le ciment de notre société et qu'il a besoin d'un cadre de relation entreprise mécène porteur de projet respectueux et transparent au service de

26112 CHARTE - CISION 368293908

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

l'intérêt général ».

Une méthodologie de travail collégiale et transparente

C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel.
« La charte du mécénat d'Admical sortie en 2011 et signée par près de 500 entités était une première étape dans la promotion des bonnes pratiques pour le secteur. Avec la charte de déontologie du mécénat d'entreprise, plus engageante, co-construite et portée par l'ensemble du secteur de la générosité, un nouveau cap est franchi », souligne Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie au Don en Confiance.

Quatre grands principes pour des pratiques exemplaires

La charte pose quatre principes déclinés en exigences opérationnelles précises et simples d'appropriation :

• Gestion désintéressée des opérations de mécénat
• Respect mutuel mécène-porteur de projet
• Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat
• Communication transparente

« Nous nous réjouissons que le monde du mécénat d'entreprise se dote volontairement de règles et d'une charte de déontologie du mécénat. C'est une belle occasion d'éviter les dérives, de rassurer les acteurs et de rappeler que le mécénat n'est pas une niche fiscale mais un outil d'engagement au service de l'intérêt général », déclare Nils Pedersen, Président de La Fonda.

« Cette charte est un socle qui permet de consolider et sécuriser nos relations partenariales de manière durable, et de créer un lien de confiance et d'échange dans un rapport de parfaite complémentarité avec les associations », ajoute Didier Janot, Président de Horizon Bleu et de la Fondation PRISME.

Une démarche de progrès ambitieuse

Cette charte :
• fixe aujourd'hui des grands principes. Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples,
• fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes,
• projette à terme de se traduire dans une démarche de labellisation.

" Je salue ce travail lancé en 2020 qui marque une démarche décisive et collective pour le secteur du mécénat. Le déploiement et le suivi du respect de la charte sera piloté par Admical et le Don en Confiance. confirme François Debiesse, Président d'Admical.

26112 CHARTE - CISION 368293908
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

□□ Quels contrôles pour les associations recevant des dons ?

Les dons ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les donateurs sont soumis à des dispositifs déclaratifs et de contrôle.

Les dons ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les donateurs sont soumis à des dispositifs déclaratifs

Téléchargez le Guide pratique de l'association

Les dons pris dans leur acception large (dons manuels, libéralités et mécénat d'entreprise) constituent une ressource essentielle des organismes sans but lucratif pour le financement de leurs actions d'intérêt général. Ces dons, ouvrant droit à des avantages fiscaux pour les donateurs, que ce soient des particuliers ou des entreprises, sont soumis à de nombreux dispositifs de contrôle qui ont été renforcés par la loi du 24 août 2021.

En outre, la mise à jour, le 8 juin 2022, de la doctrine de l'administration fiscale (BOI-BIC-RICI-20-30-10-20) nous donne l'occasion de procéder à un tour d'horizon de ces dispositifs.

L'émission de reçus fiscaux : de nouvelles obligations et un contrôle accru de l'administration fiscale

Pour les dons et versements reçus depuis le 1er janvier 2021 ou au titre des exercices ouverts à compter de cette même date, à l'exception des organismes de financement des partis politiques, tous les organismes qui délivrent des reçus, des attestations ou tout autre document par lesquels ils indiquent à un contribuable qu'il est en droit de bénéficier des réductions d'impôt prévues aux articles 200 , 238 bis et 978 du Code général des impôts (CGI) sont tenus de déclarer à l'administration fiscale, via le formulaire ad hoc (n°2065-SD ou n°2070-SD ou « déclaration des dons »), le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents et perçus au cours de l'année civile précédente (ou au cours du dernier exercice clos s'il ne

26112 CHARTE - CISION 368278572

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

coïncide pas avec l'année civile) ainsi que le nombre de documents délivrés au cours de cette même période. Sachant qu'un organisme peut établir un reçu unique pour plusieurs dons ou versements effectués par une même entreprise au titre d'une période.

Cette déclaration doit être effectuée dans les 3 mois de la clôture de l'exercice ou au plus tard le 2e jour ouvré suivant le 1er mai pour les exercices clos au 31 décembre.

Important : cependant, à titre exceptionnel, les organismes qui sont assujettis à cette nouvelle obligation bénéficient, pour la première année d'application, d'une prolongation du délai de déclaration jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, le bénéfice de la réduction d'impôt dite « mécénat », est, pour les entreprises, subordonné à la condition que l'entreprise soit en mesure de présenter à l'administration fiscale, en cas de contrôle, un reçu répondant à un modèle fixé par l'administration (formulaire n° 2041-MEC SD , Cerfa n°16216).

Précision : en cas de dons en nature ou en compétence, le reçu ne pourra leur être délivré qu'à la condition qu'elles aient préalablement communiqué, à l'organisme bénéficiaire, la valorisation de ces dons.

Enfin, depuis le 1er janvier 2022, la procédure spécifique de contrôle de l'émission des reçus et attestations émis par les organismes d'intérêt général est élargie au contrôle de la régularité de leur délivrance et n'est donc plus limitée au contrôle de la correspondance entre les montants indiqués sur les reçus et attestations délivrés d'une part et le montant des dons effectivement reçus d'autre part.

En vertu du nouvel article L.14 B du Livre des procédures fiscales , cette procédure de contrôle de l'éligibilité au régime fiscal du mécénat peut aboutir à l'application de l'amende prévue à l' article 1740 A du CGI (l'administration devant démontrer que l'organisme a sciemment émis les reçus de manière irrégulière).

À noter : en dehors de cette procédure spécifique, l'administration fiscale, dans le cadre d'une procédure de contrôle « classique », peut contester la capacité d'un organisme à émettre des reçus fiscaux en cas de remise en cause du caractère désintéressé de la gestion et/ou du caractère non concurrentiel des activités.

L'appel à la générosité du public (AGP) : des obligations et un contrôle renforcé

L'obligation de déclaration préalable

Les associations qui, pour soutenir une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou participant à la défense de l'environnement, souhaitent lancer un AGP doivent souscrire auprès des services de la préfecture compétents une déclaration préalable lorsque les dons collectés par cette voie, lors d'un des deux exercices précédents ou de l'exercice en cours, excèdent 153 000 €.

Attention : à défaut, le dirigeant de l'association concernée encourt 1 500 € d'amende.

Le contrôle de la Cour des comptes

26112 CHARTE - CISION 368278572
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

La Cour des comptes a pour mission de contrôler l'emploi fait, par les organismes bénéficiaires, des dons résultant de l'AGP. À ce titre, il lui revient de vérifier la conformité des dépenses engagées aux objectifs poursuivis par l'AGP, de formuler des observations et recommandations et éventuellement de solliciter, auprès du ministre chargé du Budget, des sanctions consistant en la suspension des avantages fiscaux. Plus précisément et notamment, dans le cadre de ses contrôles, la Cour des comptes apprécie l'utilisation des dons collectés auprès du public, la qualité de l'information financière à destination des donateurs et la correcte application des dispositions légales ou règlementaires applicables. En outre, elle contrôle les documents financiers et, notamment, la construction du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et les retraitements analytiques opérés sur l'affection des frais de collecte et des frais de fonctionnement, ainsi que le contenu des rubriques et leur conformité à la règlementation et la nature et la justification des retraitements analytiques. Enfin, elle procède à une revue du fonctionnement de l'organisme et s'attache à cet égard aux dispositions statutaires, à l'organisation du contrôle Interne ou encore aux conventions règlementées.

Le contrôle de l'IGAS et de l'IGANER

Les organismes intervenant dans le domaine de la sécurité et de la prévoyance, de la protection sanitaire et sociale, de l'emploi et de la formation professionnelle sont susceptibles d'être contrôlés par l'IGAS et ceux intervenant dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, par l'IGANER. Ces contrôles visent à s'assurer notamment de la sincérité du CER, de la correcte information des donateurs ou encore de la conformité des actions menées avec les objectifs annoncés aux donateurs.

Le contrôle du commissaire aux comptes

Pour rappel, les organismes qui collectent des dons et legs sous forme d'AGP d'un montant global annuel excédant 153 000 € doivent inclure dans l'annexe de leurs comptes annuels un compte de résultat par origine et destination (CROD), un CER ainsi que les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

En outre, les associations et fonds de dotation qui reçoivent des financements étrangers sont tenus, à la suite de la loi du 24 août 2021, à compter du 1er janvier 2023, d'établir un état séparé des avantages et ressources (EAR) en provenance de l'étranger. Ces états faisant partie de l'annexe des comptes annuels sont soumis au contrôle du commissaire aux comptes et doivent donc être certifiés.

La labellisation

L'obtention d'un label constitue un vecteur additionnel de confiance pour les donateurs et une garantie du respect des règles et obligations applicables aux organismes à but non lucratif bénéficiaires de dons. Ainsi, le label « Don en Confiance » peut être octroyé aux organismes qui s'engagent à respecter les règles de déontologie contenues dans la Charte du **Don en Confiance,** lesquelles sont basées sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques et morales. Quant au label IDEAS, il atteste du bon niveau de conformité de l'organisme aux exigences du Guide IDEAS des Bonnes Pratiques.

Source: https://blog.avocats.deloitte.fr/

Pour plus d'infos : A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?

Voir aussi notre guide : Recevoir des dons

26112 CHARTE - CISION 368278572
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Guide pratique de l'association
Edition 2022

Créez et gérez facilement votre association
Télécharger ➔

26112 CHARTE - CISION 368278572
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

20 Janvier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **478**

www.carenews.com

Visualiser l'article

L'Hôpital Américain de Paris obtient le label "Don en Confiance"

L'Hôpital Américain de Paris obtient le label **"Don en Confiance"**, à l'issue de la période d'instruction de sa candidature. Cette labellisation signifie que l'organisme satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité et probité et désintéressement.

Obtention du label pour l'American Hospital of Paris

Cette labellisation signifie que l'organisation satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité et probité et désintéressement , ainsi qu'à ses critères d'éligibilité. Le label a été accordé à la suite d'un examen approfondi des pratiques et du fonctionnement de l'établissement qui a duré un an.

Le label sera remis en cause tous les trois ans, pendant lesquels un contrôle continu sera assuré par le Don en Confiance.

L'Hôpital Américain de Paris rejoint ainsi les 96 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

L'American Hospital of Paris

26112 CHARTE - CISION 368209362

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Créé en 1906, l'Hôpital Américain de Paris est un établissement privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique depuis 1918, qui a pour mission de délivrer le meilleur des pratiques médicales françaises et américaines à ses patients français et internationaux. L'Hôpital Américain de Paris offre une expertise globale, alliant les technologies d'investigation les plus innovantes et les moyens de traitement les plus pointus, ce qui permet aux patients de bénéficier d'une prise en charge personnalisée dans des délais très courts. L'Hôpital Américain de Paris bénéficie d'une double reconnaissance française et américaine en matière de qualité des soins par la Haute Autorité de Santé et par The Joint Commission selon les normes appliquées aux Etats-Unis.

C'est un honneur et une fierté de recevoir aujourd'hui le label Don en Confiance. Cette labellisation est une reconnaissance majeure des valeurs d'excellence, de transparence et de probité qui animent les équipes de l'Hôpital Américain de Paris. Elle est aussi, pour nos donateurs, une garantie supplémentaire de la bonne gestion de leurs dons et du respect rigoureux de leur volonté. Ce label ne pourra que renforcer le lien fort qui nous unit à eux et la confiance qu'ils nous accordent depuis 1906.

Stéphane Roussel, président du Conseil des Gouverneurs de l'Hôpital Américain de Paris

- Consulter le communiqué de presse

Partagez :

- facebook
- twitter
- linkedin
- mail
- print

Signaler un contenu inapproprié

Le Don en Confiance

LeDonenConfiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis plus de 30 ans la mission de labellisation et de contrôle de ...

Tous les articles Le Don en ConfianceRecevoir les news

26112 CHARTE - CISION 368209362

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

19 Janvier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **332**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le Don en Confiance renouvelle la labellisation d'Habitat & Humanisme

Le Don en Confiance renouvelle la labellisation d'Habitat & Humanisme. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur. Retour sur le renouvellement du label, les missions du contrôleur et découvrez comment devenir bénévole au Don en Confiance avec Marie Menant, Responsable du recrutement des bénévoles.

Organisation dont le label "Don en Confiance" est renouvelé en janvier 2023

LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL

Le renouvellement du label, en principe, tous les trois ans s'effectue dans les mêmes conditions que lors d'une candidature à l'obtention du label dont le processus est décrit ci-dessus, à l'exception des étapes de recevabilité et d'instruction.

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée . Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation.

Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles , sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées par le président du Don en confiance pour trois ans renouvelables une fois.

LA MISSION DU CONTRÔLEUR

26112 CHARTE - CISION 368198768

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les contrôleurs sont responsables du contrôle qu'ils exercent, en toute objectivité et indépendance de jugement.

Ils ont pour missions de :

• vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie en identifiant et en qualifiant les écarts,

• produire des rapports permettant d'évaluer la conformité de l'organisation au regard de la Charte de déontologie .

Également, les contrôleurs accompagnent les organisations :

• dans la prise en compte des exigences déontologiques,

• dans l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,

• dans la mise en oeuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément ,

• en partageant les bonnes pratiques identifiées.

COMMENT DEVENIR BENEVOLE AU DON EN CONFIANCE ?

Marie Menant | bénévole | Responsable du recrutement des bénévoles au Don en Confiance, vous explique comment devenir **contrôleur bénévole** dans la vidéo ci-dessous ?

Vidéo : https://youtu.be/7TWYxRdsk9s

26112 CHARTE - CISION 368198768
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **40471**
Sujet du média : **Social-Société**

18 Janvier 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **182**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Comment obtenir le label "Don en Confiance ?"

La labellisation n'est pas automatique : ce n'est qu'après un examen de la recevabilité de la candidature de l'organisation candidate, puis une instruction approfondie (minimum 1 an) du niveau de conformité par rapport à la Charte de déontologie du Don en Confiance que la labellisation de l'organisation peut être prononcée.

Pour faire acte de candidature à l'obtention du label "Don en Confiance", les critères de recevabilité sont :

• être une organisation à but non lucratif de droit français,

• justifier d'un caractère d'intérêt général et adhérer à l'objet associatif du Don en Confiance,

• faire appel public à la générosité,

• collecter au moins 500K€ de ressources privées par an (sachant que le Don en Confiance étudie les candidatures des organisations collectant en-deçà de ce seuil dans le cadre d'un projet expérimental).

En revanche, le Don en Confiance ne contrôle pas :

• les associations qui sont financées entièrement par les pouvoirs publics,

• les associations de défense d'intérêts particuliers,

• les organisations ayant des missions à caractère religieux, syndical ou politique prépondérant.

26112 CHARTE - CISION 368198767

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

PARENTHESE (HORS-SERIE)

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Irrégulière**

Audience : **N.C.**

Sujet du média : **Lifestyle**

Edition : **N 0 - 2023 P.64,66**

Journalistes : **ANNA GUIBORAT**

Nombre de mots : **1015**

Trois bonnes raisons de faire don aux associations

À l'approche de la rentrée, pourquoi ne pas prendre une bonne résolution, que l'on soit agnostique, chrétien, juif, musulman, athée ou… économe: devenir donateur d'une association. Voici trois bonnes raisons de le faire.

1

… POUR RÉDUIRE L'IMPÔT

Les dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique autorisent une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Dit autrement, un don de 50 euros ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 euros, un don de 100 euros à une réduction de 66, etc. L'État donne la possibilité de reporter sur les cinq années suivantes le restant des 66 % du don qui excéderait les 20 % d'impôt. Les excédents les plus anciens sont retenus en priorité. Très prosaïquement, pour bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devez, à la suite de votre don, renseigner le montant des versements – généralement dans la section 7UF de votre déclaration d'impôt, et conserver votre reçu fiscal en cas de contrôle. Les contribuables soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune bénéficient d'une réduction de leur ISF en cas de dons à certains organismes d'intérêt général à but non lucratif. Cette réduction est égale à 75 % du montant de leurs versements et elle est plafonnée à 50 000 euros.

Les entrepreneurs donateurs à une association obtiennent jusqu'à 60 % de crédit d'impôt. Les dons pour mécénat qui ouvrent droit à crédit d'impôt ne sont pas fiscalement déductibles. C'est-à-dire que l'État ne fait pas un « double cadeau ». Le crédit d'impôt lié au don est équivalent à une forme de remboursement. L'État considère que la dépense qui y a donné droit (le don) n'est pas déductible du résultat imposable. Elle devra donc être réintégrée dans le bénéfice fiscal de l'entreprise au moment du calcul de l'impôt sur les bénéfices.

26112 CHARTE - CISION 6254134600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Notre bonté nous pousse (naturellement, la plupart du temps) à aider les autres. Hélas, les enfants gâtés et possessifs sont légion.

2

... PARCE QUE C'EST BON POUR LA SANTÉ ET POUR LE MORAL

« Plus on partage, plus on possède. Voilà le miracle ! » disait l'acteur américain Leonard Nimoy, malgré sa froideur de Vulcain dans Star Trek. Pas faux. Car selon de nombreuses études, donner contribue au bonheur et augmente même le sentiment de richesse. Faire une bonne action est donc bon pour le moral et aide à forger une meilleure estime de soi.

Les parents qui apprennent à partager à leurs enfants ne donnent sens à cette éducation que si eux-mêmes donnent. Ils montrent un bon exemple aux enfants et leur apprennent à être généreux et altruistes. Ne pas oublier également de rappeler aux enfants qu'une âme peut se dire généreuse lorsqu'elle prend plus de plaisir à donner qu'à recevoir et qu'une bonne action, c'est ce que l'on fait de bon cœur. Notre bonté nous pousse (naturellement, la plupart du temps) à aider les autres. Hélas, les enfants gâtés et possessifs sont légion… Pas les vôtres ?

3

... POUR AGIR EN SOCIÉTÉ

Le legs prend la forme d'un acte authentique, mais pour léguer à une association, il se contente de la forme simple d'un testament olographe (écrit de la main du testateur). Léguer vos biens immobiliers à une association revient à laisser une trace de vous dans ce monde en aidant les gens dans le besoin. Mais attention à ne pas se contenter dans votre testament des formules vagues comme « pour la lutte contre le cancer », « pour la recherche médicale » ou « la défense des animaux » ! Faute de savoir concrètement à qui verser l'argent, le notaire chargé de la succession serait contraint de demander au tribunal de désigner l'association ou la fondation la mieux placée pour le recevoir. Mieux vaut donc choisir une association bien précise en amont. Si vous souhaitez en connaître davantage sur telle association, prenez rendez-vous avec elle – une publicité bien comprise abonde dans les journaux et la télévision – et devenez bénévole, pourquoi pas ?

Un simple don contribue à la réalisation de projets ou au paiement de salarié·es. Vous aidez au développement des associations et vous leur apportez un soutien indispensable : financer un local, des fournitures, des équipements, etc. Mais les associations sont actives et regorgent de bonnes idées. Elles travaillent régulièrement sur de nouveaux projets auxquels contribuer.

Chaque année, une dizaine d'associations bénéficient en France de la reconnaissance d'utilité publique. En les aidant, vous vous rendez utile à la société à votre tour. Et dans de nombreuses associations, libre à vous de choisir un projet particulier. Dans d'autres, vous participez à l'organisation de manifestations (courses à pied ou à vélo, brocantes, concerts, etc.) ou collectez de l'argent auprès de vos proches ou même des inconnus. Sachez aussi que si un de vos proches, membre de la famille ou ami, est touché par une maladie, la solitude ou la précarité, en venant en aide à une association qui défend ces causes, vous l'aidez indirectement.

DONNER EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label « Don en Confiance » aux organisations qui en font la demande. Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées, reconnaissables grâce au label Don en Confiance, suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

ANNA GUIBORAT

26112 CHARTE - CISION 6254134600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

PARENTHESE (HORS-SERIE)

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Irrégulière**

Audience : **N.C.**

Sujet du média : **Lifestyle**

Edition : **N 0 - 2023 P.58**

Journalistes : **MARIE BERNARD**

Nombre de mots : **541**

DONS, LEGS, DÉDUCTIONS FISCALES

Donner en toute confiance

Le sentiment de confiance dépend de la façon dont une association rend compte de l'emploi de ses fonds. Le législateur français encadre la transparence des associations. Pour un non-initié, ces informations sont parfois complexes à décrypter. Raison pour laquelle des labels proposent de préparer un document ultra-simplifié. Lorsque l'organisme n'en est pas pourvu, le donateur doit veiller par tous les moyens au sérieux du bénéficiaire *(lire aussi p. 66)*.

UNE CHARTE DES DONS EN CONFIANCE

La Charte des dons en confiance est un organisme de contrôle des associations adhérentes. Elle veille au respect de la déontologie. Cet agrément certifie la bonne foi et propose aux donateurs d'identifier des associations fiables. Dès qu'une organisation est agréée, un contrôleur est nommé pour trois ans, durée qui correspond à la période de validité de l'agrément. Elle vérifie le respect des engagements par le signataire et informe le président du comité. Les informations sont passées au crible des critères de contrôle: le respect du donateur, la transparence, la gestion désintéressée et la recherche de l'efficacité.

EN CONFORMITÉ AVEC LES OBJECTIFS DU DONATEUR

Vérifiez que les objectifs poursuivis par l'association correspondent effectivement au type d'action que vous souhaitez soutenir. Renseignez-vous sur les dirigeants, lisez les publications et notamment les rapports d'activité. Portez votre attention sur quelques informations financières et le degré de transparence sur la manière dont elle utilise l'argent.

POINTS À CONTRÔLER EN L'ABSENCE DE LABEL

Vous souhaitez donner à un organisme qui ne bénéficie d'aucune certification? Voici quelques conseils pour élaborer votre propre jugement. Première question à vous poser: quel est le but de cette organisation? Est-il clairement formulé dans un document appelé « projet associatif »? Seconde question: « Qui dirige? » La liste des membres du conseil d'administration et la description de sa structure doivent se montrer facilement accessibles. Troisième point crucial, les comptes. L'association est-elle contrôlée? Ses comptes sont-ils certifiés par des commissaires aux comptes, un expert-comptable? Libre à vous de vous référer aux rapports transmis par ces professionnels et à leurs remarques éventuelles. Enfin, peut-on accéder facilement au rapport annuel (le rapport d'activité et le rapport financier)? Est-elle transparente dans ses démarches? En répondant à ces questions, vous garantissez le bon usage de vos dons.

S'ASSURER DE L'HONNÊTETÉ DE LA COLLECTE

Les labels et chartes ne dispensent pas les donateurs de réaliser leurs propres vérifications financières. Une fois le don réalisé, ils doivent s'assurer que leur argent a été honnêtement utilisé. Comment obtenir des informations? En lisant avec attention les publications des organisations, en étudiant « les ratios de frais de collecte ». Ce calcul va vérifier que les sommes dépensées pour susciter la générosité sont raisonnables par rapport au total de la collecte effective.

TRANSMISSION DU REÇU FISCAL

L'association doit vous transmettre un reçu fiscal lorsqu'elle est habilitée à le faire, quel que soit le montant du don ou le moyen de paiement que vous avez utilisé. Elle doit aussi transmettre un rapport d'activité, précisant au donateur quels usages ont été réservés au produit de la collecte.

MARIE BERNARD

Le bénévolat vous maintient en contact régulier avec les autres et vous aide à développer un solide système de soutien.

26112 CHARTE - CISION 5254134600505

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

www.rcf.fr

Famille du média : **Radios Nationales**
Audience : **168596**
Sujet du média : **Social-Société**

28 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **483**

Visualiser l'article

Édito de Nathalie Leenhardt - Les étrennes, l'occasion d'aider ceux qui en ont le plus besoin

Ce don ne me coûte que 17.00 € après déduction fiscale

RCF

En cette période de voeux qui démarre samedi et s'achèvera quelque part entre le 15 et le 31 janvier. L'an dernier, nous avons cherché les racines de cette tradition et découvert qu'elle remonte à la Rome antique.

Leenhardt Nathalie ©DR

Cette habitude ancestrale a toujours du bon puisqu'elle invite à se souhaiter le meilleur pour les jours et les mois qui viennent pour peu que nous lui donnions du sens. Car, trop souvent, les pensées numériques et les formules toutes faites ont pris le pas sur la tournée des voisins, de la famille, des proches à qui on venait autrefois présenter ses voeux et parfois donner des étrennes... C'est sur ce second rite que j'ai voulu, cette année, me pencher tant, en fait, on le connaît peu. Il me renvoie à mon enfance, sous forme de ces enveloppes offertes le premier de l'an et qui refermaient, incroyable présent, un petit billet...

C'est encore de Rome que nous vient l'usage des étrennes , selon Wikipédia. **Tatius** , roi des Sabins, avait jugé de bons augures qu'on lui fit présent de quelques branches coupées dans un bois consacré à **Strena** , déesse de la force. Strena, célébrée le premier jour de l'an, donna " étrennes et celles-ci devinrent une coutume. Les branches d'arbre furent remplacées par des figues, des dattes, du miel, symboles, comme nos dragées, de toutes les douceurs qu'on souhaite à ses amis pour les mois qui s'en viennent.

26112 CHARTE - CISION 368093028

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

D'origine païenne , les étrennes furent condamnées comme pratique " diabolique par les Pères de l'Église, dont saint Augustin . **Elles perdurent pourtant aujourd'hui** sous forme des enveloppes que l'on prépare pour les éboueurs, les facteurs ou les gardiens d'immeuble, comme signes de reconnaissance de leur service, incontournables...

Elle me plaît, cette coutume au joli nom, et nous pourrions lui redonner un nouveau souffle en réfléchissant, en toute conscience, à l'association ou à la personne en difficulté à qui offrir notre soutien financier de façon ponctuelle ou sur la durée, cette année. Le dossier du magazine ***Notre Temps*** qui vient de sortir s'intitule d'ailleurs : **"Étrennes, dons aux associations : pour qui, combien ?** Il explique par exemple tout l'intérêt du label **" Don en confiance** , né en 1989, qui permet de reconnaître les grosses associations sérieuses dans leur gestion et leurs objectifs. Mais on peut aussi choisir une association locale, plus modeste et non moins indispensable quand elle gère une épicerie solidaire ou soutient l'accueil de réfugiés. Sans bouger de son fauteuil, il est facile de se promener sur Helloasso, ce site qui regroupe des centaines d'initiatives formidables. Comme on étrenne un nouvel habit, nous voilà prêt à soutenir une nouvelle cause...

26112 CHARTE - CISION 368093028

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LE PROGRÈS

www.leprogres.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **3300667**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

24 Décembre 2022
Journalistes : **Olivier Delahaye**
Nombre de mots : **574**

Visualiser l'article

Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?

Par donation ou par legs, il est possible de faire profiter un organisme d'intérêt public de tout ou partie de ses biens. Un choix qui doit être réfléchi et encadré.

Selon une étude de novembre 2020 de France Générosités réalisée par l'Observatoire Société & Consommation, 9 % des Français (soit 2,8 millions de personnes) âgés de plus de 50 ans envisagent de léguer une part de leur patrimoine à une association ou à une fondation.

Si un tiers d'entre eux n'a pas encore décidé du « véhicule » de ce don, un autre tiers l'envisage par le legs.

Transmettre par donation...

Il est effectivement possible de donner à un organisme sans but lucratif (OSBL) tout ou partie de ses biens, qu'il s'agisse d'une somme d'argent, de titres, de bijoux, d'oeuvres d'art, de droits d'auteur ou même de biens immobiliers. Deux outils existent pour formaliser ce don : la donation ou le legs.

Dans le premier cas, le recours à un acte notarié est obligatoire si le bien donné est un immeuble. S'il s'agit d'un bien meuble, l'acte reste conseillé afin de bien préciser les conditions du don. Trois formes de donations peuvent être consenties :

La donation en pleine propriété permet de transmettre intégralement un bien. La donation avec réserve d'usufruit ne concerne que la nue-propriété du bien. Dans ce cas, le donateur continue à jouir du bien donné jusqu'à son décès. Enfin, la donation d'usufruit temporaire permet de gratifier immédiatement un organisme tout en conservant la propriété de son bien.

Il est ainsi envisageable de donner un bien immobilier en usufruit à une association afin qu'elle en jouisse ou qu'elle puisse en percevoir les loyers.

Le label "Don en confiance"

Afin de s'assurer de la transmission de ses biens

Depuis 1989, le Don en confiance permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés.

Dans un souci de transparence et de déontologie, chaque donateur peut ainsi se faire communiquer les documents qu'il souhaite : rapport moral, rapport financier, liste des dirigeants, comptes annuels, etc.

Le Don en confiance a aussi labellisé 95 organisations respectant sa charte.

... ou par un legs

Autre manière de transmettre : le legs. Là encore, trois formes existent. Le legs universel concerne la totalité des biens qui pourront être transmis à un ou plusieurs légataires (legs universel conjoint). À ne pas confondre avec le legs à titre universel qui porte, lui, sur une partie ou une catégorie de biens. Enfin, le legs particulier porte sur un ou plusieurs biens déterminés.

26112 CHARTE - CISION 368084058

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour consentir un legs, la rédaction d'un testament est obligatoire. Il est aussi conseillé de prendre contact avec l'association au moment de sa rédaction afin de s'assurer que celle-ci entreprendra les actions que l'on souhaite financer.

Pour aller plus loin

Sur le site Infodon France Générosités , syndicat fondé en 1998 qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt public, a mis en ligne de nombreuses informations sur la manière de transmettre son patrimoine.

Le collectif a aussi publié deux guides pratiques : « Philanthropie, un projet de vie » et « Assurance-vie, un don à la portée de tous ».

Le label « Don en confiance » permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés. Photo Adobe Stock

26112 CHARTE - CISION 368084058

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

22 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **107**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le modèle économique du Don en Confiance

Reposant essentiellement sur le collectif et le bénévolat, le modèle économique du Don en Confiance lui permet d'assurer ses missions de contrôle et de labellisation.

Rachel Guez | Directrice Générale au Don en Confiance, vous explique le **modèle économique** dans la vidéo ci-dessous ?

Le Don en Confiance

LeDonenConfiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis plus de 30 ans la mission de labellisation et de contrôle de ...

Tous les articles Le Don en Confiance

26112 CHARTE - CISION 368073731

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

PARIS MATCH

www.parismatch.com

Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**
Audience : **3850184**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

21 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **613**

Visualiser l'article

Dons et philanthropie : les pièges à éviter

Face à la recrudescence des arnaques, surtout en ligne, des précautions s'imposent avant de faire un don à une association ou à une fondation.

Donner à un organisme d'intérêt général ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % dans la limite de 1 000 € pour les organismes d'aide aux personnes. Il est indispensable de s'informer au préalable, pour s'assurer que le don finance bien la cause voulue, comme l'explique Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie du Don en confiance.

Paris Match. Pourquoi donner aux associations et fondations ?

Mathilde Cuchet-Chosseler. Ces organismes prennent en charge des missions d'intérêt général, en complément de l'action de l'État ou, parfois, en totalité. Ils ont besoin de la générosité des Français pour assumer ces missions et les pérenniser, dans des secteurs très variés, tels que le handicap, les violences faites aux femmes, le financement de la recherche médicale, la protection animale ou l'accès à la culture.

Renseignez-vous au préalable sur le projet, la mission et les valeurs véhiculées

Comment identifier un organisme fiable ?

Ne donnez jamais les yeux fermés. Renseignez-vous au préalable sur le projet, la mission et les valeurs véhiculées. Vérifiez s'il s'agit d'un acteur de terrain, d'un organisme en charge de la collecte de dons pour la redistribuer ou s'il joue ces deux rôles. Assurez-vous ainsi que son champ d'action est cohérent avec la cause que vous souhaitez soutenir. Vérifiez que votre don s'effectue dans un cadre transparent. Vous devez avoir accès au rapport annuel, aux comptes, à des informations sur l'utilisation des dons. Se soumettre au regard du public est un gage de bonne gestion. Enfin, l'association ou la fondation doit avoir fait l'objet de contrôles extérieurs, comme ceux de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des affaires sociales ou du Don en confiance.

Le label permet d'être assuré que votre argent sera bien utilisé pour la cause qui vous est chère

Qu'est-ce qu'apporte la labellisation Don en confiance ?

Le label permet d'être assuré que votre argent sera bien utilisé pour la cause qui vous est chère. Cela ne veut pas dire que votre don y sera affecté en totalité. La présence de frais de structure est un signe de bonne gestion : cela montre que du personnel est payé pour assurer des fonctions support. Attention cependant aux comparaisons des frais de fonctionnement ou de collecte entre organismes. Leur modèle économique peut radicalement différer : certains vivent uniquement des dons, alors que d'autres perçoivent des subventions.

Quelle est la procédure de supervision ?

Le Don en confiance exerce un contrôle régulier grâce à des bénévoles, en toute indépendance de jugement. Ce contrôle est assez étendu, avec visite au siège, dans des établissements ou des délégations locales s'il y en a. Les bénévoles ont accès à tous les documents et aux comptes rendus de réunion des instances (conseil d'administration, assemblée générale). Ils veillent à ce que personne n'en tire d'avantage particulier et que la traçabilité des fonds soit effective.

26112 CHARTE - CISION 368068163

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Comment sécuriser ses dons ?

Nous avons assisté à une progression importante des dons en ligne depuis la crise sanitaire. Vous devez être vigilant, surtout si vous passez par une plateforme de financement participatif ou une cagnotte. Vérifiez que la plateforme renvoie vers un organisme reconnu et que vous renseignez vos coordonnées bancaires sur une page sécurisée. De nombreuses arnaques ont vu le jour, sans véritable recours en cas d'acte malveillant.

Dons et philanthropie : les pièges à éviter. © DR

26112 CHARTE - CISION 368068163
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

21 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **155**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le fonctionnement de la commission d'agrément du Don en Confiance

La Commission d'agrément du Don en Confiance rend, pour chaque organisation candidate, une décision de labellisation qui est ensuite validée par le Conseil d'administration. Sa vue globale de tous les rapports lui permet d'assurer la cohérence des décisions.

Elle **étudie** **tous les rapports des contrôleurs** et décide en toute indépendance :

• de l'octroi du label à de nouvelles organisations,

• du renouvellement triennal du label aux organisations, éventuellement assorti de demandes et/ou de suggestions visant à réduire les écarts observés par rapport aux principes de la Charte de déontologie ,

• des sanctions en cas de manquement à la déontologie : avertissements avec injonctions de réduire les écarts majeurs dans un délai précis de mise en oeuvre,

• du retrait du label.

Geneviève Yavchitz | Présidente de la Commission d'agrément | bénévole, vous explique le fonctionnement de la Commission d'agrément dans la vidéo ci-dessous ?

26112 CHARTE - CISION 368068165

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

20 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **118**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Comment devenir bénévole au Don en Confiance ?

Le Don en Confiance fait appel à des bénévoles de haut niveau pour devenir contrôleurs et ainsi participer au contrôle des associations et fondations faisant appel public à la générosité. La mission du contrôleur prend en moyenne deux jours par mois, selon la taille ou la complexité de l'organisation. Les contrôleurs suivent une méthodologie définie par le Don en Confiance qui organise de nombreuses sessions de formation thématiques et méthodologiques.

Marie Menant | bénévole | Responsable du recrutement des bénévoles au Don en Confiance, vous explique comment devenir **contrôleur bénévole** dans la vidéo ci-dessous ?

Vidéo:https://www.carenews.com/le-don-en-confiance/news/comment-devenir-benevole-au-don-en-confiance

26112 CHARTE - CISION 368062677

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

19 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **103**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Les missions du contrôleur du Don en Confiance

Combinant indépendance de jugement et proximité avec le secteur associatif, le contrôle de conformité opéré par le Don en Confiance s'inscrit en complémentarité des contrôles légaux. Les contrôleurs sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la charte de déontologie et les accompagnent dans leur prise en compte. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui éclaire et aiguillonne les organisations.

Vidéo:https://www.carenews.com/le-don-en-confiance/news/les-missions-du-controleur-du-don-en-confiance

26112 CHARTE - CISION 368062671

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

19 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **42**

www.carenews.com

Visualiser l'article

La qualité des contrôles du Don en Confiance

Combinant indépendance de jugement et proximité avec le secteur associatif, le contrôle de conformité opéré par le Don en Confiance s'inscrit en complémentarité des contrôles légaux.

Jade Loucif | Responsable contrôle vous explique tout ?

26112 CHARTE - CISION 368062669

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

16 Decembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **366**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le Don en Confiance renouvelle la labellisation de 3 associations et fondations

Le Don en Confiance renouvelle la labellisation de 3associations et fondations : la Cimade, Le Secours Populaire Français et la Ligue contre le Cancer. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur. Retour sur le renouvellement du label, les missions du contrôleur et témoignage de François Gayral, responsable de cercle de contrôleurs.

Organisations dont le label "Don en Confiance" est renouvelé en décembre 2022

La procédure de renouvellement du label

Le renouvellement du label, en principe, tous les trois ans s'effectue dans les mêmes conditions que lors d'une candidature à l'obtention du label dont le processus est décrit ci-dessus, à l'exception des étapes de recevabilité et d'instruction.

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée . Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation.

Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles , sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées par le président du Don en confiance pour trois ans renouvelables une fois.

La mission du contrôleur

26112 CHARTE - CISION 368049276

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les contrôleurs sont responsables du contrôle qu'ils exercent, en toute objectivité et indépendance de jugement.

Ils ont pour missions de :

• vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie en identifiant et en qualifiant les écarts,

• produire des rapports permettant d'évaluer la conformité de l'organisation au regard de la Charte de déontologie .

Également, les contrôleurs accompagnent les organisations :

• dans la prise en compte des exigences déontologiques,

• dans l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,

• dans la mise en oeuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément ,

• en partageant les bonnes pratiques identifiées.

François gayral : Mon engagement au Don en Confiance

Après une longue carrière dans le secteur marchand, convaincu par un ami contrôleur bénévole, François Gayral rejoint le Don en Confiance en 2016 avec pour objectif la recherche d'un engagement afin de contribuer à une meilleure cohésion sociale. Aujourd'hui responsable de cercle de contrôleurs, il nous raconte son aventure au Don en Confiance.

26112 CHARTE - CISION 368049276

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Bimensuelle**
Audience : **40000**
Sujet du média : **Droit**

Edition : **1er decembre 2022**
P.12
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **588**

ACTEURS
SANS DÉTOUR

CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE : UN OUTIL AU SERVICE DES MÉCÈNES ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Depuis l'adoption de la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « loi Aillagon », en 2003 (L. nº 2003-709 du 1er août 2003, *JO* du 2), le mécénat d'entreprise n'a cessé de croître en France. Il est devenu un levier essentiel qui permet aux entreprises et associations d'apporter chaque jour et sur tout le territoire des réponses concrètes et innovantes face aux défis d'urgence sociale et environnementale.

La relation entre entreprises mécènes et associations est au cœur de l'efficacité des actions soutenues et impose d'établir une confiance mutuelle. Transparence et équilibre des partenariats sont les conditions *sine qua non* de la réussite des projets. Aussi, la nécessité d'encadrer les pratiques pour promouvoir et accélérer le développement du mécénat constitue aujourd'hui une priorité.

C'est toute l'ambition de la démarche portée par la Coordination Générosités qui, le 18 octobre dernier, a publié la charte de déontologie du mécénat d'entreprise (v. *JA* 2022, nº 668, p. 8). Cette initiative inédite est portée par ses neuf organisations membres : Admical, le Don en Confiance, le Centre français des fonds et fondations (CFF), Les entreprises pour la Cité, France générosités, l'Institut des dirigeants d'associations et fondations (IDAF), l'Association française des fundraisers (AFF), l'Institut IDEAS et Le Mouvement associatif. Ces collectifs, qui œuvrent d'un bout à l'autre de la chaîne de collecte, ont coconstruit un cadre exigeant au service d'actions toujours plus efficaces sur le terrain, garant d'une utilisation exemplaire des dons.

Élaborée en concertation avec un grand nombre d'acteurs concernés – entreprises et fondations d'entreprises mécènes, porteurs de projet, institutions, collectifs associatifs, experts –, cette charte de déontologie a valeur de référence et se veut en phase avec le quotidien opérationnel de chacun. En y adhérant de manière volontaire, toute entreprise mécène qui agit à titre individuel ou collectif, en régie directe ou indirecte, y trouvera un outil de sécurisation de ses opérations de mécénat.

Les principes édictés dans la charte ont retenu les niveaux d'exigence les plus élevés. Ils s'articulent autour de quatre principes fondamentaux : gestion désintéressée des opérations de mécénat, respect mutuel entre mécène et porteur de projet, gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat et communication transparente. Ces principes sont autant d'objectifs à atteindre pour les mécènes. Et l'engagement de tous contribuera à faire vivre cette charte au quotidien. La charte sera complétée par la publication de guides pratiques et de focus thématiques liés au mécénat en nature et de compétences notamment. À terme, les membres de la Coordination Générosités projettent de la traduire dans le cadre d'une démarche de labellisation.

D'ores et déjà, nos collectifs s'unissent autour de cette initiative pour faire progresser l'ensemble du secteur. Une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes, s'engage et les appels à manifestation des entreprises pour signature débuteront dès janvier 2023.

Nous invitons toutes les entreprises mécènes à se saisir de cette charte ! ■

ADMICAL · le DON en CONFIANCE · Les entreprises pour la Cité · Le Mouvement associatif
France générosités · idaf · Association Française des Fundraisers · institut IDEAS · CFF

LA COORDINATION GÉNÉROSITÉS

TRIBUNE SIGNÉE PAR ADMICAL, LE DON EN CONFIANCE, LES ENTREPRISES POUR LA CITÉ ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Créée en 2012, la Coordination Générosités réunit un ensemble de collectifs philanthropiques en un écosystème qui représente une composante essentielle de la société française. Elle œuvre au service de la cohésion et de l'innovation sociale et environnementale, crée du lien, de l'activité et des richesses économiques et humaines.

26112 CHARTE - CISION 6892624600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

PARIS MATCH

Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **2563000**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **Du 15 au 21 décembre 2022 P.146**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **585**

ARGENT

DONS ET PHILANTHROPIE
LES PIÈGES À ÉVITER

Face à la recrudescence des arnaques, surtout en ligne, des précautions s'imposent avant de faire un don à une association ou à une fondation.

« SE SOUMETTRE AU REGARD DU PUBLIC EST UN GAGE DE BONNE GESTION »
MATHILDE CUCHET-CHOSSELER,
Don en confiance

Donner à un organisme d'intérêt général ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % dans la limite de 1 000 € pour les organismes d'aide aux personnes. Il est indispensable de s'informer au préalable, pour s'assurer que le don finance bien la cause voulue, comme l'explique Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie du Don en confiance.

Paris Match. Pourquoi donner aux associations et fondations ?

Mathilde Cuchet-Chosseler. Ces organismes prennent en charge des missions d'intérêt général, en complément de l'action de l'État ou, parfois, en totalité. Ils ont besoin de la générosité des Français pour assumer ces missions et les pérenniser, dans des secteurs très variés, tels que le handicap, les violences faites aux femmes, le financement de la recherche médicale, la protection animale ou l'accès à la culture.

Comment identifier un organisme fiable ?

Ne donnez jamais les yeux fermés. Renseignez-vous au préalable sur le projet, la mission et les valeurs véhiculées. Vérifiez s'il s'agit d'un acteur de terrain, d'un organisme en charge de la collecte de dons pour la redistribuer ou s'il joue ces deux rôles. Assurez-vous ainsi que son champ d'action est cohérent avec la cause que vous souhaitez soutenir. Vérifiez que votre don s'effectue dans un cadre transparent. Vous devez avoir accès au rapport annuel, aux comptes, à des informations sur l'utilisation des dons. Se soumettre au regard du public est un gage de bonne gestion. Enfin, l'association ou la fondation doit avoir fait l'objet de contrôles extérieurs, comme ceux de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des affaires sociales ou du Don en confiance.

Qu'est-ce qu'apporte la labellisation Don en confiance

Le label permet d'être assuré que votre argent sera bien utilisé pour la cause qui vous est chère. Cela ne veut pas dire que votre don y sera affecté en totalité. La présence de frais de structure est un signe de bonne gestion : cela montre que du personnel est payé pour assurer des fonctions support. Attention cependant aux comparaisons des frais de fonctionnement ou de collecte entre organismes. Leur modèle économique peut radicalement différer : certains vivent uniquement des dons, alors que d'autres perçoivent des subventions.

Quelle est la procédure de supervision ?

Le Don en confiance exerce un contrôle régulier grâce à des bénévoles, en toute indépendance de jugement. Ce contrôle est assez étendu, avec visite au siège, dans des établissements ou des délégations locales s'il y en a. Les bénévoles ont accès à tous les documents et aux comptes rendus de réunion des instances (conseil d'administration, assemblée générale). Ils veillent à ce que personne n'en tire d'avantage particulier et que la traçabilité des fonds soit effective.

Comment sécuriser ses dons ?

Nous avons assisté à une progression importante des dons en ligne depuis la crise sanitaire. Vous devez être vigilant, surtout si vous passez par une plateforme de financement participatif ou une cagnotte. Vérifiez que la plateforme renvoie vers un organisme reconnu et que vous renseignez vos coordonnées bancaires sur une page sécurisée. De nombreuses arnaques ont vu le jour, sans véritable recours en cas d'acte malveillant.

26112 CHARTE - CISION 0220524600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

NOTRE TEMPS
SUPPLEMENT

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Irrégulière**

Audience : **3186000**

Sujet du média : **Social-Société**

Page non disponible

Edition : **Janvier 2023 P.5-7**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **1641**

BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

MOINS D'IMPÔT POUR CERTAINS DONS

➔ Toutes les associations peuvent recevoir des dons d'argent (espèces, chèque, virement...) ou des biens remis de la main à la main (denrées alimentaires, mobilier...). C'est le cas aussi des fonds de dotation, ces structures créées à l'initiative d'une ou plusieurs personnes qui donnent leur propre argent et peuvent ensuite faire aussi appel à la générosité publique. Mais ce n'est pas pour autant que vous avez automatiquement droit à une réduction d'impôt.

LES DONS AUX CULTES EN 2022...

... ouvrent droit à la réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 562 € de versements en 2022, et de 66 % pour les sommes au-delà (dans la limite de 20 % de vos revenus imposables).

➔ « La réduction d'impôt n'est accordée au donateur que si celui-ci finance une association, fondation ou un fonds de dotation d'intérêt général », rappelle Charlie Tronche, chez HelloAsso.

➔ Seuls les organismes d'intérêt général peuvent donc vous remettre un reçu fiscal, c'est-à-dire un justificatif de votre don, à fournir aux services des impôts s'ils vous le demandent, afin de prouver que vous avez bien droit à la réduction d'impôt pour dons aux associations.

➔ Pour être d'intérêt général, l'association doit respecter trois conditions:

- sa gestion doit être désintéressée, l'objectif ne doit pas être d'enrichir ses fondateurs ou son président;
- son activité doit être non lucrative, elle peut, pour de faibles montants, chercher des recettes commerciales, mais son objectif ne doit pas être de faire du profit;
- elle doit œuvrer pour un cercle étendu de bénéficiaires: son travail ne doit pas seulement profiter à quelques membres.

C'est à l'association elle-même de

26112 CHARTE - CISION 8907714600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

juger si elle remplit ces critères, et si elle peut donc vous remettre le reçu fiscal. En cas de doute, elle peut demander l'avis de l'administration fiscale.

➔ **Notre conseil.** Il est préférable de donner à une association d'intérêt général, car cela signifie qu'elle agit pour les autres, pour la société et non dans son intérêt propre.

UN AVANTAGE FISCAL DE 66 % À 75 %

➔ Les dons aux associations, fondations ou fonds de dotation d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 50 € permet, par exemple, de bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €...

➔ Pour les dons dits « Coluche », en faveur des organismes qui procèdent à la fourniture gratuite de repas, de logements et de soins à des personnes en difficulté, mais aussi pour les associations d'aides aux victimes de violences domestiques, la réduction d'impôt est égale à 75 % du montant donné dans la limite de 1000 € pour ceux réalisés en 2022 et 2023. Soit 750 € d'économies d'impôt pour un don de 1000 €. Si vous donnez davantage, les sommes dépassant 1000 € ouvrent droit à l'avantage fiscal classique (66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable).

LEGS: PRIVILÉGIEZ LES ORGANISMES EXONÉRÉS DE DROITS DE SUCCESSION

➔ Par testament, vous pouvez laisser tout ou partie de vos biens à une bonne cause, tant que vous ne privez pas vos enfants de leur part minimale d'héritage.

Mais attention, toutes les associations ne sont pas autorisées à recevoir un legs. Ont ce privilège seulement celles reconnues d'utilité publique, les associations culturelles, de bienfaisance et d'assistance, celles qui soutiennent la recherche médicale ainsi que celles déclarées depuis trois ans au moins, d'intérêt général et agissant dans certains domaines (philanthropique, éducatif, scientifique...).

SI VOUS HÉRITEZ

Si vous recevez un héritage ou un legs, vous pouvez en profiter pour faire un don à une association ou fondation reconnue d'utilité publique. Ainsi, vous soutiendrez une bonne cause et vous n'aurez pas de droits de succession à régler sur les sommes transmises puisque vous n'en profitez pas vous-même. Vous devez faire ce don dans les douze mois qui suivent le décès de la personne dont vous héritez.

Autre point à vérifier: les associations qui peuvent recevoir des legs ne sont pas automatiquement exonérées d'impôt. Leur régime fiscal dépend de leurs missions. Certaines peuvent avoir 60 %, 45 % ou 35 % de droits de succession à régler. Or, pour qu'il soit le plus efficace, il est souhaitable que votre legs revienne dans son intégralité, sans impôt, à la cause que vous voulez soutenir.

➔ **Notre conseil.** Appelez l'association ou la fondation que vous souhaitez gratifier à la fin de votre vie, pour vérifier les conditions dans lesquelles elle pourra ou non recueillir le legs que vous prévoyez de lui faire et étudier peut-être d'autres solutions (la mentionner dans une clause bénéficiaire d'assurance-vie, par exemple).

LES BONS RÉFLEXES AVANT DE FAIRE UN DON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, QUÈSACO?

Une association ou une fondation peut être reconnue d'utilité publique par l'État si elle a un rayonnement national ou international, une certaine importance financière, au moins 200 adhérents, un fonctionnement démocratique... Elle doit constituer un dossier pour obtenir cette reconnaissance, qui donne droit à des avantages particuliers. Ces organismes sont davantage surveillés par l'État (Cour des comptes...) que les autres.

INFORMEZ-VOUS

➔ « Les donateurs ont tout intérêt à regarder les sites internet des associations, car c'est la meilleure façon de découvrir les actions menées et les projets qu'elles proposent de contribuer à financer », conseille Nadège Rodrigues, chez France Générosités.

Consultez la presse. En repérant via un moteur de recherche des articles récents mentionnant l'association qui vous intéresse, vous apprendrez ce qui se dit d'elle, de sa gestion, de ses actions... Les grandes structures épinglées pour des frais excessifs ont en général eu droit à des articles dans la presse! Et vous en trouverez la trace.

« Dans les situations d'urgence, si une association vous sollicite, assurez-vous avant de donner que ses domaines d'intervention sont bien en rapport avec les actions

26112 CHARTE - CISION 8907714600507
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

à mener sur le terrain et qu'elle pourra réellement être utile sur place », conseille Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance.

SCRUTEZ LES CHIFFRES

➔ De nombreuses associations publient un résumé (plus digeste que le rapport annuel) de leurs réalisations et chiffres clés. À défaut, sur leur site, une rubrique « Ressources » est en général proposée pour détailler leurs sources de financement et leur utilisation.

› Cherchez notamment la part de leurs ressources consacrée à leurs missions. L'idéal, pour une grande association créée depuis longtemps, est que cette part représente au moins 90 % des financements, et que les frais de fonctionnement ne dépassent pas 10 %. Si ces derniers affichent 30 %, par exemple, cela mérite une explication. Il est aussi important que les frais de collecte des dons restent raisonnables. Si l'association y consacre un tiers de ses ressources, un tiers de votre don sert à chercher d'autres dons...

➔ **Notre conseil.** Si un chiffre vous choque, parlez-en à l'association. « Il est, par exemple, tout à fait normal qu'une jeune et petite structure affiche des frais de fonctionnement et de collecte plus élevés, rappelle Vincent Bodin de la Fondation de France. Elle ne dispose pas encore d'un réseau de donateurs fidèles qui lui permettrait de collecter à moindres frais. Et un minimum de dépenses de fonctionnement s'impose pour exister, même si les ressources sont faibles. »

REPÉREZ LES LABELS

➔ Le label Don en confiance a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales ou humanitaires soucieuses de préserver une relation de confiance avec leurs donateurs. Les organismes qui veulent l'obtenir s'engagent à respecter les règles de déontologie prévues dans la charte du Don en confiance. Elles doivent faire preuve de transparence, d'efficacité dans la gestion (désintéressée bien sûr) et se soucier d'informer les donateurs sur l'utilisation de leurs dons. Des bénévoles experts contrôlent régulièrement que ces engagements sont respectés. Ce label est désormais géré par une association.

➔ Le label Ideas (ideas.asso.fr) peut aussi être sollicité par les associations : il valide le respect de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de finances et d'évaluation. Si une association dispose de l'un ou l'autre de ces labels, elle l'affiche sur son site internet.

➔ **Notre conseil.** Lorsqu'une association est soutenue, par exemple, par la Fondation de France, ou par des collectivités locales ou l'État (via des subventions), c'est aussi un gage de sérieux, même si elle n'est pas labellisée.

RESTEZ EN LIEN

➔ Certaines associations maintiennent le lien avec leurs donateurs d'une année sur l'autre, en partageant des événements, en les informant de leurs actions, en leur proposant de financer certains projets spécifiques. Une façon agréable d'apprendre à bien connaître l'organisme et d'être encouragé à devenir un supporter fidèle, rassuré de savoir le don utile et bien employé. ●

MÉFIEZ-VOUS DES ARNAQUES !

Comme d'autres organismes, les associations voient parfois leur identité usurpée par des escrocs qui cherchent à extorquer de l'argent à des particuliers. Soyez prudent quand vous recevez des demandes de dons par téléphone ou par mail. Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires, ne cliquez pas sur les liens proposés. Pour donner, cherchez via votre navigateur le site internet de l'association et allez-y directement. Redoublez d'attention si votre aide est sollicitée dans l'urgence (ouragan, famine...) : les aigrefins profitent de l'émotion suscitée par la catastrophe pour commettre leur forfait.

DES COMPTES SURVEILLÉS

Les associations d'intérêt général qui collectent plus de 153 000 € par an doivent faire certifier leur comptabilité par un commissaire aux comptes.

LE MOIS PROCHAIN
QUELS PLACEMENTS POUR UNE RETRAITE SEREINE ?
Comment, après 50 ans, faire fructifier son épargne ? Livrets, assurance-vie, PER, PEA, pierre papier, immobilier... les meilleurs choix, y compris fiscaux, selon votre situation.

26112 CHARTE - CISION 8907714600507
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

NOTRE TEMPS
SUPPLEMENT

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Irrégulière**

Audience : **3186000**

Sujet du média : **Social-Société**

Page non disponible

Edition : **Janvier 2023 P.2-4**

Journalistes : **ANNE BANCE**

Nombre de mots : **1203**

Dossier

DONNER À UNE ASSOCIATION OUI, MAIS LAQUELLE?

Solidarité, recherche médicale, environnement… Parmi les associations engagées, laquelle choisir? Comment s'assurer que notre don sera utile? Quelle démarche pour profiter d'avantages fiscaux? Nos conseils pour s'y retrouver.

ANNE BANCE

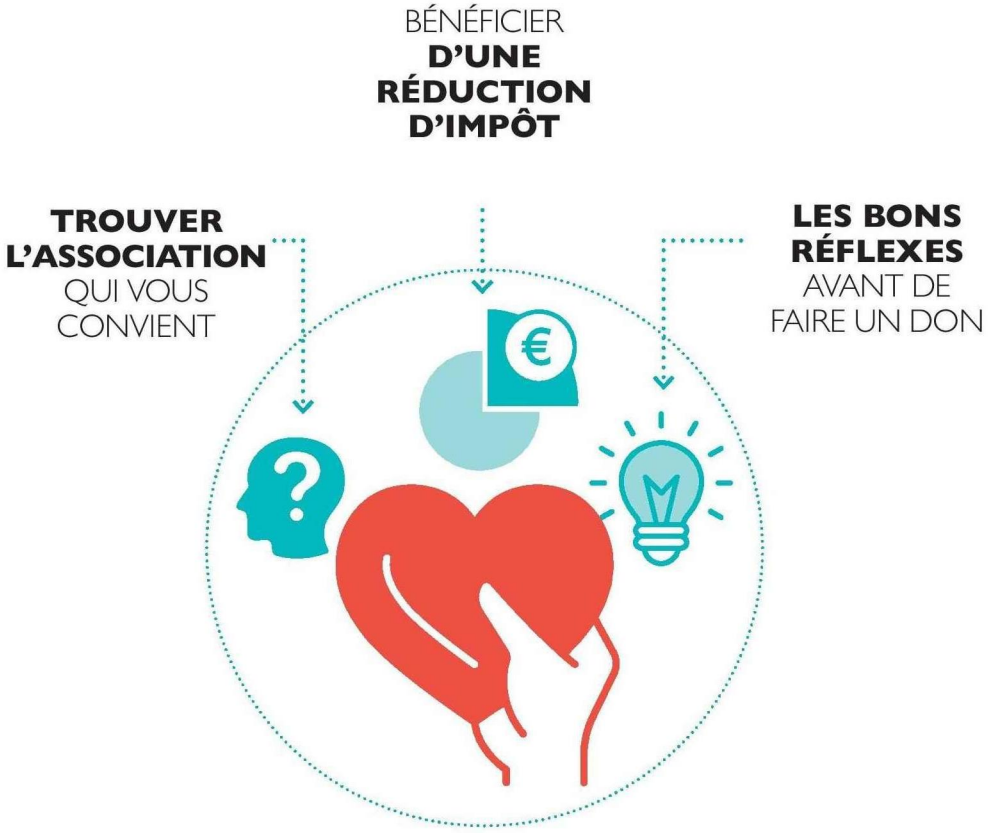

26112 CHARTE - CISION 1907714600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

TROUVER L'ASSOCIATION QUI VOUS CONVIENT

On donne d'abord avec son cœur. Certains d'entre nous, bouleversés un jour à la vue de dauphins échoués sur une plage, choisiront de s'engager pour la protection des animaux. D'autres voudront lutter contre la pauvreté dans leur ville, d'autres aider les enfants d'un pays en guerre... En pratique, vers quelles associations se tourner pour être sûr que votre don soit bien employé? Voici cinq pistes:

SERVEZ EFFICACEMENT VOTRE CAUSE AVEC LA FONDATION DE FRANCE

➔ Sur magenerosite.fondationdefrance.org, vous avez le choix entre 13 causes essentielles: lutte contre le cancer, pour l'avenir des enfants, contre l'isolement des aînés... Vous pouvez sélectionner votre combat puis faire un don. Grâce à votre aide, la Fondation de France financera les associations ou les chercheurs les mieux placés pour agir sur le terrain. « En Ukraine, par exemple, des aides internationales existent déjà, des ONG interviennent. Notre mission est donc de trouver les projets les plus utiles pour compléter ce qui est déjà fait. Notamment, le transfert et l'accompagnement d'enfants d'un orphelinat ou l'achat de minibus par une association locale qui va chercher les personnes âgées ou handicapées pour les évacuer des zones de conflits », explique Vincent Bodin, directeur adjoint du développement.

L'argent n'est pas donné au hasard. Chaque association est sélectionnée par un comité d'experts qui définit les besoins prioritaires et soutient les nouveaux projets. Une visite sur le terrain est organisée pour mieux comprendre l'action de l'association présélectionnée.

DES STRUCTURES PROCHES DES SENIORS

Notre Temps **distingue chaque année, à l'occasion du prix des Héros de *Notre Temps*, des associations qui agissent avec les seniors ou auprès d'eux *(voir notre numéro du mois de novembre)*. Depuis 2011, le magazine a ainsi repéré et mis à l'honneur plus de 50 structures bénévoles qui œuvrent au cœur de nos régions pour développer la solidarité entre les générations, la prévention santé, la transmission du savoir-faire, la culture partagée ou encore la préservation de l'environnement. Cela vous donne envie de les aider ? Toutes les associations sont présentées en texte et en vidéo sur www.notretemps.com/heros-notre-temps**

NOUN PROJECT

Vous pouvez aussi aider certaines fondations abritées par la Fondation de France. Celle-ci contrôle leur gestion, leur comptabilité et s'assure qu'elles œuvrent pour l'intérêt général. Un gage de sécurité.

➔ **Notre conseil.** Découvrez les initiatives du programme Inventer demain: inventerdemain.fondationdefrance.org. Elles sont portées par les associations financées par la Fondation de France grâce aux dons qu'elle recueille. Une caution qui peut rassurer et vous inciter aussi à donner. Exemple: Les Petites Cantines, qui luttent contre l'isolement en proposant aux habitants d'un quartier de préparer et de partager des repas.

DÉCOUVREZ UNE MINE D'IDÉES SUR HELLOASSO

➔ Rendez-vous sur la page d'accueil du site helloasso.com, dans la zone « Rechercher », indiquez la cause qui vous intéresse et/ou le lieu si vous voulez soutenir des actions menées sur un secteur géographique précis. Vous pourrez ensuite cliquer sur les associations qui répondent à ces critères, et découvrir un très riche vivier d'initiatives, y compris des organismes qui n'agissent que dans votre ville ou votre département. Vous accédez ainsi à leurs coordonnées vous permettant de les contacter directement. HelloAsso vous propose aussi de faire votre recherche par thématique: environnement, solidarité...

Vous aurez l'embarras du choix, car toutes les associations qui le souhaitent peuvent venir se présenter sur ce site, qu'elles fassent appel au don ou pas. HelloAsso est en effet partenaire du secteur associatif: le site a été créé pour aider les structures à collecter des fonds sur internet, grâce à un système de paiement, qui leur permet notamment de collecter des dons facilement, de façon sécurisée, et d'envoyer dans la foulée le reçu fiscal au donateur.

➔ **Notre conseil.** HelloAsso s'assure que les associations présentées existent bel et bien et sont administrativement en règle. Il sécurise la transaction quand vous donnez en ligne. Mais la

26112 CHARTE - CISION 1907714600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

plateforme n'a pas la capacité de contrôler la bonne gestion de chaque organisation. N'hésitez pas à contacter l'association que vous avez repérée pour en savoir plus sur ses missions.

FAITES UN POINT PRÉCIS SUR LES ACTIONS AVEC INFODON

➔ Sur infodon.fr, dans la rubrique « À qui donner? », vous découvrirez les quelque 130 associations, grandes ou moyennes, membres de France Générosités. Apprentis d'Auteuil, Institut Pasteur, WWF, Secours catholique, ATD Quart Monde... figurent dans leurs rangs. C'est aussi l'occasion d'en repérer de moins connues, comme Électriciens du monde ou Frères des hommes.

➔ Cliquez sur celles qui vous intéressent, épluchez les fiches résumant pour chacune son histoire, ses valeurs, ses résultats, et regardez la vidéo qui présente leurs actions. Si vous voulez en soutenir une, un lien vous mène sur son site, où vous pourrez en savoir plus et, généralement, donner en ligne en toute sécurité.

➔ **Notre conseil.** France Générosités ne délivre pas de labels et ne contrôle pas la gestion de ses membres. Figurer sur le site Infodon permet donc à l'association de se présenter, mais ne constitue pas une preuve qu'elle est bien gérée. Prenez le temps d'aller sur son site ou de la contacter.

CHERCHEZ LES STRUCTURES AYANT LE LABEL DON EN CONFIANCE

➔ Votre priorité? Être certain que l'association est gérée avec sérieux et que votre don sera bien utilisé pour les actions qu'elle annonce mener. Le site donenconfiance.org est une bonne piste:

48 %

des Français donnent au moins une fois par an.

Source : Baromètre du comportement donateur de France Générosités, Ifop (mai 2022).

133 €

C'est le montant moyen d'un don en ligne en 2021.

Source : France Générosités.

il permet d'identifier les 95 associations qui ont obtenu le label Don en confiance *(lire p. VII)*. Qu'il s'agisse d'associations ou fondations très connues, comme Les Petits Frères des pauvres, ou moins célèbres, comme Aide à l'enfance tibétaine ou Agronomes et vétérinaires sans frontières, il suffit de cliquer sur le nom qui vous intéresse pour être dirigé sur son site internet et en savoir plus. Vous pourrez y faire un don, devenir parrain, participer à un projet...

➔ **Notre conseil.** Vous trouverez ainsi surtout de grandes ou moyennes associations, car les plus petites n'ont pas le temps nécessaire pour faire ces démarches. Ce qui ne veut pas dire qu'elles sont mal gérées ou indignes de confiance.

ET SI VOUS SOUTENIEZ UNE CAUSE PRÈS DE CHEZ VOUS?

➔ Il y a peut-être dans votre ville une maison des associations où vous pourrez entrer en contact avec des petites structures qui agissent autour de vous, ou avec les antennes locales de grandes organisations nationales ou internationales. Pensez aussi aux forums des associations, organisés dans certaines villes, parfois par la mairie, une ou deux fois par an, souvent à la rentrée ou avant Noël. Rencontrer les représentants des associations sur le terrain peut vous décider à soutenir ou non leur action.

LES 3 CAUSES LES PLUS SOUTENUES PAR LES DONATEURS

Source : France Générosités.

NOUN PROJECT

26112 CHARTE - CISION 1907714600504
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

L'EST Républicain

www.estrepublicain.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **2078665**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

3 Décembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **547**

Visualiser l'article

Argent / Patrimoine Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?

Par donation ou par legs, il est possible de faire profiter un organisme d'intérêt public de tout ou partie de ses biens. Un choix qui doit être réfléchi et encadré.

Selon une étude de novembre 2020 de France Générosités réalisée par l'Observatoire Société & Consommation, 9 % des Français (soit 2,8 millions de personnes) âgés de plus de 50 ans envisagent de léguer une part de leur patrimoine à une association ou à une fondation.

Si un tiers d'entre eux n'a pas encore décidé du « véhicule » de ce don, un autre tiers l'envisage par le legs.

Transmettre par donation...

Il est effectivement possible de donner à un organisme sans but lucratif (OSBL) tout ou partie de ses biens, qu'il s'agisse d'une somme d'argent, de titres, de bijoux, d'oeuvres d'art, de droits d'auteur ou même de biens immobiliers. Deux outils existent pour formaliser ce don : la donation ou le legs.

Dans le premier cas, le recours à un acte notarié est obligatoire si le bien donné est un immeuble. S'il s'agit d'un bien meuble, l'acte reste conseillé afin de bien préciser les conditions du don. Trois formes de donations peuvent être consenties :

La donation en pleine propriété permet de transmettre intégralement un bien. La donation avec réserve d'usufruit ne concerne que la nue-propriété du bien. Dans ce cas, le donateur continue à jouir du bien donné jusqu'à son décès. Enfin, la donation d'usufruit temporaire permet de gratifier immédiatement un organisme tout en conservant la propriété de son bien.

Il est ainsi envisageable de donner un bien immobilier en usufruit à une association afin qu'elle en jouisse ou qu'elle puisse en percevoir les loyers.

Le label "Don en confiance"

Afin de s'assurer de la transmission de ses biens

Depuis 1989, le Don en confiance permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés.

Dans un souci de transparence et de déontologie, chaque donateur peut ainsi se faire communiquer les documents qu'il souhaite : rapport moral, rapport financier, liste des dirigeants, comptes annuels, etc.

Le Don en confiance a aussi labellisé 95 organisations respectant sa charte.

... ou par un legs

Autre manière de transmettre : le legs. Là encore, trois formes existent. Le legs universel concerne la totalité des biens qui pourront être transmis à un ou plusieurs légataires (legs universel conjoint). À ne pas confondre avec le legs à titre universel qui porte, lui, sur une partie ou une catégorie de biens. Enfin, le legs particulier porte sur un ou plusieurs biens déterminés.

26112 CHARTE - CISION 367965258

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour consentir un legs, la rédaction d'un testament est obligatoire. Il est aussi conseillé de prendre contact avec l'association au moment de sa rédaction afin de s'assurer que celle-ci entreprendra les actions que l'on souhaite financer.

Pour aller plus loin

Sur le site Infodon France Générosités , syndicat fondé en 1998 qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt public, a mis en ligne de nombreuses informations sur la manière de transmettre son patrimoine.

Le collectif a aussi publié deux guides pratiques : « Philanthropie, un projet de vie » et « Assurance-vie, un don à la portée de tous ».

26112 CHARTE - CISION 367965258

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

26112 CHARTE - CISION 367965258

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

29 Novembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **669**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Quel est le niveau de confiance des Français.es envers les associations et fondations en 2022 ?

26112 CHARTE - CISION 367941276

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Malgré une année 2022 marquée par l'élan de générosité des Français.es en réaction à la crise en Ukraine, la confiance dans les organisations qui font appel aux dons est en léger recul comparé à 2021.

Une explication serait due à une attente de l'action des pouvoirs publics. Détails.

La confiance envers les association et fondations en léger recul. Crédit : iStock

Le dernier baromètre du Don en Confiance dévoile une baisse de la confiance dans les organisations qui font appel aux dons. Réalisée par ViaVoice et Le Don en Confiance, l'enquête a été menée en ligne du 6 septembre au 14 septembre 2022. Voici les quatre enseignements majeurs à retenir.

Une confiance en léger recul

Alors que les chiffres de 2021 avaient observé un retour à la normale, voire une augmentation des dons de 4,5 % selon l'étude de France Générosités publiée en mai 2022 , la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons est en baisse de 5 points (49 %) dévoile le 15e baromètre 2022 du Don en Confiance publié ce mardi 29 novembre.

Plus surprenant, les Français font plus confiance aux entreprises (61 %), aux collectivités locales (70 %) et surtout aux associations spécialisées de défense aux consommateurs (82 %). Ces dernières sont d'ailleurs à un haut niveau de confiance, similaire à 2021.

26112 CHARTE - CISION 367941276

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

En deux ans, la confiance accordée aux associations a plongé de 18 points en matière de protection de l'enfance (27 %), de 15 points pour la protection de l'environnement (32 %) et de 14 points pour la protection des personnes malades ou handicapées (34 %). « Ces baisses sont à mettre en perspective avec de fortes attentes envers les pouvoirs publics », nous explique Le Don en Confiance.

En effet, les Français semblent plus enclins à considérer que ce sont les pouvoirs publics qui doivent régler les problèmes, plutôt que les associations et fondations à travers leurs appels aux dons.

Tout se passe comme si les Français attendaient davantage de la part de l'Etat et des pouvoirs publics en cette période de crises économique, écologique et énergétique. »

Focus sur la générosité pour l'Ukraine

Près de 34 % des Français ont fait un don ou du bénévolat en réaction à la guerre en Ukraine. Un élan de générosité qui s'est concrétisé par 23 % de don matériel à une association ou fondation, 15 % en don financier et 9 % en bénévolat. Les raisons de cette forte mobilisation sont multiples : la proximité culturelle, géographique et historique, le fait que cela soit une « guerre » et les risques de contaminer le reste de l'Europe et l'indignation des Français.es.

Un engouement qui contraste avec « la forte proportion de Français qui préfèrent faire des dons pour lutter contre des problèmes à long terme (53 %) plutôt que pour répondre à une situation d'urgence (14 %) qui leur inspire moins confiance », décrit le baromètre.

Les crises économiques et sociales en cause

Le baromètre met en avant également l'impact de la crise économique et notamment de l'inflation qui freine la générosité d'un certain nombre de particuliers.

Pour 32 % des personnes interrogées (+ 9 pts vs 2021), elles ne donneraient pas à une association ou fondation car elles « ne se sentent pas solidaires de certaines causes, ou qu'elles estiment que cela ne sert à rien (24 % + 13 pts vs 2021) ».

La confiance : le principal levier des dons

Le baromètre du Don en Confiance rappelle les principaux motifs de don aux associations et fondations : la cause qu'elles défendent (61 %), la traçabilité des dons (57 %) et l'efficacité des actions menées (51 %). Une réaffirmation du besoin de confiance dans les organisations du secteur de la générosité est plus que jamais nécessaire. Et parmi les facteurs qui influent le plus dans la confiance des Français, on retrouve le besoin de rigueur des associations et fondations. Pour les répondants, ces organisations doivent afficher clairement leurs missions et s'y tenir (65 %), gérer rigoureusement les dons (65 %) et rendre compte des actions menées (64 %).

L'occasion pour le Don en Confiance, avec d'autres organisations du secteur comme Admical ou Le Mouvement associatif de publier une charte déontologique envers les grands donateurs en octobre dernier.

26112 CHARTE - CISION 367941276

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

L'ALSACE

www.lalsace.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **936573**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

26 Novembre 2022
Journalistes : **Olivier Delahaye**
Nombre de mots : **574**

Visualiser l'article

Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?

Par donation ou par legs, il est possible de faire profiter un organisme d'intérêt public de tout ou partie de ses biens. Un choix qui doit être réfléchi et encadré.

Selon une étude de novembre 2020 de France Générosités réalisée par l'Observatoire Société & Consommation, 9 % des Français (soit 2,8 millions de personnes) âgés de plus de 50 ans envisagent de léguer une part de leur patrimoine à une association ou à une fondation.

Si un tiers d'entre eux n'a pas encore décidé du « véhicule » de ce don, un autre tiers l'envisage par le legs.

Transmettre par donation...

Il est effectivement possible de donner à un organisme sans but lucratif (OSBL) tout ou partie de ses biens, qu'il s'agisse d'une somme d'argent, de titres, de bijoux, d'oeuvres d'art, de droits d'auteur ou même de biens immobiliers. Deux outils existent pour formaliser ce don : la donation ou le legs.

Dans le premier cas, le recours à un acte notarié est obligatoire si le bien donné est un immeuble. S'il s'agit d'un bien meuble, l'acte reste conseillé afin de bien préciser les conditions du don. Trois formes de donations peuvent être consenties :

La donation en pleine propriété permet de transmettre intégralement un bien. La donation avec réserve d'usufruit ne concerne que la nue-propriété du bien. Dans ce cas, le donateur continue à jouir du bien donné jusqu'à son décès. Enfin, la donation d'usufruit temporaire permet de gratifier immédiatement un organisme tout en conservant la propriété de son bien.

Il est ainsi envisageable de donner un bien immobilier en usufruit à une association afin qu'elle en jouisse ou qu'elle puisse en percevoir les loyers.

Le label "Don en confiance"

Afin de s'assurer de la transmission de ses biens

Depuis 1989, le Don en confiance permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés.

Dans un souci de transparence et de déontologie, chaque donateur peut ainsi se faire communiquer les documents qu'il souhaite : rapport moral, rapport financier, liste des dirigeants, comptes annuels, etc.

Le Don en confiance a aussi labellisé 95 organisations respectant sa charte.

... ou par un legs

Autre manière de transmettre : le legs. Là encore, trois formes existent. Le legs universel concerne la totalité des biens qui pourront être transmis à un ou plusieurs légataires (legs universel conjoint). À ne pas confondre avec le legs à titre universel qui porte, lui, sur une partie ou une catégorie de biens. Enfin, le legs particulier porte sur un ou plusieurs biens déterminés.

26112 CHARTE - CISION 367933960

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour consentir un legs, la rédaction d'un testament est obligatoire. Il est aussi conseillé de prendre contact avec l'association au moment de sa rédaction afin de s'assurer que celle-ci entreprendra les actions que l'on souhaite financer.

Pour aller plus loin

Sur le site Infodon France Générosités , syndicat fondé en 1998 qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt public, a mis en ligne de nombreuses informations sur la manière de transmettre son patrimoine.

Le collectif a aussi publié deux guides pratiques : « Philanthropie, un projet de vie » et « Assurance-vie, un don à la portée de tous ».

Le label « Don en confiance » permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés. Photo Adobe Stock

26112 CHARTE - CISION 367933960
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le Républicain Lorrain

www.republicain-lorrain.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **1347323**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

26 Novembre 2022
Journalistes : **Olivier Delahaye**
Nombre de mots : **576**

Visualiser l'article

Argent / Patrimoine Succession : comment transmettre son patrimoine à une association ?

Par donation ou par legs, il est possible de faire profiter un organisme d'intérêt public de tout ou partie de ses biens. Un choix qui doit être réfléchi et encadré.

Selon une étude de novembre 2020 de France Générosités réalisée par l'Observatoire Société & Consommation, 9 % des Français (soit 2,8 millions de personnes) âgés de plus de 50 ans envisagent de léguer une part de leur patrimoine à une association ou à une fondation.

Si un tiers d'entre eux n'a pas encore décidé du « véhicule » de ce don, un autre tiers l'envisage par le legs.

Transmettre par donation...

Il est effectivement possible de donner à un organisme sans but lucratif (OSBL) tout ou partie de ses biens, qu'il s'agisse d'une somme d'argent, de titres, de bijoux, d'oeuvres d'art, de droits d'auteur ou même de biens immobiliers. Deux outils existent pour formaliser ce don : la donation ou le legs.

Dans le premier cas, le recours à un acte notarié est obligatoire si le bien donné est un immeuble. S'il s'agit d'un bien meuble, l'acte reste conseillé afin de bien préciser les conditions du don. Trois formes de donations peuvent être consenties :

La donation en pleine propriété permet de transmettre intégralement un bien. La donation avec réserve d'usufruit ne concerne que la nue-propriété du bien. Dans ce cas, le donateur continue à jouir du bien donné jusqu'à son décès. Enfin, la donation d'usufruit temporaire permet de gratifier immédiatement un organisme tout en conservant la propriété de son bien.

Il est ainsi envisageable de donner un bien immobilier en usufruit à une association afin qu'elle en jouisse ou qu'elle puisse en percevoir les loyers.

Le label "Don en confiance"

Afin de s'assurer de la transmission de ses biens

Depuis 1989, le Don en confiance permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés.

Dans un souci de transparence et de déontologie, chaque donateur peut ainsi se faire communiquer les documents qu'il souhaite : rapport moral, rapport financier, liste des dirigeants, comptes annuels, etc.

Le Don en confiance a aussi labellisé 95 organisations respectant sa charte.

... ou par un legs

Autre manière de transmettre : le legs. Là encore, trois formes existent. Le legs universel concerne la totalité des biens qui pourront être transmis à un ou plusieurs légataires (legs universel conjoint). À ne pas confondre avec le legs à titre universel qui porte, lui, sur une partie ou une catégorie de biens. Enfin, le legs particulier porte sur un ou plusieurs biens déterminés.

26112 CHARTE - CISION 367928972

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour consentir un legs, la rédaction d'un testament est obligatoire. Il est aussi conseillé de prendre contact avec l'association au moment de sa rédaction afin de s'assurer que celle-ci entreprendra les actions que l'on souhaite financer.

Pour aller plus loin

Sur le site Infodon France Générosités , syndicat fondé en 1998 qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt public, a mis en ligne de nombreuses informations sur la manière de transmettre son patrimoine.

Le collectif a aussi publié deux guides pratiques : « Philanthropie, un projet de vie » et « Assurance-vie, un don à la portée de tous ».

Le label « Don en confiance » permet aux donateurs de s'assurer que leurs dons sont bel et bien utilisés aux réalisations des missions des organismes gratifiés. Photo Adobe Stock

26112 CHARTE - CISION 367928972

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

24 Novembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **290**

www.carenews.com

Visualiser l'article

La Fondation Le Refuge obtient le label "Don en Confiance"

Félicitations aux 4 organisations pour le renouvellement du label "Don en Confiance" ! La Fondation Dauphine, Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, Vaincre la mucoviscidose et la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur.

LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL

Le renouvellement du label, en principe, tous les trois ans s'effectue dans les mêmes conditions que lors d'une candidature à l'obtention du label dont le processus est décrit ci-dessus, à l'exception des étapes de recevabilité et d'instruction.

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée . Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation.

Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles , sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées par le président du Don en confiance pour trois ans renouvelables une fois.

LA MISSION DU CONTRÔLEUR

26112 CHARTE - CISION 367925312

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les contrôleurs sont responsables du contrôle qu'ils exercent, en toute objectivité et indépendance de jugement.

Ils ont pour missions de :

• vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie en identifiant et en qualifiant les écarts,

• produire des rapports permettant d'évaluer la conformité de l'organisation au regard de la Charte de déontologie .

Également, les contrôleurs accompagnent les organisations :

• dans la prise en compte des exigences déontologiques,

• dans l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,

• dans la mise en oeuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément ,

• en partageant les bonnes pratiques identifiées.

26112 CHARTE - CISION 367925312

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

25 Novembre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **315**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le Don en Confiance renouvelle le label de la Fondation Dauphine, l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs Pompiers de France, Vaincre la Mucoviscidose et de la Fondation de l'Avenir

Félicitations aux 4 organisations pour le renouvellement du label "Don en Confiance" ! La Fondation Dauphine, Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, Vaincre la mucoviscidose et la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée. L'utilité du label n'est plus à démontrer dans le secteur et il apporte de la sérénité au donateur.

LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL

Le renouvellement du label, en principe, tous les trois ans s'effectue dans les mêmes conditions que lors d'une candidature à l'obtention du label dont le processus est décrit ci-dessus, à l'exception des étapes de recevabilité et d'instruction.

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée . Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation.

Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles , sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées par le président du Don en confiance pour trois ans renouvelables une fois.

LA MISSION DU CONTRÔLEUR

26112 CHARTE - CISION 367925310

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les contrôleurs sont responsables du contrôle qu'ils exercent, en toute objectivité et indépendance de jugement.

Ils ont pour missions de :

• vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie en identifiant et en qualifiant les écarts,

• produire des rapports permettant d'évaluer la conformité de l'organisation au regard de la Charte de déontologie .

Également, les contrôleurs accompagnent les organisations :

• dans la prise en compte des exigences déontologiques,

• dans l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,

• dans la mise en oeuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément ,

• en partageant les bonnes pratiques identifiées.

26112 CHARTE - CISION 367925310

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LE FIGARO.fr

www.lefigaro.fr

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **22735056**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

21 Novembre 2022
Journalistes : **Nathalie Cheysson-Kaplan**
Nombre de mots : **737**

Visualiser l'article

Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un don au profit d'une association

Faire un don à une association peut parfois s'avérer compliqué. Certains ont développé une stratégie de sélection bien précise. motortion/Adobe Stock

NOS CONSEILS - Le dernier mois de l'année représente un quart de la collecte annuelle des associations. Voici comment procéder pour donner en toute confiance.

Solidarité en France et à l'étranger, éducation, culture et patrimoine, santé, recherche médicale, défense des droits humains, protection de l'environnement... L'énumération - non exhaustive - des causes d'intérêt général soutenues par les organismes sans but lucratif donne presque le tournis. Quelle cause soutenir ? À quel organisme donner ? Comment s'y prendre ? Si vous interrogez vos proches, chacun a développé sa propre stratégie de sélection.

« *Chaque année, je donne aux mêmes associations qui viennent en aide au plus démunis en privilégiant celles qui ont pignon sur rue. Et surtout, j'évite soigneusement celles dont les courriers inondent ma boîte aux lettres à l'approche de la fin de l'année, explique Vincent, retraité. L'argent que je donne doit servir la cause que j'ai choisie et pas le service marketing de ces grosses structures.* »

Sans surprise, la sauvegarde de l'environnement fait partie des préoccupations des plus jeunes, comme en témoigne une donatrice trentenaire : « *Je pars en voyage cet hiver à l'autre bout de la planète. J'ai voulu compenser l'impact de mon voyage sur l'environnement en consentant un don à une association qui plante des arbres. Je suis allée sur le site de l'association que j'ai sélectionnée et j'ai même choisi l'endroit où mon arbre serait planté.* »

Les fastidieuses recherches d'information

26112 CHARTE - CISION 367898661

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour savoir à qui donner et être certain que les fonds seront bien utilisés, l'idéal est de commencer par définir ses priorités, selon que l'on souhaite soutenir une ou plusieurs causes d'intérêt général, puis de choisir le ou les organismes bénéficiaires en toute connaissance de cause.

L'idéal serait de se renseigner sur le type de structure. S'agit-il d'une fondation dont le but est de collecter des fonds pour les redistribuer à d'autres associations ? Ou d'un organisme qui va lui-même mener ses propres actions ? La lecture de leur dernier rapport d'activité est judicieuse. Mais tous les donateurs n'ont pas nécessairement le temps ou les compétences nécessaires pour mener des investigations approfondies.

Différents labels pour rassurer les donateurs

La solution consiste alors à privilégier les organismes qui ont reçu un label, comme ceux décernés par l'Ideas (Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité) ou par le **Don en confiance** . À la différence de la **Cour des comptes**, de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) ou encore des commissaires aux comptes dont la mission est de contrôler l'exactitude et la véracité des comptes des organismes à but non lucratif, l'Ideas et le Don en confiance ont élaboré leur propre corpus de règles déontologiques.

Pour l'Ideas, il s'agit d'aider les organismes sans but lucratif à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière, de pilotage et d'évaluation.

Le Don en confiance cible les organismes qui font appel à la générosité du public et qui collectent au moins 500.000 euros de fonds privés par an. À l'instar de l'Ideas, cet organisme n'a pas pour objectif de se prononcer sur l'opportunité ou la qualité des programmes, ni sur la régularité des comptes des organismes candidats. Mais comme l'explique Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance, « *le label n'est pas un simple visa. Il est délivré après une période d'observation qui peut durer une année. Une fois le label délivré, la fondation ou l'association doit s'engager à respecter notre charte et à se soumettre à notre contrôle permanent.* »

Un document simplifié pour découvrir l'association

Les organismes labélisés doivent en outre publier chaque année un document simplifié destiné au grand public, plus facile et moins fastidieux à lire que le rapport d'activité. Appelé « *L'essentiel* », ce document décrit en quelques pages ce qu'est l'organisme, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds qu'il a reçus et leur utilisation, en particulier pour ceux provenant de la générosité du public.

26112 CHARTE - CISION 367898661

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LE FIGARO

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **1947000**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **21 novembre 2022**
P.40-41
Journalistes : **NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN**
Nombre de mots : **695**

PATRIMOINE

Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un don au profit d'une association

Le dernier mois de l'année représente un quart de la collecte annuelle des associations. Voici comment procéder pour donner en toute confiance.

NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN

GÉNÉROSITÉ Solidarité en France et à l'étranger, éducation, culture et patrimoine, santé, recherche médicale, défense des droits humains, protection de l'environnement… L'énumération – non exhaustive – des causes d'intérêt général soutenues par les organismes sans but lucratif donne presque le tournis. Quelle cause soutenir ? À quel organisme donner ? Comment s'y prendre ? Si vous interrogez vos proches, chacun a développé sa propre stratégie de sélection. *« Chaque année, je donne aux mêmes associations qui viennent en aide au plus démunis en privilégiant celles qui ont pignon sur rue. Et surtout, j'évite soigneusement celles dont les courriers inondent ma boîte aux lettres à l'approche de la fin de l'année*, explique Vincent, retraité. *L'argent que je donne doit servir la cause que j'ai choisie et pas le service marketing de ces grosses structures. »* Sans surprise, la sauvegarde de l'environnement fait partie des préoccupations des plus jeunes, comme en témoigne une donatrice trentenaire : *« Je pars en voyage cet hiver à l'autre bout de la planète. J'ai voulu compenser l'impact de mon voyage sur l'environnement en consentant un don à une association qui plante des arbres. Je suis allée sur le site de l'association que j'ai sélectionnée et j'ai même choisi l'endroit où mon arbre serait planté. »*

Les fastidieuses recherches d'information

Pour savoir à qui donner et être certain que les fonds seront bien utilisés, l'idéal est de commencer par définir ses priorités, selon que l'on souhaite soutenir une ou plusieurs causes d'intérêt général, puis de choisir le ou les organismes bénéficiaires en toute connaissance de cause. L'idéal serait de se renseigner sur le type de structure. S'agit-il d'une fondation dont le but est de collecter des fonds pour les redistribuer à d'autres associations ? Ou d'un organisme qui va lui-même mener ses propres actions ? La lecture de leur dernier rapport d'activité est judicieuse. Mais tous les donateurs n'ont pas nécessairement le temps ou les compétences nécessaires pour mener des investigations approfondies.

Différents labels pour rassurer les donateurs

La solution consiste alors à privilégier les organismes qui ont reçu un label, comme ceux décernés par l'Ideas (Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité) ou par le Don en confiance. À la différence de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) ou encore des commissaires aux comptes dont la mission est de contrôler l'exactitude et la véracité des comptes des organismes à but non lucratif, l'Ideas et le Don en confiance ont élaboré leur propre corpus de règles déontologiques.

Pour l'Ideas, il s'agit d'aider les organismes sans but lucratif à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière, de pilotage et d'évaluation.

Le Don en confiance cible les organismes qui font appel à la générosité du public et qui collectent au moins 500 000 euros de fonds privés par an. À l'instar de l'Ideas, cet organisme n'a pas pour objectif de se prononcer sur l'opportunité ou la qualité des programmes, ni sur la régularité des comptes des organismes candidats. Mais comme l'explique Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance, *« le label n'est pas un simple visa. Il est déli-*

26112 CHARTE - CISION 7227804600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

vré après une période d'observation qui peut durer une année. Une fois le label délivré, la fondation ou l'association doit s'engager à respecter notre charte et à se soumettre à notre contrôle permanent. »

Un document simplifié pour découvrir l'association

Les organismes labélisés doivent en outre publier chaque année un document simplifié destiné au grand public, plus facile et moins fastidieux à lire que le rapport d'activité. Appelé « L'essentiel », ce document décrit en quelques pages ce qu'est l'organisme, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds qu'il a reçus et leur utilisation, en particulier pour ceux provenant de la générosité du public. ■

L'idéal est de commencer par définir ses priorités, selon que l'on souhaite soutenir une ou plusieurs œuvres d'intérêt général, puis de choisir le ou les organismes bénéficiaires en toute connaissance de cause. MOTORTION/ADOBE STOCK

26112 CHARTE - CISION 7227804600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

REPORTERS D'ESPOIRS

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Périodicité : **Semestrielle**
Audience : **N.C.**
Sujet du média : **Social-Société**

Edition : **Automne - hiver 2022 - 2023 P.83-84**
Journalistes : **Gilles Vanderpooten**
Nombre de mots : **1007**

ANALYSE

Les nouveaux philanthropes

En 2019, citoyens et entreprises ont distribué plus de 8 milliards d'euros aux associations agissant pour la solidarité, la santé, la culture ou l'environnement. Soit 0,3 % du PIB. *« Peut mieux faire ! »*, clament mécènes et gouvernants. Oui, mais comment ? Tour d'horizon de pratiques et personnes qui veulent booster le don.

PAR Gilles Vanderpooten

Depuis 2010, sous l'impulsion de Bill et Melinda Gates et de Warren Buffet, 236 milliardaires ont rejoint le Giving Pledge, promettant de donner au moins 50 % de leur fortune. Depuis, les dons de plus de 100 millions se multiplient, y compris en France, à l'instar des familles Arnault, Pinault et Bettencourt mobilisées pour la reconstruction de Notre-Dame. Cependant, *« moins de 1 % des transmissions sont léguées à une association, encourageons les riches à donner 10 % ! »*, appelle Sabine Roux-de-Bézieux, présidente d'Un esprit de famille qui regroupe 100 fondations donnant 200 millions d'euros par an. Même appel du côté de Changer par le don, à l'initiative des présidents d'Axa et de Sanofi.

Leg d'entreprises

Un nombre croissant d'entrepreneurs créent un fonds de dotation, auquel ils transmettent tout ou partie du capital de leur entreprise, ainsi que les dividendes, intérêts de placements ou d'investissements. Pierre-Édouard Stérin, créateur de Smartbox avec 5 000 euros en poche, est à la tête, vingt ans plus tard, d'un patrimoine professionnel d'un milliard. Bien qu'expatrié en Belgique, il tient à reverser 100 % des titres de son entreprise et 50 % de ses bénéfices à des associations et projets à impact en France, soit environ 100 millions d'euros par an. Jean-Pascal Archimbaud (leader des palettes en bois), jurant que *« l'argent est un poison »*, transmet, lui aussi, son entreprise à un fonds, tout en soutenant projets d'agroforesterie et d'adaptation au changement climatique à hauteur de 40 millions d'euros d'ici à sa disparition. Bruno Peyroles (Bureau Vallée) ou Yann Rolland (Cetih) s'inscrivent dans la même logique.

Coopération fructueuse

En 2019, 100 000 entreprises françaises ont distribué 3,5 milliards d'euros de mécénat, au premier rang desquelles BNP Paribas (53 millions), Total (40 millions), Michelin (17 millions), et EDF (10 millions). Certaines se sont constituées en réseaux – Admical, CFF, Les Entreprises pour la cité, Les Entreprises s'engagent –, pour convaincre d'autres et protéger une fiscalité avantageuse : 40 à 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés. Patrick d'Humières, cofondateur de l'Admical, appelle les fondations à *« faire du mécénat un acte plus stratégique et désintéressé »*.

Parent pauvre de la philanthropie, l'environnement capte 7 % des dons en France, 3 % aux États-Unis. Pour y remédier, le 1 % for the Planet fédère 4 815 entreprises dans 60 pays. Chacune s'engage à reverser 1 % de son chiffre d'affaires, a minima celui d'une gamme de produits. Son président France jusqu'en 2022, Charles Kloboukoff, industriel pionnier de la bio (Léa Nature) y voit *« l'impôt qui rend le plus heureux un entrepreneur »*. Une fois par an, les associations sont invitées à

26112 CHARTE - CISION 7858504600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

De l'info à l'action

Découvrez

- Un cours en ligne, « La philanthropie : comprendre et agir », proposé gratuitement par l'ESSEC sur Coursera ;
- Un témoignage, *La Révolution du partage*, d'Alexandre Mars (Flammarion, 2018) ;
- L'analyse critique, *À quoi sert la philanthropie* ? de Didier Minot (Charles Léopold Mayer, 2019).

Agissez

- Faites un don à l'une des 95 organisations labellisées donenconfiance.org ou via epic.foundation
- Faites adhérer votre entreprise au 1 % For the Planet
- Soutenez la cause de reportersdespoirs.org

En septembre dernier, Z Event a permis de récolter plus de 10 millions d'euros en faveur de Sea Shepherd, WWF, LPO, Time For The Planet et The Sea Cleaners.

postuler via un bref questionnaire ; pitchent dix minutes devant un parterre de mécènes ; et repartent le jour même avec une dotation souvent de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Efficace.

Objectif impact

John Davison Rockefeller (1839-1937) fondait son action caritative sur les critères d'efficacité qu'il avait expérimentés dans le monde des affaires. Un siècle plus tard, entrepreneurs et associations ne disent pas autre chose : *« impact »*. Viser le résultat optimal, que ce soit en nombre de vies réparées ou en tonnes de CO_2 évitées. La Fondation Bettencourt-Schueller, en plus de fonds importants – 43 millions en 2021 – prodigue une expertise pour aider des causes à *« changer d'échelle »*. Alexandre Mars, quant à lui, avec sa fondation Epic, audite les associations œuvrant à l'accès des jeunes à la santé, l'éducation ou l'emploi, pour sécuriser des donateurs méfiants ou indécis. Mi-2021, 25 millions d'euros ont été par ce biais distribués à 44 organisations.

Presque à rebours de la tendance, MacKenzie Scott, ex-épouse du fondateur d'Amazon, a distribué en trois ans 12 milliards de dollars à 1 200 associations, sans prétendre à défiscalisation et en sélectionnant *« rigoureusement les causes »*, mais sans exiger d'elles de comptes a posteriori. Un idéal ? Quant à Warren Buffet, il donne en moyenne 2,6 milliards de dollars chaque année depuis quinze ans. Étonné que son taux d'imposition soit inférieur de moitié à celui de sa secrétaire, il ne cesse d'appeler les pouvoirs publics à lui prélever plus d'impôts !

4,7 milliards de dons en France

Près de cinq millions de foyers fiscaux ont déclaré 4,7 milliards d'euros de dons, legs, donations en assurances vie, etc. De nouvelles manières de donner se développent grâce au Web. Le *crowdfunding* générerait 13 millions d'euros de dons par an. En septembre dernier, Z Event, fédérant des joueurs de jeux vidéo, a levé plus de 10 millions d'euros en quarante-huit heures au profit de cinq associations. NFT et cryptomonnaies viennent enrichir la perspective : avec Hive Five, Lucien Chotard, 23 ans, veut *« rendre l'expérience associative plus attractive pour un public non averti »*. Des *geeks* prêts à miser sur des œuvres d'art - ici des figurines virtuelles d'abeilles - contribuent, presque à leur insu, à repeupler le monde réel des précieux insectes pollinisateurs. À l'image de la ruche foisonnante, baromètre de notre destin, voilà les donateurs, aguerris ou en devenir, outillés pour faire rimer désir de liberté et besoin de fraternité.

© TIMO VERDEIL-Z EVENT

26112 CHARTE - CISION 7858504600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

juris associations

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Bimensuelle**
Audience : **40000**
Sujet du média : **Droit**

Edition : **1er novembre 2022**
P.31-32
Journalistes : **Mathilde Cuchet-Chosseler**
Nombre de mots : **1103**

DON EN CONFIANCE : UN CONTRÔLE À PART

Depuis la création du Comité de la Charte du Don en Confiance il y a plus de 30 ans[1], les modalités de contrôle légal du secteur associatif se sont accrues[2]. Toutefois, les spécificités de cette initiative du secteur visant à accroître la confiance des donateurs, unique en son genre et basée sur une démarche volontaire, lui confèrent encore aujourd'hui un rôle à part et complémentaire de l'action publique.

Parce qu'il élabore ses propres règles portant sur l'ensemble des aspects de la déontologie[3] des organisations faisant appel aux dons et qu'il contrôle *a priori* et en permanence, le Don en Confiance demeure complémentaire des autres organismes de contrôle tels que la Cour des comptes[4], l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), les commissaires aux comptes[5] ou encore l'Agence française anticorruption (AFA)[6].

UN CONTRÔLE INDÉPENDANT AU PLUS PRÈS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Combinant indépendance de jugement et proximité avec le secteur associatif, le contrôle de conformité opéré par le Don en Confiance s'inscrit en complémentarité des contrôles légaux.

Un contrôle global et professionnel reposant sur un modèle associatif

Le Don en Confiance réunit sous un statut associatif les organisations qui s'engagent de manière volontaire à remplir les exigences contenues dans sa charte de déontologie. Celle-ci est elle-même coconstruite par les organisations labellisées qui s'emploient à l'enrichir au gré des évolutions de l'environnement et des exigences croissantes des donateurs. Elle porte sur le fonctionnement global des organisations et s'articule autour de quatre principes : transparence, respect du donateur, probité et désintéressement, et recherche d'efficacité. Ces principes sont eux-mêmes déployés dans trois domaines : gouvernance, gestion et communication.

Ainsi, la charte s'inscrit en complément des dispositions légales, avec l'objectif de les renforcer lorsque les attentes des donateurs l'exigent. Par exemple, s'agissant de la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la charte stipule l'absence stricte de contrat de prestation de services rémunérés ou de fourniture avec des entreprises qui auraient pour actionnaires importants ou salariés des personnes membres de son propre conseil d'administration ou des collaborateurs salariés de l'organisation[7].

Un contrôle préventif et permanent, facteur de progrès

Un ou deux contrôleurs sont nommés auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la charte de déontologie et les accompagnent dans leur prise en compte. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui éclaire et aiguillonne les organisations. Ils apportent la sécurité d'un regard extérieur pour la gouvernance, identifient les risques et points de progrès à mettre en œuvre et sont un levier d'amélioration du fonctionnement interne.

Ainsi, ce contrôle continu permet de prévenir les dérives, y compris par rapport aux dispositions légales, et de renforcer la transparence vis-à-vis des donateurs. Par exemple, la charte prévoit la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et l'élaboration d'une cartographie des risques[8]. De même, elle prévoit l'élaboration d'un « Essentiel », document d'information dédié aux donateurs, en complément des états financiers[9].

ILLUSTRATION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Depuis sa labellisation « Don en Confiance » en 2016, la SPA a déployé de grandes actions en termes de transparence et d'éthique. À ce titre, il est possible de

1. Dossier « Générosité – Cultivons la confiance », *JA* 2019, n° 609, p. 15.
2. V. not. en p. 16 et p. 18 de ce dossier.
3. www.donenconfiance.org/deontologie.
4. V. en p. 27 de ce dossier.
5. V. en p. 25 de ce dossier.
6. V. en p. 22 de ce dossier.
7. Charte de déontologie du Don en Confiance, II.6.1.2.
8. Charte de déontologie du Don en Confiance, II.2.
9. Charte de déontologie du Don en Confiance, III.2.1, *JA* 2021, n° 639, p. 13.

26112 CHARTE - CISION 9402893600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

DOSSIER

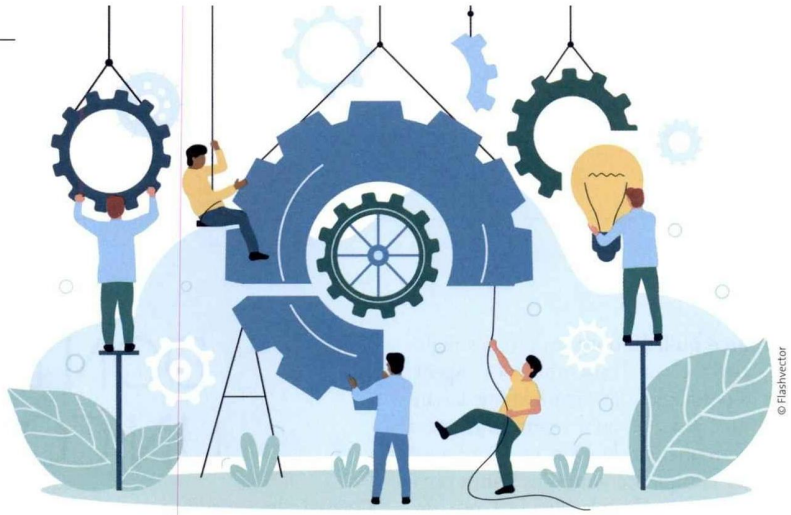

© Flashvector

citer la création d'une mission d'audit et de contrôle interne, l'engagement d'une stratégie d'investissements immobiliers et le déploiement d'une communication plus adaptée et transparente de l'utilisation des dons et des legs.

> « Le caractère continu du contrôle du Don en Confiance permet de maintenir la dynamique des équipes dans la mise en œuvre des recommandations »

La SPA, impulsée par sa gouvernance et suite à un contrôle de l'AFA, a déployé un dispositif global de prévention et de détection des atteintes à la probité. L'année 2021 a notamment été marquée par la refonte de la cartographie des risques, la rédaction d'une charte de l'audit interne, le déploiement de l'audit des services du siège et la formation des collaborateurs en matière de risques d'atteinte à la probité.

Le Don en Confiance a assisté à toutes ces évolutions. Il a toujours accompagné les équipes de la SPA, avec bienveillance, professionnalisme et indépendance. Le contrôleur est convié à l'ensemble des conseils d'administration de la SPA et assiste ainsi en visioconférence à la plupart des conseils, selon les sujets inscrits à l'ordre du jour susceptibles d'intéresser son contrôle.

À la SPA, la référente du Don en Confiance est la responsable audit et contrôle interne. Elle veille à assurer le lien entre le contrôleur et les fonctions supports du siège. Elle assure également le suivi en interne des recommandations du contrôleur issues du rapport annuel de contrôle. Dans ce travail, elle agit en collaboration avec les directions du siège. Un suivi des recommandations et des plans d'action est présenté deux fois par an à l'occasion d'un comité de la gestion des risques. Ce comité, présidé par le directeur général et piloté par l'audit et le contrôle interne, rassemble les directeurs de la SPA.

Le contrôle du Don en Confiance s'inscrit en complémentarité des autres contrôles que connaît la SPA (Cour des comptes, commissaires aux comptes, AFA).

Les règles posées par le référentiel de déontologie rejoignent les exigences des autres autorités de contrôle. Elles permettent notamment la sécurisation des process (par exemple, traitement et gestion des dons, communication auprès des donateurs et adhérents) et le renforcement du contrôle interne ainsi que de la culture du risque à la SPA.

À l'inverse des autres contrôles intervenant plus ponctuellement, le caractère continu du contrôle du Don en Confiance permet de maintenir la dynamique des équipes dans la mise en œuvre des recommandations.

La SPA est consciente que le label est un gage de confiance et de transparence pour les donateurs et adhérents. Ce label ne constitue pas pour autant un acquis, et la SPA le sait parfaitement. Aussi, elle se doit de maintenir et d'entretenir la confiance qui lui est accordée. Cela passe nécessairement par le maintien d'une politique de gestion transparente et une communication renforcée. ■

AUTEUR **Mathilde Cuchet-Chosseler**
TITRE Déléguée déontologie et relations extérieures, Don en Confiance

AUTEUR **Myriam Kaczmarek**
TITRE Responsable audit et contrôle interne, Société protectrice des animaux (SPA)

26112 CHARTE - CISION 9402893600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Parenthèse
Accompagner, comprendre, réussir

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Bimestrielle**

Audience : **149800**

Sujet du média : **Lifestyle**

Edition : **Novembre - decembre 2022 P.40-41**

Journalistes : **ANNA GUIBORAT**

Nombre de mots : **719**

Cahier solidarité EN IMMERSION

Don en confiance, le label de garantie

Mauvaise utilisation de l'argent des donateurs, conflits d'intérêts, absence d'appels d'offres… Les craintes et suspicions des donateurs sont nombreuses. Un label, Don en confiance, qui contrôle les associations portant son macaron bleu, a de quoi rassurer. **ANNA GUIBORAT**

Si les Français·es sont généreux·ses envers les associations, c'est parce qu'ils et elles font généralement confiance aux organismes qui les sollicitent. 65 % des donateur·rices affirment d'ailleurs la rigueur de l'engagement des associations (clarté, efficacité, traçabilité) qui les pousse à accorder leur confiance et donc à donner, selon l'Observatoire de la confiance réalisé par le Don en confiance, édition 2022. Autre point de renfort de cette confiance (pour les trois quarts des donateurs réguliers) : quand une association ou une fondation est labellisée. Un label accordé par le Don en confiance.

> Le label est octroyé aux organisations d'intérêt général volontaires qui s'engagent à en respecter ces règles et à se soumettre à son contrôle.

« UN LABEL QUI AIDE LES DONATEURS À FAIRE LEUR CHOIX DE MANIÈRE ÉCLAIRÉE »

Créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires, le Don en confiance est une association de droit privé, indépendante des pouvoirs publics. Son objectif : préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Depuis plus de 30 ans, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public. Le label édicte des règles déontologiques basées sur des principes de transparence, d'efficacité dans la gestion, de respect du donateur et de gestion désintéressée. « Le Don en confiance sert à assurer aux donateurs que leur don sera bien utilisé. Et compte tenu de la multiplicité des associations qui font appel à la générosité du public, ce label aide les donateurs à faire leur choix de manière éclairée », résume Philippe Amouyel, directeur général de la Fondation Alzheimer. Le label est octroyé aux organisations d'intérêt

Depuis le 18 octobre 2022, le mécénat d'entreprise est aussi doté d'une charte de déontologie. Ce projet est porté par la coordination Générosités qui réunit un ensemble d'organisations philanthropiques en un écosystème et représente une composante essentielle de la société française. Elle regroupe le Don en confiance, l'Admical, l'Association française des fundraisers, le Centre français des fonds et fondations, France générosités, l'Institut des dirigeants d'associations & fondations, l'Institut Ideas, Entreprises pour la cité et Le Mouvement associatif. La charte pose quatre principes déclinés en exigences opérationnelles précises et simples d'appropriation : gestion désintéressée des opérations de mécénat, respect mutuel mécène porteur de projet, gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat, communication transparente.

26112 CHARTE - CISION 3905793600505

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

général volontaires qui s'engagent à en respecter ces règles et à se soumettre à son contrôle. Une centaine de contrôleurs bénévoles experts exercent un contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Il s'appuie sur une charte de déontologie qui a force obligatoire pour les associations et fondations labellisées. Le renouvellement du label, qui intervient tous les trois ans, obéit aux mêmes conditions exigées lors d'une candidature à l'obtention du label. À ce jour, il réunit 95 associations et fondations, reconnaissables grâce au petit macaron bleu, et elles semblent toutes ravies de faire partie de l'aventure Don en confiance. « La transparence, la rigueur, s'assurer que chaque euro dépensé le sera au profit des enfants est dans l'ADN de notre association, confie Isabelle Moret, directrice générale de SOS Villages d'Enfants. La labélisation était logique pour nous. »

Pour guider les donateurs dans leur engagement, le Don en confiance propose de mettre en application ces 5 conseils simples qui assurent d'agir dans un cadre transparent et sécurisé.

26112 CHARTE - CISION 3905793600505

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Parenthèse
Accompagner, comprendre, réussir

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Bimestrielle**

Audience : **149800**

Sujet du média : **Lifestyle**

Edition : **Novembre - decembre 2022 P.4**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **173**

SOMMAIRE

AUX PETITS BONHEURS

Petites infos des tribus & des familles nouvelles

DÉCRYPTAGES

EN COUVERTURE

p. 14 **NOUVEAUX PÈRES, NOUVELLES MASCULINITÉS**

LES PARENTHÈMES

p. 22 0-2 ans Bébé apprend à marcher? Voilà comment l'aider
p. 23 3-5 ans Deux façons «techs» d'endormir les petits: ça marche!
p. 24 6-10 ans L'éducation des garçons? Il faut la revoir, maintenant!
p. 26 11-15 ans TikTok: addictions, désinformations, propagandes
p. 28 16-25 ans Séjours linguistiques, c'est aussi un conte de Noël !

Cahier solidarité

p. 32 **ACTUS SOLIDAIRES**
p. 36 **DONS**
Impôts: comment vos dons les réduisent
p. 40 **EN IMMERSION**
Don en confiance, le label de garantie
p. 42 **LES FICHES D'ACTION POUR...**
- La Fondation Recherche Alzheimer
- Ligue contre le cancer

VIVRE AUJOURD'HUI

p. 46 **LA SÉLECTION CULTURELLE**
p. 48 **EN FAMILLE**
- Cinq musées pour l'automne
- Vacances ski en famille, le guide
- Les mystères du Puy du Fou
- Aidants familiaux : faites-vous aider, vous aussi…
- Les meilleurs guides du yoga

LOISIRS CRÉATIFS EN PARTENARIAT AVEC 10 DOIGTS
Suspension de Noël avec prénom

p. 62 **SHOPPING**

abonnez-vous P. 21 et 65

26112 CHARTE - CISION 5905793600503

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le nouvel Economiste

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **72562**

Sujet du média : **Economie-Services Industrie**

Edition : **28 octobre 2022 P.25**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **357**

Comment donner sans se faire arnaquer

D'après l'Observatoire du don en confiance, le manque de confiance est le premier frein au don, bien avant le manque d'argent

Dès qu'une catastrophe survient (guerre, séisme, inondation, etc.), des dizaines de cagnottes en ligne sont lancées afin de récolter des dons. Et parmi elles, leur lot d'arnaques. Pour éviter de tomber dans le piège, le professeur Alain Furber, président de la Fédération française de cardiologie (FFC), conseille de donner directement à une association ou une fondation labellisée. *"C'est un critère de confiance pour les donateurs car cela leur assure que les structures sont suivies et contrôlées chaque année."* Si la FFC a adhéré au label Don en confiance, il en existe d'autres, à l'instar du label Ideas qui "atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation" des organismes à but non lucratif, dixit l'institut du même nom qui l'a créé. *"Le fait qu'une fondation soit reconnue d'utilité publique, comme la nôtre, est aussi un gage de confiance"*, souligne Stéphane Dauge, directeur de la communication, des relations bienfaiteurs et des ressources à Apprentis d'Auteuil. D'après l'Observatoire du don en confiance 2021, le manque de confiance est le premier frein au don, loin devant le manque d'argent. Seulement 54 % des Français accordent leur confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, ce qui est néanmoins en forte progression sur un an (+15 % par rapport à 2020).

Il est d'autre part recommandé de toujours se renseigner sur l'association ou la fondation avant de faire un don. Surtout si c'est elle qui vous contacte. Une petite recherche directement sur son site internet permet d'identifier rapidement son champ d'action, ses engagements déontologiques, sa transparence, etc. Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à lui poser des questions par téléphone, mail ou via les réseaux sociaux, où les structures caritatives sont de plus en plus présentes pour toucher un public le plus large possible. En somme, bien se renseigner et, en cas de doute, mieux vaut se tourner vers une cause 100 % fiable plutôt que de prendre le moindre risque. ■

26112 CHARTE - CISION 2133693600504

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le nouvel Economiste

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **72562**

Sujet du média : **Economie-Services Industrie**

Edition : **28 octobre 2022 P.22,25,25**

Journalistes : **Agathe Perrier**

Nombre de mots : **1442**

ÉCONOMIE SOCIALE

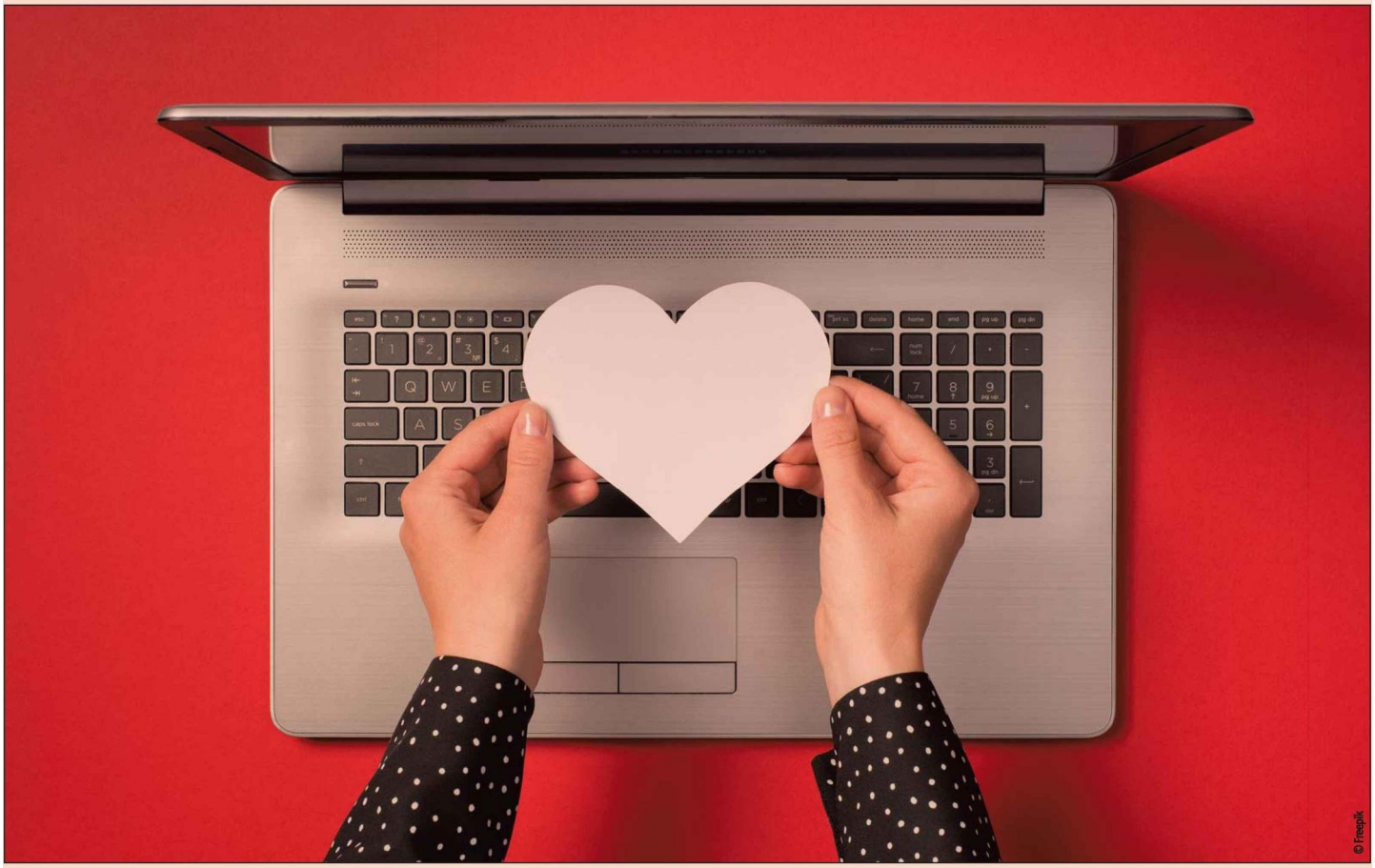

Associations et fondations

Plus de digital pour plus de jeunes donateurs

1001 techniques d'approche sur le net et les réseaux sociaux pour susciter la générosité

Si les dons aux associations et fondations augmentent chaque année depuis 2018, tel n'est pas le cas du nombre de nouveaux donateurs, qui a chuté de 9 % en dix ans. Un constat inquiétant pour le financement des organisations d'intérêt général, et déjà identifié depuis plusieurs dernières années. Les structures travaillent ainsi à inverser la tendance en essayant de toucher différents publics, particulièrement les jeunes. Elles ont donc investi l'Internet et les réseaux sociaux, sans pour autant délaisser les canaux traditionnels. Car si l'enjeu est de trouver de nouveaux profils, il est aussi crucial de fidéliser ceux déjà présents.

26112 CHARTE - CISION 0133693600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le nouvel Economiste

Plus de digital pour plus de jeunes donateurs

Edition : **28 octobre 2022 P.22,25,25**

Les Français sont généreux et le prouvent un petit peu plus chaque année. Ainsi, en 2021, leurs dons au profit des organismes caritatifs ont augmenté de 4,5 %, d'après le Baromètre de la générosité réalisé par France Générosités, syndicat professionnel qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt général dans l'Hexagone. Pour autant, une autre tendance inquiète considérablement le secteur: une forte diminution des nouveaux donateurs ces dix dernières années. Ils ont en effet baissé de 9 % entre 2011 et 2021. *"Cela s'explique en partie par le fait que la base des donateurs historiques est âgée"*, indique Nadège Rodrigues, directrice études et communication chez France Générosités. Avec un âge moyen établi à 69 ans, rajeunir laa base de donnateurs est considéré comme le grand challenge du secteur pour les années à venir.

Avec un âge moyen établi à 69 ans, rajeunir sa base de donnateurs est considéré comme le grand challenge des associations et fondations pour les années à venir

Et l'experte de confirmer: *"ce vieillissement oblige les structures à renouveler leur base de donateurs, en attirant des jeunes et des actifs"*. Et cela n'est pas récent. Action Enfance par exemple, dont la mission est d'accueillir, de protéger et d'éduquer des enfants en danger, a augmenté depuis six ans son investissement en prospection dans le but justement de trouver des donateurs plus jeunes. *"C'était une nécessité car nous subissions une attrition naturelle de notre base de données"*, appuie Aurélie Jorgowski, responsable marketing et collecte de fonds. Et, sans surprise, c'est vers le digital que les structures se sont tournées pour toucher les jeunes et tenter de les convertir en donateurs.

À chacun son compte Instagram ou Tik Tok, et sa stratégie

Toutes les associations et fondations l'ont bien compris: les

26112 CHARTE - CISION 0133693600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

donateurs potentiels ne manquent pas, mais les générations actuelles ne sont plus sensibles aux mêmes sollicitations que les anciennes. *"Nous devons nous adapter à un nouveau public et à de nouvelles manières de collecter. Je ne pense pas que les jeunes soient moins généreux que les anciens, c'est simplement que nous ne nous adressons pas à eux de la bonne manière"*, considère Aurélie Jorgowski. C'est pourquoi les structures ont accentué leur présence sur Internet, et notamment sur les réseaux sociaux. *"Nous sommes présents sur Tik Tok et sur toutes les plateformes utilisées par les très jeunes. Comme beaucoup, nous essayons de nous orienter vers plus de digital"*, expose le professeur Alain Furber, président de la

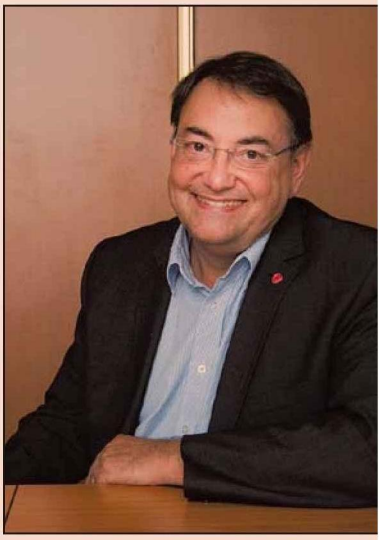

"Nous sommes présents sur Tik Tok et sur tous les réseaux utilisés par les très jeunes. Nous essayons de nous orienter vers plus de digital." Alain Furber, Fédération française de cardiologie.

26112 CHARTE - CISION 0133693600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

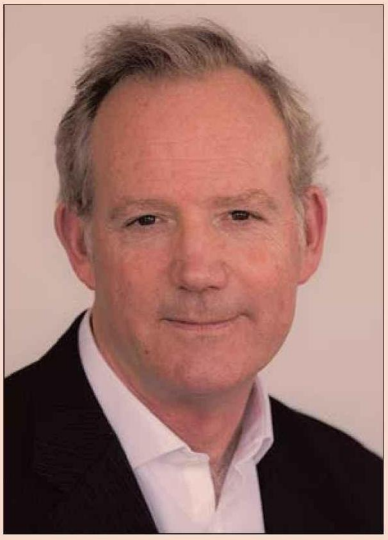

"Le papier et les courriers restent efficaces pour communiquer, y compris les jeunes. Nous avons aussi commencé des opérations de street marketing. C'est une bonne manière d'aller à leur rencontre."
Stéphane Dauge, Apprentis d'Auteuil.

Fédération française de cardiologie, qui œuvre pour la réduction des maladies cardiovasculaires.

Il n'est en effet plus rare de croiser le profil d'une association ou d'une fondation sur Instagram ou Tik Tok, alors qu'elles se cantonnaient auparavant aux classiques Facebook, LinkedIn ou Twitter (voire seulement à un site web). Mais encore faut-il être actif sur ces plateformes pour gagner en visibilité. Là aussi, les structures cherchent à varier les contenus et à sortir de l'ordinaire. Solidarités International, engagée depuis plus de 40 ans sur le terrain des conflits et des catastrophes naturelles, a par exemple créé une série documentaire en ligne où l'on suit le quotidien des humanitaires sur le terrain. Un programme bien différent des habituelles vidéos qui pullulent sur la Toile, et qui colle avec l'appétence des jeunes d'aujourd'hui pour le format série.

Des canaux traditionnels toujours efficaces

Cette présence accrue des organismes caritatifs sur le Net se traduit par une augmentation des dons en ligne: +48 % entre 2019 et 2021, d'après le Baromètre de la générosité 2021. La part du digital demeure cependant minoritaire dans le total de la collecte des dons. 25 % des versements ont été réalisés via Internet (ils étaient 19 % en 2019) contre 75 % en "offline", c'est-à-dire par courrier ou téléphone. Les associations et fondations ne délaissent d'ailleurs pas les canaux traditionnels pour approcher les donateurs. *"Le papier et les courriers restent efficaces pour communiquer auprès de certaines populations, y compris les jeunes. Nous avons commencé des actions de street marketing depuis 2018 qui se révèlent fructueuses puisqu'elles nous permettent de recruter de nouveaux donateurs dont la plupart sont âgés de 27 à 35 ans. C'est une bonne manière d'aller à leur rencontre pour présenter notre action et répondre à leurs questions"*, estime Stéphane Dauge, directeur de la communication, des relations bienfaiteurs et des ressources à Apprentis d'Auteuil, fondation reconnue d'utilité

26112 CHARTE - CISION 0133693600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

publique qui accompagne les jeunes en difficulté. Preuve que les écrans ne sont pas l'unique moyen de toucher les jeunes.

Recruter, mais surtout fidéliser

Une fois les nouveaux donateurs sensibilisés, l'enjeu pour les associations et fondations est de les inciter à donner sur la durée. Or, un constat est partagé par tous les acteurs du secteur: la volatilité des bienfaiteurs, particulièrement des plus jeunes. *"il y a un engagement certain de leur part et de celle des actifs, mais davantage sur des événements ponctuels. Un gros travail de sensibilisation et de fidélisation est à mener pour leur montrer que donner régulièrement a plus d'impact, ce qui ne veut néanmoins pas dire qu'il ne faut pas donner ponctuellement"*, souligne Nadège Rodrigues. Et Stéphane Dauge d'appuyer: *"les gens aujourd'hui ne donnent plus forcément à une fondation mais à un projet. Il est donc important de leur exposer l'impact de leur don et ce qu'il a permis de mener"*. Ce que fait notamment Action Enfance en invitant des donateurs à visiter ses villages où sont accueillis les enfants qui lui sont confiés. Pour leur apporter du concret et créer une vraie relation, les démonstrations étant souvent bien plus fortes et impactantes que les mots.

> La part du digital demeure minoritaire dans le total de la collecte des dons. 25 % des versements ont été réalisés via Internet (ils étaient 19 % en 2019) contre 75 % en "offline", c'est-à-dire par courrier ou téléphone

Ombre sur la collecte 2022

Trouver de nouveaux donateurs et les fidéliser est en tout cas crucial pour l'avenir des organismes caritatifs, dont les budgets dépendent en grande partie de cette générosité. Reste que cette année 2022, marquée par la guerre en Ukraine et une forte inflation, a de quoi susciter des craintes pour la fin de la collecte. *"Nous sommes inquiets mais c'est le cas chaque année car il se passe toujours quelque chose"*, tente néanmoins de relativiser le professeur Alain Furber. Du côté de France Générosités, les chiffres sont attendus pour pouvoir se prononcer, mais une stagnation voire une contraction de la collecte pourrait se produire en 2022. Ce qui ne serait plus arrivé depuis 2018, année "noire" pour les associations et fondations en raison de différentes évolutions fiscales en France. Or leurs besoins sont croissants d'une année sur l'autre. La générosité et la solidarité, si caractéristiques de la population française, sont donc plus que jamais appelées à se matérialiser par des dons, encore et encore. ■

AGATHE PERRIER

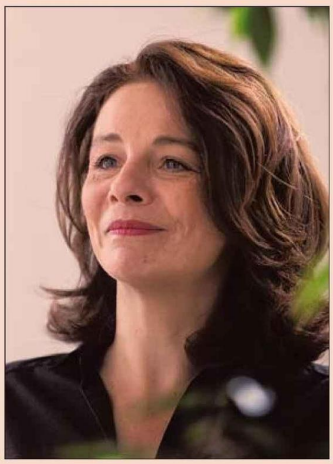

"Un gros travail de sensibilisation et de fidélisation est à mener pour montrer aux donateurs que donner régulièrement a plus d'impact."
Nadège Rodrigues, France Générosités.

Chiffres clés

5 Mds$ ont été collectés par le Facebook Donate dans le monde et depuis sa création. En France, plus de 1,5 million d'utilisateurs ont fait un don ou créé une collecte de fonds sur Facebook depuis le lancement en 2017.
En 2 ans, les dons en ligne ont progressé de 48 %, tous médias confondus.

Source: Observatoire du don en confiance 2021

26112 CHARTE - CISION 0133693600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le nouvel Economiste.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **72421**
Sujet du média : **Economie - Services**

27 Octobre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **2081**

www.lenouveleconomiste.fr

Visualiser l'article

Plus de digital pour plus de jeunes donateurs

1001 techniques d'approche sur le net et les réseaux sociaux pour susciter la générosité

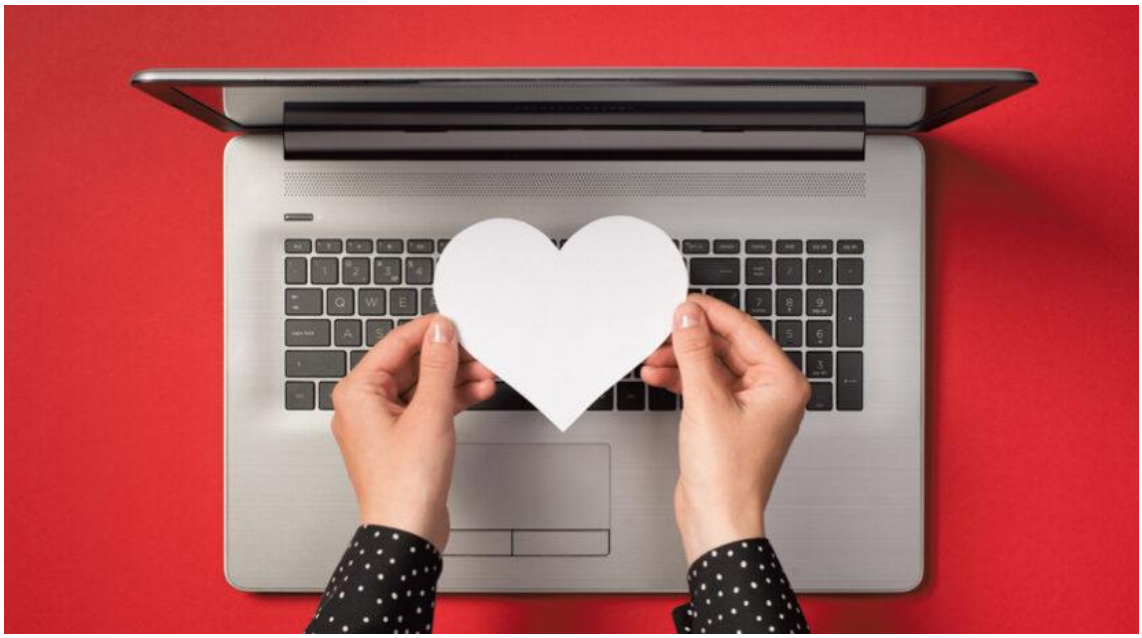

©Freepik

Si les dons aux associations et fondations augmentent chaque année depuis 2018, tel n'est pas le cas du nombre de nouveaux donateurs, qui a chuté de 9% en dix ans. Un constat inquiétant pour le financement des organisations d'intérêt général, et déjà identifié depuis plusieurs dernières années. Les structures travaillent ainsi à inverser la tendance en essayant de toucher différents publics, particulièrement les jeunes. Elles ont donc investi l'Internet et les réseaux sociaux, sans pour autant délaisser les canaux traditionnels. Car si l'enjeu est de trouver de nouveaux profils, il est aussi crucial de fidéliser ceux déjà présents.

Les Français sont généreux et le prouvent un petit peu plus chaque année. Ainsi, en 2021, leurs dons au profit des organismes caritatifs ont augmenté de 4,5%, d'après le Baromètre de la générosité réalisé par France Générosités, syndicat professionnel qui rassemble 131 associations et fondations d'intérêt général dans l'Hexagone. Pour autant, une autre tendance inquiète considérablement le secteur : une forte diminution des nouveaux donateurs ces dix dernières années. Ils ont en effet baissé de 9% entre2011 et2021. " Cela s'explique en partie par le fait que la base des donateurs historiques est âgée, indique Nadège Rodrigues, directrice études et communication chez France Générosités. Avec un âge moyen établi à 69 ans, rajeunir laa base de donnateurs est considéré comme le grand challenge du secteur pour les années à venir. Et l'experte de confirmer : " ce vieillissement oblige les structures à renouveler leur base de donateurs, en attirant des jeunes et des actifs. Et cela n'est pas récent. Action Enfance par exemple, dont la mission est d'accueillir, de protéger et d'éduquer des enfants en danger, a augmenté depuis six ans son investissement en prospection dans le but justement de trouver des donateurs plus jeunes. " C'était une nécessité car nous subissions une attrition naturelle de notre base de données, appuie Aurélie Jorgowski, responsable marketing et collecte de fonds. Et, sans surprise, c'est vers le digital que les structures se sont tournées pour toucher les jeunes et tenter de les convertir en donateurs.

À chacun son compte Instagram ou Tik Tok, et sa stratégie

26112 CHARTE - CISION 367750903

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Toutes les associations et fondations l'ont bien compris : les donateurs potentiels ne manquent pas, mais les générations actuelles ne sont plus sensibles aux mêmes sollicitations que les anciennes. " Nous devons nous adapter à un nouveau public et à de nouvelles manières de collecter. Je ne pense pas que les jeunes soient moins généreux que les anciens, c'est simplement que nous ne nous adressons pas à eux de la bonne manière, considère Aurélie Jorgowski. C'est pourquoi les structures ont accentué leur présence sur Internet, et notamment sur les réseaux sociaux. " Nous sommes présents sur Tik Tok et sur toutes les plateformes utilisées par les très jeunes. Comme beaucoup, nous essayons de nous orienter vers plus de digital, expose le professeur Alain Furber, président de la Fédération française de cardiologie, qui oeuvre pour la réduction des maladies cardiovasculaires.

" Solidarités International, engagée depuis plus de 40 ans sur le terrain des conflits et des catastrophes naturelles, a par exemple créé une série documentaire en ligne où l'on suit le quotidien des humanitaires sur le terrain

Il n'est en effet plus rare de croiser le profil d'une association ou d'une fondation sur Instagram ou Tik Tok, alors qu'elles se cantonnaient auparavant aux classiques Facebook, LinkedIn ou Twitter (voire seulement à un site web). Mais encore faut-il être actif sur ces plateformes pour gagner en visibilité. Là aussi, les structures cherchent à varier les contenus et à sortir de l'ordinaire. Solidarités International, engagée depuis plus de 40 ans sur le terrain des conflits et des catastrophes naturelles, a par exemple créé une série documentaire en ligne où l'on suit le quotidien des humanitaires sur le terrain. Un programme bien différent des habituelles vidéos qui pullulent sur la Toile, et qui colle avec l'appétence des jeunes d'aujourd'hui pour le format série.

Des canaux traditionnels toujours efficaces

Cette présence accrue des organismes caritatifs sur le Net se traduit par une augmentation des dons en ligne : +48% entre2019 et2021, d'après le Baromètre de la générosité 2021. La part du digital demeure cependant minoritaire dans le total de la collecte des dons. 25% des versements ont été réalisés via Internet (ils étaient 19% en 2019) contre 75% en " offline, c'est-à-dire par courrier ou téléphone.

" La part du digital demeure minoritaire dans le total de la collecte des dons. 25% des versements ont été réalisés via Internet (ils étaient 19% en 2019) contre 75% en " offline, c'est-à-dire par courrier ou téléphone

Les associations et fondations ne délaissent d'ailleurs pas les canaux traditionnels pour approcher les donateurs. " Le papier et les courriers restent efficaces pour communiquer auprès de certaines populations, y compris les jeunes. Nous avons commencé des actions de street marketing depuis 2018 qui se révèlent fructueuses puisqu'elles nous permettent de recruter de nouveaux donateurs dont la plupart sont âgés de 27 à 35 ans. C'est une bonne manière d'aller à leur rencontre pour présenter notre action et répondre à leurs questions, estime Stéphane Dauge, directeur de la communication, des relations bienfaiteurs et des ressources à Apprentis d'Auteuil, fondation reconnue d'utilité publique qui accompagne les jeunes en difficulté. Preuve que les écrans ne sont pas l'unique moyen de toucher les jeunes.

Recruter, mais surtout fidéliser

Une fois les nouveaux donateurs sensibilisés, l'enjeu pour les associations et fondations est de les inciter à donner sur la durée. Or, un constat est partagé par tous les acteurs du secteur : la volatilité des bienfaiteurs, particulièrement des plus jeunes. " il y a un engagement certain de leur part et de celle des actifs, mais davantage sur des événements ponctuels. Un gros travail de sensibilisation et de fidélisation est à mener pour leur montrer que donner régulièrement a plus d'impact, ce qui ne veut néanmoins pas dire qu'il ne faut pas donner ponctuellement, souligne Nadège Rodrigues.

26112 CHARTE - CISION 367750903

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

" Une fois les nouveaux donateurs sensibilisés, l'enjeu pour les associations et fondations est de les inciter à donner sur la durée. Or, un constat est partagé par tous les acteurs du secteur : la volatilité des bienfaiteurs, particulièrement des plus jeunes

Et Stéphane Dauge d'appuyer : " les gens aujourd'hui ne donnent plus forcément à une fondation mais à un projet. Il est donc important de leur exposer l'impact de leur don et ce qu'il a permis de mener. Ce que fait notamment Action Enfance en invitant des donateurs à visiter ses villages où sont accueillis les enfants qui lui sont confiés. Pour leur apporter du concret et créer une vraie relation, les démonstrations étant souvent bien plus fortes et impactantes que les mots.

Ombre sur la collecte 2022

Trouver de nouveaux donateurs et les fidéliser est en tout cas crucial pour l'avenir des organismes caritatifs, dont les budgets dépendent en grande partie de cette générosité. Reste que cette année 2022, marquée par la guerre en Ukraine et une forte inflation, a de quoi susciter des craintes pour la fin de la collecte. " Nous sommes inquiets mais c'est le cas chaque année car il se passe toujours quelque chose, tente néanmoins de relativiser le professeur Alain Furber.

" Du côté de France Générosités, les chiffres sont attendus pour pouvoir se prononcer, mais une stagnation voire une contraction de la collecte pourrait se produire en 2022

Du côté de France Générosités, les chiffres sont attendus pour pouvoir se prononcer, mais une stagnation voire une contraction de la collecte pourrait se produire en 2022. Ce qui ne serait plus arrivé depuis 2018, année " noire pour les associations et fondations en raison de différentes évolutions fiscales en France. Or leurs besoins sont croissants d'une année sur l'autre. La générosité et la solidarité, si caractéristiques de la population française, sont donc plus que jamais appelées à se matérialiser par des dons, encore et encore.

Agathe Perrier

Les causes qui tiennent le coeur des Français

Chaque année, les Français font plus de 5milliards d'euros de dons aux associations et aux fondations d'intérêt général. Et parmi toutes les causes à soutenir, cinq ressortent comme prioritaires à leurs yeux, d'après le Baromètre du comportement donateur 2021 réalisé par l'Ifop pour France Générosités. À savoir la protection des animaux et la protection de l'enfance (citées chacune par 27% des personnes interrogées), suivies de près par la lutte contre l'exclusion et la pauvreté (25%), l'aide aux personnes âgées (24%) et le soutien à la recherche médicale (22%). L'aide et la protection de l'enfance sont constamment citées en premier dans l'ordre des causes prioritaires depuis 2012. Si la protection animale a connu une nette progression (elle arrivait " seulement en 7e position en 2020), celle de la protection de l'environnement a quant à elle été stoppée en 2020 (elle est aujourd'hui à la 6e place). Il faut dire que, pendant cette année marquée par la pandémie de Covid-19, les Français ont davantage soutenu la recherche médicale ou l'aide aux personnes malades.

Si les Français n'hésitent pas à mettre la main au porte-monnaie, c'est avant tout " par conviction et " par envie pour 30% des personnes interrogées. Ils sont nombreux aussi à donner " par solidarité, estimant que " de plus en plus de personnes sont dans le besoin (10%) et que " la situation actuelle est difficile (8%). Pour une grande partie d'entre eux (21%), c'est également parce que leur situation financière s'est améliorée. Les craintes d'une réduction de la générosité en raison du contexte général (inflation, baisse du pouvoir d'achat) ne sont donc pas à prendre à la légère. À noter enfin que, au-delà du don financier, 41% du panel déclare être engagé pour les associations et les fondations via du bénévolat, de la mobilisation citoyenne ou bien en relayant du contenu sur leurs réseaux sociaux. Il est en effet toujours bon de rappeler que le soutien aux structures caritatives n'est pas qu'une question d'argent.

Comment donner sans se faire arnaquer

Dès qu'une catastrophe survient (guerre, séisme, inondation, etc.), des dizaines de cagnottes en ligne sont lancées afin de

26112 CHARTE - CISION 367750903

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

récolter des dons. Et parmi elles, leur lot d'arnaques. Pour éviter de tomber dans le piège, le professeur Alain Furber, président de la Fédération française de cardiologie (FFC), conseille de donner directement à une association ou une fondation labellisée. " C'est un critère de confiance pour les donateurs car cela leur assure que les structures sont suivies et contrôlées chaque année. Si la FFC a adhéré au label Don en confiance, il en existe d'autres, à l'instar du label Ideas qui " atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation des organismes à but non lucratif, dixit l'institut du même nom qui l'a créé. " Le fait qu'une fondation soit reconnue d'utilité publique, comme la nôtre, est aussi un gage de confiance, souligne Stéphane Dauge, directeur de la communication, des relations bienfaiteurs et des ressources à Apprentis d'Auteuil. D'après l'Observatoire du don en confiance 2021, le manque de confiance est le premier frein au don, loin devant le manque d'argent. Seulement 54% des Français accordent leur confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, ce qui est néanmoins en forte progression sur un an (+15% par rapport à 2020).

Il est d'autre part recommandé de toujours se renseigner sur l'association ou la fondation avant de faire un don. Surtout si c'est elle qui vous contacte. Une petite recherche directement sur son site internet permet d'identifier rapidement son champ d'action, ses engagements déontologiques, sa transparence, etc. Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à lui poser des questions par téléphone, mail ou via les réseaux sociaux, où les structures caritatives sont de plus en plus présentes pour toucher un public le plus large possible. En somme, bien se renseigner et, en cas de doute, mieux vaut se tourner vers une cause 100% fiable plutôt que de prendre le moindre risque.

5 Mds$ ont été collectés par le Facebook Donate dans le monde et depuis sa création. En France, plus de 1,5 million d'utilisateurs ont fait un don ou créé une collecte de fonds sur Facebook depuis le lancement en 2017.

En 2 ans, les dons en ligne ont progressé de 48%, tous médias confondus.

Source : Observatoire du don en confiance 2021

26112 CHARTE - CISION 367750903

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **1160990**
Sujet du média : **Banques-Finance**

25 Octobre 2022
Journalistes : **Nathalie Cheysson-Kaplan**
Nombre de mots : **2027**

leparticulier.lefigaro.fr

Visualiser l'article

Réduction d'impôts 2022 : comment donner en toute confiance à des associations labellisées

Malgré les avantages fiscaux, les Français sont de moins en nombreux à donner, avec une baisse de 9% de nouveaux donateurs enregistrée entre 2011 et 2021. Sébastien Sibril Le Particulier

Tous les ans, beaucoup de Français montrent leur générosité par des dons aux associations en fin d'année. Ils profitent ainsi d'une réduction à l'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière. Et des labels décernés aux associations sur leur gouvernance ou leur gestion financière permettent de rassurer les donateurs.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et une générosité accentuée (+ 10 %), les dons aux organismes d'intérêt général ont poursuivi leur progression en 2021. Les montants versés sont en hausse de 4,5 %. Qu'en sera-t-il cette année ? Difficile à dire pour l'instant car, depuis quelque temps, on constate une très forte saisonnalité des dons. *« En 2021, 42 % d'entre eux ont été effectués au quatrième trimestre, dont 57 % au mois de décembre. À lui seul le dernier mois de l'année a représenté 24 % de la collecte annuelle »* , précise Nadège Rodrigues, directrice études et communication à France générosités, le syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel aux largesses du public. C'est dans la dernière ligne droite de l'année fiscale que les contribuables donnent pour réduire le montant de leur impôt. Les dons consentis avant la fin de l'année permettent, en effet, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Celle-ci viendra en déduction du solde de votre impôt à payer en septembre 2023 sur vos revenus de l'année 2022.

Jusqu'à 75 % de réduction d'impôt

Pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (associations fournissant des repas, des logements et/ou des soins gratuits) ou aux organisations internationales réalisant des actions humanitaires, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 %. Les montants des dons sont retenus, cette année encore, dans la limite de 1 000 €. Au-delà, ainsi que pour les dons consentis aux autres organismes à but non lucratif (associations, fondations...) et aux partis politiques, la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, et les sommes données sont retenues dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vos dons dépassent ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent sur vos revenus des 5 années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'imposition dans les mêmes conditions.

26112 CHARTE - CISION 367729948

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Deux dispositifs temporaires

À titre exceptionnel, le taux de la réduction d'impôt est porté à 75 % pour les dons en faveur des associations cultuelles, effectués d'ici au 31 décembre 2022 et limités à 562 €, ainsi que pour ceux accordés aux associations d'aide aux victimes de violence domestique, dans la limite de 1 000 €. Ces deux réductions d'impôt sont cumulables. Attention, le plafond de 1 000 € pour les dons en faveur des associations d'aide aux victimes des violences domestiques est commun avec celui des dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté. Mais les 1 000 premiers euros accordés aux associations qui accompagnent les personnes en difficulté comme les victimes de violence conjugale ne sont pas pris en compte pour apprécier la limite de 20 % du revenu imposable.

Autrement dit, un contribuable peut bénéficier, pour l'imposition de ses revenus de 2022 :

• d'une réduction d'impôt maximale de 421,50 € pour les sommes versées à une association cultuelle (75 % de 562 €) ;

• d'une réduction d'impôt maximale de 750 € pour les dons consentis aux associations d'aide aux plus démunis ou d'aide aux victimes de violence conjugale (75 % de 1 000 €) ;

• d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les dons aux organismes précédemment cités lorsqu'ils dépassent les limites de 562 € et de 1 000 €, ainsi que pour les dons au profit des autres types d'associations et des partis politiques.

Les chiffres
95 organismes ont obtenu le label délivré par **l'organisme le Don en confiance** et 56 celui de l'institut Ideas. La liste des associations concernées est disponible sur leurs sites respectifs, donenconfiance.fr et ideas.asso.fr. De son côté, France générosités rassemble 131 organisations d'intérêt général faisant appel à différentes formes de dons. Vous trouverez leurs coordonnées sur la plateforme Infodon .

Réduire l'impôt sur la fortune immobilière

Les dons consentis jusqu'à la fin de l'année sont également susceptibles d'ouvrir droit à une réduction de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 2023. Pour un même don, vous ne pouvez pas bénéficier à la fois de la réduction d'impôt sur le revenu et de la réduction d'IFI, mais vous avez la possibilité de ventiler vos versements de manière à profiter de l'une et de l'autre. Notez, toutefois, que la liste des organismes donnant droit à la réduction d'IFI est plus restreinte que celle de ceux permettant d'obtenir la réduction d'impôt sur le revenu. Ne sont éligibles que l'Agence nationale de la recherche (ANR), les fondations reconnues d'utilité publique (quelle que soit la cause soutenue), les fondations universitaires ou partenariales, les établissements de recherche, d'enseignement supérieur ou artistique d'intérêt général publics ou privés, ou encore les organismes qui agissent dans le domaine de l'insertion par le travail des personnes en difficultés (entreprises, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises adaptées...). Les dons aux associations reconnues d'utilité publique ne permettent pas de bénéficier de la réduction d'IFI, à l'exception de ceux consentis à des structures qui oeuvrent dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprise.

La collecte se digitalise

En dépit de ces avantages fiscaux, les Français sont de moins en nombreux à donner (- 9 % de nouveaux donateurs sur la période 2011-2021) et les donateurs sont de plus en plus âgés (69 ans d'âge médian). C'est la raison pour laquelle les organismes à but non lucratif ne ménagent pas leurs efforts pour essayer d'attirer un public plus jeune : dons en ligne, dons

26112 CHARTE - CISION 367729948

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

par prélèvement mensuel, dons ponctuels par SMS, microdons avec les arrondis en caisse... Le digital a représenté 25 % des dons ponctuels en 2021, soit une hausse de 48 % depuis 2019. *« La collecte s'adapte aux nouvelles habitudes des Français, remarque Nadège Rodrigues. Depuis juin 2022, grâce à un partenariat mis en place avec les principaux opérateurs de téléphonie mobile, comme Bouygues Telecom, SFR, Orange, il est possible de faire des dons réguliers par SMS. C'est un mode de collecte pratique qui permet de fidéliser les donateurs en les engageant à long terme. »* Les jeunes aussi se mobilisent, comme en témoigne la dernière édition de Z Event en septembre, un projet développé par une communauté de joueurs en ligne qui diffusent du contenu (jeux vidéo...) en direct pendant 4 jours en encourageant les internautes à donner à plusieurs associations caritatives présélectionnées. La collecte a atteint cette année un peu plus de 10 millions d'euros (contre 170 000 € lors de la première édition de Z Event en 2016) au profit de 4 associations de protection de l'environnement.

Vous vous demandez à qui donner ? Vous voulez être sûr que votre argent sera bien utilisé ? *« Le don, ça vient du coeur. Il faut commencer par choisir une cause qui vous est chère, que vous avez vraiment envie de soutenir »* , conseille Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance, organisme qui décerne un label aux associations s'engageant à respecter une charte de déontologie. Puis, avant de porter votre choix sur tel ou tel bénéficiaire, assurez-vous que son champ d'action est en phase avec les projets que vous voulez financer, et renseignez-vous sur lui. S'agit-il d'une fondation dont le but est de collecter des fonds pour les redistribuer à d'autres structures ? Ou une association qui va intervenir elle-même ? L'idéal serait aussi de jeter un coup oeil sur son mode de gouvernance et de fonctionnement et de lire son rapport d'activité. Lorsqu'une collecte d'urgence est mise en place, comme après l'incendie de Notre-Dame de Paris ou pour soutenir l'Ukraine, il faut être prudent. Vérifiez la présence d'un lien entre la cause urgente et l'objet de l'organisme collecteur, contrôlez son existence, son ancienneté, examinez ses précédentes actions.

Les dons sont pour nous un gage d'indépendance . Françoise Brié, Directrice générale de la fédération nationale Solidarité femmes

La question des violences à l'encontre des femmes est un phénomène de société majeur. Le tissu associatif impliqué dans l'aide aux victimes est très développé mais manque de moyens. La fédération nationale Solidarité femmes est un réseau national de 78 associations qui accueillent, accompagnent et hébergent les femmes ayant subi des violences conjugales ainsi que leurs enfants. Nous recevons et mettons en sécurité dans nos centres 7 000 femmes et enfants. Nous gérons le 3919, la ligne d'écoute nationale destinée aux victimes, à leurs proches et aux professionnels, ce qui nous a conduits à prendre en charge 92 000 appels en 2021. Les dons privés nous procurent un budget plus important pour financer nos missions. Mais c'est aussi un gage d'indépendance, car cela nous permet de ne pas compter uniquement sur les subventions publiques.

Des labels pour rassurer

Mais tous les donateurs n'ont pas forcément le temps ou les compétences nécessaires pour mener des investigations approfondies. La solution consiste alors à privilégier des organismes ayant reçu un label, comme ceux décernés par l'institut Ideas ou le Don en confiance. Ces certificateurs ont élaboré leurs propres règles déontologiques, différentes de celles des organismes publics, comme la Cour des comptes, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et les commissaires aux comptes chargés de contrôler les comptes des organismes à but non lucratif. Pour l'Ideas, il s'agit plutôt d'aider les associations ou les fondations à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière, de pilotage et d'évaluation. Le Don en confiance cible les organisations qui font appel à la générosité du public et qui collectent au moins 500 000 € de fonds privés par an. Comme l'Ideas, son objectif n'est pas de se prononcer sur l'opportunité ou la qualité des programmes, ni sur la régularité des comptes. *« Notre label n'est pas un simple visa* , explique Rachel Guez du Don en confiance. *La période d'instruction du dossier dure à peu près un an. Ce n'est qu'à son terme que nous décidons d'attribuer le label. En contrepartie, l'association ou la fondation s'engage à respecter notre charte et à se soumettre à notre contrôle permanent. Nous avons une relation de proximité et une véritable connaissance des actions menées par les organismes que nous labellisons car nos contrôleurs passent environ 2 jours par mois avec eux. »*

Dernier intérêt du label délivré par le Don en confiance : les organismes qui l'arborent doivent mettre à la disposition des donateurs, chaque année, sur leur site internet, un document simplifié, plus facile et moins fastidieux à lire qu'un rapport

26112 CHARTE - CISION 367729948

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

d'activité. Appelé « L'Essentiel », ce guide décrit en quelques pages les objectifs de l'association, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds qu'elle a reçus et l'utilisation qu'elle en a faite, en particulier ceux qui proviennent de la générosité du public.

Comment mettre en place un don par SMS récurrent

Avec ce type de don, vous n'avez pas à transmettre de relevé d'identité bancaire ni de numéro de carte de paiement. Les sommes données sont prélevées tous les mois sur votre facture téléphonique, votre opérateur se chargeant de les reverser aux organismes que vous avez choisis. Il vous suffit de remplir un formulaire de don sur leur site ou leur application mobile. Vous pouvez accéder au formulaire grâce à un numéro court à 5 chiffres commençant par 92XXX, chaque association ayant le sien (vous trouverez la liste des numéros sur le site infodon). Vous indiquez vos coordonnées personnelles, votre numéro de mobile et le montant que vous souhaitez donner tous les mois : 20 €, au maximum, par bénéficiaire. En retour, vous recevez des codes de confirmation et un lien conduisant à votre espace donateur sur lequel vous pourrez consulter l'historique de vos dons et télécharger votre reçu fiscal.

26112 CHARTE - CISION 367729948

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le Particulier

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **1424000**

Sujet du média : **Banques-Finance**

Edition : **Novembre 2022 P.58,60,62,64**

Journalistes : **NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN**

Nombre de mots : **1984**

VIE PERSO

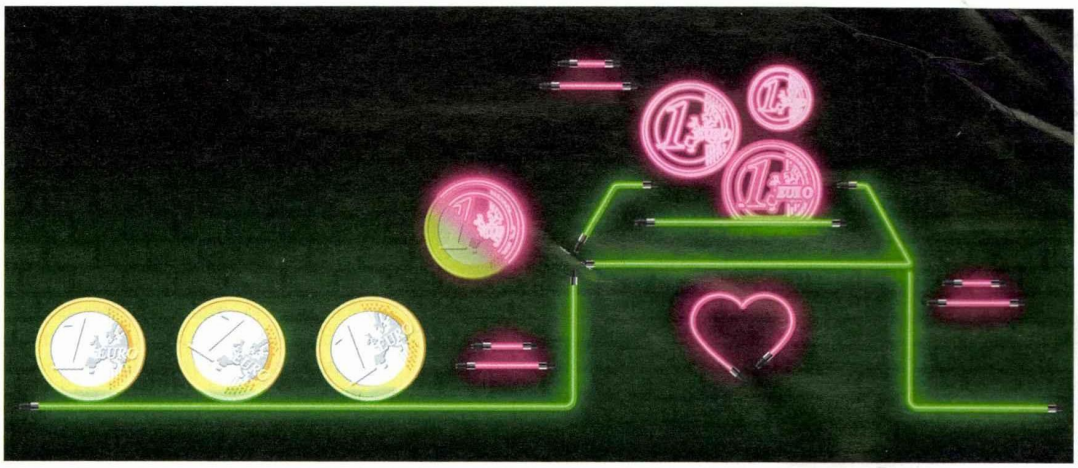

SÉBASTIEN SIBIRIL POUR LE PARTICULIER

Tout ce qu'il faut savoir avant de faire un don

Tous les ans, beaucoup de Français se montrent généreux en fin d'année. Quels sont les avantages fiscaux des dons aux associations ? À qui s'adresser ? Comment procéder en toute confiance ? Nos explications. PAR **NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN**

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et une générosité accentuée (+ 10 %), les dons aux organismes d'intérêt général ont poursuivi leur progression en 2021. Les montants versés sont en hausse de 4,5 %. Qu'en sera-t-il cette année ? Difficile à dire pour l'instant car, depuis quelque temps, on constate une très forte saisonnalité des dons. *« En 2021, 42 % d'entre eux ont été effectués au quatrième trimestre, dont 57 % au mois de décembre. À lui seul le dernier mois de l'année a représenté 24 % de la collecte annuelle »*, précise Nadège Rodrigues, directrice études et communication à France générosités, le syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel aux largesses du public. C'est dans la dernière ligne droite de l'année fiscale que les contribuables donnent pour réduire le montant de leur impôt. Les dons consentis avant la fin de l'année permettent, en effet, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Celle-ci viendra en déduction du solde de votre impôt à payer en septembre 2023 sur vos revenus de l'année 2022.

Jusqu'à 75 % de réduction d'impôt

Pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (associations fournissant des repas, des logements et/ou des •••

26112 CHARTE - CISION 8081093600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

••• soins gratuits) ou aux organisations internationales réalisant des actions humanitaires, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 %. Les montants des dons sont retenus, cette année encore, dans la limite de 1 000 €. Au-delà, ainsi que pour les dons consentis aux autres organismes à but non lucratif (associations, fondations...) et aux partis politiques, la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, et les sommes données sont retenues dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vos dons dépassent ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent sur vos revenus des 5 années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'imposition dans les mêmes conditions.

Deux dispositifs temporaires

À titre exceptionnel, le taux de la réduction d'impôt est porté à 75 % pour les dons en faveur des associations cultuelles, effectués d'ici au 31 décembre 2022 et limités à 562 €, ainsi que pour ceux accordés aux associations d'aide aux victimes de violence domestique, dans la limite de 1 000 €. Ces deux réductions d'impôt sont cumulables. Attention, le plafond de 1 000 € pour les dons en faveur des associations d'aide aux victimes des violences domestiques est commun avec celui des dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté. Mais les 1 000 premiers euros accordés aux associations qui accompagnent les personnes en difficulté comme les victimes de violence conjugale ne sont pas pris en compte pour apprécier la limite de 20 % du revenu imposable.

Autrement dit, un contribuable peut bénéficier, pour l'imposition de ses revenus de 2022 :

- d'une réduction d'impôt maximale de 421,50 € pour les sommes versées à une association cultuelle (75 % de 562 €) ;
- d'une réduction d'impôt maximale de 750 € pour les dons consentis aux associations d'aide aux plus démunis ou d'aide aux victimes de violence conjugale (75 % de 1 000 €) ;
- d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées, rete-•••

Les dons sont pour nous un gage d'indépendance

La question des violences à l'encontre des femmes est un phénomène de société majeur. Le tissu associatif impliqué dans l'aide aux victimes est très développé mais manque de moyens. La fédération nationale Solidarité femmes est un réseau national de 78 associations qui accueillent, accompagnent et hébergent les femmes ayant subi des violences conjugales ainsi que leurs enfants. Nous recevons et mettons en sécurité dans nos centres 7 000 femmes et enfants. Nous gérons le 3919, la ligne d'écoute nationale destinée aux victimes, à leurs proches et aux professionnels, ce qui nous a conduits à prendre en charge 92 000 appels en 2021. Les dons privés nous procurent un budget plus important pour financer nos missions. Mais c'est aussi un gage d'indépendance, car cela nous permet de ne pas compter uniquement sur les subventions publiques.

FRANÇOISE BRIÉ, directrice générale de la fédération nationale Solidarité femmes

FRANCK BELONCLE POUR LE PARTICULIER

26112 CHARTE - CISION 8081093600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

••• nues dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les dons aux organismes précédemment cités lorsqu'ils dépassent les limites de 562 € et de 1 000 €, ainsi que pour les dons au profit des autres types d'associations et des partis politiques.

Réduire l'impôt sur la fortune immobilière

Les dons consentis jusqu'à la fin de l'année sont également susceptibles d'ouvrir droit à une réduction de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 2023. Pour un même don, vous ne pouvez pas bénéficier à la fois de la réduction d'impôt sur le revenu et de la réduction d'IFI, mais vous avez la possibilité de ventiler vos versements de manière à profiter de l'une et de l'autre. Notez, toutefois, que la liste des organismes donnant droit à la réduction d'IFI est plus restreinte que celle de ceux permettant d'obtenir la réduction d'impôt sur le revenu. Ne sont éligibles que l'Agence nationale de la recherche (ANR), les fondations reconnues d'utilité publique (quelle que soit la cause soutenue), les fondations universitaires ou partenariales, les établissements de recherche, d'enseignement supérieur ou artistique d'intérêt général publics ou privés, ou encore les organismes qui agissent dans le domaine de l'insertion par le travail des personnes en difficultés (entreprises, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises adaptées...). Les dons aux associations reconnues d'utilité publique ne permettent pas de bénéficier de la réduction d'IFI, à l'exception de ceux consentis à des structures qui œuvrent dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprise.

95 ORGANISMES

ont obtenu le label délivré par l'organisme le Don en confiance et 56 celui de l'institut Ideas. La liste des associations concernées est disponible sur leurs sites respectifs, donenconfiance.fr et ideas.asso.fr. De son côté, France générosités rassemble 131 organisations d'intérêt général faisant appel à différentes formes de dons. Vous trouverez leurs coordonnées sur la plateforme infodon.fr.

La collecte se digitalise

En dépit de ces avantages fiscaux, les Français sont de moins en nombreux à donner (- 9 % de nouveaux donateurs sur la période 2011-2021) et les donateurs sont de plus en plus âgés (69 ans d'âge médian). C'est la raison pour laquelle les organismes à but non lucratif ne ménagent pas leurs efforts pour essayer d'attirer un public plus jeune : dons en ligne, dons par prélèvement mensuel, dons ponctuels par SMS, micro-dons avec les arrondis en caisse... Le digital a représenté 25 % des dons ponctuels en 2021, soit une hausse de 48 % depuis 2019. *« La collecte s'adapte aux nouvelles habitudes des Français,* remarque Nadège Rodrigues. *Depuis juin 2022, grâce à un partenariat mis en place avec les principaux opérateurs de téléphonie mobile, comme Bouygues Telecom, SFR, Orange, il est possible de faire des dons réguliers par SMS. C'est un mode de collecte pratique qui permet de fidéliser les donateurs en les engageant à long terme. »* Les jeunes aussi se mobilisent, comme en témoigne la dernière édition de Z Event en septembre, un projet développé par une communauté de joueurs en ligne qui diffusent du contenu (jeux vidéo...) en direct pendant 4 jours en encourageant les internautes à donner à plusieurs associations caritatives présélectionnées. La collecte a atteint cette année un peu plus de 10 millions d'euros (contre 170 000 € lors de la première édition de Z Event en 2016) au profit de 4 associations de protection de l'environnement.

Vous vous demandez à qui donner ? Vous voulez être sûr que votre argent sera bien utilisé ? *« Le don, ça vient du cœur. Il faut commencer par choisir une cause qui vous est chère, que vous avez vraiment envie de soutenir »,* conseille Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance, organisme qui décerne un label aux associations s'engageant à respecter une charte de déontologie. Puis, avant de porter votre choix sur tel ou tel bénéficiaire, assurez-vous que son champ d'action est en phase avec les projets que vous voulez financer, et renseignez-vous sur lui.•••

26112 CHARTE - CISION 8081093600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

••• S'agit-il d'une fondation dont le but est de collecter des fonds pour les redistribuer à d'autres structures ? Ou une association qui va intervenir elle-même ? L'idéal serait aussi de jeter un coup œil sur son mode de gouvernance et de fonctionnement et de lire son rapport d'activité. Lorsqu'une collecte d'urgence est mise en place, comme après l'incendie de Notre-Dame de Paris ou pour soutenir l'Ukraine, il faut être prudent. Vérifiez la présence d'un lien entre la cause urgente et l'objet de l'organisme collecteur, contrôlez son existence, son ancienneté, examinez ses précédentes actions.

Des labels pour rassurer

Mais tous les donateurs n'ont pas forcément le temps ou les compétences nécessaires pour mener des investigations approfondies. La solution consiste alors à privilégier des organismes ayant reçu un label, comme ceux décernés par l'institut Ideas ou le Don en confiance. Ces certificateurs ont élaboré leurs propres règles déontologiques, différentes de celles des organismes publics, comme la Cour des comptes, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et les commissaires aux comptes chargés de contrôler les comptes des organismes à but non lucratif.

L'arrondi en caisse a rapporté 8,7 millions d'euros en 2021, selon France générosités

Pour l'Ideas, il s'agit plutôt d'aider les associations ou les fondations à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière, de pilotage et d'évaluation. Le Don en confiance cible les organisations qui font appel à la générosité du public et qui collectent au moins 500 000 € de fonds privés par an. Comme l'Ideas, son objectif n'est pas de se prononcer sur l'opportunité ou la qualité des programmes, ni sur la régularité des comptes. « *Notre label n'est pas un simple visa*, explique Rachel Guez du Don en confiance. *La période d'instruction du dossier dure à peu près un an. Ce n'est qu'à son terme que nous décidons d'attribuer le label. En contrepartie, l'association ou la fondation s'engage à respecter notre charte et à se soumettre à notre contrôle permanent. Nous avons une relation de proximité et une véritable connaissance des actions menées par les organismes que nous labellisons car nos contrôleurs passent environ 2 jours par mois avec eux.* »

Dernier intérêt du label délivré par le Don en confiance : les organismes qui l'arborent doivent mettre à la disposition des donateurs, chaque année, sur leur site internet, un document simplifié, plus facile et moins fastidieux à lire qu'un rapport d'activité. Appelé « L'Essentiel », ce guide décrit en quelques pages les objectifs de l'association, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds qu'elle a reçus et l'utilisation qu'elle en a faite, en particulier ceux qui proviennent de la générosité du public. ■

COMMENT METTRE EN PLACE UN DON PAR SMS RÉCURRENT

Avec ce type de don, vous n'avez pas à transmettre de relevé d'identité bancaire ni de numéro de carte de paiement. Les sommes données sont prélevées tous les mois sur votre facture téléphonique, votre opérateur se chargeant de les reverser aux organismes que vous avez choisis. Il vous suffit de remplir un formulaire de don sur leur site ou leur application mobile. Vous pouvez accéder au formulaire grâce à un numéro court à 5 chiffres commençant par 92XXX, chaque association ayant le sien (vous trouverez la liste des numéros sur le site infodon.fr). Vous indiquez vos coordonnées personnelles, votre numéro de mobile et le montant que vous souhaitez donner tous les mois : 20 €, au maximum, par bénéficiaire. En retour, vous recevez des codes de confirmation et un lien conduisant à votre espace donateur sur lequel vous pourrez consulter l'historique de vos dons et télécharger votre reçu fiscal.

26112 CHARTE - CISION 8081093600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

18 Octobre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **965**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le mécénat d'entreprise se dote d'une charte de déontologie, une nécessité pour une meilleure responsabilisation de tous les acteurs !

Un rapport de la Cour des Comptes de 2019 relevait certaines pratiques inadéquates dans les relations entre entreprises mécènes et associations. La charte de déontologie du mécénat d'entreprise répond à ces critiques ainsi qu'aux attentes de ces acteurs. Elle marque une responsabilisation collective du secteur pour faire progresser les pratiques.

QUELS OBJECTIFS À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ?

Depuis l'adoption de la loi Aillagon en 2003, le mécénat d'entreprise n'a cessé de croître en France. Le mécénat d'entreprise, qu'il soit financier, en nature ou en compétences est créateur de valeur. Trop souvent réduit à un dispositif fiscal, ses impacts économiques, financiers, culturels et sociaux sont multiples. Conscients de la nécessité d'encadrer les pratiques pour promouvoir et accélérer le développement du mécénat au bénéfice des causes d'intérêt général, les acteurs de la Coordination Générosités (*) ont pris la responsabilité d'élaborer et de promouvoir une Charte de déontologie du mécénat d'entreprise.

26112 CHARTE - CISION 367599352

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Cette réflexion initiée par Admical, pilotée par leDon en Confiance, et à laquelle ont contribué activement le réseauLes entreprises pour la Citéet leMouvement associatif, a abouti à la formalisation des principes et exigences composant cette Charte de déontologie.

Ayant pour objectif de contribuer à la**sécurisation des opérations de mécénat**afin d'éviter toute dérive susceptible d'éroder la confiance générale envers les acteurs concernés, cette Charte de déontologie traite des opérations de mécénat et non du contenu ou de la pertinence des projets portés et financés via ces opérations.

Élaborée en concertation avec nombre d'acteurs concernés(entreprises et fondations d'entreprises mécènes, porteurs de projet, institutions, collectifs associatifs), cette déontologie a valeur de référence et**s'adresse à toute entreprise mécène**, qui agit à titre individuel ou collectif, en régie directe ou indirecte et volontaire pour l'appliquer.

Les principes et exigences contenus dans la Charte constituent un objectif à atteindre dans une démarche de progrès. Ils seront amenés à évoluer lors de mises à jour périodiques, notamment pour prendre en compte les exigences déontologiques liées au mécénat en nature et de compétences. Ils se situent en complémentarité :

• des**dispositions légales en vigueur en matière de mécénat d'entreprise**et, à ce titre, n'ont pour objectif ni de les interpréter, ni de les expliciter,

• **de la**Charte de déontologie du Don en Confiancedédiée aux porteurs de projet.

QUATRE GRANDS PRINCIPES POUR DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Les mécènes signataires de la charte s'engagent à respecter 35 principes sur 4 grandes thématiques :

• **Gestion désintéressée des opérations de mécénat :**L'opération de mécénat a toujours pour objectif de soutenir un projet d'intérêt général, de manière désintéressée et menée distinctement des activités lucratives de l'entreprise.

• **Respect mutuel mécène-porteur de projet :**Toute relation entre un mécène et un porteur de projet est équilibrée et basée sur le respect mutuel et la confiance réciproque.

• **Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat :**Le mécène sélectionne le projet de manière rigoureuse puis exerce un suivi adapté dudit projet et de l'utilisation des fonds engagés.

• **Communication transparente :**Le mécène communique en toute transparence sur ses opérations de mécénat, s'agissant des processus de sélection et d'attribution des fonds, de la nature des projets financés et des montants alloués.

*« Nous nous réjouissons que le monde du mécénat d'entreprise se dote volontairement de règles et d'une charte de déontologie du mécénat. C'est une belle occasion d'éviter les dérives, de rassurer les acteurs et de rappeler que le mécénat n'est pas une niche fiscale mais un outil d'engagement au service de l'intérêt général »,***déclare Nils Pedersen, Président de La Fonda et Délégué général du Pacte mondial de l'ONU.**

*« Cette charte est un socle qui permet de consolider et sécuriser nos relations partenariales de manière durable, et de créer un lien de confiance et d'échange dans un rapport de parfaite complémentarité avec les associations »,***ajoute Didier Janot, Président de Horizon Bleu et de la Fondation PRISME.**

26112 CHARTE - CISION 367599352

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET EXIGEANTE

Cette charte est l'aboutissement d'**un travail collectif**initié en 2020 qui a retenu les**niveaux d'exigences les plus élevés.**Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la**Coordination Générosités.**

Selon Sylvain Breuzard, PDG de Norsys et Créateur du modèle de Permaentreprise,«*Cette initiative collective rappelle qu'undondeconfiancene peut être qu'un don de conscience. Conscience que le monde associatif est le ciment de notre société et qu'il a besoin d'un cadre de relation entreprise mécène porteur de projet respectueux et transparent au service de l'intérêt général ».*

C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel.

*« La charte du mécénat d'Admical sortie en 2011 et signée par près de 500 entités était une première étape dans la promotion des bonnes pratiques pour le secteur. Avec la charte de déontologie du mécénat d'entreprise, plus engageante, co-construite et portée par l'ensemble du secteur de la générosité, un nouveau cap est franchi »,***souligne Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie auDonenConfiance.**

ET DEMAIN ? UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS AMBITIEUSE

Cette charte fixe aujourd'hui des grands principes. Demain, elle sera**complétée d'outils pratiques**basés sur des exemples, elle fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes, et projette à terme de se traduire dans**une démarche de labellisation**.

26112 CHARTE - CISION 367599352

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

*" Je salue ce travail lancé en 2020 qui marque une démarche décisive et collective pour le secteur du mécénat. Le déploiement et le suivi du respect de la charte sera piloté par Admical et leDonenConfiance.***confirme François Debiesse, Président d'Admical.**

26112 CHARTE - CISION 367599352

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

www.carenews.com

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

18 Octobre 2022
Journalistes : **Christina Diego**
Nombre de mots : **596**

Visualiser l'article

Mécénat d'entreprise : lancement d'une nouvelle charte de déontologie pour accompagner les entreprises mécènes

Le secteur de la générosité annonce le lancement d'une nouvelle charte de déontologie pour le mécénat d'entreprise ce mardi 18 octobre. Un projet porté par l'ensemble des neuf organisations de la Coordination Générosités pour responsabiliser les entreprises mécènes. Détails.

Le secteur de la générosité lance une charte de déontologie dédiée aux entreprises mécènes. Crédit : iStock

UNE CHARTE PORTÉE PAR COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Le secteur de la générosité se dote d'une nouvelle charte de déontologie spécifiquement adressée sur le mécénat d'entreprise. Un projet qui a débuté en 2019-2020, à la suite d'un besoin de «se responsabiliser» et en réponse à certains points soulevés par les pouvoirs publics et plusieurs rapports de la Cour des comptes «qui avaient constaté des dérives sur le mécénat d'entreprise. Des cas isolés, mais qui ont fait beaucoup parler d'eux. Il fallait donc encadrer ce type de mécénat en particulier», nous explique Clara Lemonnier, directrice juridique et affaires publiques chez Admical.

L'ensemble des neuf organisations de la Coordination Générosités, Admical, Le Don en Confiance, le CFF, Les Entreprises pour la Cité, France Générosités, IDAF, l'Association française des Fundraisers, l'Institut IDEAS et le mouvement associatif, ont travaillé sur la concrétisation de cette charte.

26112 CHARTE - CISION 367590955

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

PRINCIPAL OBJECTIF : SÉCURISER ET ACCOMPAGNER

L'ambition de cette charte est de sécuriser les opérations de mécénat en encourageant les entreprises mécènes qui souhaitent s'engager dans le mécénat, notamment autour de quatre grands principes :

Une gestion désintéressée des opérations de mécénat
Un respect mutuel mécène-porteur de projet
Une gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat
Une communication transparente

Un travail de fond a été mené, durant les deux années de préparation, par les organisations, en plusieurs phases avec une quarantaine d'entretiens effectués auprès de différents experts et des entreprises qui représentaient la diversité du secteur du mécénat, culturel, social, environnemental, et thématiques (énergie, automobile, alimentaire, etc.), selon la taille de l'entreprise (de la PME à la grande entreprise).

Nous avons donc choisi la charte pour avoir cette logique d'engagement », indique Clara Lemonnier.

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

Le suivi et la mise à jour de la charte seront assurés régulièrement par un comité de pilotage composé d'un duo de personnes chez Admical et le Don en Confiance. « Elle pourra être complétée d'outils pratiques basés sur des exemples, fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes, avec comme visée, à terme, une démarche de labellisation », ajoute Clara Lemonnier. En effet, l'idée n'est pas que les entreprises cochent toutes les cases de la charte, dès le départ.

« Pour nous, l'important est que l'entreprise s'inscrive dans une idée de progrès. Nous l'accompagnerons avec des entretiens de suivi régulier, pour vérifier les progrès réalisés », explique-t-elle.

LES ÉCHÉANCES À VENIR

Parmi les prochaines étapes : un Lab aura lieu le 1er décembre pour faire de la pédagogie autour de la charte et la démarche. Le lancement des appels à manifestation des entreprises pour signature débuteront dès janvier 2023. Certaines entreprises déjà matures sur le mécénat d'entreprise ont été identifiées et seront signataires dès le début.

Les entreprises candidates seront reçues en amont de la signature, pour vérifier qu'elles remplissent bien les principes de la charte et il y aura ensuite un suivi en matière de déontologie », détaille la directrice juridique.

26112 CHARTE - CISION 367590955

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

EcoRéseau Business

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **199733**

Sujet du média : **Economie-Services**

Edition : **Octobre - novembre 2022 P.74-77**

Journalistes : **ANNA GUIBORAT**

Nombre de mots : **1508**

La générosité «à la française»: un phénomène en constante évolution

Dons, legs, financements participatifs... Les Français·es ont de multiples possibilités pour exprimer leur générosité. Et ils·elles n'hésitent pas à s'en saisir. Néanmoins, face à la baisse de donateurs et les crises dans le monde, les acteurs associatifs redoublent d'efforts pour développer ce secteur et y innover davantage.

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les Français sont généreux. En 2019, cette générosité a été estimée à 8,5 milliards d'euros, dont 5 milliards de dons des particuliers et 3,5 de dons des entreprises, selon le *Panorama national des générosités,* de l'Observatoire de la Philanthropie, Fondation de France, publié en 2021. Une générosité qui rassemble 4,9 millions de foyers fiscaux donateurs (soit 13 % des foyers fiscaux Français), 19 millions de bénévoles au sein d'une association, autres organisations ou en direct, 104 000 entreprises mécènes et 360 000 associations faisant appel à la générosité, d'après *Accompagner la générosité des Français*, livre blanc France générosités, paru en 2022.

Le montant des dons déclarés au titre du mécénat, tout comme le nombre d'entreprises mécènes, a lui aussi fortement augmenté au cours des dix dernières années (+119 % des dons des entreprises entre 2010 et 2019), indique le *Panorama national des générosités.* « La générosité "à la française" continue de rassembler les citoyens autour d'une vision, d'un projet de société où le commun prime sur l'individualisme », se félicite Nadège Rodrigues, directrice études et communication chez France générosités, syndicat professionnel de 131 associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Des donateurs généreux mais âgés et de moins en moins nombreux

Même la crise de la covid n'a pas mis de frein à cette générosité ! En 2020, les dons avaient effectivement augmenté de 10 %, selon le baromètre France générosités. Et un an après, ils avaient encore

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

augmenté, de 4,5 %. « Un signal positif dans un contexte marqué par les deux ans de crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'inflation qui s'est ensuivie », note Romain Canler, directeur général de l'Agence Don en Nature qui vient en aide aux personnes démunies par la collecte et la redistribution de produits neufs non alimentaires. Toutefois, cette générosité cache un problème structurel et inquiétant à long terme : la diminution du nombre de nouveaux donateurs.

S'ils sont de plus en plus généreux, ils sont en outre de moins en moins nombreux (-9 % du nombre de nouveaux donateurs en 10 ans) et de plus en plus âgés, avec un âge médian de 69 ans. Même constat du côté des grandes entreprises : leur poids dans le total des dons a reculé de huit points en huit ans (en 2010, le montant de leurs dons déduits représentait 62 % du montant total, contre 54 % en 2018), selon Fondation de France.

Autre problème : manque de ressources humaines. La décrue de l'engagement associatif est estimée à 15 % depuis le début de la crise sanitaire, selon une enquête Ifop publiée en mai 2022. À quoi s'ajoute la difficulté pour de nombreuses personnes, entreprises et mécènes de choisir une cause et un organisme à soutenir. « Bien sûr, ce ne sont pas les associations et les fondations qui manquent en France, sourit Romain Canler. Mais là est tout le problème. Comment faire le bon choix ? À qui se fier dans tout ce tissu associatif, surtout quand on est une petite structure, telle une PME ou TPE ? »

Les philanthropes d'aujourd'hui ont aussi changé. Ils sont de plus en plus demandeurs d'informa-

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

S'ils sont de plus en plus généreux, ils sont aussi de moins en moins nombreux (-9 % du nombre de nouveaux donateurs en 10 ans) et de plus en plus âgés, avec un âge médian de 69 ans.

tions sur l'impact de leurs dons. De plus même si l'État encourage la générosité à travers une incitation fiscale liée aux dons – bien qu'en 2018, une série de réformes (hausse de la CSG pour les retraités, transformation de l'ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière) ont eu pour conséquence de faire baisser de façon significative la générosité des Français·es – le fait est que l'un des freins majeurs identifiés par les spécialistes de la question de la philanthropie est la complexité juridique entourant la donation ou le legs. « Pour les entreprises, il n'est pas toujours évident de se retrouver dans ce cadre fiscal qui n'est pas à 100 % limpide. Par exemple, lorsqu'une

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

PME fait un don en nature à une association, elle doit s'acquitter d'une TVA alors qu'elle ne vend rien du tout…», note Romain Canler.

Faciliter le don et l'engagement

Face à tous ces constats, les acteurs du secteur se mobilisent afin d'inverser ces tendances. La 16e édition du Forum National des Associations & Fondations, qui se tient le 20 octobre au Palais des Congrès de Paris, sera justement l'occasion de débattre autour des grands enjeux du secteur pour sensibiliser à la cause non lucrative, susciter l'engagement, numériser et faire grandir les associations et fondations. Rendez-vous incontournable des acteurs de la sphère associative et de l'économie sociale et solidaire, le Forum abordera deux thématiques majeures: la gestion des structures associatives et la mesure de l'impact social.

Pour Romain Canler, *speaker* à l'atelier «Quelles innovations pour faciliter le don et l'engagement?» au Forum National des Associations & Fondations, il faut qu'il y ait une meilleure coordination générale entre les association et fondation. «On retrouve parfois les acteurs qui travaillent pour la même cause sur le même territoire, tandis qu'ailleurs il n'y a personne pour couvrir cette même problématique», souffle-t-il, estimant que «les pouvoirs publics devraient mieux coordonner les choses». Autre point important selon l'expert: «Faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs, surtout économiques, qu'il faut être responsable de son environnement sociétal et économique.»

Nadège Rodrigues, elle, évoque la nécessité d'engager les plus jeunes et les actifs, développer et innover davantage dans les formats et opérations *via* le numérique, promouvoir de nouvelles formes de dons (comme le don par SMS). Des thématiques qui seront abordées par le syndicat en novembre lors de son colloque.

Les nouvelles technologies pourraient aussi révolutionner la

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

philanthropie en France, selon Nadège Rodrigues. Elles ont un impact à la fois sur les usages d'information, d'engagement et de paiement des Français et sur les techniques d'information et de collecte des organisations faisant appel à la générosité du public. Pour Nadège Rodrigues, « la révolution est déjà en marche, avec la progression rapide des dons en ligne, la présence de plus en plus grande des organisations sur les réseaux sociaux… mais plus qu'une révolution c'est une formidable opportunité pour inventer de nouvelles manières de rentrer en contact avec les Français et de les sensibiliser aux causes collectives pour lesquelles leur engagement est important »

La place du gouvernement

Dans leur tâche les associations et les fondations peuvent compter sur l'État qui encadre le secteur au travers de nombreux mécanismes de contrôle (obligation de publication des comptes CER et récemment CROD, rapports Igas – Inspection générale des affaires sociales –, AFA…). « Le secteur de la générosité repose sur un pacte de confiance (entre association, donateur et état), qui a à cœur d'être le plus transparent possible. L'encadrement est une bonne chose pour l'ensemble des acteurs de la générosité, mais at-

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Sur le numérique, la révolution est déjà en marche, avec la progression rapide des dons en ligne ou encore la présence de plus en plus grande des organisations sur les réseaux sociaux – Nadège Rodrigues, directrice études et communication chez France générosités.

tention à ne pas entraver l'agilité du secteur par un maillage de procédures qui entraverait/complexifierait son action », explique Nadège Rodrigues.

À ce titre, les associations et fondations ont d'ailleurs d'elles-mêmes choisi la voie de la transparence et de la confiance en établissant des organismes d'autorégulation chargés de la définition de règles de déontologie et le contrôle de leur respect par des experts indépendants. On peut citer le Don en Confiance, organisme indépendant de labellisation et de contrôle continu des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

ANNA GUIBORAT

26112 CHARTE - CISION 2875683600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

12 Octobre 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1598**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Le Don en Confiance cité par Manon Bril dans une vidéo sur sa chaîne Youtube "C'est une autre histoire"

Manon Bril de la chaîne Youtube "C'est une autre histoire" (680 k abonnés) a repris le message #VosDonsAgissent2022 de la campagne Infodon de France générosités et y a cité le label "Don en Confiance". Soutenez les organisations en toute confiance !

aperçu vidéo de Manon Bril #Infodon #label #DonenConfiance

" Quand je donne, comment je sais si mon argent est bien utilisé ? [...] Après tout c'est normal qu'on ai envie d'avoir un peu de garantie et surtout de la transparence [...] Par contre, ils nous disent qu'il existe des labels qui font des contrôles : le #label "Don en Confiance" [...] "

Manon Bril vous explique pourquoi, comment et à qui donner en toute confiance ! C'est avant tout vos dons et votre générosité qui rendent possible une société plus juste et plus solidaire.

En France, les associations et fondations oeuvrent au quotidien pour construire un monde meilleur, et pour que personne ne soit oublié.

Si la crise sanitaire que nous avons connu est désormais derrière nous, le contexte actuel reste très tendu. **La guerre en Ukraine** , **les conséquences du réchauffement climatique** et **l'inflation grandissante** dans notre pays, poussent les organisations d'intérêt général à intensifier leurs actions.

26112 CHARTE - CISION 367457985

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Cette période difficile ne fait que démontrer l'importance des dons et de la générosité du public, pour que nos associations et nos fondations puissent venir en aide à **ceux qui en ont besoin** .

C'est pourquoi aujourd'hui **131 associations et fondations ont décidé de travailler ensemble pour sensibiliser, éduquer et communiquer sur l'utilité et l'impact des dons** : # **VosDonsAgissent** !

26112 CHARTE - CISION 367457985

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

FAMILLE CHRETIENNE

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **172280**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **Du 08 au 14 octobre 2022 P.62-64**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **1296**

DONS & LEGS

Enquête

Mode d'emploi du don chrétien

Si l'aumône est une constante dans l'Évangile, le Christ ne nous livre pas de «mode d'emploi du don». Enquête sur les critères de discernement de l'aumône chez les chrétiens.

F. DE NOYELLE - GODONG

Selon le dernier Baromètre de la générosité, les Français ont donné, en 2021, 5 milliards d'euros à des associations et fondations. Une coquette somme. Avec une bonne nouvelle : ce sont les jeunes de moins de 30 ans qui, en valeur relative, ont consenti à l'effort de don le plus important. Mais comment s'y retrouver au milieu des multiples sollicitations ? *« Je n'ai pas donné pour les Ukrainiens et je n'en suis pas très fière »*, avoue Françoise, jeune grand-mère active. Pourtant, donner est bien une obligation chrétienne. Jésus n'a pas dit : *« Si tu fais l'aumône »* mais : *« Quand tu fais l'aumône »* (*Mt* 6, 2).

Faustine et Bertrand, jeunes parents et généreux donateurs, témoignent : *« Nous donnons chaque année au denier de l'Église, à Enfants du Mékong et parfois à l'Aide à l'Église en détresse. »* Comme nombre de catholiques, ils ont choisi des causes explicitement chrétiennes. Défense de la vie, aide aux chrétiens persécutés, personnes âgées, jeunes en précarité… la liste est longue des causes évangéliques.

IL Y A L'EMBARRAS DU CHOIX !

Brigitte d'Albenas, responsable des dons à la Fondation des monastères, explique : *« La Fondation n'est pas là pour sauvegarder des vieilles pierres. Elle a pour mission d'aider les communautés religieuses dans leurs difficultés et n'aidera pas à la sauvegarde d'une abbaye si des religieux n'y vivent pas. »*

Avec une répartition *« deux tiers à des associations catholiques, un tiers à des structures non confessionnelles »*, Laurent, père de six enfants, engagé dans sa paroisse, reste prudent et s'assure que la cause défendue soit juste et bonne, en cohérence avec l'Évangile. *« C'est un devoir de chrétien »*, ajoute-t-il. Et il y a l'embarras du choix ! La Fondation Lejeune, Marthe et Marie, Aux Captifs la Libération, L'Œuvre d'Orient… la liste des associations

GUIDE SPÉCIAL DONS ET LEGS

26112 CHARTE - CISION 7952383600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

d'inspiration chrétienne (confessionnelles ou non) et qui défendent la dignité de la personne humaine est longue elle aussi. Bernard, retraité bénévole pour Habitat et Humanisme, note : *« Une telle œuvre sociale, portée par un prêtre, d'inspiration évangélique – notre identité chrétienne est dans notre charte –, avec un modèle économique fiable, attire la confiance des donateurs. »* Ainsi, il est bon que le chrétien aide en priorité les structures en lien direct ou indirect avec l'Évangile – c'est le premier critère de discernement.

« ŒUVRER À OUVRIR LES CŒURS »

Deuxième critère : que le don serve à l'évangélisation et à la mission. *« Le travail d'un collecteur de fonds, dans le domaine confessionnel, c'est d'œuvrer à ouvrir les cœurs pour que la Providence puisse agir »,* explique Luc Van Merris, responsable de la collecte de fonds pour Regnum Christi. Et aujourd'hui, les cœurs des jeunes donateurs sont grand ouverts, tant ils sont nombreux à soutenir des missions directes d'évangélisation. Preuve en est CredoFunding, la plateforme chrétienne de dons en ligne qui marche du feu de Dieu ! En finançant des projets qui font vivre la mission, l'organisme s'affiche comme *« les experts du financement au service de la communauté chrétienne ».*

> **« Un chrétien ne peut omettre de donner à son prochain, surtout s'il souffre.**

« Ce don en circuit court est très apprécié par les donateurs qui souhaitent avant tout aider les projets de la communauté chrétienne à porter du fruit », explique Blanche Decaux, responsable communication du réseau. Qui ajoute : *« Nos donateurs partagent nos valeurs sur l'argent serviteur et souhaitent soutenir des initiatives chrétiennes, avec un fort aspect spirituel. »* Armelle, jeune pro parisienne, témoigne : *« J'ai décidé de parrainer, via Fidesco, une amie partie en mission en Afrique, parce que c'est important pour moi. »* Cette dimension, si louable et respectable soit-elle, ne peut cependant pas faire oublier d'autres causes. Si le Christ a dit : *« Allez enseignez toutes les nations »,* Il nous a aussi livré la parabole du Bon Samaritain. Un chrétien ne peut donc omettre de donner à son prochain, surtout s'il souffre.

Valentine est une mère au foyer, énergique et entreprenante. Entre deux conduites d'enfants, elle lance : *« Ma façon de donner est concrète, en fonction des "opportunités"*

26112 CHARTE - CISION 7952383600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

qui s'offrent à moi : SDF de la paroisse, arrondi en caisse, récolte alimentaire… » Cécile, elle, avec un salaire modeste, se souvient : *« Pendant le dernier Carême, j'ai porté à manger tous les jours à une personne en précarité. »* Ces dons ponctuels, en fonction des rencontres, des événements, des appels de détresse sont essentiels.

Anne, toujours le cœur sur la main et au portefeuille, raconte : *« Chez nous, on varie les plaisirs. Un filleul qui travaille au Secours catholique ? On donne ! Un appel sur Radio Notre-Dame ? On fait un virement. Un tremblement de terre ? On signe un chèque ! »* Cette façon de donner permet, pour le donateur, de vérifier que son cœur est toujours compatissant et ouvert à la détresse du prochain.

Lors de sa visite à Chypre en 2021, le pape François lançait : *« Laissons-nous émouvoir par la souffrance des réfugiés pour réagir à notre indifférence ; regardons leurs visages, pour nous réveiller du sommeil de l'habitude. »*

OUVRIR LA MAIN AU PAUVRE RENCONTRÉ EN CHEMIN

Donner de l'argent en prélèvement automatique est indispensable, mais cela peut devenir une routine. Ainsi, ouvrir la main au pauvre rencontré en chemin, c'est l'assurance de vivre un don vraiment évangélique, qui déloge et dérange… comme le pauvre d'ailleurs ! Sans oublier que *« donner à celui qui est proche permet plus facilement de le porter dans la prière et de vivre ainsi une démarche de don authentiquement chrétienne »*, sourit Françoise. C'est le troisième critère de discernement : que le prochain souffrant bénéficie, lui aussi, de la générosité du donateur chrétien.

Enfin, donner de tout son cœur, c'est bien, mais être intelligent dans sa manière de faire, c'est mieux. *« L'éthique joue un rôle central dans la collecte de fonds. À travers leurs dons, les personnes font un acte de confiance envers l'association, nous devons en être dignes »*, explique Yaele Aferiat, directrice de l'Association française des *fundraisers*. Ainsi, Faustine et Bertrand sont très vigilants : *« Nous savons que les associations choisies ont des comptes transparents et carrés et nous y faisons très attention. »*

> **Donner de tout son cœur, c'est bien, mais être intelligent dans sa manière de faire, c'est mieux.**

De son côté, Anne est plus détachée : *« Je ne vérifie rien, car je n'ai aucune légitimité pour ça. Pour moi, l'argent est forcément bien utilisé, mais si on me démontre le contraire, j'arrête de donner. »* Deux labels – Ideas et Don en confiance – garantissent l'honnêteté des organismes qui collectent plus de 153 000 euros par an. Sans oublier les contrôles de l'État qui s'assure que l'argent qui lui échappe est bien utilisé. *« Quand un organisme fait appel à la générosité du public, il est contrôlé par la Cour des comptes, car les associations bénéficient d'avantages fiscaux énormes »*, explique encore Bernard, d'Habitat et Humanisme. Les grosses associations ont également l'obligation de publier leurs comptes annuels pour vérifier qu'ils sont fiables et, notamment, que le budget marketing n'est pas trop important.

« DES TRÉSORS DANS LE CIEL »

S'assurer de donner à une cause évangélique, participer à la mission et à l'évangélisation, soutenir le proche souffrant et choisir des organismes sûrs, telles sont les garanties d'un don chrétien ajusté qui se doit, bien sûr, d'être le plus généreux possible.

*« Distribue ta fortune largement, sois généreux et magnanime dans tes dépenses pour les indigents. Fais dire de toi : "Il fait largesse, il donne aux pauvres ; sa justice demeure à jamais" (*Ps *111, 9) »*, sermonne saint Basile. Car l'enjeu est de taille : répondre à l'invitation pressante du Christ de se faire *« des trésors dans le Ciel »* (*Mt* 6). ■ **Marie Lucas**

26112 CHARTE - CISION 7952383600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

CONVERGENCE, LE MAGAZINE DU RESEAU SOLIDAIRE

Famille du média : **Médias associatifs**
Périodicité : **Trimestrielle**
Audience : **2766321**
Sujet du média : **Social-Société**

Edition : **Automne 2022 P.23**
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **300**

L'association

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. L'organisation de l'association est décentralisée et chaque animateur-collecteur bénévole peut ainsi agir : actions d'urgence, actions dans la durée, accompagnement global, sur les plans matériel, alimentaire, médical, moral, juridique, de formation, d'insertion sociale et professionnelle, d'accès au droit, à la culture et aux loisirs, au numérique, etc. Animateurs-collecteurs bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action, à s'émanciper, à vivre la solidarité jour après jour. Enfant de la Résistance, le Secours populaire est lucide sur les obstacles, il est clairement désireux de peser sur les conséquences, sa façon d'y contribuer est d'inviter chacune et chacun à y prendre part en s'abstenant de tout clivage : il rassemble et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Secours populaire
Tout ce qui est humain est nôtre

Reconnue
d'utilité publique

Grande cause nationale
1991

Agréée
d'éducation populaire

Association éducative
complémentaire de l'enseignement public

ONG en statut consultatif
auprès du Conseil économique et social des Nations unies

Labellisée
Don en confiance

Habilitée à percevoir
legs, donations et assurance vie

26112 CHARTE - CISION 5021673600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

CONVERGENCE, LE MAGAZINE DU RESEAU SOLIDAIRE

Famille du média : **Médias associatifs**
Périodicité : **Trimestrielle**
Audience : **2766321**
Sujet du média : **Social-Société**

Edition : **Automne 2022 P.45**
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **137**

Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2021, ce sont 60 fédérations et comités locaux qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.
Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en décembre 2019 pour une durée de 3 ans.
Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.
Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

26112 CHARTE - CISION 9021673600503

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

juris associations

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Bimensuelle**
Audience : **40000**
Sujet du média : **Droit**

Edition : **15 septembre 2022**
P.30-32
Journalistes : **Daniel Bruneau**
Nombre de mots : **2673**

DOSSIER

ENCOURAGER ET SÉCURISER LA GÉNÉROSITÉ

Si l'on en croit les données recueillies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France est certainement le paradis fiscal des avantages pour les donateurs[1]. Cela n'en fait pas pour autant le paradis de la générosité !

Certes, les Français sont généreux et ont donné, à l'ensemble des organismes d'intérêt général privés ou publics, au moins 8,5 milliards d'euros en 2019 selon les chiffres du « Panorama national des générosités »[2]. Rapporté au nombre d'habitants, ce montant reste en retrait par rapport à d'autres pays. Le don n'est pas qu'affaire de fiscalité ! Le cadre juridique joue aussi un rôle important. En France, la réglementation de l'appel à la générosité du public hésite entre surréglementation tatillonne et libéralisme complet, avec parfois un va-et-vient entre les deux qui se traduit par une grande instabilité juridique et des textes illisibles. Quelques mesures de fond et des simplifications pourraient libérer de nouveaux potentiels de générosité et faciliter la vie des donateurs et des bénéficiaires.

Les donations héréditairement réservées

Toujours selon le « Panorama national des générosités »[3], les donations et legs reçus par les organismes sans but lucratif (OSBL) et les établissements publics s'élèvent à plus de 1 milliard d'euros, mais les donations en constituent qu'une part modeste, inférieure à 10 %. La raison essentielle tient au droit français des successions qui limite la transmission du patrimoine vers d'autres que les héritiers naturels par le biais de la réserve héréditaire[4]. Même si l'on est milliardaire, on doit transmettre à ses enfants – si l'on en a – l'essentiel de sa fortune pour les protéger et les mettre à l'abri du besoin, ce qui – dans cet exemple – touche à l'absurdité. Aux États-Unis, une telle règle n'existe pas, ce qui permet à Warren Buffet de dire : « Une personne très riche doit laisser suffisamment à ses enfants pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent, mais pas assez pour qu'ils ne fassent rien. »[5] Cela se traduit par des dons et legs philanthropiques importants de sa part. En France, c'est impossible. Sans remettre en cause fondamentalement l'attachement atavique des Français pour la transmission héréditaire, des aménagements pourraient être introduits dans le droit civil pour donner plus de souplesse aux grandes fortunes qui souhaitent soutenir des actions philanthropiques. Dans ce cas, la réserve héréditaire pourrait être modulée et les grandes donations au profit d'organismes d'utilité publique devraient être sécurisées. En effet, aujourd'hui, tout héritier s'estimant lésé par des donations antérieures peut engager une action en réduction de celles-ci par voie de justice, ce qui peut conduire un OSBL à restituer un don fait du vivant du testateur. Heureusement, il existe depuis 2006 la possibilité d'articuler des donations et la succession par le mécanisme de la renonciation anticipée à l'action en réduction (RAAR)[6]. Bien qu'intéressante, la RAAR pourrait voir sa sécurité juridique renforcée et être facilitée par un formalisme allégé[7].

Les statuts des fondations à revisiter

Plus de donations permettrait de soutenir des associations ou de créer des fondations. Celles-ci sont aujourd'hui réparties en six catégories – sans compter les fondations sous égide et les fonds de dotation –, chacune ayant ses spécificités[8]. De quoi s'y perdre. Même si cela n'aurait que peu d'impact sur la générosité elle-même, un peu d'ordre dans le paysage ne nuirait pas. Une réflexion sur ces différents statuts serait utile et permettrait de s'interroger sur la place des fondateurs[9], sur le rôle du Conseil d'État et des différents ministères dans la création et la vie des fondations. Une autre réflexion à avoir serait aussi celle sur les obligations des fondations imposées par le biais de statuts types induisant des obligations variables selon la date des statuts de chacune, ce qui est pour le moins étonnant en droit. Plus de liberté d'organisation serait souhaitable, les obligations nécessaires faisant l'objet de dispositions d'ordre public sur une base législative ou réglementaire.

---

1. OCDE, « La fiscalité et la philanthropie », déc. 2020, *JA* 2021, n° 631, p. 11, obs. S. Sprungard.
2. Observatoire de la philanthropie – Fondation de France, « Panorama national des générosités », 2e éd., sept. 2021, *JA* 2021, n° 647, p. 10, obs. T. Giraud ; v. égal. dossier « Générosité – Une vision panoramique », *JA* 2022, n° 657, p. 15.
3. *Ibid.*
4. C. civ., art. 912 et s.
5. « Opposé à l'héritage, Warren Buffett donne sa fortune à des fondations », *Le Monde*, 27 juin 2006.
6. C. civ., art. 929.
7. S. El Haïry, N. Moutchou, « La philanthropie à la française », févr. 2020, publié le 9 juin 2020, proposition n° 11, p. 44 ; *JA* 2020, n° 622, p. 6, obs. E. Benazeth ; *JA* 2020, n° 623, p. 13.
8. Dossier « Fonds et fondations – Portrait de famille », *JA* 2018, n° 578, p. 15.
9. Dossier « Fondateurs de fondations – Du cœur… à l'ouvrage », *JA* 2021, n° 647, p. 16.
10. HCVA, « Rapport sur la notion d'intérêt général fon-

26112 CHARTE - CISION 6511963600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

➜ POUR ALLER PLUS LOIN

Collecte de fonds | Le Code du mécénat, sous la coordination de Naïma Moutchou et de Wilfried Meynet, Éditions Juris – Dalloz, 2022.

L'intérêt général, sauce Bercy

Autre curiosité juridique, et même si elle contamine de plus en plus des dispositions d'ordre civil, la notion d'intérêt général est d'essence essentiellement fiscale. De fait, c'est le ministère des Finances, et lui seul, qui consacre les organismes qui en relèvent ou pas. Les autres ministères, et *a fortiori* le secteur associatif, n'ont rien à dire. Le Haut-Conseil à la vie associative (HCVA), tout comme son ancêtre le Conseil national de la vie associative (CNVA), ont fait des propositions pour que cette notion fondamentale soit décidée de manière plus pertinente[10]. A *minima*, il conviendrait que les représentants des autres ministères et du secteur associatif soient associés aux commissions de recours en cas de refus du rescrit « mécénat ». Par ailleurs, la définition des champs de l'intérêt général par la doctrine administrative mériterait d'être actualisée.

Les dons pris dans les taux

On prête aux déductions fiscales la vertu de stimuler les dons. Concernant les donateurs personnes physiques, l'impact est avéré pour augmenter le montant des contributions des plus généreux, beaucoup moins pour accroître le nombre de donateurs. Les données du « Panorama national des générosités »[11] montrent que, malgré des taux de réduction d'impôt élevés (66 %, voire 75 %), le nombre de donateurs ayant déduit des dons de l'impôt sur le revenu (IR) tend à baisser depuis plusieurs années. Il est vrai aussi que pour déduire des dons de l'impôt, il faut le payer ! Ce n'est pas le cas de 55 % des foyers fiscaux français[12]. Pour eux, déclarer leurs dons ne présente pas un enjeu puisqu'ils n'en tirent aucun bénéfice. Un crédit d'impôt, qui entraîne un remboursement par l'État, serait socialement plus juste. C'est le cas des cotisations syndicales qui bénéficient de cette faveur depuis 2013[13]. Si l'on est certain que cette mesure aurait un coût non négligeable pour le Trésor public, aurait-elle une influence sur le montant des dons ou sur le nombre de donateurs ? Rien n'est moins sûr.

Les subtilités fiscales échappent à la plupart des contribuables. Les réductions d'impôt sur le revenu pour les donateurs particuliers comportent aujourd'hui deux taux : 75 % pour l'aide aux personnes en difficulté et 66 % pour les autres[14]. Le donateur peut être quelque peu perplexe au moment de choisir la bonne case de la déclaration de ses revenus. De même, les dons aux partis politiques et ceux des campagnes électorales constituent deux catégories différentes et sont plafonnés à des montants différents ! Heureusement, quand les plafonds sont dépassés, les dons peuvent être reportés sur les cinq exercices suivants, mais dans la limite d'un plafond cette fois exprimé en pourcentage… Rares sont ceux qui comprennent ce mécanisme pourtant intéressant. Outre les deux taux de réduction, le généreux donateur se trouve donc confronté à cinq plafonds en valeur et un en pourcentage ! On pourrait imaginer plus simple. Cette complexité est totalement contre-productive. En attendant la simplification, il faut faire de la pédagogie. Les organismes – essentiellement les fondations – éligibles à la réduction d'impôt au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en font à travers de nombreux « guides fiscaux » ou encore calculateurs en ligne pour promouvoir, auprès d'un public plus avisé de la fiscalité, un dispositif plus simple[15]. À défaut de pouvoir en faire bénéficier d'autres organismes – et en premier lieu les associations reconnues d'utilité publique (ARUP) –, il pourrait être admis que les dons en nature soient éligibles pour l'IFI comme ils le sont pour l'IR ou l'impôt sur les sociétés (IS).

Le mécénat plafonné

Jusqu'à une période récente, la réduction d'IS en faveur du mécénat d'entreprise avait le mérite de la simplicité et donc de la lisibilité avec un taux unique de 60 % et un plafond unique à 0,5 % du chiffre d'affaires – au-delà, l'excédent est reporté sur cinq ans[16]. À son tour, ce dispositif est gagné par la complexité avec l'émergence – positive – d'un plafond alternatif, pour les petites et moyennes entreprises (PME), à 20 000 euros, mais avec une réduction d'impôt qui tombe à 40 % pour la fraction des versements dépassant un plafond de 2 millions d'euros, sauf pour l'aide aux personnes en difficulté[17] qui reste déductible au taux de 60 %. Sans compter que, dorénavant, les salaires des personnes mises à disposition d'un organisme d'intérêt général sont plafonnés à trois fois le plafond de la Sécurité sociale pour chaque salarié[18]. De plus, les organismes sont maintenant tenus de délivrer un reçu sur un format différent de celui des particuliers incluant la valorisation des dons en nature (objet, mécénat de compétences, prestations de services gratuites)[19]. La valorisation demeure

dant l'intervention des associations », mai 2016, *JA* 2016, n° 541, p. 3, édito B. Clavagnier ; *ibid.*, p. 6, obs. A. Verjat.
11. Observatoire de la philanthropie – Fondation de France, « Panorama national des générosités », préc.
12. DGFiP, « L'impôt sur les revenus perçus en 2020 », mai 2022, n° 07.
13. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut ; CGI, art. 199 *quater* C.
14. CGI, art. 200.
15. Le montant du don est déductible à hauteur de 75 % dans la limite d'un plafond de 50 000 euros ; CGI, art. 978.
16. CGI, art. 238 *bis*.
17. CGI, art. 238 *bis*, 2 : notamment les OSBL offrant des prestations et produits de première nécessité dont la liste fait l'objet d'un décret (décr. n° 2020-1013 du 7 août 2020, réd. CGI, ann. III, art. 49 *septies* XC ; v. égal. *BOFiP-Impôts*, BOI-BIC-RICI-20-30-20 du 3 févr. 2021).
18. CGI, art. 238 *bis*, 1, dernier alinéa.
19. CGI, art. 238 *bis*, 5 *bis* ; *BOFiP-Impôts*, BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 du 8 juin 2022 ; formulaire fiscal 2041-MEC-SD (Cerfa n° 16216).

26112 CHARTE - CISION 6511963600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

sous la responsabilité de l'entreprise, mais celle-ci devra transmettre au bénéficiaire des informations confidentielles, voire portant atteinte à la vie privée, telles que le salaire. Pas de quoi encourager les entreprises à faire du mécénat. De même, pour les dons en nature, sauf exception[20], les entreprises ne peuvent pas « récupérer » la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) alors qu'elles peuvent le faire en cas de perte ou de vol. Cette injustice pourrait être facilement corrigée en élargissant le champ de l'article 273 *septies* D du code général des impôts (CGI) à tous les organismes éligibles au mécénat.

Mécénat de compétences ou prêt de main-d'œuvre proscrit ?

S'agissant de la mise à disposition de salariés, parfaitement admise du point de vue fiscal, le code du travail l'assimile à un prêt de main-d'œuvre interdit. Il existe toutefois une dérogation[21] concernant le prêt de main-d'œuvre pour les « jeunes entreprises » qui peut s'appliquer à quelques cas n'entrant pas véritablement dans le mécénat de compétences car il doit y avoir remboursement total du salaire – mais pas plus – à l'entreprise « prêteuse ». En outre, il faut que l'entreprise prêteuse ait au moins 5 000 salariés – ou appartienne à un groupe ayant au moins cet effectif – et que la durée du prêt de personnel soit limitée à deux ans.

Ces dispositions sont totalement inadaptées pour les actions de mécénat de compétences[22], indubitablement à caractère non lucratif car ne donnant lieu à aucun remboursement. En outre, elles sont aussi en contradiction avec les dispositions fiscales, et particulièrement avec les mesures prises ces dernières années pour développer le mécénat des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME).

Les dispositions sur la transparence sont opaques

Corollaire des avantages dont les organismes bénéficient, facteur indispensable de la confiance du public, la transparence financière du secteur non lucratif a largement progressé. Les grands organismes collecteurs sont presque tous labellisés par le Don en confiance ou Ideas. Les obligations légales et réglementaires d'établir des comptes annuels, de les faire certifier par un commissaire aux comptes et de les publier se sont renforcées jusqu'à ce que le dispositif en devienne incompréhensible. Les obligations nées de la loi du 7 août 1991[23] et celles de la loi du 23 juillet 1987[24], avec renvoi à l'article L. 612-4 du code de commerce, se superposent sans se recouper totalement, notamment depuis que l'appel à la générosité du public n'est plus défini par des moyens de collecte de fonds mais par un montant de ressources collectées[25]. Le rapport sur la philanthropie à la française proposait de « publier un texte unificateur, clarifiant les obligations de transparence pour tous les organismes faisant appel à la générosité publique, quel que soit leur statut »[26]. On ne peut que souscrire à cette proposition.

Conclusion

La complexité juridique ou fiscale est totalement contre-productive pour toutes les parties prenantes. Développer la générosité passe certainement par des simplifications administratives et, au-delà, par des mesures audacieuses – comme la RAAR – pour permettre le développement des grandes donations. De nouvelles formes de don (de congés, de RTT, etc.) sont à explorer, comme l'ont proposé France Générosités et la Coalition Générosité sur leur plateforme pour l'élection présidentielle[27]. Ces dernières revendiquent et aussi légitiment une stabilité, notamment pour les différentes réductions d'impôts pour les dons. Élargir le champ des bénéficiaires et alléger les contraintes pesant sur l'organisation des tombolas associatives pourrait ouvrir un nouveau moyen de collecter des fonds[28]. Espérons que le nouveau gouvernement voudra bien s'atteler à ces questions en dépit des circonstances politiques particulières. Le développement de la générosité et de la vie associative n'est certainement pas un problème, mais plutôt un élément de réponse à la crise politique et sociale que traverse notre pays. La cohésion sociale est à ce prix. ■

AUTEUR Daniel Bruneau
TITRE Vice-président de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

20. Les entreprises peuvent récupérer la TVA seulement pour les invendus alimentaires et non alimentaires neufs donnés aux associations reconnues d'utilité publique ou fondations présentant un intérêt général de caractère humanitaire, éducatif, social ou charitable ; CGI, art. 273 *septies* D ; CGI, ann. III, art. 84 B ; *BOFIP-Impôts*, BOI-TVA-DED-60-30 du 26 août 2020, § 70 ; *JA* 2020, n° 614, p. 6, obs. E. Benazeth ; *ibid.*, p. 12.

21. C. trav., art. L. 8241-3.

22. Dossier « Mécénat de compétences – Satisfait et remboursé ! », *JA* 2020, n° 612, p. 17.

23. L. n° 91-772 du 7 août 1991, art. 4.

24. L. n° 87-571 du 23 juill. 1987, art. 4-1 et 4-2.

25. Ord. n° 2015-904 du 23 juill. 2015, art. 8.

26. S. El Haïry, N. Moutchou, « La philanthropie à la française », préc., proposition n° 3.

27. Coalition Générosité, livre blanc « Accompagner la générosité des Français », 3 févr. 2022, *JA* 2022, n° 654, p. 11, obs. T. Giraud.

28. Selon l'Association pour la promotion des loteries solidaires des territoires, ces loteries apporteraient 2 milliards d'euros par an au secteur associatif en Europe et auraient un potentiel de 10 milliards d'euros si elles étaient déployées dans toute l'Europe.

26112 CHARTE - CISION 6511963600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Parenthèse
Accompagner, comprendre, réussir

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Bimestrielle**

Audience : **149800**

Sujet du média : **Lifestyle**

Edition : **Septembre - octobre 2022 P.42-44**

Journalistes : **ANNA GUIBORAT**

Nombre de mots : **1000**

Cahier solidarité DONS

Trois bonnes raisons de faire don aux associations

À l'approche de la rentrée, pourquoi ne pas prendre une bonne résolution, que l'on soit agnostique, chrétien, juif, musulman, athée ou… économe: devenir donateur d'une association. Voici trois bonnes raisons de le faire. **ANNA GUIBORAT**

1

… POUR RÉDUIRE L'IMPÔT

Les dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique autorisent une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Dit autrement, un don de 50 euros ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 euros, un don de 100 euros à une réduction de 66, etc. L'État donne la possibilité de reporter sur les cinq années suivantes le restant des 66 % du don qui excéderait les 20 % d'impôt. Les excédents les plus anciens sont retenus en priorité. Très prosaïquement, pour bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devez, à la suite de votre don, renseigner le montant des versements – généralement dans la section 7UF de votre déclaration d'impôt, et conserver votre reçu fiscal en cas de contrôle. Les contribuables soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune bénéficient d'une réduction de leur ISF en cas de dons à certains organismes d'intérêt général à but non lucratif. Cette réduction est égale à 75 % du montant de leurs versements et elle est plafonnée à 50 000 euros.

Les entrepreneurs donateurs à une association obtiennent jusqu'à 60 % de crédit d'impôt. Les dons pour mécénat qui ouvrent droit à crédit d'impôt ne sont pas fiscalement déductibles. C'est-à-dire que l'État ne fait pas un « double cadeau ». Le crédit d'impôt lié au don est équivalent à une forme de remboursement. L'État considère que la dépense qui y a donné droit (le don) n'est pas déductible du résultat imposable. Elle devra donc être réintégrée dans le bénéfice fiscal de l'entreprise au moment du calcul de l'impôt sur les bénéfices.

> Notre bonté nous pousse (naturellement, la plupart du temps) à aider les autres. Hélas, les enfants gâtés et possessifs sont légion.

2

… PARCE QUE C'EST BON POUR LA SANTÉ ET POUR LE MORAL

« Plus on partage, plus on possède. Voilà le miracle ! » disait l'acteur américain Leonard Nimoy, malgré

26112 CHARTE - CISION 2031263600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

sa froideur de Vulcain dans *Star Trek*. Pas faux. Car selon de nombreuses études, donner contribue au bonheur et augmente même le sentiment de richesse. Faire une bonne action est donc bon pour le moral et aide à forger une meilleure estime de soi.
Les parents qui apprennent à partager à leurs enfants ne donnent sens à cette éducation que si eux-mêmes donnent. Ils montrent un bon exemple aux enfants et leur apprennent à être généreux et altruistes.
Ne pas oublier également de rappeler aux enfants qu'une âme peut se dire généreuse lorsqu'elle prend plus de plaisir à donner qu'à recevoir et qu'une bonne action, c'est ce que l'on fait de bon cœur. Notre bonté nous pousse (naturellement, la plupart du temps) à aider les autres. Hélas, les enfants gâtés et possessifs sont légion… Pas les vôtres ?

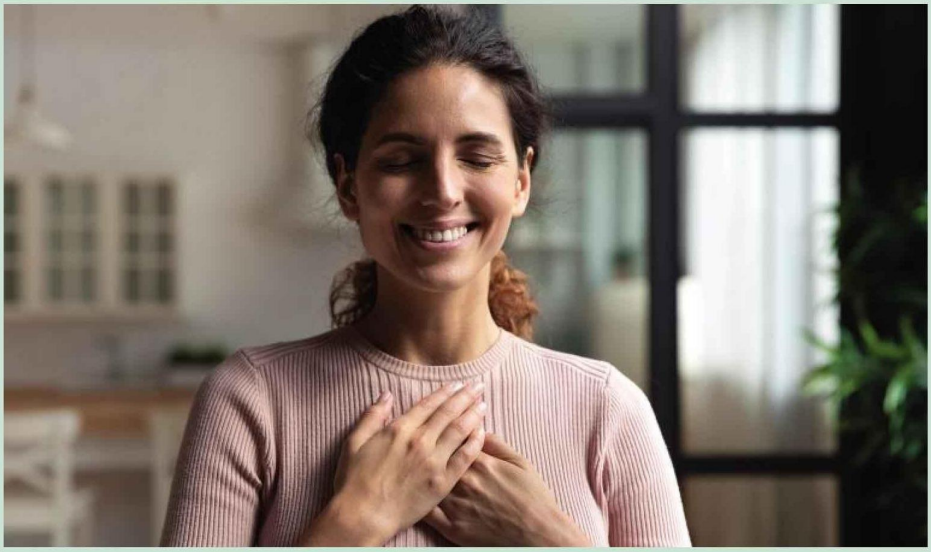

3
… POUR AGIR EN SOCIÉTÉ

Le legs prend la forme d'un acte authentique, mais pour léguer à une association, il se contente de la forme simple d'un testament olographe (écrit de la main du testateur). Léguer vos biens immobiliers à une association revient à laisser une trace de vous dans ce monde en aidant les gens dans le besoin. Mais attention à ne pas se contenter dans votre testament des formules vagues comme « pour la lutte contre le cancer », « pour la recherche médicale » ou « la défense des animaux » ! Faute de savoir concrètement à qui verser l'argent, le notaire chargé de la succession serait contraint de demander au tribunal de désigner l'association ou la fondation la mieux placée pour le recevoir. Mieux vaut donc choisir une association bien précise en amont. Si vous souhaitez en connaître davantage sur telle association, prenez rendez-vous avec elle – une publicité bien comprise abonde dans les journaux et la télévision – et devenez bénévole, pourquoi pas ?
Un simple don contribue à la réalisation de projets ou au paiement de salarié·es. Vous aidez au développement des associations et vous leur apportez un soutien indispensable : financer un local, des fournitures, des équipements, etc. Mais les associations sont actives et regorgent de bonnes idées. Elles travaillent régulièrement sur de nouveaux projets auxquels contribuer.
Chaque année, une dizaine d'associations bénéficient en France de la reconnaissance d'utilité publique. En les aidant, vous vous rendez utile à la société à votre tour. Et dans de nombreuses associations, libre à vous de choisir un projet particulier. Dans d'autres, vous participez à l'organisation de manifestations (courses à pied ou à vélo, brocantes, concerts, etc.) ou collectez de l'argent auprès de vos proches ou même des inconnus. Sachez aussi que si un de vos proches, membre de la famille ou ami, est touché par une maladie, la solitude ou la précarité, en venant en aide à une association qui défend ces causes, vous l'aidez indirectement.

DONNER EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une *Charte de déontologie*, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur des principes de *transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs*.
Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label «Don en Confiance» aux organisations qui en font la demande. Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées, reconnaissables grâce au label «Don en Confiance» ci-contre, suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

26112 CHARTE - CISION 2031263600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

EXECUTIVES

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Hebdomadaire**
Audience : **3555**
Sujet du média :
Gestion d'entreprise-Management

Edition : **1er septembre 2022**
P.10-10
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **108**

ONG

DON EN CONFIANCE

Rachel Guez a été nommée directrice générale de cet organisme à but non lucratif, succédant ainsi à Nathalie Blum.

Née en 1978, Neoma Business School, elle a débuté comme

consultante en transformation chez Accenture, avant de fonder une entreprise de services à la personne. En parallèle, elle conserve des missions salariées, pour un cabinet conseil puis pour Alstom où elle pilote la séparation de la branche transport du groupe. En 2016, elle a rejoint le secteur de l'économie sociale et solidaire en intégrant la Fondation Casip Cojasor à la direction des opérations du pôle ESS.

www.executives.fr/a.asp?a=165983

26112 CHARTE - CISION 6963063600508

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Les Echos

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **710000**

Sujet du média : **Economie-Services Industrie**

Edition : **23 aout 2022 P.21**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **85**

FINANCE & MARCHES

carnet

ASSOCIATION

DON EN CONFIANCE
Rachel Guez
est la nouvelle directrice générale du Don en Confiance.

Rachel Guez, 43 ans, diplômée de l'ESC Reims, a débuté chez Accenture comme consultante en transformation. Fondatrice d'une entreprise de services à la personne, elle conserve en parallèle des missions salariées, pour un cabinet conseil, puis pour Alstom. C'est en 2016 qu'elle a rejoint le secteur de l'économie sociale et solidaire en intégrant la fondation Casip Cojasor à la direction des opérations du pôle ESS.

26112 CHARTE - CISION 6209453600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

PARENTS

www.parents.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **1609435**
Sujet du média : **Lifestyle, Mode-Beauté-Bien être**

15 Juin 2022
Journalistes : **Chrystelle Lacouara**
Nombre de mots : **11014**

Visualiser l'article

Parrainer un enfant : plus qu'un don, un soutien

Le parrainage consiste à donner de l'argent chaque mois pour soutenir un garçon ou une fille vivant dans une région du globe particulièrement touchée par la pauvreté. Grâce à cette aide financière précieuse, vous contribuez à améliorer sa vie, mais pas seulement : être parrain ou marraine, c'est aussi un engagement moral au long cours.

© ©iStock

Sommaire

- Parrainer un enfant pauvre ou un orphelin
- Comment devenir parrain ou marraine d'un enfant?
- À quoi sert le parrainage?
- Combien coûte un parrainage?

Avec Victoire Bureau et Xavier Guignard d'Enfants du Mékong

Vous avez envie d'agir en faveur de l'enfance ? Aujourd'hui dans le monde, des millions d'enfants sont exclus. Accès à l'école, à un système de santé, à une formation professionnelle... Dans certains pays, tout manque ! Le parrainage est une belle action, concrète et solidaire, qui vous permet d'accompagner un enfant vers un meilleur avenir. Pourquoi parrainer un enfant pauvre ou orphelin?

CHARTE - CISION 364626520

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Parrainer un enfant pauvre ou un orphelin

Concrètement, le parrain verse **chaque mois** une somme fixe (souvent aux alentours de 30 euros) qui va permettre d'améliorer la vie d'un enfant le filleul et de son village, à travers l'action d'une organisation humanitaire présente sur place.

Un soutien financier

Permettre à ses enfants d'aller à l'école, de manger ou encore de se faire soigner, cela peut paraître anodin. Pourtant, pour des millions de parents dans le monde, ce n'est tout simplement pas possible, faute de moyens. Beaucoup de familles vivent dans une extrême pauvreté. Celle-ci touche, de fait, les enfants. Le parrainage va leur permettre de s'instruire et de mener leurs études pour avoir un meilleur travail et, peut-être, sortir de la pauvreté. Vous l'avez compris : parrainer un enfant, c'est offrir une aide concrète à un enfant et sa famille.

Un soutien moral

Toutefois, le parrainage va au-delà d'une aide financière : c'est aussi et surtout une aide morale. Au fur et à mesure des mois et des années, le parrain ou la marraine tisse une relation privilégiée avec l'enfant et lui apporte du soutien, par exemple en l'encourageant à étudier et poursuivre ses études. Xavier Guignard, responsable des parrainages pour l'association Enfants du Mékong, explique : «Etre parent d'un enfant, c'est une véritable relation qui se construit dans le temps. Quand l'enfant doute, son parrain vient en soutien. On a des témoignages d'enfants parrainés qui nous disent que cette aide a été déterminante dans la réussite de leurs études.» Vous avez ainsi **un rôle réel dans l'éducation de l'enfant**.

Une ouverture sur le monde

Avoir un filleul au bout du monde, c'est également une belle façon d'ouvrir une porte sur une autre culture à vos propres enfants. Ensemble, vous pouvez envoyer des courriers avec des photos par exemple pour échanger sur sa vie, sur ce qu'il fait à l'école ou même ce qu'il aime. Attention, la correspondance peut être très lente! En effet, il est parfois nécessaire qu'un membre de l'ONG traduise votre lettre avant qu'elle soit transmise à l'enfant parrainé. Mais elle finira par arriver à destination et vous recevrez à votre tour un courrier. Vos enfants vont ainsi grandir en même temps que lui : une belle expérience qui apprend la solidarité. Et qui sait, peut-être un jour, vous partirez en voyage pour rencontrer cet enfant dans son pays, comme cela arrive parfois...

Quant à la question, pourquoi aider là-bas et pas ici, Xavier Guignard répond : «La vraie question, c'est est-ce que l'on aide ou pas, et pas qui on aide. (...) Et puis même si les choses bougent petit à petit localement dans ces pays, il y a encore des minorités ethniques isolées dans des coins reculés pour lesquelles cela ne va pas assez vite, ou bien des enfants en situation de handicap qui sont délaissés. On va là où les autres ne vont pas.»

Comment devenir parrain ou marraine d'un enfant?

Inutile d'effectuer des démarches longues et pénibles : il est aujourd'hui possible de procéder à un parrainage directement en ligne, en à peine quelques clics. Généralement, il suffit de choisir une association, de se rendre sur leur page dédiée au parrainage, de créer un compte, de choisir le montant que vous souhaitez donner chaque mois, et le paiement s'effectue en

CHARTE - CISION 364626520
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

ligne, par carte bancaire ou prélèvement.

Parrainer une fille ou avoir un filleul garçon

Dans certaines ONG, vous avez le choix entre le parrainage d'une fille et celui d'un garçon : cela peut être intéressant de choisir un sexe ou l'autre par rapport à votre enfant. Vous pouvez aussi laisser l'association choisir pour vous, et laisser faire le hasard!

Parrainer un enfant au Mali, au Pérou, au Cambodge... ai-je le choix?

Là encore, pour ce qui est de la localisation de votre filleul, il est possible de favoriser une partie du monde. Il existe des ONG qui oeuvrent à travers le monde, d'autres qui privilégient un continent en particulier : vous pouvez choisir de parrainer un enfant au Cambodge, au Mali ou au Pérou ou une zone géographique spécifique comme l'Asie ou l'Afrique. Il n'y a donc aucune excuse pour ne pas parrainer!

À quoi sert le parrainage?

Le don, même s'il vous paraît modique, va permettre d'aider un enfant au quotidien en améliorant ses conditions de vie. Il sert principalement à :

- acheter du matériel scolaire;
- payer le transport;
- lui fournir un uniforme...

Mais cela dépend du besoin des enfants. Xavier Guignard précise : «Tous les enfants ne doivent pas prendre le bus pour aller à l'école par exemple.» Et c'est cela qui fait la force du parrainage : c'est une aide personnalisée en fonction des besoins des enfants et de leur situation.

Une partie du don peut également servir à rémunérer la famille, qui est scrupuleusement sélectionnée pour sa motivation à scolariser son enfant : elle est rétribuée pour compenser la perte de salaire, parce que leur enfant va à l'école et ne peut pas travailler. Victoire Bureau, chargée de la communication de l'association " Enfants du Mékong, explique : «Le parrainage, ce n'est pas seulement fournir un uniforme ou payer le transport à un enfant. On regarde aussi l'environnement du filleul. **Cela permet d'apporter une aide au cas par cas.**»

Pendant la pandémie de Covid, l'association a ainsi pu adapter le soutien qu'elle apportait : «Les écoles étaient fermées durant la crise du Covid : envoyer des uniformes pour les enfants n'auraient servi à rien. La priorité, c'était qu'ils aient de quoi manger. Nous avons ainsi envoyé des kilos de riz», nous raconte Xavier Guignard.

CHARTE - CISION 364626520
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Combien coûte un parrainage?

Le montant d'un parrainage varie d'une association à l'autre, mais de manière générale, il y en a pour toutes les bourses. Le montant du don mensuel s'élève entre 25 et 60 euros par mois. Ces dons vous permettent de bénéficier d'une **déduction fiscale**. Par exemple, si vous êtes imposable, pour un don de 28 € mensuel, il vous en coûtera réellement 7 € avec Enfants du Mékong. La déduction fiscale, autour de 66 %, peut s'élever jusqu'à 75 %. Un petit geste qui n'est finalement pas si coûteux!

Quelle organisation choisir pour parrainer un enfant?

La liste des ONG qui permettent de parrainer un enfant est longue! Voici quelques critères qui peuvent vous aider à faire un choix et à vous assurer du sérieux de l'organisme :

- préférer les associations reconnues d'utilité publique;
- repérer une association labellisée (label Ideas par exemple);
- regarder si elle publie son rapport annuel d'activité, pour une transparence financière totale;
- privilégier une labellisation «Don en confiance» qui garantit respect du donateur, transparence, probité et désintéressement ainsi que recherche d'efficacité (vous pouvez consulter les organisations labellisées sur le site dédié);
- avoir la possibilité de contacter des interlocuteurs pour poser des questions.

L'organisation même de l'ONG peut s'avérer un point rassurant. Par exemple, Enfants du Mékong fonctionne avec un système de bénévoles locaux et de volontaires qui partent en mission sur place. Ils s'assurent que les dons sont bien utilisés. «Les bénévoles locaux, qui sont souvent les directeurs des écoles et connaissent très bien les familles, nous alertent en cas de problème, si un enfant ne va plus à l'école ou si un de ses parents est malade.» Il y a un véritable suivi.

«Si dans la famille il y a un problème d'alcool, on va plutôt fournir du matériel au lieu de donner de l'argent.» Victoire Bureau, Enfants du Mékong

Parrainer un enfant dans le monde

Voici quelques organismes fiables et expérimentés qui proposent de parrainer des enfants.

CHARTE - CISION 364626520
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

• Vision du monde, qui a développé des programmes dans 12 pays, en Amérique du Sud, Afrique et Asie.

• Un Enfant par la main, qui oeuvre sur 3 continents (Afrique, Amérique latine, Asie).

• Enfants du Mékong compte 7 pays d'actions autour du Mékong (Cambodge, Vietnam, Laos, Philippines, Birmanie, Thaïlande).

• Plan International mène des actions dans 55 pays répartis sur 4 continents.

• Coeur et conscience, soutenue par Unicef, agit uniquement à Madagascar.

Vous trouverez aussi des organismes qui proposent un programme global de parrainage, sans que cela soit individuel :

• ASMAE Association Soeur Emmanuelle :

• Unicef.

Parrainer un enfant près de chez soi : un autre parrainage

Plutôt méconnu, le parrainage de proximité consiste à **devenir parrain ou marraine de coeur** d'un enfant qui vit près de chez soi. Il permet d'apporter du soutien affectif et de créer une relation privilégiée avec un enfant, issu d'une famille en situation de vulnérabilité ou placé en foyer, pour l'accompagner régulièrement et au long cours, quelques heures ou plusieurs jours par mois.

L'enfant rend visite pendant le week-end, participe à des sorties en famille, ou se joint à nous pendant les vacances scolaires. La démarche, effectuée auprès d'une association dédiée à ce type de parrainage, est un peu moins simple que le parrainage " classique, car il faut assister à une réunion d'information puis attendre que l'association vous mette en contact avec l'enfant et sa famille. Ensuite, il y a plusieurs entretiens pour voir si " ça matche d'une part et d'autre, puis on définit un projet individualisé : tout est très cadré. Une fois de plus, il existe de nombreux organismes, notamment France Parrainages, qui fait figure de référence en la matière.

Pour en savoir plus sur les formalités, rendez-vous sur le site du Service public.

CHARTE - CISION 364626520

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

www.carenews.com

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

23 Juin 2022
Journalistes : **Christina Diego**
Nombre de mots : **7522**

Visualiser l'article

Le Fonds de dotation Lucie Care épinglé par la Cour des comptes pour la non-conformité de ses dépenses

La Cour des comptes, chargée de contrôler la conformité des fonds collectés et leur utilisation, vient de rendre public un rapport et un avis de non-conformité des dépenses engagées pour les années 2017 à 2019 par le Fonds de dotation Lucie Care. Décryptage.

Le Fonds de dotation Lucie Care dans la tourmente. Crédit : iStock

La rédaction a reçu, ce 21 juin, un communiqué de la Cour des comptes qui l'a interpellé, au sujet du fonds de dotation Lucie Care. Ce dernier a été créé par l'association Union nationale des aveugles et déficients visuels (Unadev), son unique fondateur, en 2015. Outre le fait que l'information intéresse notre secteur, elle met en lumière comment la fiscalité des fonds et des fondations est régi par le législateur et le caractère obligatoire que ces structures du bien commun doivent respecter en termes de règles et équilibres, en contrepartie de leur rescrit fiscal. Dans ce cas précis, la cour a estimé qu'il y avait des dysfonctionnements.

Un avis motivé sur l'utilisation des dépenses

La mission sociale du fonds est de proposer aux donateurs de soutenir la cause des jeunes déficients visuels. Sauf que la juridiction financière publique de l'ordre administratif a constaté que, sur la période de 2017 à 2019, le Fonds Lucie Care «

CHARTE - CISION 364409080

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

aurait surtout consacré l'essentiel de ses dépenses à la recherche de fonds. »

Dans le détail, selon Stéphane Couchoux, responsable secteur Fondations, Mécénat & Entreprises à Impact ***du cabinet Fidal,*** le Fonds de dotation entendait limiter le ratio des frais de recherche de fonds qu'il doit justifier dans le cadre de sa comptabilité en opérant un prélèvement forfaitaire de manière à les inclure dans les missions sociales. »

Selon lui, le fait d'opérer un prélèvement forfaitaire, même si ce point n'est pas prévu par la loi, n'est pas sans risque. « En principe, ces actions de sensibilisation génèrent des charges directes, imputables à l'euro ce qui n'est pas le cas du Fonds de dotation Lucie Care », précise-t-il.

En effet, la Cour des Comptes indique que « pour pouvoir considérer comme recevable cette imputation forfaitaire, la Cour doit disposer d'éléments de preuve attestant de la réalité d'une contribution de l'organisation de la collecte aux missions sociales du fonds, en particulier au travers d'actions de sensibilisation. »

Des dépenses non dédiées à la mission sociale

La Cour des comptes indique que même si le fonds a mené des « projets conformes à l'objet social de la dotation, allant de l'octroi des bourses de quelques centaines d'euros (pour le financement de séjours ou d'accompagnateurs, l'achat d'équipements spécifiques ou encore pour des aides médicales ponctuelles) à la mise en place d'un parcours sensoriel au sein du musée d'Aquitaine (versement d'une aide de 50 000 euros à la commune de Bordeaux) », les mesures engagées au bénéfice des jeunes déficients visuels **« ne représentent cependant qu'une faible part de l'ensemble des dépenses du fonds de dotation ».** La majorité des dépenses ont été consacrées « à la recherche de fonds, au détriment des missions sociales », peut-on donc lire dans l'avis. Dans le détail, selon les calculs de la Cour, la réalité des dépenses attribuées à des missions sociales en lien avec les déficients visuels, représenterait 30 % en 2017 et 2018, et 27 % en 2019. Et, d'après elle, les frais de recherche de fonds ont représenté respectivement 62% en 2017, 60% en 2018 et 62% en 2019 du montant des ressources comptabilisées.

La Cour stipule également que « les dons collectés par le fonds de dotation, tout comme la dotation consomptible qui lui a été accordée par l'Unadev lors de sa création, ont en conséquence essentiellement financé le coût de la collecte et le fonctionnement du fonds. »

Quelles conséquences pour le fonds de dotation ?

En tant qu'organisme de contrôle, la Cour doit impérativement vérifier d'où proviennent les dons collectés par la « générosité publique » et leurs affectations. Dans ce cas précis, la Cour des comptes atteste que les dépenses engagées, pour les exercices 2017 à 2019, par le fonds de dotation Lucie Care, n'ont pas été conformes aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité. »

Pour l'avocat d'affaires, un tel rapport rendu public emporte déjà intrinsèquement un risque réputationnel pour ce fonds de

CHARTE - CISION 364409080

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

dotation avec des difficultés à venir dans le cadre de ses levées de fonds à venir. « C'est déjà une conséquence non négligeable. Or, la Cour des comptes sort l'artillerie lourde en actionnant un dispositif issu d'une Loi de 2016, codifié à l'article L. 143-2 du code des juridictions financières. »

En conclusion de son avis, l'instance demande au fonds de dotation « de rectifier la construction du compte d'emploi des ressources pour refléter la réalité des frais de recherche de fonds, et de rééquilibrer à l'avenir l'emploi des ressources collectées auprès du public au profit des missions sociales. »

C'est maintenant au ministre chargé du budget « de statuer sur le maintien ou non des avantages fiscaux attachés aux dons, legs et versements pouvant bénéficier à l'avenir au fonds de dotation Lucie Care », peut-on lire à la fin de l'avis.

Stéphane Couchoux précise à ce sujet :

un engrenage assez infernal pour l'organisme concerné peut alors s'ensuivre (détaillé à l'article 1378 octies du CGI) : le ministre chargé du budget pourrait, par arrêté, suspendre de tout avantage fiscal les dons, legs et versements effectués au profit de l'organisme visé dans la déclaration. Par ailleurs, l'organisme visé par l'arrêté devra indiquer expressément dans tous les documents, y compris électroniques, destinés à solliciter du public des dons, legs, versements et cotisations, que ceux-ci ne peuvent plus ouvrir droit à aucun avantage fiscal. »

La réponse du fonds Lucie Care

En réaction, le fonds Lucie Care a publié une réponse par communiqué accessible sur son site. On peut y lire que « sans dépense, pas de collecte et donc pas de missions sociales. Le réalisme de la situation de la générosité en France suppose que dans un environnement composé de nombreuses structures collectant des dons, l'organisme qui s'abstiendrait d'affecter les sommes nécessaires à la recherche de fonds faillirait à son objet. »

L'association Unadev déjà dans la tourmente

À la tête de ce fonds, l'association Unadev, principale organisation de malvoyants en France, a été depuis 2016 accusée d' « abus de confiance » et d' « extorsions » relataient nos confrères de Libération dans un article d'avril 2019.

Et l'article de préciser que l'Unadev avait perdu en 2018 son label « don en confiance » délivré un an plus tôt par le Comité de la charte du don en confiance. Celui-ci a estimé « ne plus être en mesure de garantir la confiance du public et des donateurs concernant l'Unadev, notamment sur la transparence. »

Un autre article, datant de la même époque, publié dans Sud-Ouest , expliquait qu'une trentaine de salariés manifestaient pour dénoncer « une ambiance de terreur » et « des conditions de travail dégradées » devant le siège social de Bordeaux.

CHARTE - CISION 364409080

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

l'Opinion

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **292250**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **23 juin 2022 P.21-22**

Journalistes : **C.P.**

Nombre de mots : **762**

La philanthropie impliquée dans la lutte contre les inégalités

LES FRANÇAIS SONT GÉNÉREUX et la crise du Covid l'a montré. En 2020, les dons avaient augmenté de 10 % selon le baromètre France générosités, syndicat professionnel de 129 organisations engagées en France et à l'étranger au service de l'intérêt général dans les domaines de la solidarité, l'éducation, la protection de l'enfance, la santé et la recherche, l'inclusion sociale, la protection animale et environnementale, la culture, la défense des droits humains. En 2021, les dons ont encore augmenté, de 4,5%. « Un signal positif de la générosité des Français dans un contexte inédit marqué par la crise sanitaire mais qui cache un problème plus structurel et inquiétant à long terme : la diminution du nombre de nouveaux donateurs », souligne France Générosités.

Il faut les rassurer et parfois baliser le terrain pour convaincre de nouveaux donateurs de s'engager. En effet, selon l'Observatoire du Don en Confiance, 14 % des Français ne donnent pas aux associations et fondations parce qu'ils ne savent pas à quelle cause et quelle association donner. Pour informer le grand public, France générosités a lancé la plateforme Infodon.fr qui met en relation les futurs donateurs et les associations et fondations qui recherchent des dons. Conscientes de ces freins, les banques vont encore plus loin pour leur clientèle de gestion privée en les accompagnant et en sélectionnant des associations ou des fondations avec lesquelles leurs clients pourront tisser des liens privilégiés.

« En 2019, nous avons créé Philgood Foundation by Neuflize OBC, notre fonds de dotation pour faciliter la démarche philanthropique de nos clients, détaille ainsi Stéphanie Gerschtein-Gherardi, coordinatrice RSE chez Neuflize OBC et déléguée générale de ce même fonds. Certains créent leur structure personnelle, d'autres sont de simples donateurs, mais entre les deux, certains clients ont une autre demande. Ils souhaitent s'investir dans la philanthropie sans pour autant créer leur propre fondation. »

Car pour une famille ou une PME, créer sa propre fondation, ou même un fonds de dotation, qui est une structure plus légère, reste complexe. « Nous pouvons proposer à nos clients des projets qui leur correspondent dans le cadre de notre fonds de dotation où ils peuvent s'investir vraiment, ajoute Stéphanie Gerschtein-Gherardi. C'est une façon pour certains de mettre le pied à l'étrier avant un jour de créer leur propre structure. »

Exigence. Les associations ou fondations ayant un objectif social sont nombreuses. Qu'elles luttent pour l'éducation, contre les inégalités ou la discrimination, les actions menées sont ciblées et chacun peut choisir celles qui le touchent le plus en fonction de sa sensibilité et de ses priorités. Les actions en faveur de l'environnement sont aussi multiples. « Pour certaines personnes, passer par notre fonds de dotation au lieu d'agir en direct permet de donner en préservant la confidentialité », observe aussi Stéphanie Gerschtein-Gherardi.

Il est possible dans ce cadre de monter des projets sur mesure qui correspondent aux souhaits des donateurs. Des actions qui ont souvent à la fois un impact environnemental et social. C'est par exemple le cas d'une initiative au Népal avec Action contre la faim. Celui-ci vise à réintroduire des cultures de céréales locales oubliées pour lutter contre la malnutrition tout en plantant des forêts de bambous afin de limiter les inondations. Le volet social de ce projet permet d'inclure les femmes en leur fournissant des sources de revenus grâce à la revente de leurs productions agricoles.

Partenaires de confiance, les établissements financiers jouent de plus en plus un rôle sociétal en guidant leurs clients dans de nouvelles perspectives de leurs vies. Neuflize OBC a ainsi incité ses clients à investir de manière responsable et leur propose de structurer leurs actions philanthropiques de façon plus personnalisée. En choisissant de près les causes qui leur importent et qu'ils veulent soutenir, en montant parfois leurs propres projets, les donateurs sont plus engagés et se sentent mieux accompagnés.

Ils seront aussi plus exigeants, attendant d'avoir un retour sur l'impact de leurs actions.

26112 CHARTE - CISION 8646823600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Ces philanthropes engagés, en quête de sens et de résultats, ne sont pas faciles à satisfaire pour les associations et les fondations qui reçoivent les dons. Elles ne peuvent se démultiplier pour répondre à toutes les demandes. Le filtre d'un fonds de dotation qui réunit les donateurs est donc un intermédiaire utile qui fait le lien entre les donateurs et les bénéficiaires.

C.P.

Certains projets humanitaires, comme celui d'**Action contre la faim** au Népal, respectent les souhaits sociaux et environnementaux des donateurs.

SIPA PRESS

26112 CHARTE - CISION 8646823600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LA SEMAINE JURIDIQUE NOTARIALE ET IMMOBILIERE

Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Hebdomadaire**
Audience : **44878**
Sujet du média : **Droit**

Edition : **17 juin 2022 P.18-19**
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **456**

LIBÉRALITÉS

659

Signature d'un partenariat entre France Assureurs et France générosités

France Assureurs, communiqué, 9 juin 2022

Le souscripteur d'une assurance-vie bénéficie d'une grande liberté quant au choix des bénéficiaires en cas de décès. Il peut par exemple gratifier un organisme non lucratif ou encore un fonds de dotation. Cette possibilité est cependant trop peu connue des souscripteurs de contrats d'assurance-vie, indique un communiqué de France Assureurs. En effet, seulement 24 % des libéralités des particuliers proviennent d'une assurance-vie *(Panorama national des générosités, sept. 2021)*.

Ce constat a conduit France Assureurs (nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance) et France générosités (syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel aux générosités) à nouer un partenariat pour faciliter la désignation des organismes à but non lucratif comme bénéficiaires de contrats d'assurance-vie. Concrètement, il s'agit pour France Assureurs d'accompagner France générosités dans la promotion et le développement des dons issus des contrats d'assurance-vie. Pour atteindre

26112 CHARTE - CISION 7980623600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

cet objectif, un guide pratique qui recense l'ensemble des règles à respecter quant à la désignation du bénéficiaire d'un contrat sera bientôt diffusé.

Améliorer l'information pour encourager la générosité. – Les assureurs bénéficient de la confiance de leurs clients, notamment de leurs clients de plus de 50 ans comme le montre une enquête réalisée par France générosités *(Étude sur les libéralités et les intentions des Français, nov. 2020)*. Cette enquête démontre aussi que plus d'un senior sur deux détient au moins un contrat d'assurance-vie et 48 % d'entre eux en ont souscrit un dans l'optique d'assurer leur transmission. Mais seulement 1 % l'ont fait dans le but de soutenir une association, alors que 9 % des plus de 50 ans, soit 2,8 millions de personnes, envisagent de léguer une part de leur patrimoine à une association ou à une fondation et 3,3 millions de personnes opposés à la transmission de leur patrimoine à une association ou fondation se laissent la possibilité de changer d'avis.

Le manque d'information quant aux modalités de transmission constitue l'un des principaux obstacles au don : 19 % des sondés indiquent ne pas savoir qu'il est possible de céder son patrimoine *via* un contrat d'assurance-vie et 46 % se disent *« assez mal voire très mal informés »* à ce sujet. L'Observatoire du Don en Confiance montre également que 14 % des Français ne donnent pas aux associations et fondations parce qu'ils ne savent pas à quelle cause et quelle association donner. Pour répondre à cet enjeu de connaissance et d'information du grand public, France générosités a lancé la plateforme Infodon.fr qui renseigne sur toutes les formes de générosité et met en relation les futurs donateurs et les associations et fondations qui recherchent des dons.

26112 CHARTE - CISION 7980623600524
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Femme Actuelle

www.femmeactuelle.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **11113483**
Sujet du média : **Lifestyle, Mode-Beauté-Bien être, Tourisme-Gastronomie**

20 Juin 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **2347**

Visualiser l'article

ONG : comment elles utilisent nos dons

vidéo:https://www.femmeactuelle.fr/vie-pratique/argent/ong-comment-elles-utilisent-nos-dons-2136614

Le financement de collectes

Les ONG envoient 160 millions de plis dans nos boîtes chaque année, souvent alourdis d'agendas, stylos, étiquettes ou cartes de voeux, afin de nous convaincre de donner. Le coût unitaire de ces courriers est estimé à 0,30 €. Elles dépensent également un budget variable en démarchages par téléphone et dans la rue. Selon 60 Millions de consommateurs , qui a sondé les vingt organismes caritatifs les plus importants de l'Hexagone, les frais de collecte globaux varient d'une structure à l'autre : Action contre la Faim y consacre ainsi 4,7 % des dons ; les Apprentis d'Auteuil , 17 % ; la Croix-Rouge, 17,5 % ; l'Unicef, 19 % ; Greenpeace, 24 % ; Amnesty International, 27 %.

Des frais liés au fonctionnement

Une partie des dons de 3 % (Unicef) à 16,9 % (Ligue contre le cancer) permet ensuite à l'organisation de couvrir ses dépenses de communication, comptabilité, ressources humaines, etc. Le solde est en partie affecté à la cause qui nous est chère (ouf !). Le reste est stocké en réserves financières : un matelas qui atteint 1,8 milliard d'euros pour les vingt principales ONG françaises. Rien d'illégal à cela, d'autant que nous faisons 40 % de nos dons entre octobre et décembre, ce qui laisse peu de temps aux associations pour les "consommer" avant la fin d'année !

Des dépenses sous surveillance

La Cour des comptes contrôle les associations et des commissaires aux comptes certifient leurs rapports annuels. En sus, certaines structures choisissent de se faire labelliser par Ideas (un organisme qui préconise quatre-vingt-dix bonnes pratiques) ou par Le Don en Confiance.

Les conseils de l'experte

" Sur internet, ne donnez pas les yeux fermés aux cagnottes qui proposent de financer une cause mais sans garantie sur l'utilisation des fonds. Préférez des organismes reconnus, contrôlés et labellisés. Vérifiez que vous êtes bien sur le site de l'association et que l'URL de paiement est sécurisée : elle doit commencer par "https" et il faut que le navigateur affiche une icône de cadenas fermé. "

Merci à Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance.

CHARTE - CISION 364284542

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Patrimoine 24

www.patrimoine24.com

Famille du média : **Médias professionnels**
Audience : **4628**
Sujet du média : **Banques-Finance**

18 Juin 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **5927**

Visualiser l'article

Terre d'Epargne - Donner à des causes reconnues d'intérêt public en toute confiance

[Pictet] Les labels attribués au secteur de la générosité renforcent l'information délivrée aux donateurs. Un Français sur deux fait confiance aux organismes recourant à la générosité publique. Pour choisir parmi les différents organismes susceptibles de recevoir leurs dons, les donateurs peuvent s'appuyer sur certains labels. Ces derniers garantissent la transparence et la traçabilité des flux financiers alloués aux causes soutenues.

La générosité des Français maintient et soutient le développement de nombreux projets d'intérêt général. Elle est encouragée par les pouvoirs publics grâce à un régime fiscal incitatif.

Les donateurs font confiance aux OSBL

Les Organismes Sans But Lucratif (OSBL) bénéficiant de la générosité des Français sont nombreux. En effet, 360.000 associations et plus de 4.600 fondations ou fonds de dotations reçoivent ces dons. D'après les chiffres de « l'Observatoire du don en confiance 2021 », publié par France Générosité, 54% des Français accordent leur confiance aux OSBL faisant appel aux dons. Ce niveau de confiance atteint 74% pour les donateurs réguliers.

La transparence et la communication des OSBL constituent un facteur déterminant pour convaincre les donateurs à effectuer un don. Ainsi, 75% d'entre eux se déclarent susceptibles d'effectuer un versement lorsque l'OSBL rend compte clairement de ses actions. En revanche, pour plus d'un donateur sur deux, la confiance peut être remise en cause lorsqu'ils manquent d'informations sur la manière dont sont utilisés les sommes reçues.

Les causes reconnues d'intérêt public sont de plus en plus soutenues

Selon le Baromètre de la Générosité publié par France Générosité en 2020, les dons des Français ont augmenté de près de 14% entre 2019 et 2020. Cette augmentation étant notamment une des conséquences de leur mobilisation pour faire face à la crise sanitaire . Au sein d'une alliance baptisée, « tous unis contre le virus », la Fondation de France, l'APHP et l'Institut Pasteur ont lancé un vaste appel à la solidarité le 24 mars 2020 pour soutenir les soignants, les chercheurs et aider les personnes les plus vulnérables. Les dons des particuliers ont afflué. Deux mois plus tard, l'alliance avait récolté 27 millions d'euros.

La Fondation de France a présenté son Panorama de la générosité à l'automne 2021. Selon l'organisme, le cumul des dons effectués par les Français a atteint 8,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 1 milliard en 7 ans (édition 2014 de ce Panorama). Les dons effectués par les particuliers représentent 59% de ces sommes, soit 5 milliards d'euros. Les 3,5 milliards restants provenant du mécénat des entreprises.

De nouvelles obligations imposées aux OSBL

Avant 2021, les contrôles des associations bénéficiaires ou des donateurs étaient peu nombreux et peu approfondis. Par ailleurs, selon un référé transmis par la Cour des comptes au Premier ministre en décembre 2020, les amendes étaient peu dissuasives. L'enjeu était donc de taille puisque les dons effectués entraînaient une dépense fiscale d'environ 1,5 milliard

CHARTE - CISION 364237303

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

d'euros pour les particuliers. D'après les chiffres de la Cour des comptes, ce montant étant principalement lié aux réductions d'impôts associés à ces dons .

En août 2021, le législateur a renforcé le pouvoir de contrôle des organisations reconnues d'intérêt public par les pouvoirs publics. Les contrôles susceptibles d'être pratiqués par l'administration fiscale ont donc été élargis en créant notamment de nouvelles obligations déclaratives pour les OSBL.

Des labels pour garantir plus de transparence des OSBL

Pour mieux s'autoréguler, le secteur caritatif s'est doté de labels. Ces derniers garantissent une plus grande transparence concernant notamment, la traçabilité des flux financiers vis à vis de l'État comme des donateurs. Les deux principaux labels (Comté de la charte du don en confiance et IDEAS) permettent d'identifier des Organismes fiables. Cependant, il existe de nombreux OSBL sans label. Il s'agit notamment d'organismes vivant de financements publics ou de prestations de services et accédant modestement au financement privé. D'autres OSBL n'ont pas les ressources internes nécessaires pour traverser les process de sélection chronophages des labels. Enfin, des fondations ou associations, reconnus et de taille importante, peuvent estimer disposer de contrôles internes et externes propres auxquels les contrôles de ces labels viennent se superposer sans véritable valeur ajoutée.

Le « label du Comité de la charte du don en confiance » est un organisme de contrôle des associations et fondations. Il a été créé en 1989 et 95 OSBL agréés l'affichent. Le processus de sélection pour en bénéficier est très exigeant et il est décerné pour trois ans.

Le label IDEAS, quant à lui, est décerné par un comité indépendant au terme d'un processus pouvant durer entre un et deux ans. Il atteste de la conformité de l'OBSL aux bonnes pratiques définies par IDEAS en matière de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité des actions menées. Il a pour objectif de constituer un vecteur de confiance entre le monde associatif et les donateurs. Valable également trois ans, ce label accroît la visibilité des acteurs du monde associatif et éclaire les donateurs dans leurs réflexions et prises de décisions. Plus de 80 OSBL ont obtenu ce label depuis 2010.

Le contrôle croissant des pouvoirs publics et les mécanismes d'autorégulation mis en place par le secteur assurent une meilleure traçabilité des flux financiers au sein des OSBL faisant appel à la générosité publique. Ces leviers créent de la confiance et sont susceptibles de déclencher les dons.

Pour accéder au site, cliquez ICI .

CHARTE - CISION 364237303

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

15 Juin 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1741**

www.carenews.com

Visualiser l'article

L'édition 2021 du rapport annuel du Don en Confiance est parue !

Ce rapport fait état des travaux que nous avons menés tout au long de l'année, témoignant d'une activité de labellisation et de contrôle continu soutenue, mais aussi des grandes orientations de notre plan stratégique 2022-2024.

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, en 2021 les chantiers déontologiques se sont poursuivis et nous avons publié le guide « Comment réaliser votre Essentiel ? ». L'Essentiel permet de rendre compte de manière transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité reçues par l'organisation et de ce qu'elle en a fait. Toute organisation est libre de s'inspirer des bonnes pratiques et de la déontologie du Don en Confiance.

Fidèles à nos valeurs de transparence, de confiance et d'éthique, nous avons poursuivi notre mission d'éclairage des donateurs et du grand public.

La 14 e édition de l'observatoire du Don en Confiance montre que pour 60 % des Français, accorder sa confiance n'est pas chose aisée et que 75 % d'entre eux seraient susceptibles de faire un don à une organisation qui rend compte à ses donateurs. La confiance est le fondement de la générosité et il faut la protéger pour préparer l'avenir.

CHARTE - CISION 364152509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le Don en Confiance

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis près de 30 ans la mission de contrôle de l'appel public à la ...

CHARTE - CISION 364152509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

14 Juin 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **21127**

www.carenews.com

Visualiser l'article

[HISTOIRE] La fiscalité du don, par Frédéric Pascal, cofondateur de La Fonda et ex-président du Comité de la Charte

Comment la fiscalité s'est-elle modernisée en France ? Interview de Frédéric Pascal, acteur majeur de ce changement. Il retrace l'histoire d'une révolution fiscale et de la fiabilisation des dons.

Changer le paysage d'après-guerre

• Frédéric Pascal, vous avez été engagé de longue date dans le monde associatif et vous êtes intervenu pour faire évoluer les associations et la fiscalité de celles-ci. Pouvez-vous retracer cette histoire ?

J'ai bâti ma vie en deux parties. Une vie professionnelle dans le secteur bancaire et dans l'immobilier, et à côté j'ai aussi milité dès mon jeune âge dans la vie associative, dans les mouvements d'action chrétienne dans les années 1960. J'ai vécu la création et le lancement d'une association qui venait d'être créée en France, Amnesty International . En même temps que se créait Amnesty International apparaissaient de nouveaux types d'associations, comme Médecins sans Frontières . Celles ci n'avait rien à voir avec le secteur associatif traditionnel qui s'était reconstitué après la deuxième guerre mondiale en 1945 était devenu un secteur entièrement subventionné. C'était le cas du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, des mouvements de colonies de vacances, de patronage..., du mouvement médico-social où l'on s'occupait des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et autres..., du secteur culturel, des association théâtrales.

• Cela ne laissait donc pas beaucoup de place à l'innovation pour les acteurs qui n'étaient pas parmi les prestataires de l'État si j'ose dire...

Absolument, l'innovation sociale devenait de plus en plus difficile pour une simple raison : celui qui donnait l'argent public avait la prétention d'être l'innovateur en matière sociale. À cette époque-là, on avait oublié que la vie associative devait se fonder sur le bénévolat et le mécénat . Prenons le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Entre les deux guerres, quand il y avait les patronages laïcs, des patronages religieux, ce n'étaient que des bénévoles qui en assuraient le fonctionnement. C'étaient des instituteurs qui faisaient cela le mercredi, c'étaient des francs-maçons comme des chrétiens pleins d'humanisme qui s'investissaient. Pour les associations qui prenaient en charge des personnes âgées, des jeunes en difficultés, c'était fait par des instituteurs bénévoles, des religieux, des bonnes soeurs, des curés avec des paroissiens. La gratuité pour certaines familles était possible grâce à l'argent collecté après de personnes fortunées qui subventionnaient ces activités. L'État providence après 1945 a pris la place du mécénat et même du bénévolat qui s'est maintenu seulement au sein des conseil d'administration laissant la gestion de l'association exclusivement entre les mains des salariés.

• C'était en fait la disparition de l'initiative privée.

En effet. C'est alors que dans les années 1960-1970, des réflexions ont été engagées pour réintroduire la démocratie par l'« échange et projet » Club Jean Moulin et également d'autres clubs. De ces clubs est sortie l'idée qu'il fallait renouveler la vie associative en France. En 1975, François Bloch-Lainé lance avec Philippe Viannay, un grand résistant qui avait créé les Glénants et quelques hauts fonctionnaires l'association pour le Développement des Associations de Progrès (DAP). Il s'agissait d'étudier les conditions à réunir pour que la vie associative se renouvelle et que l'innovation sociale soit au coeur de l'action.

CHARTE - CISION 364116366

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

La DAP va lancer trois congrès tout à fait remarquables et durant sa courte vie entre 1975 et 1980. Sera élaboré un corps de doctrine concernant vraie une contractualisation entre l'État et le mouvement associatif sur le mécénat, le bénévolat. L'objectif est de permettre à l'association d'innover et de se développer dans le cadre de ses instances fondée sur une vie démocratique. Ces réflexions n'ont pas plu à tout le monde et les représentants des associations de l'Éducation nationale, comme la ligue de l'enseignement, ont démissionné de la DAP en considérant que le mécénat allait pourrir la vie associative. Selon eux, on allait perdre la notion d'intérêt général qui subsistait grâce aux subventions publiques. Dans leur esprit, il fallait plutôt attendre qu'il y ait un jour un gouvernement socialiste pour qu'enfin soit créée un service public de toutes ces associations. Pourtant l'époque changeait, j'avais monté pour Amnesty, qui venait de recevoir le Prix Nobel, une opération de publicité gratuite pour recevoir des fonds. Elle s'était matérialisée par une affiche réalisée par Topor où l'on voyait un personnage avec un couteau en travers de la gorge. Nous avions négocié la gratuité avec une quarantaine de journaux et avec des affichistes pour cette opération. Pour la première fois en France, en 1976-1977 on lançait une grande campagne de mécénat...

Naissance de la FONDA

• C'est aussi à ce moment que MSF a lancé une campagne sur le thème : « dans leur salle d'attente, deux milliards d'hommes ». On commençait à se lancer à grande échelle dans la collecte de fonds.

Absolument. À l'époque, la déduction fiscale pour le mécénat en France était de 1 % des revenus et 1,5 % pour la Fondation de France . Nous étions les derniers de tous les pays occidentaux en matière de mécénat. Nous sommes allés rencontrer Raymond Barre pour lui demander d'améliorer cette situation, mais la Direction du Trésor s'y est opposé en disant que l'on allait ruiner la France. Il a fallu l'arrivée des socialistes au Gouvernement en 1981 pour que cela commence à changer. La DAP avait décidé de mettre fin à son activité. Après sa dissolution, François Bloch-Lainé m'a demandé de prendre la présidence d'une organisation de réflexion et d'action réunissant une trentaine de militants associatifs de différents secteurs : La FONDA (Fondation pour le développement de la vie associative) .

• C'est ce qu'on appelle aujourd'hui un think tank.

Oui, mais pas seulement ces représentants formaient aussi un groupe de pression. Nous voulions développer le mécénat, le bénévolat et avoir d'autres actions sur la vie associative, par exemple faire abolir le décret-loi du 12 avril 1939 selon lequel toute personne étrangère dans le CA obligeait l'association à se soumettre au contrôle du ministre de l'Intérieur . Aucun Gouvernement entre 1945 et 1981 n'avait voulu modifier cette loi ce qui plaçait certaines associations en difficulté en France. Par exemple, pour Amnesty International qui avait réfléchi à transférer son siège international à Paris, c'était impossible. Nous avons aussi perdu toutes les associations internationales proches de l'UNESCO qui ont choisi Genève ou Bruxelles.

La FONDA a engagé la bataille de l'abolition et nous avons réussi : Pierre Mauroy a annulé ce décret quelques mois après son arrivée à Matignon. On avait perdu trente ans durant lesquels tout le monde de l'immigration ne pouvait pas créer d' associations. C'était un véritable gâchis.

En 1981, le premier Gouvernement Mauroy avait créé un ministère du temps libre dont le ministre prépara un projet d'association dans lequel il y avait deux catégories d'associations. L'une agréée par l'État et l'autre non agréée. « Ces dernières étaient jetées en enfer », alors que les associations agréées remplissaient un mandat de service public et pouvaient travailler dans les domaines médico-social, associatif, culturel ou autres. La FONDA s'est battue bec et ongles contre le projet de loi qui finalement n'a jamais abouti.

CHARTE - CISION 364116366

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Sur le plan de la fiscalité les choses ont commencé à bouger parce que nous avions des soutiens à Matignon. Robert Lion était le directeur de cabinet de Pierre Mauroy, à l'Élysée, où se trouvaient en poste de nombreux militants associatifs comme Henri Nallet, Christian Sauter. Il y avait aussi des ministres comme Jacques Delors, Michel Rocard, Alain Savary très ouverts à ces questions. De façon paradoxale, alors que l'on nationalisait toute l'économie française, nous avons fini par convaincre Pierre Mauroy d'encourager les acteurs associatifs par la fiscalité. Il faut rappeler qu'il avait présidé l'association Léo Lagrange vivant des subventions des collectivités locales et lorsqu'il voulait faire des projets intéressants, cela lui était difficile, car les subventions étaient données à des projets qui plaisaient à sa ville.

Ce Gouvernement a accepté de passer la défiscalisation du mécénat de 1 à 5 % . Ce fut une grande révolution et un mouvement très positif venait de d'engager. Mais nous n'étions pas satisfaits de voir que la déduction portait sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu. En effet, une personne fortunée était dans la tranche de 50 % à l'époque, soit une possibilité de déduire 50 francs sur 100 francs de don. Pour les plus faibles revenus dont, par exemple, la tranche d'impôt était de 20 %, la réduction n'était que de 20 francs alors qu'il avait donné 100 francs. Monsieur Dassault déduisait 50 et l'employé de la SNCF seulement 20. Cela nous choquait et nous demandions qu'il y ait un mécénat populaire avec le principe de conserver les 50 de Monsieur Dassault, mais que les 20 de l'employé SNCF deviennent 50. Pour cela il fallait passer de la déduction sur le revenu imposable à la réduction sur l'impôt.

Pour un mécénat populaire

- **Une véritable transformation.**

Oui, mais Laurent Fabius a reculé sur ce changement. Là est arrivée la chance de ma vie. Coluche par l'entremise d'amis est venu nous voir à la FONDA pour parler de son envie de créer les Restaurants du Coeur. Au début, il ne souhaitait pas créer lui-même les Restaurants du Coeur, il voulait intéresser des associations. Je suis alors allé demander à la Croix Rouge, au Secours Catholique, au Secours Populaire et à toutes les grandes associations caritatives si elles voulaient rencontrer Coluche pour s'investir dans ce projet. Elles ont fini par accepter un rendez-vous nocturne à La FONDA pour être certains qu'il n'y ait aucun journaliste et que personne ne puisse les voir avec Coluche, personnalité sulfureuse à leurs yeux. Avec Anne David, qui était la déléguée générale de la FONDA, nous avons donc réussi à réunir toutes ces personnes à 11h du soir avec Coluche qui a raconté sa vie très émouvante. Il leur a demandé si elles voulaient le rejoindre, mais aucune n'a accepté. C'est donc ainsi qu'il a créé les Restaurants du Coeur. Comme nous étions devenus amis, il nous a invité avec Anne David à venir chez lui dans sa maison à Montsouris. Et dans une ambiance de fêtards vers minuit, nous lui avons parlé de mécénat populaire et proposé un texte pour encourager les dons pour sa future association avec une déduction de 50 % avec un plafond pour ne pas effrayer. Cela devait lui permettre de recevoir des fonds dédiés pour les Restaurants du Coeur. Coluche donna son accord. Une personnalité proche du Conseil d'État rédigea de manière formelle l'amendement. Coluche alla rencontrer Jacques Attali à l'Élysée et Jacques Chirac, alors Premier ministre. Comme François Mitterrand aussi bien que Jacques Chirac redoutaient les interventions publiques de Coluche qui intervenait très régulièrement sur Europe N°1 en ironisant sur les gouvernants, ils donnèrent finalement leur accord. C'est ainsi que cet amendement Coluche est sorti en 1988. Nous avions donc là tout ce qui était indispensable à la préparation d'un projet plus global de réduction fiscale, et, comme je le présentais, l'amendement a été étendu par la suite à toutes les associations.

- **C'était enfin la déduction sur l'impôt et non plus sur le revenu...**

En effet, c'était cela le véritable changement. Progressivement cela a évolué notamment par la loi Aillagon . Comme les Restaurant du Coeur se fâchaient à chaque modification, on leur donnait un peu plus que les autres. Aujourd'hui certaines causes bénéficient 66 % et d'autres sont à 75 %. Mais le principe s'applique à tous. Nous avions donc gagné la partie et c'est ainsi que nous sommes devenus le pays où le mécénat est le plus important et le plus généreux par rapport à l'Angleterre qui

CHARTE - CISION 364116366

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

elle avait commencé avec la structure de Charity au 18 e siècle, meilleurs que les Allemands et même que les Scandinaves. Les États-Unis ont un mécénat formidable mais avec un système totalement différent que l'on ne peut pas comparer au notre.

• On peut dire que votre action a transformé le monde associatif et ses pratiques.

En effet nous avons contribué à ces évolutions. À partir du moment où les associations pouvaient recevoir les fonds privés, el les avaient les moyens de se développer sur des innovations sociales sans avoir besoin de subventions des pouvoirs publics .

• Cela a contribué au développement d'associations qui ne souhaitent pas demander de subventions, comme c'est le cas pour Médecins sans Frontières qui fonctionne sans subventions.

Pour MSF, c'était dans ses gènes, comme pour Amnesty International. Ce sont par définition des associations qui se sont créées en dehors des institutions pour avoir de la liberté d'action et pour être indépendantes afin d'éviter toutes pressions gouvernementales. Cela a été la même chose pour des associations militantes comme Greenpeace pour la défense de l'environnement ou de lutte contre le Sida. Ceux que l'on appelle des activistes, moi je les appelle des militants.

• Vous avez aussi voulu la reconnaissance du bénévolat.

Il fallait aussi que le bénévolat se développe pour que les salariés et les bénévoles marchent la main dans la main, ce qui n'était pas aussi simple. Les salariés pensaient en effet qu'ils détenaient la vérité parce qu'ils étaient professionnels. Or, on ne fait pas que de la technique lorsque l'on s'occupe de l'humain. Il y a aussi le coeur, la tête, et tous ces éléments doivent fonctionner ensemble. Nous avons fait en sorte que le bénévolat prenne une place de plus en plus importante dans le monde associatif en travaillant sur les règles sociales, avec toutes les questions posées par l'organisation du bénévolat, comme les assurances, les congés. Il y a eu par exemple la valorisation des acquis que nous avons pu faire adopter. L'accompagnement des bénévoles dans tous les domaines sociaux, sportif, culturel... ne peut être remplacé que par des salariés.

Tout cela fut la modeste contribution de la FONDA. Avec le développement du mécénat, nous nous étions dit qu'il était probable qu'il y aurait des scandales dans le monde associatif. Nous nous sommes demandé comment aborder la question du contrôle.

Naissance du Comité de la charte de déontologie

• François Bloch-Lainé qui était devenu à l'époque président de l' UNIOPPS a repris avec Nicole Alix cette idée et a créé le « Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public » avec dix-huit organisations au départ.

C'était bien avant le scandale de l'ARC. J'étais alors alerté sur les possibles dysfonctionnements de l'ARC, mais nous avions tous la crainte d'évoquer ce sujet, redoutant que l'ARC nous attaque en justice. Nous n'avions alors aucun moyen de prouver ces dysfonctionnements, car nous ne disposions que de quelques éléments mal documentés. Pourtant, François Bloch-Lainé, président du comité a refusé l'adhésion de cette organisation. Le président de l'ARC résistait pied à pied pour éviter tout contrôle, même l'IGAS en charge d'un contrôle avait vu son action stoppée. Il a fallu qu'une loi donne à la Cour des comptes la compétence pour intervenir dans le monde associatif qui n'était pas dans son périmètre d'action. Le parcours de cette loi est en elle-même une aventure tant son adoption a été longue et complexe. Il faut reconnaître qu'à l'origine nous étions assez contre l'intrusion de la Cour des comptes dans la sphère associative, redoutant une réduction de la liberté d'action. Ainsi, à

CHARTE - CISION 364116366

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

cause de l'ARC, le système de contrôle a été instauré. Le Comité de la Charte a alors travaillé avec la Cours des comptes pour élaborer des modalités du contrôle des comptes et j'avais alors établi des relations de confiance avec son président, Pierre Joxe, et le président de la cinquième chambre.

• **Vous vous êtes organisé avec des bénévoles ?**

En effet, c'est à ce moment-là que François Bloch-Lainé m'a demandé de le remplacer à la présidence du comité et nous avons alors commencé à élaborer les procédures de contrôle interne des associations avec des bénévoles. Les associations initiatrices se sont données un code de déontologie qu'elles se sont appliquées. Nous avons créé un corps de bénévoles, les avons formés et au fil du temps enrichi ce code de la déontologie avec l'apport des associations elles-mêmes. J'ai toujours pensé que les experts extérieurs au monde associatif n'étaient pas les mieux placés pour mettre en place une déontologie, mais que seuls les organismes pouvaient les créer à partir de leur pratiques. Les contrôleurs bénévoles mettaient en application les procédures que nous avions définies collectivement. Tant que j'ai été président, durant une dizaine d'années, le Comité de la Charte a toujours eu pour objectif que sur les 15 membres du conseil d'administration, 12 viennent des associations et 3 soient des membres experts extérieurs, dont le président parce que par définition celui-ci ne pouvait être juge et partie. Les deux autres étaient le président de l'UNIOPPS, en référence à François Bloch-Lainé, et une personnalité qualifiée. Par la suite, la gouvernance a évolué, car les temps ont changé.

• **Le comité s'est progressivement transformé ?**

D'abord dans son action. Le modèle standard du compte d'emploi et des ressources était tellement compliqué à comprendre pour le donateur qui devait savoir lire un bilan, un compte d'exploitation et des annexes qu'il a fallu inventer un guide de le cture. C'est ce que l'on a appelé l'Essentiel. Une véritable innovation, car il donnait de façon claire des éléments rendant compréhensibles les comptes, mais surtout les mettaient en regard des actions menées. Il remettait donc au centre de l'information l'objet des associations et fondations et les actions qu'elles mènent. Ce document permettait aussi certaines comparaisons entre organisations. L'organisation étant stabilisée, la composition du conseil a pu évoluer en changeant le modèle initial. La majorité des membres du conseil d'administration était dorénavant composée de personnalités extérieures. Avec aussi un corps de contrôle indépendant, il ne pouvait plus y avoir de doute sur l'impartialité des instances de l'organisation. La reconnaissance du comité et de son rôle comme acteur de la transparence de l'utilisation des dons par les pouvoir publics a permis d'être consulté pour toutes les évolutions réglementaires ou législative de l'univers de la générosité.

• **Voulez-vous ajouter quelque chose ?**

Je peux regarder avec satisfaction les évolutions depuis les années 1970. Une générosité libérée par une bonne fiscalité, une maturité du secteur des associations et fondations qui a su mettre en place ses propres outils de contrôle et de transparence pour rassurer le donateur, des dons en croissance permanente reposant sur ce que l'on a considéré comme le bien le plus précieux la confiance. Le tout permet un bon exercice des actions d'intérêt général incitant à des relations modernisées entre le secteur public et le secteur de la philanthropie qui se compose de salariés, de bénévoles et de donateurs.

Ce sont sur ces bases structurantes et solides que s'écriront d'autres chapitres de la modernisation du mécénat dans le cadre de nos traditions françaises.

À partir de ces notions d'intérêt général, de mécénat, de bénévolat, s'est développé un nouveau secteur d'économie sociale et solidaire complétant les systèmes capitalistes traditionnels qui eux-mêmes se transforment par la RSE et le statut d' entreprise à mission . Le monde a besoin progresser autant par la compétivité que par l'associativité.

CHARTE - CISION 364116366

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

14 Juin 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **3472**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Rachel Guez, nouvelle directrice générale du Don en Confiance

Le Conseil d'administration du Don en Confiance a désigné sa nouvelle directrice générale en la personne de Rachel Guez.

Rachel Guez

Elle est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims et après une première expérience chez Accenture comme consultante en transformation, se lance dans l'entreprenariat en fondant une entreprise de services à la personne.

Elle conserve en parallèle des missions salariées, pour un cabinet conseil dans un premier temps puis pour Alstom où elle pilote la séparation de la branche Transport du groupe.

Bénévole depuis plusieurs années, c'est en 2016 qu'elle a rejoint le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire en intégrant la Fondation Casip Cojasor à la Direction des opérations du pôle ESS. Elle a eu pour mission de structurer l'offre et de développer les services proposés aux bénéficiaires, tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité et innovation sociale.

A ce titre, elle entend s'employer, avec l'ensemble des acteurs du Don en Confiance, à développer sa notoriété et sa représentation auprès des diverses instances et à renforcer sa crédibilité auprès du secteur associatif et du public.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai rejoint le Don en Confiance. J'ai toujours eu à coeur d'oeuvrer pour l'intérêt général. Une centaine d'organisations est contrôlée par le Don en Confiance. Néanmoins, de par le travail et l'énergie déployés par les permanentes et les bénévoles afin de maximiser l'impact vertueux des bonnes pratiques de gestion et de gouvernance, c'est le secteur dans son ensemble que le Don en Confiance contribue à faire progresser. C'est donc une

CHARTE - CISION 364094246

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

grande joie pour moi de prendre la direction générale de cette belle institution et de la guider vers de nouveaux défis !

A PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 30 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public. Son action se fonde sur l'élaboration d'une Charte de déontologie, la labellisation des organismes volontaires et le contrôle continu des engagements consentis. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du secteur associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs bénévoles experts sont : le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et les actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour consulter le contenu détaillé de la Charte de déontologie : **www.donenconfiance.org**

Le public peut reconnaître les organisations labellisées par l'apposition du **label** ci-dessous :

CHARTE - CISION 364094246

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le Don en Confiance

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis près de 30 ans la mission de contrôle de l'appel public à la ...

Tous les articles Le Don en

CHARTE - CISION 364094246

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LE FIGARO.fr

www.lefigaro.fr

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **22735056**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

30 Mai 2022
Journalistes : **Laetitia Lienhard**
Nombre de mots : **3046**

Visualiser l'article

Dons aux associations : les donateurs de plus en plus généreux, mais de plus en plus difficiles à convaincre

Audio:
https://www.lefigaro.fr/conjoncture/dons-aux-associations-les-donateurs-de-plus-en-plus-genereux-mais-de-plus-en-plus-difficiles-a-convaincre-20220530

Les dons en ligne ont progressé de 48% en deux ans. STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Les dons ont progressé de 4,5 % en 2021 par rapport à l'année dernière, selon le dernier baromètre de France générosités, qui révèle toutefois une tendance inquiétante.

Encore plus généreux que l'année dernière... Alors qu'en 2020, la générosité des Français avait atteint un niveau historique, 2021 fait encore mieux. D'après le dernier baromètre de France générosités, les dons ont encore progressé de 4,5 % en 2021. « *Un chiffre qui témoigne de la confiance accordée par les Français aux associations et aux fondations pour répondre notamment aux besoins exceptionnels générés par les conséquences de la crise COVID-19* », met en avant France générosités, qui se base sur les données de 56 associations et fondations.

Le montant des dons moyens est en hausse, quel que soit le mode de paiement : 81 euros pour les chèques, soit une augmentation de 6,4% par rapport en 2020. Les dons en ligne atteignent 133 euros (+3,7%) et les prélèvements automatiques, 149 euros avec une hausse de 2%.

CHARTE - CISION 363650043

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Des donateurs plus généreux. Crédit : France générosités

Des dons qui ont augmenté mais qui se sont également digitalisés. En 2021, 40% des montants des dons reçus par les associations et fondations sont faits par prélèvement automatique (contre 34% en 2012) et ces dons ont connu une croissance de plus de 8% entre 2020 et 2021. « *Les donateurs français, comme dans toutes leurs activités quotidiennes, ont su s'adapter et digitaliser leurs habitudes de consommation* », explique France Générosités. Les dons en ligne ont également progressé de 48% en 2 ans.

Mais derrière cette hausse du montant moyen des dons et leur digitalisation se cache une difficulté structurelle : les associations peinent à trouver de nouveaux donateurs, qui ont baissé de 9% entre 2011 et 2021. « *La croissance de la générosité est portée par un noyau dur de donateurs fidèles aux associations qui augmentent chaque année leur don moyen individuel mais nous sommes sur une tendance de fond assez inquiétante. Si c'est toujours les mêmes qui donnent un peu plus, on va finir par se diriger vers une baisse de la générosité* », déplore Nolwenn Poupon, directrice des études et de la communication chez France générosités.

Pour tenter d'endiguer ce phénomène, France générosités souhaite développer les dons de CP et RTT des salariés au profit d'organismes sans but lucratif mais aussi sensibiliser les Français aux différentes associations qui existent grâce à la nouvelle plateforme infodon.fr qui renseigne sur toutes les formes de générosité. En effet, selon l'Observatoire du Don en Confiance, 14% des Français ne donnent pas aux associations et fondations parce qu'ils ne savent pas à quelle cause et quelle association donner.

CHARTE - CISION 363650043

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Impôt sur la fortune: il n'est pas trop tard pour réduire la facture

Votre générosité vous permet, jusqu'à la dernière minute, de réduire votre facture d'IFI. STOCK ADOBE

NOS CONSEILS - En faisant aujourd'hui un don, vous pouvez encore diminuer votre impôt sur la fortune immobilière dû cette année.

Consentir un don à certains organismes d'intérêt général est aujourd'hui la seule façon d'obtenir une réduction d' impôt sur la fortune immobilière (IFI) à la dernière minute. Vous avez jusqu'à la date limite de souscription de votre déclaration de revenus de 2021 pour vous décider et réduire le montant de l' IFI à payer en septembre prochain. Soit jusqu'au 19 mai si vous déposez une déclaration papier et jusqu'au 24 mai (zone 1 et non-résidents), 31 mai (zone 2) et 8 juin (zone 3), en fonction de votre lieu de résidence, si vous remplissez votre déclaration en ligne. Les versements pris en compte sont ceux effectués depuis la date limite de dépôt de la déclaration de l'année dernière. La plupart des grands organismes caritatifs ont mis en place des plates-formes de dons en ligne, avec un paiement possible par carte bancaire, PayPal, Google Pay, ou par prélèvement, selon les sites.

Les associations ne sont pas toutes éligibles

Attention, toutes les sommes versées par des particuliers à des organismes habilités à recevoir des dons du public ne permettent pas de bénéficier de la réduction d'IFI. *«La liste des organismes ouvrant droit à cet avantage est plus restreinte que celle prévue pour la réduction d'impôt sur le revenu. Il faut s'assurer que l'organisme que l'on va sélectionner permet effectivement de profiter de cet avantage»,* prévient Estelle Billi, ingénieur patrimonial chez Advenis Gestion Privée. Il doit s'agir d'une fondation reconnue d'utilité publique ; d'une fondation universitaire ou partenariale ; d'un établissement de recherche, d'enseignement supérieur ou artistique, qu'il soit public ou privé, d'intérêt général à but non lucratif ou d'un organisme qui agit dans le domaine de l'insertion par le travail des personnes en difficulté (entreprises, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises adaptées) ; de l'Agence nationale de la recherche. L'organisme doit avoir

CHARTE - CISION 363135186

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

son siège en France ou dans un État de l'espace économique européen. Les fonds de dotation et les associations reconnues d'utilité publique n'ouvrent pas droit à la réduction d'IFI, à l'exception de celles qui ont pour objet de financer la création et la reprise d'entreprises. Vous ne savez pas vers quel organisme vous tourner? Ni quelle cause privilégier? Évitez les sollicitations reçues par e-mail venant d'organisations que vous ne connaissez pas. Privilégiez les fondations et organismes ayant pignon sur rue, ceux qui ont reçu un label comme celui délivré par le Don en confiance ou encore ceux répertoriés sur le site Infodon.fr.

La réduction d'impôt est égale à 75% des sommes versées, retenue dans la limite de 66.667 €, soit une réduction d'impôt maximale de 50.000 €. Autrement dit, si le montant de votre IFI s'élève à 3000 €, vous pouvez le ramener à zéro en consentant un don de 4000 €. Ce don ne vous aura coûté que 1000 €. Si vous n'êtes pas tenu de joindre les reçus à votre déclaration d'IFI, conservez-les pour être en mesure de les présenter au service des impôts au cas où il vous les réclamerait.

L'Excédent est reportable

Si le montant de votre don dépasse le montant de l'impôt à payer, vous ne pouvez pas reporter le «trop-payé» sur l'impôt des années suivantes. Mais cet excédent est susceptible d'ouvrir droit à la réduction d'impôt sur le revenu. Pour les versements effectués en 2022, la réduction d'impôt viendra en déduction du solde de l'impôt à payer en septembre 2023 sur les revenus de 2022.

CHARTE - CISION 363135186

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LA CROIX

Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **566000**

Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **09 mai 2022 P.13-14**

Journalistes : **Éric Larpin**

Nombre de mots : **873**

IFI-Philanthropie

Des grands donateurs très convoités

Les associations cherchent à recruter et fidéliser ceux qui ont les plus grosses capacités de dons.

26112 CHARTE - CISION 1710203600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

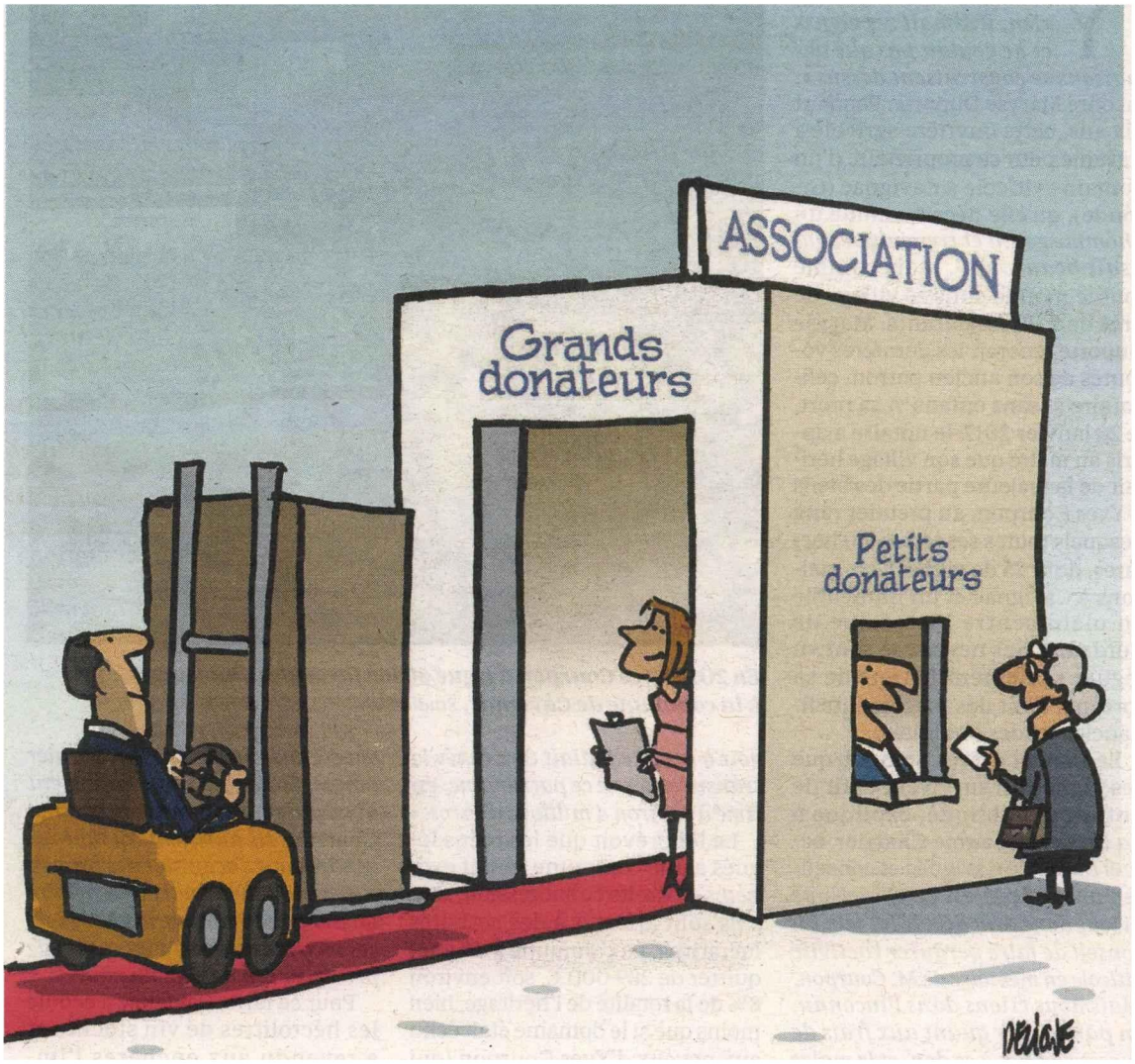

26112 CHARTE - CISION 1710203600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les collecteurs de fonds n'aiment pas beaucoup les opposer. Et pourtant, il existe bien des « petits » donateurs et des « grands » donateurs. Si tous les dons ont leur importance, les plus gros d'entre eux ont un apport décisif pour certaines causes, notamment la santé et la recherche médicale, qui nécessitent des investissements importants, mais aussi les urgences humanitaires aux besoins immédiats. La guerre en Ukraine a ainsi mobilisé de nouveaux grands donateurs, comme en témoignent associations et ONG.

Pour chacune d'entre elles, les grands dons sont tout autant spontanés que le fruit d'un recrutement actif. À la Fondation Abbé-Pierre, Michel Raynaud, directeur du développement, confirme : *« Pour nous, les donateurs ne sont ni petits, ni grands. Mais, si on considère un budget pour agir, avec des grands dons, on peut agir plus… »*

À la Croix-Rouge, comme dans la grande majorité des organisations, la générosité est en hausse, mais le nombre de donateurs baisse régulièrement.

Une personne est donc affectée aux relations avec les testateurs et les grands donateurs. *« On les appelle, on les rencontre, quand ils veulent que leur générosité serve à un but précis »*, complète Michel Raynaud. Si les prises de contact sont systématiques à partir de mille euros, les plus petits donateurs sont aussi informés régulièrement de l'affectation de leurs dons.

La stratégie tournée vers les grands donateurs est la même à Emmaüs Solidarité, qui a une campagne de collecte commune avec la Fondation Abbé-Pierre. *« Nous avons une attention particulière pour les legs, qui représentent de 5 à 6 % de nos ressources suivant les années,* explique Bruno Morel, directeur général d'Emmaüs solidarité. *Le nombre de dossiers que nous recevons (50 en 2021) a doublé depuis 2015 et représente des sommes substantielles. Chaque legs est validé par notre conseil d'administration et nous avons l'obligation de respecter l'intention du testateur, autrement dit de financer les actions qu'il avait souhaité soutenir. »* Le label du Don en confiance permet d'attester de la transparence de l'affectation des dons.

À la Croix-Rouge, où le don moyen est de 100 euros, se préoccuper des grands donateurs est devenu une nécessité. Comme dans la grande majorité des organisations, la générosité est en hausse, mais le nombre de donateurs baisse régulièrement. C'est aussi pour amortir ce phénomène que le CCFD-Terre solidaire a lancé une politique tournée vers les grands donateurs

Suite page 14. ●●●

Plus de dons en 2022

La générosité des Français à hauts revenus s'annonce à la hausse pour 2022. C'est ce que révèle la troisième édition du baromètre de la solidarité internationale, réalisée par Ipsos pour la fondation Apprentis d'Auteuil, et qui sera publiée officiellement le 12 mai. Au premier trimestre 2022, le nombre de personnes disposant de hauts revenus et ayant fait un don est en hausse de plus de 12 points par rapport à la même période en 2021 : les deux tiers de cet échantillon déclarent en effet avoir fait un don depuis le 1er janvier 2022 (contre 51 % en mars 2021). Et 82 % affirment avoir l'intention de faire un don en argent cette année (contre 77 % en mars 2021). Pour Stéphane Dauge, directeur de la collecte à la fondation Apprentis d'Auteuil, ce nouveau baromètre permet d'être optimiste sur la poursuite d'une forte générosité des Français : *« On a vu pendant la crise sanitaire et maintenant avec la guerre en Ukraine que les grands donateurs ont un fort niveau d'engagement. On constate aussi un nouvel élan de générosité chez les moins de 35 ans : un sur deux déclare vouloir donner en 2022. »*

26112 CHARTE - CISION 1710203600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

●●● *Suite de la page 13.*

depuis une dizaine d'années. Les dons supérieurs à 1 500 € représentent aujourd'hui 20 % de la collecte. *« Traditionnellement, notre campagne de dons a lieu pendant la période de Carême,* souligne Damien Cousin, directeur du développement des générosités. *Des grands donateurs, en particulier des congrégations religieuses, se tournent vers nous à cette occasion. Nous les accompagnons pour choisir les pays qu'ils veulent aider. C'est une aide plus personnalisée, qui fait aussi qu'on peut entrer directement en contact avec eux si on a un besoin financier d'urgence. »* Mais c'est aussi tout au long de l'année que le CCFD-Terre solidaire cherche à attirer et fidéliser des grands donateurs.

Conscient de l'importance des grands donateurs, l'Institut Curie les invite à des conférences et des rencontres avec les chercheurs.

Idem pour les associations liées à la recherche médicale. L'Institut Curie a ainsi plusieurs moments de collecte, comme « Une jonquille contre le cancer », en mars, et « Octobre rose », contre le cancer du sein. Mais les grands donateurs interviennent particulièrement lors de l'élan de générosité de décembre et avec la campagne de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). *« À cette dernière occasion, nous avons collecté 3 millions d'euros en 2021 »,* précise Agnès Hubert, directrice des relations donateurs.

Conscient de l'importance des grands donateurs, l'Institut Curie les invite à des conférences et des rencontres avec les chercheurs. *« On leur propose de nous accompagner dans la durée,* ajoute Alain Puisieux, directeur du centre de recherche de l'Institut Curie. *Car plus on avance dans nos connaissances sur le cancer, plus les investissements sont importants et plus les technologies nouvelles coûtent cher. »* Aujourd'hui, les dons des particuliers représentent un tiers du budget de recherche de l'Institut, un apport indispensable.

Éric Larpin

26112 CHARTE - CISION 1710203600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

BIEN DANS MA VIE

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **691000**

Sujet du média : **Lifestyle Mode-Beauté-Bien être**

Edition : **Juin 2022 P.104**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **390**

ARGENT

ONG, comment elles utilisent nos dons

Selon le baromètre 2021 de l'organisme associatif de contrôle Le Don en Confiance, seuls 54% d'entre nous ont foi dans les associations qui font appel à notre générosité. Une tiédeur justifiée ?

✔ **Le financement de collectes.** Les ONG envoient 160 millions de plis dans nos boîtes chaque année, souvent alourdis d'agendas, stylos, étiquettes ou cartes de vœux, afin de nous convaincre de donner. Le coût unitaire de ces courriers est estimé à 0,30 €. Elles dépensent également un budget variable en démarchages par téléphone et dans la rue. Selon *60 Millions de consommateurs,* qui a sondé les vingt organismes caritatifs les plus importants de l'Hexagone, les frais de collecte globaux varient d'une structure à l'autre : Action contre la Faim y consacre ainsi 4,7% des dons ; les Apprentis d'Auteuil, 17% ; la Croix-Rouge, 17,5% ; l'Unicef, 19% ; Greenpeace, 24% ; Amnesty International, 27%.

✔ **Des frais liés au fonctionnement.** Une partie des dons – de 3% (Unicef) à 16,9% (Ligue contre le cancer) – permet ensuite à l'organisation de couvrir ses dépenses de communication, comptabilité, ressources humaines, etc. Le solde est en partie affecté à la cause qui nous est chère (ouf !). Le reste est stocké en réserves financières : un matelas qui atteint 1,8 milliard d'euros pour les vingt principales ONG françaises. Rien d'illégal à cela, d'autant que nous faisons 40% de nos dons entre octobre et décembre, ce qui laisse peu de temps aux associations pour les « consommer » avant la fin d'année !

✔ **Des dépenses sous surveillance.** La Cour des comptes contrôle les associations et des commissaires aux comptes certifient leurs rapports annuels. En sus, certaines structures choisissent de se faire labelliser par Ideas (un organisme qui préconise quatre-vingt-dix bonnes pratiques) ou par Le Don en Confiance.

LES CONSEILS DE L'EXPERTE

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance.

« Sur internet, ne donnez pas les yeux fermés aux cagnottes qui proposent de financer une cause mais sans garantie sur l'utilisation des fonds. Préférez des organismes reconnus, contrôlés et labellisés. Vérifiez que vous êtes bien sur le site de l'association et que l'URL de paiement est sécurisée : elle doit commencer par "https" et il faut que le navigateur affiche une icône de cadenas fermé. »

26112 CHARTE - CISION 4407103600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le Revenu Placements

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **378000**

Sujet du média : **Banques-Finance**

Edition : **Mai 2022 P.18-19**

Journalistes : **Christine Blondel**

Nombre de mots : **914**

SPÉCIAL UKRAINE

Solidarité

Donner sans se faire arnaquer

Ému par la situation dramatique des civils ukrainiens, vous souhaitez les aider en faisant un don à une association humanitaire. Votre générosité peut aussi vous permettre de réduire vos impôts, sous réserve de prendre quelques précautions.

F. PETRY HANS LUCAS VIA AFP

Comme à chaque situation d'urgence, les appels aux dons en faveur des civils ukrainiens se multiplient depuis plusieurs semaines. Si vous voulez manifester votre solidarité, ne faites pas un virement sur un coup de tête à n'importe quelle œuvre caritative au risque que votre don ne soit pas effectivement utilisé pour cette cause. Soyez vigilant et assurez-vous également que vous pouvez profiter d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'une réduction d'IFI si vous en êtes redevable. Voici nos conseils pour donner en toute sécurité et pour que votre générosité se concrétise bien sur votre feuille d'impôt.

Bien choisir son association

Devant l'avalanche de sollicitations en faveur de l'Ukraine, faites preuve de prudence et prenez le temps de quelques vérifications. Méfiez-vous des nombreux messages en lien avec les événements qui arrivent dans votre boîte mail et évitez de soutenir une association dont vous n'avez jamais entendu parler. **Privilégiez plutôt une association ou un organisme connu** de tous qui intervient habituellement en cas de crise humanitaire. Vous pouvez utilement consulter **le site donenconfiance.org qui a mis en place une charte de déontologie** et vous aidera à identifier les organismes labellisés se mobilisant en faveur de l'Ukraine comme **Acted, Care France, la Croix-Rouge française, le Secours populaire,** etc. N'hésitez pas à contacter l'association dont vous souhaitez soutenir les actions ou à vous rendre sur son site internet pour avoir des informations sur l'usage qui sera fait de votre don. Enfin, avant de faire votre don en ligne, **vérifiez que vos données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées** (l'URL commence par

26112 CHARTE - CISION 7449292600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

https et le navigateur affiche une icône de cadenas fermé).

Faire preuve de générosité vous permet d'alléger votre facture d'impôt sur le revenu hors plafonnement des niches fiscales. Les dons de sommes d'argent effectués au profit de certains organismes d'intérêt général à but non lucratif et de certaines associations reconnues d'utilité publique établis en France ou dans un État européen ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu (article 200 du Code général des impôts). **Un don effectué d'ici le 31 décembre 2022 réduira l'impôt sur vos revenus 2022 à payer en 2023** (mais la fraction de la réduction qui excède votre impôt ne donne lieu ni à restitution ni à report).

Sous certaines conditions, l'abandon exprès de revenus (loyers, droits d'auteur…), la remise de certains biens (œuvre d'art, terrain…) ou la renonciation par le bénévole d'une association au remboursement de ses frais permet d'obtenir cet avantage fiscal. Si l'organisme bénéficiaire vient en aide à des personnes en difficulté en fournissant des repas, des soins ou un logement **(Unicef, Secours Catholique, Croix-Rouge,** par exemple), la réduction d'impôt est de 75 % du montant du don retenu **dans la limite de 1000 euros** (plafond « Coluche » revalorisé). **Un don de 100 euros ne vous coûte donc en réalité que 25 euros.** Si vous donnez plus de 1000 euros en 2022 à ce type d'organismes, l'excédant sur cette somme donne droit automatiquement à une réduction d'impôt de 66 %.

Déduire de son IFI 2022

Un don **en numéraire** à une œuvre d'intérêt général peut vous permettre de réduire votre impôt sur la fortune immobilière 2022, à condition qu'il soit réalisé avant la date limite de dépôt de la déclaration 2042-IFI 2022 (variable selon votre zone géographique). **Vérifiez que l'organisme bénéficiaire est bien éligible à la réduction IFI** (attention, la liste est plus restreinte que pour l'impôt sur le revenu). **Cette réduction est égale à 75% de votre versement retenu dans la limite de 50000 euros (article 978 du CGI).** Par exemple, un IFI de 5000 euros peut être totalement effacé en faisant un don de 5000 euros divisé par 0,75 soit 6667 euros. Si votre don est éligible à la fois à la réduction d'impôt sur le revenu et à la réduction IFI (par exemple, la Fondation de France, Médecins sans frontières…) vous devez l'affecter à l'un ou l'autre des bonus fiscaux ou bien ventiler votre don. **Faites des simulations pour arbitrer de façon optimale.**

Pensez au reçu fiscal

Les dons consentis à d'autres organismes donnent aussi droit à une réduction de 66 % des versements éligibles retenus dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (revenu global après imputation des déficits et des charges déductibles). Donc, si votre revenu imposable 2022 est de 25000 euros, les dons accordés en 2022 ne sont retenus que dans la limite de 5000 euros mais le surplus est reporté sur les années suivantes jusqu'à la cinquième année inclusivement.

Exemple : si vous donnez 1200 euros à des œuvres venant en aide à des personnes en difficulté et 700 euros à d'autres associations, votre réduction sera de 1344 euros soit [1000 € x 75%] + (200 € + 700 €) x 66%. S'il est habilité à percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt, **l'organisme bénéficiaire doit vous remettre un reçu fiscal.** Sinon réclamez-le et conservez-le soigneusement avec vos autres justificatifs pendant trois ans afin de pouvoir répondre à toute demande du fisc.

N'oubliez pas de reporter vos dons sur la déclaration de revenus déposée au printemps 2023, case 7UF (taux de 66 %) ou case 7UD (taux de 75 %). ■

CHRISTINE BLONDEL

26112 CHARTE - CISION 7449292600506

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Le Particulier

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **1425000**

Sujet du média : **Banques-Finance**

Edition : **Mai 2022 P.67**

Journalistes : **N.C.-K.**

Nombre de mots : **518**

ALLÉGEZ VOTRE IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Si votre patrimoine taxable, dettes déduites, dépasse 1,3 million d'euros, vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et tenu de déclarer ce patrimoine en même temps que vos revenus. Le principal enjeu de la déclaration est de donner une estimation des biens dont les valeurs ne sont pas fournies par des tiers.

1 BIEN ÉVALUER SON PATRIMOINE

Vous devez déclarer la valeur vénale de vos avoirs (le prix auquel vous auriez pu les revendre) au 1er janvier 2022. Pour vous aider à les évaluer, outre la base de données Patrim (accessible depuis votre espace personnel sur impots.gouv.fr), vous pouvez utiliser la base Demande de valeur foncière (https://app.dvf.etalab.gouv.fr/)

Un abattement de 30 % est applicable à votre résidence principale (sauf si elle est détenue par le biais d'une société civile immobilière). Pour les biens donnés en location, une décote de 10 à 20 % est imputée selon la durée du bail restant à courir (un logement occupé se vend moins cher que s'il était libre). On peut aussi pratiquer une décote de 10 à 20 % en cas d'indivision, sauf pour la résidence principale d'un couple marié en séparation de biens (l'indivision n'affecte pas sa valeur, un époux la vendant rarement seul). Une cour d'appel a admis une décote de 25 % sur une villa d'exception en raison des nuisances causées par la proximité d'un hôtel célèbre *(CA d'Aix-en-Provence du 18.1.22, n° 19/01316)*. Pour un bien détenu par l'intermédiaire d'une SCI, une décote d'illiquidité de 10 % est envisageable si vous avez la majorité des parts, et même de 20 % si votre participation est minoritaire ou s'il s'agit d'une société familiale.

2 RÉDUIRE L'IMPÔT AVEC DES DONS

Les dons consentis jusqu'à la date limite de dépôt de la déclaration d'IFI ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % des sommes versées. Celles-ci sont retenues à hauteur de 66 667 €, soit une réduction maximale de 50 000 €. La liste des organismes éligibles n'est pas la même que pour l'impôt sur le revenu. Outre les fondations reconnues d'utilité publique, il s'agit pour l'essentiel d'organismes d'intérêt général œuvrant pour la recherche, l'enseignement supérieur ou l'insertion des personnes en difficulté par le travail. *« Les dons aux associations reconnues d'utilité publique n'ouvrent pas droit à la réduction d'IFI, à l'exception de celles ayant pour objet le financement de la création et de la reprise d'entreprise »*, prévient Stéphane Jacquin, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez Lazard Frères Gestion. Les causes à soutenir ne manquent pas. Soyez vigilant face à la recrudescence d'arnaques. Privilégiez les organismes ayant un label Don en confiance (donenconfiance.org) ou répertoriés sur le site infodon.fr. **N. C.-K.**

Si vous êtes usufruitier

C'est, en principe, l'usufruitier qui déclare la valeur totale du bien (sans décote), mais il existe quelques exceptions. La principale concerne les conjoints survivants : en l'absence de donation au dernier vivant ou de testament en sa faveur, un époux survivant ne déclare que la valeur de l'usufruit hérité de son conjoint, les enfants étant imposables sur la valeur de la nue-propriété, s'ils sont assujettis à l'IFI. Les valeurs à retenir sont déterminées à partir du barème fixé par l'article 669 du code général des impôts, en fonction de l'âge de l'usufruitier.

26112 CHARTE - CISION 6249292600503

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

SCIENCE&VIE

www.science-et-vie.com

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **1000479**
Sujet du média : **Sciences & Techniques**

12 Avril 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1355**

Visualiser l'article

Guerre en Ukraine : à qui faire un don pour venir en aide aux Ukrainiens ?

Voici comment venir en aide aux populations ukrainiennes et aux organisations humanitaires sur place.

Comment faire un don pour l'Urgence Ukraine ?

A l'initiative de l'IAA France, en coopération avec France générosités, les acteurs de la communication française s'unissent pour un appel au don au profit des victimes de la tragédie ukrainienne.

Agences, médias, marques, plateformes, associations et syndicats professionnels participent à cette mobilisation exceptionnelle afin de soutenir financièrement les associations et fondations qui oeuvrent pour aider ceux qui souffrent.

« *Les Français sont touchés par la crise ukrainienne et veulent se mobiliser pour apporter leur aide. Cependant, 14% des Français ne donnent pas car ils ne savent pas à quelle cause ou association donner [1] . La plateforme* ***Infodon*** *existe pour répondre à ce besoin d'information et de transparence. Infodon.fr recense les activités d'une trentaine d'associations et fondations membres de France générosités présentes sur le terrain et qui ont besoin des dons des Français pour venir en aide aux victimes de cette crise* » Pierre Siquier, Président de France générosités.

[1] Baromètre de la Confiance, Viavoice pour Le Don en Confiance, novembre 2021

POUR SAVOIR À QUI FAIRE UN DON, RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME infodon.fr/ukraine .

CHARTE - CISION 362193976

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

URGENCE UKRAINE : L'industrie de la communication se mobilise pour l'Ukraine

A l'initiative de l'IAA France, en coopération avec France générosités, les acteurs de la communication française s'unissent pour un appel au don au profit des victimes de la tragédie ukrainienne.

Agences, médias, marques, plateformes, associations et syndicats professionnels participent à cette mobilisation exceptionnelle afin de soutenir financièrement les associations et fondations qui oeuvrent pour aider ceux qui souffrent.

Pour être utile, maintenant, la plateforme infodon.fr/ukraine informe et met en relation avec les organisations mobilisées sur les urgences, permettant ainsi de pouvoir soutenir leurs initiatives.

« *Les Français sont touchés par la crise ukrainienne et veulent se mobiliser pour apporter leur aide. Cependant, 14% des Français ne donnent pas car ils ne savent pas à quelle cause ou association donner [1] . La plateforme Infodon existe pour répondre à ce besoin d'information et de transparence. Infodon.fr recense les activités d'une trentaine d'associations et fondations membres de France générosités présentes sur le terrain et qui ont besoin des dons des Français pour venir en aide aux victimes de cette crise* » Pierre Siquier, Président de France générosités.

« *Nous sommes tous sous le choc et nous voulons tous agir pour aider le peuple ukrainien. Notre industrie unie a le pouvoir immense de nous sensibiliser et de nous informer. Cette opération « JE SUIS UTILE » nous propose d'agir vite, utilement et simplement en donnant pour des actions d'urgence sur le terrain. La publicité est une force, utilisons -la pour rendre visibles ceux qui sont sur le front pour protéger et aider ceux qui souffrent.* » Pascal Cubb Président de l'International Advertising Association France.

De nombreux médias et diffuseurs relaient actuellement cette campagne de sensibilisation et mobilisation en online, en offline et dans le métaverse.

CHARTE - CISION 362031827

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

À propos de IAA :

Créé en 1938, l'International Advertising Association est la seule association qui représente toutes les sphères de l'industrie du marketing et de la communication sur tous les continents. L'organisation a pour mission d'être la boussole mondiale de cette industrie. Elle est au service des intérêts communs de la profession.

C'est le réseau le plus important et le plus influent de l'industrie dans le monde.

Pour plus d'informations : iaaglobal.org

pascal.cubb@iaafrance.org

A propos de France générosités

CHARTE - CISION 362031827

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

France générosités est le syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel aux générosités. Ses 128 membres sont des organisations qui oeuvrent pour des causes d'intérêt général et participent directement à l'utilité sociale. Créé en 1998 à l'initiative d'associations et fondations, France générosités a notamment pour mission de promouvoir et développer les générosités.

www.francegenerosites.org / www.infodon.fr

Contact presse pour IAA

Candice Smadja : 0664782671 candice.smadja@iaa**france.org**

Contact presse pour France générosités

Nolwenn Poupon : 06.63.96.96.50 npoupon@francegenerosites.org

Paris, le 7 avril 2022.

[1]
Baromètre de la Confiance, Viavoice pour Le Don en Confiance, novembre 2021

CHARTE - CISION 362031827

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

21 Mars 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1967**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Ukraine, 5 conseils pour faire un don en toute confiance

Le Don en Confiance vous propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance. Les crises humanitaires peuvent faire l'objet de faux appels aux dons, notamment auprès des personnes fragiles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée.

Depuis plusieurs semaines, la solidarité s'organise en France pour aider les Ukrainiens qui fuient la guerre et leur pays, et ceux qui n'ont d'autre choix que de rester et qui manquent de vivres.

Les élans de solidarité à la suite d'un événement dramatique sont presque systématiques, en particulier les appels aux dons en ligne.

Avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, les levées de fonds solidaires pour venir en aide aux populations ukrainiennes restées sur place ou aux réfugiés ne manquent pas.

CHARTE - CISION 361459034

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Certaines associations/fondations sont déjà à pied d'oeuvre et de nombreuses cagnottes ont été lancées pour soutenir l'Ukraine durant cette tragédie.

Chacun peut vouloir apporter son soutien à ce peuple en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés.

iframe : redir.opoint.com

Le Don en Confiance

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis près de 30 ans la mission de contrôle de l'appel public à la ...

CHARTE - CISION 361459034

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LA VOIX DU NORD

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **4322863**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

17 Mars 2022
Journalistes : **Marc Grosclaude**
Nombre de mots : **3110**

www.lavoixdunord.fr

Visualiser l'article

Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national

Il est aussi « sérieux » que l'Armée du salut ou la Fondation de France ! Créé à Roubaix par les fondateurs d'Okaïdi, le fonds de dotation We Act for Kids a été labellisé au plan national. De quoi amplifier son action.

Pierre Araud et Cécile Delivre, chevilles ouvrières du fonds de dotation, avec des pièces textiles illustrant la démarche des «business sociaux».

Comment faire, quand on est une grande marque roubaisienne de l'habillement, pour ne pas uniquement vendre du textile mais agir pour que le monde ne laisse pas les plus faibles sur le bord du chemin ? Vendre un t-shirt dont une partie du prix irait soutenir une cause ? « Le public est saturé d'appels aux dons », observe Pierre Arlaud, directeur délégué du fonds de dotation We Act for Kids, né de la fondation d'entreprise des marques Okaïdi et Jacadi notamment. Surtout, ce genre d'appel à générosité, « c'est de la philanthropie à l'ancienne ». Pas vraiment en accord avec la fibre entrepreneuriale des créateurs d'Okaïdi.

La fondation, puis le fonds de dotation (qui permet d'élargir le cercle des donateurs publics ou privés), ont pensé différemment leur action qui consiste, rappelle Cécile Delivre, la déléguée générale, à « soutenir les actions à destination des enfants en situation de fragilité » : ne pas juste donner, mais monter des projets de « business social » avec des associations locales. Des activités économiques qui, au bout du compte, car elles impliquent leurs familles, vont profiter aux enfants. Voilà comment de la production textile au Bangladesh a permis de scolariser des enfants, comment des mamans de Madagascar ont pu apprendre la confection afin de subvenir aux besoins de leurs enfants, comment des mamans de Roubaix tricotent de la layette et reprennent pied dans le monde de l'emploi.

De la confiance

Voilà comment s'exprime la volonté d'agir des marques, de leurs fondateurs et de leurs salariés qui abondent ce fonds. « Nous voulons développer de plus en plus de modèles de ce type, inviter des marques à venir réfléchir avec nous », insiste Pierre Arlaud. Mais pour que d'autres entreprises du textile, ou non, rejoignent le projet du fonds de dotation, « il faut de la

CHARTE - CISION 361448466

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

confiance, qu'il n'y ait pas de doute sur nos intentions ». Cette assurance d'agir de façon désintéressée et transparente, il faut la faire reconnaître. Or, il existe en France deux grands labels à même d'apporter leur caution : Don en confiance et L'Institut Ideas.

C'est auprès de ce deuxième que We Act For Kids a exposé sa démarche, ses moyens d'action... « Ils ont passé un an à ouvrir tous nos tiroirs ! Pour voir comment nous fonctionnons. » L'organisme a pu avoir accès à une étude d'impact faite par l'Université de Lille qui valide les trois « business sociaux ». « Il y a encore des points à améliorer », reconnaît Pierre Arlaud ; le fonds de dotation sera de nouveau audité dans trois ans. Mais le voilà labellisé au même titre que quatre-vingts autres associations et fonds, parmi lesquels la Fondation des Banques alimentaires, Handicap International ou les Restos du coeur. Une belle reconnaissance.

CHARTE - CISION 361448466

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LA VOIX DU NORD

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **999000**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **18 mars 2022 P.72**

Journalistes : **MARC GROSCLAUDE**

Nombre de mots : **560**

Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national

Il est aussi « sérieux » que l'Armée du salut ou la Fondation de France ! Créé à Roubaix par les fondateurs d'Okaïdi, le fonds de dotation We Act for Kids a été labellisé au plan national. De quoi amplifier son action.

PAR MARC GROSCLAUDE
mgrosclaude@lavoixdunord.fr

ROUBAIX. Comment faire, quand on est une grande marque roubaisienne de l'habillement, pour ne pas uniquement vendre du textile mais agir pour que le monde ne laisse pas les plus faibles sur le bord du chemin ? Vendre un t-shirt dont une partie du prix irait soutenir une cause ? « *Le public est saturé d'appels aux dons* », observe Pierre Arlaud, directeur délégué du fonds de dotation We Act for Kids, né de la fondation d'entreprise des marques Okaïdi et Jacadi notamment.

Surtout, ce genre d'appel à générosité, « *c'est de la philanthropie à l'ancienne* ». Pas vraiment en accord avec la fibre entrepreneuriale des créateurs d'Okaïdi.

La fondation, puis le fonds de dotation (qui permet d'élargir le cercle des donateurs publics ou privés), ont pensé différemment leur action qui consiste, rappelle Cécile Delivre, la déléguée générale, à « *soutenir les actions à destination des enfants en situation de fragilité* » : ne pas juste donner, mais monter des projets de « *bu-*

Pierre Araud et Cécile Delivre, chevilles ouvrières du fonds de dotation, avec des pièces textiles illustrant la démarche des « business sociaux ».

26112 CHARTE - CISION 6216472600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

siness social » avec des associations locales. Des activités économiques qui, au bout du compte, car elles impliquent leurs familles, vont profiter aux enfants.

Voilà comment de la production textile au Bangladesh a permis de scolariser des enfants, comment des mamans de Madagascar ont pu apprendre la confection afin de subvenir aux besoins de leurs enfants, comment des mamans de Roubaix tricotent de la layette et reprennent pied dans le monde de l'emploi.

DE LA CONFIANCE

Voilà comment s'exprime la volonté d'agir des marques, de leurs fondateurs et de leurs salariés qui abondent ce fonds. « *Nous voulons développer de plus en plus de modèles de ce type, inviter des marques à venir réfléchir avec nous* », insiste Pierre Arlaud. Mais pour que d'autres entreprises du textile, ou non, rejoignent le projet du fonds de dotation, « *il faut de la confiance, qu'il n'y ait pas de doute sur nos intentions* ». Cette assurance d'agir de façon désintéressée et transparente, il faut la faire reconnaître. Or, il existe en France deux grands labels à même d'apporter leur caution : Don en confiance et L'Institut Ideas.

C'est auprès de ce deuxième que We Act For Kids a exposé sa démarche, ses moyens d'action... « *Ils ont passé un an à ouvrir tous nos tiroirs ! Pour voir comment nous fonctionnons.* » L'organisme a pu avoir accès à une étude d'impact faite par l'Université de Lille qui valide les trois « business sociaux ». « *Il y a encore des points à améliorer* », reconnaît Pierre Arlaud ; le fonds de dotation sera de nouveau audité dans trois ans. Mais le voilà labellisé au même titre que quatre-vingts autres associations et fonds, parmi lesquels la Fondation des Banques alimentaires, Handicap International ou les Restos du cœur. Une belle reconnaissance.

26112 CHARTE - CISION 6216472600509

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

Nord Eclair

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **N.C.**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **18 mars 2022 P.74**

Journalistes : **MARC GROSCLAUDE**

Nombre de mots : **560**

Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national

Il est aussi « sérieux » que l'Armée du salut ou la Fondation de France ! Créé à Roubaix par les fondateurs d'Okaïdi, le fonds de dotation We Act for Kids a été labellisé au plan national. De quoi amplifier son action.

PAR MARC GROSCLAUDE
mgrosclaude@lavoixdunord.fr

ROUBAIX. Comment faire, quand on est une grande marque roubaisienne de l'habillement, pour ne pas uniquement vendre du textile mais agir pour que le monde ne laisse pas les plus faibles sur le bord du chemin ? Vendre un t-shirt dont une partie du prix irait soutenir une cause ? « *Le public est saturé d'appels aux dons* », observe Pierre Arlaud, directeur délégué du fonds de dotation We Act for Kids, né de la fondation d'entreprise des marques Okaïdi et Jacadi notamment.

Surtout, ce genre d'appel à générosité, « *c'est de la philanthropie à l'ancienne* ». Pas vraiment en accord avec la fibre entrepreneuriale des créateurs d'Okaïdi.

La fondation, puis le fonds de dotation (qui permet d'élargir le cercle des donateurs publics ou privés), ont pensé différemment leur action qui consiste, rappelle Cécile Delivre, la déléguée générale, à « *soutenir les actions à destination des enfants en situation de fragilité* » : ne pas juste donner, mais monter des projets de « *bu-*

Pierre Araud et Cécile Delivre, chevilles ouvrières du fonds de dotation, avec des pièces textiles illustrant la démarche des « business sociaux ».

26112 CHARTE - CISION 5216472600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

siness social » avec des associations locales. Des activités économiques qui, au bout du compte, car elles impliquent leurs familles, vont profiter aux enfants.

Voilà comment de la production textile au Bangladesh a permis de scolariser des enfants, comment des mamans de Madagascar ont pu apprendre la confection afin de subvenir aux besoins de leurs enfants, comment des mamans de Roubaix tricotent de la layette et reprennent pied dans le monde de l'emploi.

DE LA CONFIANCE

Voilà comment s'exprime la volonté d'agir des marques, de leurs fondateurs et de leurs salariés qui abondent ce fonds. « *Nous voulons développer de plus en plus de modèles de ce type, inviter des marques à venir réfléchir avec nous* », insiste Pierre Arlaud. Mais pour que d'autres entreprises du textile, ou non, rejoignent le projet du fonds de dotation, « *il faut de la confiance, qu'il n'y ait pas de doute sur nos intentions* ». Cette assurance d'agir de façon désintéressée et transparente, il faut la faire reconnaître. Or, il existe en France deux grands labels à même d'apporter leur caution : Don en confiance et L'Institut Ideas.

C'est auprès de ce deuxième que We Act For Kids a exposé sa démarche, ses moyens d'action... « *Ils ont passé un an à ouvrir tous nos tiroirs ! Pour voir comment nous fonctionnons.* » L'organisme a pu avoir accès à une étude d'impact faite par l'Université de Lille qui valide les trois « business sociaux ». « *Il y a encore des points à améliorer* », reconnaît Pierre Arlaud ; le fonds de dotation sera de nouveau audité dans trois ans. Mais le voilà labellisé au même titre que quatre-vingts autres associations et fonds, parmi lesquels la Fondation des Banques alimentaires, Handicap International ou les Restos du cœur. Une belle reconnaissance.

26112 CHARTE - CISION 5216472600524

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Nordéclair

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **28067**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

17 Mars 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **3259**

www.nordeclair.fr

Visualiser l'article

Le fonds de dotation du groupe IDKids reconnu au plan national

Il est aussi « sérieux » que l'Armée du salut ou la Fondation de France ! Créé à Roubaix par les fondateurs d'Okaïdi, le fonds de dotation We Act for Kids a été labellisé au plan national.

De quoi amplifier son action.

Comment faire, quand on est une grande marque roubaisienne de l'habillement, pour ne pas uniquement vendre du textile mais agir pour que le monde ne laisse pas les plus faibles sur le bord du chemin ? Vendre un t-shirt dont une partie du prix irait soutenir une cause ? « Le public est saturé d'appels aux dons », observe Pierre Arlaud, directeur délégué du fonds de dotation We Act for Kids , né de la fondation d'entreprise des marques Okaïdi et Jacadi notamment. Surtout, ce genre d'appel à générosité, « c'est de la philanthropie à l'ancienne ». Pas vraiment en accord avec la fibre entrepreneuriale des créateurs d'Okaïdi.

La fondation, puis le fonds de dotation (qui permet d'élargir le cercle des donateurs publics ou privés), ont pensé différemment leur action qui consiste, rappelle Cécile Delivre, la déléguée générale, à « soutenir les actions à destination des enfants en situation de fragilité » : ne pas juste donner, mais monter des projets de « business social » avec des associations locales. Des activités économiques qui, au bout du compte, car elles impliquent leurs familles, vont profiter aux enfants . Voilà comment de la production textile au Bangladesh a permis de scolariser des enfants, comment des mamans de Madagascar ont pu apprendre la confection afin de subvenir aux besoins de leurs enfants, comment des mamans de Roubaix tricotent de la layette et reprennent pied dans le monde de l'emploi.

De la confiance

Voilà comment s'exprime la volonté d'agir des marques, de leurs fondateurs et de leurs salariés qui abondent ce fonds. « Nous voulons développer de plus en plus de modèles de ce type, inviter des marques à venir réfléchir avec nous », insiste Pierre Arlaud. Mais pour que d'autres entreprises du textile, ou non, rejoignent le projet du fonds de dotation, « il faut de la confiance, qu'il n'y ait pas de doute sur nos intentions ». Cette assurance d'agir de façon désintéressée et transparente, il faut la faire reconnaître. Or, il existe en France deux grands labels à même d'apporter leur caution Don en confiance et L'Institut Ideas

C'est auprès de ce deuxième que We Act For Kids a exposé sa démarche, ses moyens d'action... « Ils ont passé un an à ouvrir tous nos tiroirs ! Pour voir comment nous fonctionnons . » L'organisme a pu avoir accès à une étude d'impact faite par l'Université de Lille qui valide les trois « business sociaux ». « Il y a encore des points à améliorer », reconnaît Pierre Arlaud ; le fonds de dotation sera de nouveau audité dans trois ans. Mais le voilà labellisé au même titre que quatre-vingts autres associations et fonds , parmi lesquels la Fondation des Banques alimentaires, Handicap International ou les Restos du coeur. Une belle reconnaissance.

0vWI-UddXmZIbuKFZ35v3ocMRAWPzHLW2He85L9XDcgIYWDUW6Esg9CymUauhjSglaFkiSLGmSw-6r4V6C1ns2wMGQ3

CHARTE - CISION 361354479

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

Pierre Araud et Cécile Delivre, chevilles ouvrières du fonds de dotation, avec des pièces textiles illustrant la démarche des «business sociaux».

0vWI-UddXmZIbuKFZ35v3ocMRAWPzHLW2He85L9XDcgIYWDUW6Esg9CymUauhjSgIaFkiSLGmSw-6r4V6C1ns2wMGQ3

CHARTE - CISION 361354479

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

LADEPECHE.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **8576494**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

7 Mars 2022
Journalistes : **Martin P.**
Nombre de mots : **1880**

www.ladepeche.fr

Visualiser l'article

Guerre en Ukraine : les 5 conseils pour faire des dons en toute sécurité pour les Ukrainiens

Guerre en Ukraine : les 5 conseils pour faire des dons en toute sécurité pour les Ukrainiens

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, une solidarité sans précédent s'exprime en France et beaucoup souhaitent faire des dons pour les civils ukrainiens. La Dépêche vous propose cinq conseils pour donner en toute sécurité.

Depuis le 24 février et le début de la guerre en Ukraine, les Français sont nombreux à vouloir faire des dons aux civils ukrainiens. Comme le rappelle l'association Don en confiance, "les élans de solidarité à la suite d'un événement dramatique sont presque systématiques, en particulier les appels aux dons en ligne". Mais il faut faire attention rappelle l'association et rester vigilant face aux actes malveillants.

De nombreuses cagnottes ont déjà été lancées pour soutenir l'Ukraine et voici 5 conseils à suivre pour s'assurer d'un don en toute confiance.

CHARTE - CISION 361018845

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Vérifier les actions menées

Il faut déjà simplement vérifier que l'association ou la fondation que vous souhaitez soutenir agit bien pour la cause que vous souhaitez soutenir.

Prendre contact rapidement

Le meilleur moyen pour avoir le coeur net en cas de doute et pour savoir si l'association fait preuve de transparence, n'hésitez pas à la contacter le plus rapidement possible.

Ne donner que sur des sites sécurisés

En cas de dons sur Internet, notamment via des cagnottes en ligne, vérifiez que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

Vérifier les garanties des cagnottes

Avant de donner, via une cagnotte, informez-vous sur les garanties et la destination de votre don.

Privilégier le don direct

Dans tous les cas de dons et notamment dans des cagnottes, privilégiez le don direct aux associations pour plus de sécurité et de suivi.

CHARTE - CISION 361018845

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Visualiser l'article

Dons à l'Ukraine, comment faire ?

Le Don en Confiance propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance. Les crises humanitaires peuvent faire l'objet de faux appels aux dons, notamment auprès des personnes fragiles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée.

Depuis plusieurs semaines, la solidarité s'organise en France pour aider les Ukrainiens qui fuient la guerre et leur pays, et ceux qui n'ont d'autre choix que de rester et qui manquent de vivres. Les élans de solidarité à la suite d'un événement dramatique sont presque systématiques, en particulier les appels aux dons en ligne. Avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, les levées de fonds solidaires pour venir en aide aux populations ukrainiennes restées sur place ou aux réfugiés ne manquent pas. Certaines associations/fondations sont déjà à pied d'oeuvre et de nombreuses cagnottes ont été lancées pour soutenir l'Ukraine durant cette tragédie. Chacun peut vouloir apporter son soutien à ce peuple en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés.

Conseil n°1 - J'investigue !

5 bonnes questions à se poser pour choisir quelle association/fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet).

Conseil n°2 - Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation !

Conseil n°3 - Sur Internet, je suis prudent(e) !

En cas de dons sur Internet, notamment *via* des plateformes de crowdfunding, je vérifie que les pages renvoient à des

CHARTE - CISION 361170857

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

Conseil n°4 - Avant de donner *via* une cagnotte en ligne, je m'informe sur l'identité du professionnel et la destination des dons.

Conseil n°5 - Avant de lancer une cagnotte en ligne, je respecte quelques règles !

Si je souhaite collecter des fonds auprès de mon entourage au profit du soutien à l'Ukraine, je suis les étapes suivantes :

1. **Contacter.** Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour m'assurer :

• qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien de l'Ukraine,

• que l'outil de collecte est bien adapté,

• de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

1. **S'informer.** Je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d'Utilisation).

2. **Communiquer.** Lors du lancement de la collecte, j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite et leur communique le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

3. **Rendre compte.** Lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, j'informe les donateurs sur le montant total collecté.

Retrouvez les 5 conseils du Don en confiance pour faire un don efficace dans notre vidéo ci-dessous :

Vidéo : https://youtu.be/B8lApg7JfXs

Nous voulons tous aider, mais agir utilement n'est pas facile. Pour s'assurer que le don arrive à destination, faîtes confiance aux professionnels de l'humanitaire et parmi eux les organisations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour l'Ukraine :

- ACTED
- Action contre la Faim
-

CHARTE - CISION 361170857
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

AMNESTY International

- Care France
- Chaîne de l'Espoir
- Coalition Plus
- Croix Rouge Française
- Electriciens sans Frontières
- Fondation Hôpital St Joseph
- France Parrainages
- Habitat et Humanisme
- L'Œuvre d'Orient
- La Cimade
- Ligue des Droits de l'Homme
- Médecins du Monde
-

CHARTE - CISION 361170857
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Ordre de Malte France

- OSE Œuvre de Secours aux Enfants
- Oxfam France
- Plan International
- Secours Catholique
- Secours Islamique
- Secours Populaire
- Solidarité Laïque
- Solidarités International
- SOS Villages d'Enfants
- Un enfant par la Main
- UNICEF
- Vision du Monde

CHARTE - CISION 361170857

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

HAUT ANJOU

Famille du média : **Médias régionaux (hors PQR)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **72190**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **11 mars 2022 P.7**

Journalistes : **-**

Nombre de mots : **255**

Ukraine : s'informer avant de faire un don sur Internet

Avant de donner, il faut savoir comment et où le faire.

Les formes de solidarité se multiplient pour apporter son aide aux Ukrainiens. Le Don en confiance propose de mettre en application cinq conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance. Pour rappel, cet organisme associatif français contrôle des associations et fondations afin d'assurer la transparence de l'usage des dons et legs.

« Certaines associations/fondations sont déjà à pied d'œuvre et de nombreuses cagnottes ont été lancées pour soutenir l'Ukraine durant cette tragédie. Chacun peut vouloir apporter son soutien à ce peuple en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés », explique Don en confiance. *« Les crises humanitaires peuvent faire l'objet de faux appels aux dons, notamment auprès des personnes fragiles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée. »*

Cet organisme délivre cinq conseils : vérifier que l'association/fondation agit pour la cause que vous voulez soutenir ; s'assurer qu'elle fait preuve de transparence sur ses intentions, sinon la contacter ; ne donner que sur des sites sécurisés (leur adresse URL commençant par "https") ; si vous souhaitez donner sur des cagnottes personnelles, assurez-vous sur les garanties et la destination du don ; dans tous les cas, Don en confiance conseille de donner à une association/fondation reconnues.

Pratique : *plus d'informations sur donenconfiance.org.*

26112 CHARTE - CISION 1531072600502

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Presse écrite FRA

LE PÈLERIN
L'ACTU À VISAGE HUMAIN

Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **475000**

Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

Edition : **10 mars 2022 P.18-19**

Journalistes : **Alban de Montigny**

Nombre de mots : **470**

La semaine du Pèlerin

SOLIDARITÉ Le circuit d'un don

Il y a eu la pandémie, et maintenant la guerre en Ukraine. Depuis deux ans, les associations voient affluer les dons, indispensables à leurs actions. Mais comment s'assurer que notre argent est utilisé judicieusement ? Décryptage.

Par **Alban de Montigny,** illustrations **Tino**

1

Jacqueline et Jean veulent faire un don de 50 euros à une association caritative. Ils vérifient que l'ONG choisie a reçu le label « don en confiance », gage de transparence. Chaque association labellisée détaille l'utilisation des dons dans un document intitulé « L'essentiel », consultable en ligne. Liste des ONG labellisées sur donenconfiance.org

2

Jacqueline et Jean envoient leur chèque ou font un virement via le site de l'association. Commence alors un parcours vertueux.

3

Ces 50 euros vont être répartis entre les différentes activités de l'association.

6

Un an plus tard

Le couple se décide à opter pour un don régulier avec un prélèvement automatique mensuel. Il leur suffira de cocher cette option lorsqu'ils se connecteront au site de l'association. Ils pourront à tout moment interrompre le prélèvement en appelant l'association ou en lui adressant un mail ou un courrier.

26112 CHARTE - CISION 4697862600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

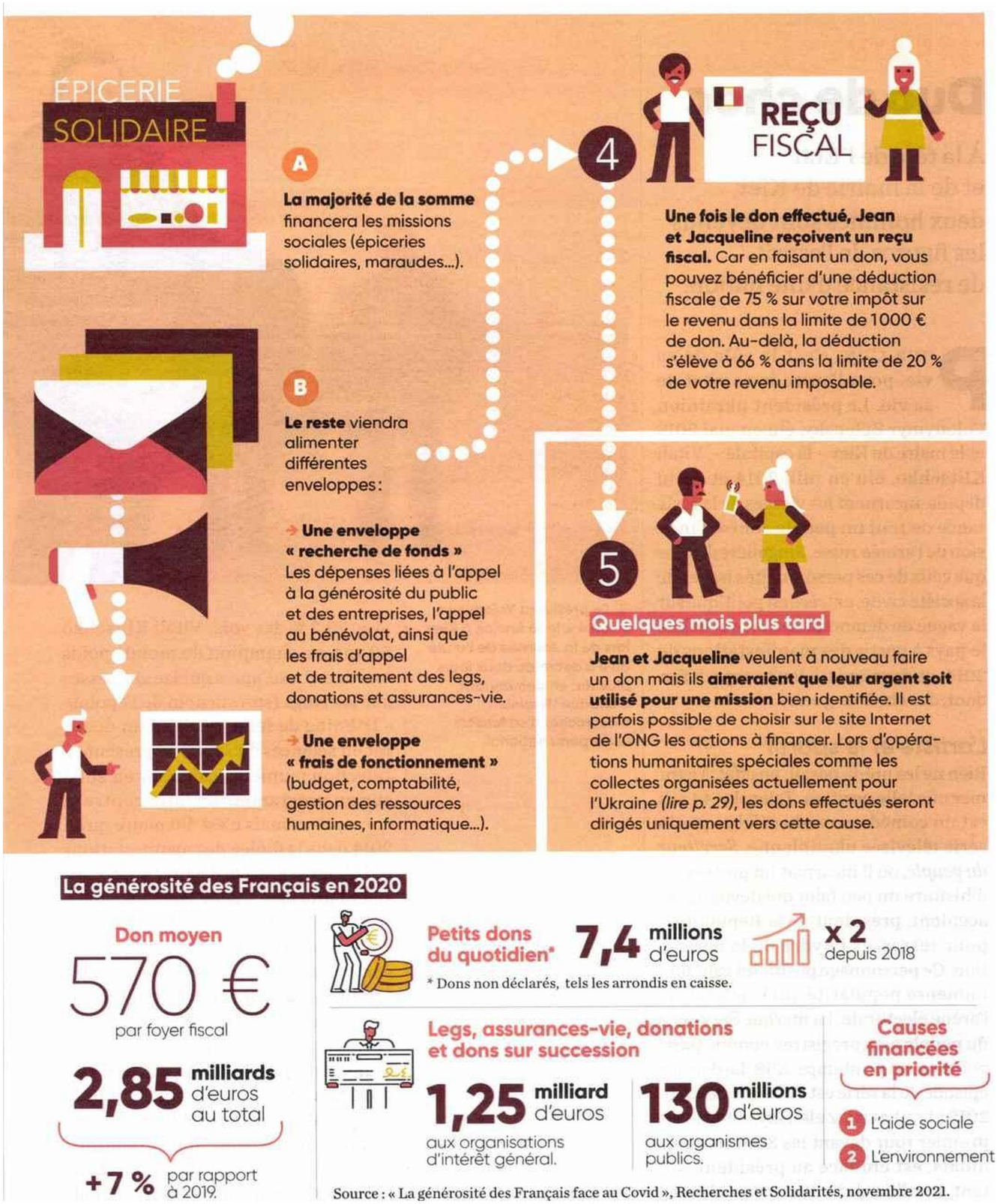

26112 CHARTE - CISION 4697862600507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

SUD OUEST

www.sudouest.fr

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **5857507**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

8 Mars 2022
Journalistes : **Séverine Lamarque**
Nombre de mots : **4622**

Visualiser l'article

Guerre en Ukraine : « La solidarité des Français doit s'inscrire dans la durée »

Des tentes de la Croix-Rouge installées devant la gare de la ville de Lviv, dans l'ouest de l'Ukraine. © Crédit photo : AFP

Pour l'heure, la Croix-Rouge et le Secours populaire privilégient les dons financiers. Sur Internet, la vigilance s'impose pour déjouer les arnaques

P our faire face à ce que la Croix-Rouge estime être « la plus importante urgence humanitaire en Europe pour les années à venir », un appel aux dons a été lancé par l'association en France. Exclusivement financiers pour l'instant, en raison de la complexité de la gestion des dons matériels. Près de quinze jours après le début de la guerre en Ukraine, Françoise Villars, référente départementale de la Croix-Rouge en Gironde, constate « un énorme élan de solidarité », sans commune mesure avec les dernières collectes.

Sud Ouest Solidarité a lancé ce mardi 8 mars un appel aux dons pour soutenir le peuple ukrainien. Christian Bonnet, délégué général, explique à quoi servira l'argent récolté

« Nous sommes très sollicités, aussi bien par des particuliers que par des collectivités et des partenaires privés. Mais il ne s'agit là que de la première étape, insiste la bénévole. On s'attend dans les semaines et les mois à venir à accueillir un gros flux de réfugiés ukrainiens qui arriveront sans rien. Nous devrons alors leur fournir une aide sociale, alimentaire, vestimentaire, et mettre en place un soutien psychologique. La solidarité des Français devra vraiment s'inscrire dans la durée. »

Dons financiers en priorité

Même ressenti du côté du Secours populaire, l'effort de solidarité se fera en plusieurs temps. « Ce qui nous paraît le plus efficace pour le moment, ce sont les collectes de fonds que nous envoyons à nos associations partenaires en Ukraine et dans les payes limitrophes (Moldavie, Pologne, Roumanie), afin de coller au mieux aux besoins réels des réfugiés sur place. Aujourd'hui, on ne refuse pas les dons matériels, mais ce n'est pas la priorité. Lorsque les réfugiés arriveront massivement en

CHARTE - CISION 361054475

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

France, les dons alimentaires et vestimentaires seront plus appropriés », souligne Alain Haneuse, secrétaire départemental du Secours populaire en Gironde.

L'offensive militaire russe a provoqué la fuite de plus de deux millions de réfugiés ukrainiens. L'Europe réfléchit à de nouvelles sanctions économiques dans le secteur de l'énergie tandis que Joe Biden a annoncé un embargo des États-Unis sur le pétrole et le gaz russes

Gare aux arnaques

Si ces deux associations, rompues à l'exercice humanitaire, sont dignes de confiance pour les donateurs, ce n'est pas le cas de toutes les initiatives spontanées et autres cagnottes en ligne en faveur de l'Ukraine. « Dans ces grands moments de solidarité nationale, il peut y avoir de faux appels à dons », met en garde Nathalie Blum, directrice générale de Don en Confiance, une association qui a homologué une centaine d'organismes caritatifs.

Pour éviter les escrocs et les humanitaires du dimanche, elle conseille évidemment de se référer aux associations homologuées. Ou alors d'ouvrir l'oeil. « Lorsque l'on est sollicité par Internet, poursuit-elle. Il est nécessaire de vérifier que les liens renvoient bien aux sites d'associations et de fondations reconnues attention aux faux sites, parfois très similaires ! et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées, dans lesquelles l'URL commence par https et le navigateur affiche une icône de cadenas fermé.

« Si l'on a des doutes, il faut aller plus loin dans la recherche d'informations, insiste Nathalie Blum. Par exemple, bien regarder les conditions générales d'utilisation de la plateforme de crowdfunding. Et s'assurer qu'il y ait la garantie que, in fine, l'argent servira bien la cause que le donateur veut soutenir. »

CHARTE - CISION 361054475
Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

Le FIGARO.fr Particulier

leparticulier.lefigaro.fr

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **1160990**
Sujet du média : **Banques-Finance**

3 Mars 2022
Journalistes : **Stéphanie Delmas**
Nombre de mots : **5560**

Visualiser l'article

5 organismes sûrs pour donner à l'Ukraine, tout en réduisant ses impôts en France

Elan de générosité en faveur de l'Ukraine AdobeStock

Faire un don pour aider les Ukrainiens auprès d'associations reconnues permet de s'assurer de la bonne affectation des fonds et de contrer les escroqueries en tous genres, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Sommaire

- La Croix-Rouge, pour la santé
- Care France, pour l'aide d'urgence
- L'Unicef, pour les enfants
- Le secours populaire, pour la solidarité
- Médecins du monde, pour les soins

Faire un don à l'Ukraine actuellement ravagée par la guerre, tout en réduisant ses impôts en France, c'est possible, en passant par le biais de structures officielles et déclarées. La démarche permet aussi de ne pas tomber dans l'écueil des arnaques qui se multiplient depuis le début du conflit, y compris par le biais d'associations spécialement créées pour la circonstance.

Nous avons sélectionné 5 organismes labellisés « **Don en confiance** », afin de garantir la destination de l'élan de générosité actuel, une transparence financière et une rigueur de gestion. Tous délivrent des reçus fiscaux portant le numéro Cerfa 11580*04 qui servent de preuves de dons auprès de l'administration fiscale, en cas de demande, afin de bénéficier d'une réduction d' impôt de 75 %.

CHARTE - CISION 360877828

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Ainsi un don de 100 €, ne revient au final au donateur qu'à 25 €, une fois la réduction d'impôt appliquée. Pour les dons au-delà de 1 000 €, la réduction d'impôt est de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur. Et si les dons dépassent les 20 % du revenu imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

La Croix-Rouge, pour la santé

La Croix-Rouge est une association reconnue d'intérêt général. Elle vient en aide à la population ukrainienne en répondant aux besoins urgents en matière d'accès à l'eau, de matériel médical, de produits de première nécessité, tout en participant à la reconstruction d'infrastructures.

En faisant un don pour l'Ukraine par le biais de la Croix-Rouge française , les fonds seront bien au bénéfice de la population ukrainienne. Toutefois, si les besoins relatifs à cette action sont couverts ou que les contraintes opérationnelles ne permettent pas la poursuite des opérations, il est demandé au donateur d'accepter une affectation autre, par avance.

Care France, pour l'aide d'urgence

Association apolitique et non confessionnelle reconnue d'utilité publique, Care France apporte une aide d'urgence à la population ukrainienne en organisant des distributions de nourriture, d'eau et de kits d'hygiène, mais également en apportant un soutien financier et psychosocial aux victimes de violences.

Il est possible de faire un don pour l'Ukraine auprès de Care France pendant 3 mois, l'argent recueilli durant ce laps de temps sera affecté à la population ukrainienne. Au-delà de ce délai, les sommes collectées seront réparties sur l'ensemble des actions menées par Care France.

L'Unicef, pour les enfants

L' *Unicef* est l'agence des Nations unies qui défend les droits des enfants, à travers le Monde. Elle témoigne que les jeunes ukrainiens subissent des traumatismes et des troubles émotionnels profonds.

L'U *nicef* est présente en Ukraine depuis 2014, notamment à Donestsk, Luhansk, Kramatorsk, Mariupol et Kyiv. Elle a, à date, distribué 3 840 bouteilles d'eau potable de 5 litres, des kits d'hygiène pour les personnes déplacées et a déployé des équipes mobiles de santé. Pour les 150 000 enfants qui n'ont plus accès à l'éducation, des formations de soutien psychosocial et de communication non violente seront dispensés aux enseignants et bénévoles. Des plans pour l'évacuation des enfants des établissements institutionnels sont aussi en cours et des aides directes aux familles sont allouées.

Faire un don à l' *Unicef* pour l'Ukraine permet de privilégier les enfants les plus vulnérables du pays.

Le secours populaire, pour la solidarité

CHARTE - CISION 360877828

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le *Secours populaire* est une association qui agit pour un monde plus juste et solidaire, en permettant aux personnes de s'émanciper et de trouver leur place de citoyen là où ils vivent. Face à la guerre qui sévit en Ukraine, le secours populaire a mobilisé son fonds d'urgence de 50 000 € pour engager des actions dans des zones identifiées permettant la solidarité la plus concrète possible.

Faire un don pour l'Ukraine auprès du *Secours populaire* , permet d'agir en urgence, mais aussi en post-urgence.

Médecins du monde, pour les soins

Médecins du Monde est une organisation humanitaire présente en Ukraine depuis 8 ans, au cours desquels elle a réalisé 125 000 consultations. Elle fournit une aide humanitaire et des services de santé aux personnes vulnérables vivant le long de la ligne de contact entre les provinces de Louhansk et du Donetsk, dans l'est de l'Ukraine. Actuellement, les unités mobiles de santé ne sont plus en capacité de fonctionner, mais *Médecins du Monde* assure que son service reprendra, dès que ses équipes pourront à nouveau travailler dans la région.

Un don fait à *Médecins du Monde* ne peut pas être affecté spécifiquement à l'Ukraine. Il est mutualisé sur l'ensemble des missions de l'organisme.

CHARTE - CISION 360877828

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

21 Fevrier 2022
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **3321**

www.carenews.com

Visualiser l'article

Elections présidentielles : des propositions pour l'intérêt général

Nous célébrons le 27 février la journée mondiale des ONG* : une occasion de mettre en lumière la générosité et l'engagement des français. Mais aussi de rappeler que nos organisations ont un poids de taille dans la dynamique économique et sociale du pays et du monde. A moins de deux mois des élections présidentielles, Planète Enfants & Développement s'associe à la Coalition Générosité pour porter des propositions concrètes en faveur du développement des missions pour le bien commun.

ensemble, solidaires

« Une générosité efficace qui transforme le pays »

Près de 8,5 milliards de dons, 20 millions de bénévoles, 2 millions de salariés...la confiance des français porte une chaîne d'acteurs qui, depuis des décennies, ne se contentent pas de « réparer les fractures du monde ». Elle participe aussi activement aux progrès et à l'innovation de notre société (en matière de recherche médicale et de santé, d'environnement, de progrès social...)

Souvent laboratoire des politiques publiques, complémentaire et même partenaire de la puissance publique, notre secteur n'est pourtant pas assez écouté des élus.

La Coalition Générosité , un ensemble de collectifs qui représentent les acteurs de la générosité et de l'engagement en France, portent donc **8 propositions** concrètes aux candidat.e.s à l'élection présidentielle ainsi qu'aux parlementaires élu.e.s pour accompagner l'engagement et la générosité tout au long de la vie, adapter le cadre légal et fiscal et simplifier le dialogue

CHARTE - CISION 360580416

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

politique.

Des propositions pour multiplier l'impact de l'action des ONG

- ***Proposition n°1*** : Inscrire l'éducation à la générosité et à l'engagement dans le Parcours citoyen, dès l'école
- ***Proposition n°2*** : Développer les dons de congés payés et de RTT au profit des organismes sans but lucratif
- ***Proposition n°3*** : Renforcer et élargir le dispositif du congé d'engagement
- ***Proposition n°4*** : Instaurer un régime fiscal simple, lisible et stable pour les dons des particuliers et des entreprises
- ***Proposition n°5*** : Faciliter et encourager les legs et donations en faveur des organismes à but non lucratif
- ***Proposition n°6*** : Ouvrir un chantier de simplification du régime et des statuts des fondations et d'amélioration des procédures administratives
- ***Proposition n°7*** : Créer un statut « d'entreprise à gestion désintéressée », avec des règles fiscales et de gouvernance adaptées aux contraintes d'une activité économique sans but lucratif
- ***Proposition n°8*** : Instituer un Forum annuel national de la générosité et de l'engagement

Qui sont les membres de la Coalition Générosité ?

La Coalition Générosité rassemble : Admical , Association Française des Fundraisers , Centre Français des fonds et fondations , **Don en confiance** , Les entreprises pour la cité , France Générosités , IDAF (Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations), Institut IDEAS , Le Mouvement Associatif.

CHARTE - CISION 360580416

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Web FRA

carenews

www.carenews.com

Famille du média : **Médias associatifs**
Audience : **34818**
Sujet du média : **Social-Société**

1 Fevrier 2022
Journalistes : **Lisa Domergue**
Nombre de mots : **3724**

Visualiser l'article

Associations : Comment les mécènes peuvent-ils soutenir l'emploi associatif ?

Les entreprises pour la Cité et le Philanthro-Lab ont convié acteurs philanthropiques et associatifs autour d'une table ronde sur la responsabilité des mécènes dans le financement du fonctionnement des associations. Détails.

Le Philanthro-Lab est situé rue de la Bûcherie dans Ve arrondissement.

Le financement des mécènes doit-il prendre en compte les frais de fonctionnement ? À l'occasion d'une table ronde organisée au Philanthro-Lab , lieu dédié à la philanthropie qui a été inauguré en septembre dernier, Les entreprises pour la Cité ont ouvert le débat en présence d'associations et de fondations.

Les frais de fonctionnement sont-ils indispensables ?

Les fonctions support et les frais induits sont inhérents au bon fonctionnement d'une association, comme le rappelle Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée à la déontologie et aux relations extérieures de **Don en Confiance** :

Avoir des frais de gestions bas, c'est économiser sur la sécurisation de la structure. Cela peut être synonyme d'un manque de rigueur et de contrôle.

CHARTE - CISION 359954136

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Pour elle, l'enjeu n'est pas de suivre une politique du « *moindre coût* » mais au contraire, de « *rechercher l'efficacité maximale pour chaque euro attribué* » et ainsi éviter les abus et gaspillages.

L'exemple de la Fondation Transdev

Ces abus et gaspillages, la Fondation Transdev a justement dû y faire face il y a quelques années. Auparavant, la fondation soutenait exclusivement l'investissement dans les projets des associations. Outre les « *faux projets* », la fondation s'est rendu compte que de nombreuses associations soutenues ne trouvaient pas d'autres co-financeurs et injectaient leur enveloppe dans les dépenses de fonctionnement.

La Fondation Transdev a donc décidé de prendre en compte le financement de ces fonctions support à hauteur de 30 %. Elle a donc fait le choix de financer moins mais mieux, passant ainsi de 300 projets soutenus en 2013 à une centaine aujourd'hui.

Créer une véritable relation mécènes-associations

Pour que les financements des mécènes correspondent au mieux aux besoins des associations, il est primordial de créer une véritable relation partenariale. « *Il n'y a pas de ratios universels. Il est donc primordial de comprendre le modèle socio-économique* », conseille ainsi Mathilde Cuchet-Chosseler. L'enjeu pour le mécène est donc de comprendre et d'intégrer le fonctionnement de la structure financée.

Pour ce faire, en amont du financement, la Fondation Transdev organise par exemple de nombreux temps de rencontres avec les associations, et ce, dès l'instruction d'un appel à projets. Un moyen pour la fondation non seulement de mieux connaître les sujets de l'association mais aussi de les accompagner pour accéder aux financements proposés.

Lutter contre l' « inégalité des chances » des appels à projets ?

En effet, pour certaines associations, l'enjeu n'est pas de financer ses dépenses de fonctionnement mais avant tout d'accéder aux financements. Cela commence par les appels à projets. Athina Marmorat, directrice-fondatrice de l'association Rêv'elles soulève cette problématique qu'elle considère comme une « *inégalité des chances* ». Elle fait le parallèle avec de petites associations de quartiers qui n'ont « *pas les codes* » et qui ont moins d'appétence en communication mais dont les actions de terrain ont un véritable impact. Elle insiste sur l'importance d'accompagner ces projets pour qu'ils accèdent aux financements.

CHARTE - CISION 359954136

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.